

(1)

599-1A-18

OSV-650 brun

HISTOIRE

DU CANADA

A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION

PAR

C.-H. LAVERDIÈRE, A. M.

PRÊTRE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC, PROFESSEUR D'HISTOIRE
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ
LAVAL

2e édition

QUÉBEC
DES PRESSES D'AUGUSTIN COTÉ, ÉDITEUR,
PRÈS DE L'ARCHEVÊCHÉ.

1873



PRÉFACE

En préparant ce nouvel abrégé, notre intention n'a pas été seulement de rendre l'histoire du Canada accessible aux plus faibles moyens ; nous avons voulu surtout contribuer à la rendre plus attrayante, en laissant aux principaux événements les détails propres à les graver dans la mémoire, sauf à mettre de côté certains faits de moindre importance. Le vrai moyen, suivant nous, d'intéresser le lecteur, et particulièrement les enfants, est de laisser parler les témoins oculaires, ou, à leur défaut, les auteurs qui paraissent les avoir mieux compris et interprétés. On ne sera donc point surpris que nous ayons puisé abondamment dans leurs écrits, et c'est ici un devoir pour nous de leur rendre hommage de tout ce que nous leur avons emprunté.

Les grandes divisions de cet ouvrage répondent aux grandes époques qui se partagent notre histoire. On peut diviser la domination française en trois périodes : 1° celle des voyages de découverte et explorations ; 2° celle des premiers établissements permanents, depuis la fondation de Québec jusqu'à l'extinction de la compagnie des Cent-Associés ; 3° celle du gouvernement royal, jusqu'à la conquête. De même, la domination anglaise se divise naturellement en trois époques bien tranchées : 1° gouvernement absolu (1760-1791) ; 2° gouvernement constitutionnel ; 3° l'union.

Quant aux subdivisions en chapitres, nous aurions désiré les faire correspondre aux différentes administrations des gouverneurs ; mais, en pratique, la chose nous a paru irréalisable. Nous nous sommes donc bornés à partager la matière suivant l'importance ou la multiplicité des faits. Il nous restait d'ailleurs un moyen de fixer l'attention du lecteur sur ce point ; c'était de

mettre en tête des pages le nom des gouverneurs, avec les dates courantes ; ce qui, en même temps, facilite singulièrement les recherches.

Quelques professeurs auraient peut-être désiré un ouvrage rigoureusement fait par demandes et par réponses. Cependant, réflexion faite, nous nous sommes décidés à un autre plan, qui nous semble avoir entre autres les deux avantages suivants : 1° le fil de la narration ne se trouve plus interrompu par des questions importunes, et l'on peut faire une lecture suivie ; 2° un programme où les questions se trouvent réunies ensemble, sert en même temps à donner une idée de l'ouvrage, tout en occupant moins d'espace que des questions isolées. Du reste, il existe déjà des ouvrages de ce genre, qui sont destinés aux commençants ; et nous croyons que les professeurs et instituteurs auxquels nous nous adressons, nous sauront gré de leur avoir laissé une certaine latitude dans leur manière d'interroger leurs élèves, et de poser les questions.

Quum opus quod inscribitur : *Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation, par C.-H. Laverdière, etc. etc.*, ex Seminarii Quebecensis præscripto recognitum fuerit, nihil obstat quin typis mandetur.

Datum Quebeci die 15. mensis Decembris, A. D. 1868.

M. E. MÉTHOT.

Sup. S. Q.

HISTOIRE DU CANADA

PREMIÈRE PARTIE

DOMINATION FRANÇAISE

PREMIÈRE ÉPOQUE

DEPUIS LES PREMIERS VOYAGES DE DÉCOUVERTE JUSQU'A LA FONDATION DE QUÉBEC. (1497-1608).

CHAPITRE PREMIER

Premiers voyages aux côtes du Labrador et de Terre-Neuve ; Cabot, Gaspar Corteréal, Jean Denis, Thomas Aubert.—Découverte du Canada ; Jacques Cartier et Roberval.

1. A peine le génie de Christophe Colomb avait-il révélé l'existence d'un nouveau monde (1492), que les peuples du vieux continent furent saisis comme d'une soif ardente de découvertes. Les uns prétendaient y trouver les richesses fabuleuses de la Chine et des Indes ; les autres y voyaient un double moyen et de s'illustrer par des conquêtes faciles, et de convertir à la foi de nombreuses peuplades infidèles ; enfin, les princes de l'Europe songèrent à assurer à leurs couronnes des avantages qui jusque là avaient été abandonnés à l'industrie de quelques aventuriers. Dès l'année 1497, le vénitien Jean Cabot et son fils Sébastien venaient, avec une commission du roi d'Angleterre Henri VII, reconnaître les côtes du Labrador au-delà du cinquante-sixième degré de latitude nord. En 1500, un gentilhomme portugais,

nommé Gaspar de Cortereal, abordait aux côtes de Terre-Neuve, et même pénétrait dans l'intérieur du golfe Saint-Laurent. En 1506, Jean Denis, de Honfleur, publiait une carte des côtes de Terre-Neuve et des environs. Enfin, deux ans plus tard, Thomas Aubert, pilote de Dieppe, remontait le fleuve Saint-Laurent, et emmenait en France un sauvage du Canada. Il paraît certain cependant que, lorsque ces premiers voyageurs traversèrent l'océan Atlantique, il y avait déjà longtemps que les côtes de Terre-Neuve étaient connues des Basques et des Bretons, puisqu'ils y trouvèrent des noms et des mots qui appartenaient à la langue de ces peuples. On va même jusqu'à soutenir, avec assez de fondement, que les navigateurs basques, attirés surtout par les immenses profits que leur assurait la pêche de la baleine, fréquentaient ces parages plus de cent ans avant que Colomb eût découvert les Indes Occidentales.

2. Quoiqu'il en soit, les premières expéditions entreprises au nom du roi de France, furent celles de Jean Vérazzani, florentin qui était au service de François I. Ce capitaine fut chargé, dans l'automne de 1523, de la double mission d'attaquer les vaisseaux espagnols, et d'aller à la découverte des terres neuves au-delà de l'océan. Ce ne fut que le 17 janvier qu'il put faire voile pour l'Amérique, dont il rangea les côtes depuis la Floride jusqu'à la hauteur de Terre-Neuve. « Cette terre, dit-il, fut reconnue par les Bretons dans les temps passés ; elle est sous le cinquantième degré de latitude. »

3. La guerre allumée entre François I et Charles-Quint fut cause que, pendant dix ans, la France ne songea guère à l'Amérique. Enfin, piqués d'émulation au récit des succès des Espagnols dans le nouveau monde, et des richesses qu'ils en retiraient, les Français reprirent le dessein d'y établir une colonie. Cette fois, l'on choisit un habile navigateur de Saint-Malo, nommé Jacques Cartier, que François I revêtit d'une commission l'autorisant à prendre possession de tous les pays qu'il pourrait découvrir, afin d'y porter, avec

la gloire du nom français, les lumières de la foi et de la civilisation chrétienne.

4. A peine Cartier avait-il reçu ses lettres de commission, que les *terreneuviers*, craignant de voir diminuer les énormes profits que leur rapportait la pêche de la morue et le trafic des pelleteries, suscitèrent contre une entreprise si généreuse tous les obstacles que put leur inspirer l'esprit de lucre et de jalousie, jusqu'à faire cacher les pilotes et les mariniers destinés au voyage. De sorte que le brave capitaine fut obligé d'adresser une supplique à la cour de Saint-Malo, qui mit arrêt sur tous les vaisseaux du port, jusqu'à ce que celui de Cartier fût convenablement équipé. Enfin, le 20 avril 1534, après que les capitaines, maîtres et compagnons eurent fait serment de bien et loyalement se comporter au service du roi, Cartier mit à la voile avec deux bâtiments d'environ soixante tonneaux, montés de soixante-un hommes d'équipage. Il eut les vents si favorables, qu'au bout de vingt jours il abordait au cap de Bonneviste, dans l'île de Terre-Neuve.

5. La multitude des glaces qu'il y trouva, et la contrariété des vents, furent cause qu'il s'écoula un mois avant qu'il pût passer le détroit de Belle-Isle. Enfin, le 9 juin, il entra dans le golfe, et vint mouiller l'ancre dans le hâvre de Brest (aujourd'hui le Vieux-Fort) ; puis, après y avoir fait chanter la messe le jour de la Saint-Barnabé, 11 juin, il continua avec ses barques l'exploration de la côte du Labrador jusqu'à la baie de Chécatica, « laquelle, dit-il, je pense l'un des bons hâvres du monde, et icelui fut nommé le hâvre Jacques-Cartier. » De retour à ses vaisseaux, le capitaine malouin se décida à aller reconnaître les terres que l'on découvrait du côté du sud. Il explora successivement la côte occidentale de Terre-Neuve jusqu'à une petite distance du cap de Raye, les îles aux Oiseaux, celles de Brion et de la Madeleine ; puis, cinglant vers l'ouest, il arriva, le 3 juillet, à l'entrée d'une baie profonde à laquelle il donna le nom de baie des Chaleurs, à cause des grandes chaleurs qu'il

y éprouva. Ayant mis ses vaisseaux dans le port Saint-Martin (aujourd'hui Port-Daniel), il pénétra, avec une de ses barques, jusqu'au fond de la baie, pour s'assurer s'il n'y avait point de passage à l'ouest ; puis, après avoir échangé, avec les naturels du pays, quelques petites marchandises pour des pelleteries, il poursuivit son expédition, se promettant déjà beaucoup des bonnes dispositions de ces peuples. « Nous connûmes, dit-il, que ce sont gens faciles à convertir à notre sainte foi, qui vont de lieu en autre, vivant et prenant du poisson au temps de pêcherie pour vivre. »

6. Bientôt la violence des vents força les deux vaisseaux à chercher un refuge dans la baie de Gaspé. Là, Cartier fit planter, sur la pointe de l'entrée du bassin, une croix de trente pieds de haut, sous le croisillon de laquelle on mit un écusson en bosse à trois fleurs de lis, avec cette inscription : VIVE LE ROI DE FRANCE. L'ouvrage terminé, les Français s'agenouillèrent devant la croix, la saluant respectueusement et montrant ensuite le ciel à ces barbares, pour leur faire entendre que c'est de ce signe que tous les hommes doivent attendre leur salut. Longtemps, les sauvages contemplèrent avec admiration cet ouvrage mystérieux. Lorsque les Français furent retournés à leurs vaisseaux, le chef de cette peuplade, vêtu d'une vieille peau d'ours noir, se rendit auprès des navires avec trois de ses fils et son frère, sans toutefois approcher d'aussi près qu'il avait coutume de faire, et fit une longue harangue, montrant la croix qu'on avait plantée, puis toute la terre des environs, comme pour dire qu'elle était toute à lui, et qu'on ne devait pas y planter cette croix sans sa permission. Cartier l'adoucit par quelques petits présents, et le congédia satisfait, gardant avec lui deux de ses fils pour les emmener en France.

7. Dès que le vent fut bon, les vaisseaux sortirent de la baie de Honguédo (ou Gaspé), et Cartier remonta le fleuve jusque vers la pointe des Monts. Là, voyant les courants contraires, et craignant de trop s'exposer à la violence des vents d'est, il crut devoir songer au

retour, et, de l'avis de tous les compagnons, il fit voile pour la Bretagne, où il arriva heureusement le 5 septembre, plein de l'espérance qu'on pourrait facilement former dans ces nouveaux pays des établissements également utiles à la religion et à l'état.

8. Le rapport avantageux que Cartier fit sur ces contrées, et l'espérance de gagner les indigènes au christianisme, engagèrent le roi à lui donner une commission plus ample et un armement plus considérable. Le 16 mai 1535, jour de la Pentecôte, Cartier entendit la messe, et communia avec toute sa troupe, parmi laquelle se trouvaient un assez grand nombre de gentilshommes qui l'accompagnaient en qualité de volontaires. La messe finie, ils allèrent recevoir, au milieu du chœur, la bénédiction de l'évêque, qui les y attendait revêtu de ses habits pontificaux, et, le mercredi suivant, 19 mai, ils mirent à la voile. Cartier montait un navire d'environ cent vingt tonneaux, nommé la *Grande-Hermine.* Les deux autres vaisseaux étaient beaucoup plus petits ; la *Petite-Hermine* était de soixante tonneaux, et l'*Emerillon* n'était que de quarante.

9. La traversée fut longue et orageuse ; les trois navires, séparés les uns des autres par de furieuses tempêtes, ne purent se rejoindre que le 26 juillet au hâvre de Blanc-Sablon, où Cartier avait marqué le rendez-vous. La flotille alors se remit en route, et suivit la côte septentrionale du golfe, pour achever les découvertes commencées l'année précédente.

10. Le 10 août, des vents contraires jetèrent les trois vaisseaux dans une belle et grande baie (la baie de Sainte-Geneviève), à laquelle Cartier, en l'honneur du saint dont on célèbre la fète ce jour-là, donna le nom de Saint-Laurent. Ce nom, suivant Charlevoix, se serait étendu à tout le golfe, dont cette baie fait partie, puis enfin à la *Grande Rivière de Canada.*

11. Selon toutes les apparences, Cartier, dans son premier voyage, avait pris l'île d'Anticosti pour la terre ferme. Cette fois, il reconnut que c'était une île ; et, comme on en doublait la pointe le jour de

l'Assomption de la Sainte Vierge, il la nomma île de l'Assomption ; mais le nom primitif a prévalu. Là, les deux sauvages qu'on avait pris à Gaspé l'année précédente commencèrent à se reconnaître, et à pouvoir donner aux Français des renseignements plus précis. Ils affirmèrent qu'on était à l'embouchure du grand fleuve d'Hochelaga, et que c'était le chemin de Canada leur pays. Cependant, avant de passer outre, Cartier voulut s'assurer par lui-même si, dans la partie de la côte nord qu'il n'avait point explorée, il n'y aurait point quelque passage au nord-ouest. Il fit donc virer de bord, et vint mouiller aux Sept-Iles (qu'il appela les îles Rondes), où les vaisseaux demeurèrent à l'ancre pendant que Cartier alla avec ses barques explorer le reste de la côte jusqu'à la baie de Sainte-Geneviève, d'où l'on était parti. Les brumes et les vents contraires retinrent les vaisseaux aux Sept-Iles pendant quelques jours. Enfin, l'on remonta le fleuve, et, le premier de septembre, Cartier put reconnaître l'entrée de cette fameuse rivière dont lui avaient tant parlé Taignoagny et Domagaya, la rivière du Saguenay. Il y avait là quatre canots de sauvages venus de Canada (Québec) pour y faire la pêche et la chasse au loup-marin. Deux de ces canots se risquèrent à aborder les navires étrangers, mais non sans une grande peur ; de sorte que l'un d'eux s'évada aussitôt, tandis que l'autre approcha assez près, pour que l'un des sauvages de Cartier pût se faire entendre et les engager à venir à bord en toute sûreté.

12. Le 6 de septembre, Cartier mouillait près d'une île qu'il nomma île aux Coudres parce qu'il y trouva quantité de coudres francs. Le 7 au soir, il jetait l'ancre environ huit lieues plus haut, entre la côte du nord et une autre belle et grande île (l'île d'Orléans), qu'il nomma île de Bacchus, parce qu'il y trouva pour la première fois la vigne sauvage. Il venait d'entrer dans ce qu'il appelle *province de Canada*, qui embrassait tous les environs de Québec. Sur les bords du fleuve, on voyait çà et là quelques cabanes

d'écorces, des sauvages demi-nus occupés à faire la pêche de l'anguille et d'autres poissons.

13. Cartier fit connaissance avec ces sauvages par le moyen de Taignoagny et de Domagaya, qu'il avait pris, dans son premier voyage, à Honguédo (ou Gaspé). Bientôt les navires furent entourés de canots, qui apportaient du poisson, du maïs et des melons en abondance. Le lendemain, on vit arriver l'*agouhanna*, c'est-à-dire, le grand chef, qui s'appelait Donnacona. Douze grands canots l'accompagnaient. Il en fit rester dix en arrière ; puis, s'avançant avec les deux autres, il adressa à Cartier une longue harangue de bienvenue ; et, quand il apprit le bon traitement que ses deux compatriotes avaient éprouvé en France, il pria le capitaine français de lui donner ses bras à baiser, pour lui témoigner sa reconnaissance. Cartier, après leur avoir fait à tous quelques petits présents, descendit dans le canot de Donnacona, y fit apporter du pain et du vin, pour le traiter lui et sa suite ; après quoi on se sépara avec beaucoup de satisfaction de part et d'autre, et le chef emmena avec lui les deux interprètes Taignoagny et Domagaya.

14. Lorsque l'agouhanna se fut retiré, Cartier fit appareiller ses barques pour chercher un lieu propre à l'hivernage de ses vaisseaux. Il côtoya l'île d'Orléans, et « trouva, au bout d'icelle île, un affourc d'eau bel et « délectable pour mettre navires ; auquel, dit-il, y a « un détroit du dit fleuve fort courant et profond, large « d'environ un tiers de lieue, le travers duquel y a une « terre double, de bonne hauteur, toute labourée, aussi « bonne terre qu'il soit possible de voir. Et là est la « ville et demeurance du seigneur Donnacona et de « nos deux hommes qu'avions pris le premier voyage ; « laquelle demeurance se nomme *Stadaconé.* » Au pied de cette terre double ou à deux versants, sur laquelle était situé Stadaconé, serpentait une petite rivière à laquelle Cartier donna le nom de Sainte-Croix (aujourd'hui la rivière Saint-Charles), parce qu'il y arriva le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix. Il y fit entrer la *Grande* et

la *Petite Hermine*, et laissa le gallion dans la rade, pour remonter jusqu'à la bourgade d'Hochelaga.

15. Le lendemain, 17 de septembre, Donnacona voulut renouveler plus solennellement la bonne réception qu'il avait déjà faite aux Français quelques jours auparavant. Il s'avança avec tout son peuple jusqu'à une petite distance des vaisseaux ; là, les sauvages préludèrent par des danses et des chants de leur façon, après lesquels, Donnacona, rangea tous ses gens d'un côté, et traça sur le sable un cercle, où il fit mettre le capitaine français, et sa suite ; puis il commença une grande harangue, tenant par la main une jeune fille d'environ dix ans. Quand il eut fini de parler, il présenta la jeune fille à Cartier, et les sauvages poussèrent trois cris, en signe d'approbation. Donnacona lui fit encore présent de deux jeunes garçons l'un après l'autre, et à chaque fois les assistants répétèrent les mêmes acclamations. Cartier, fit monter les enfants sur les vaisseaux, et présenta en retour deux épées, deux grands bassins d'airain, l'un tout uni, et l'autre ciselé. Donnacona, fort satisfait, commanda à tous ses gens de chanter et de danser ; puis il témoigna au capitaine qu'il serait bien aise, lui et les siens, d'entendre ces bronzes tonnants dont on lui avait fait si grande fête. Cartier fit tirer à boulet une douzaine de berges : « De quoi, « dit-il, ils furent tous si étonnés, qu'ils pensaient « que le ciel fût chu sur eux, et se prirent à hurler « et à hucher si très-fort, qu'il semblait qu'enfer y « fût vidé. »

16. Cependant, on ne tarda pas à s'apercevoir que les deux interprètes, Taignoagny surtout, avaient changé de dispositions depuis leur arrivée. Donnacona, jaloux sans doute de garder pour lui seul tous les avantages que pouvait lui promettre l'amitié des Français, fit tous ses efforts pour détourner Cartier de monter jusqu'à la grande bourgade d'Hochelaga. Il lui fit représenter « que la rivière était mauvaise, et que leur dieu Cudouagny annonçait qu'il y avait tant de neiges et de glaces, que tous mourraient dans

le voyage. Peu soucieux de ces menaçantes prédictions, Cartier lui fit réponse, « que Cudouagny ne « savait ce qu'il disait, et que Jésus les saurait bien « garder du froid, s'ils lui voulaient croire. » Cependant Taignoagny et Domagaya persistèrent à refuser de se joindre à l'expédition, et Cartier se vit contraint de partir sans interprète. Il se mit en route pour Hochelaga le 19 de septembre, avec le galion et deux barques, laissant les deux autres vaisseaux dans la rivière Saint-Charles. A quinze lieues environ de Canada, Cartier s'arrêta à un endroit nommé Achelaï, où la rapidité du courant, resserré entre des rochers, rendait la navigation dangereuse. Grand nombre de sauvages vinrent à bord visiter les Français, et, entre autres, un des capitaines du lieu, qui offrit à Cartier deux de ses enfants, et voulut aussi lui faire entendre que plus haut la navigation devenait plus difficile. Parvenu au lac Saint-Pierre (1), Cartier, ne trouvant plus assez de profondeur, se vit contraint de laisser là l'*Emerillon*. Il fit donc appareiller et approvisionner les deux barques, et continua sa route avec les sieurs de Pontbriand, de la Pommeraye, Jean Gouyon et vingt-huit mariniers, y compris les deux pilotes Jalobert, son beau-frère, et Guillaume le Breton. Il arriva à Hochelaga le 2 octobre.

17. Les habitants de cette bourgade, au nombre de plus de mille, vinrent au devant des Français jusqu'au pied du courant Sainte-Marie, que les barques ne purent remonter. Tous à l'envi leur apportaient du poisson en abondance, et du maïs. Cartier, voyant le bon cœur de ces sauvages, mit pied à terre, et, faisant placer toutes les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, leur fit à tous quelques présents. Vers le soir, lorsque les Français se furent retirés dans leurs barques, ces bonnes gens demeurèrent toute la nuit sur la rive à danser et à entretenir des feux de joie. Le lendemain, de grand matin, Cartier, accom-

---

(1) Le lac Saint-Pierre, qui n'avait pas encore de nom à cette époque, fut appelé lac d'Angoulême quelques années plus tard, vraisemblablement par Thévet.

pagné des gentilshommes et de vingt mariniers, partit avec trois hommes du pays, qui servaient de guides. Après avoir traversé une magnifique forêt de chênes, nos voyageurs arrivèrent dans des champs cultivés et tout couverts de maïs, au milieu desquels était situé Hochelaga.

18. Cette bourgade était entourée d'une forte palissade circulaire de la hauteur d'environ deux lances, et formée d'un triple rang de pieux, dont ceux du milieu étaient plantés droits, et les autres croisés par le haut, le tout fortement entrelacé de racines et de branches. Une seule porte, fermant à barres, donnait entrée dans la bourgade. Au-dessus de cette porte et sur plusieurs points de la palissade, était pratiquée une espèce de galerie, munie d'échelles, et garnie de pierres pour la défense de la place. La bourgade renfermait une cinquantaine de grandes cabanes, longues d'environ cinquante pas, sur douze ou quinze de largeur, et couvertes de grandes écorces bien cousues ensemble. L'intérieur de ces cabanes était de plusieurs pièces, dont chacune était occupée par une famille, et au centre était ménagée une salle commune, où se faisaient et s'entretenaient les feux. Il y avait même, à la partie supérieure, des greniers destinés à recevoir leurs provisions de maïs.

19. On conduisit les étrangers dans une espèce de place publique, de forme carrée et de la grandeur d'environ un jet de pierre, où on les reçut au milieu des démonstrations de la joie la plus cordiale ; après les premiers saluts de bienvenue, les femmes et les filles se retirèrent, et les hommes s'assirent par terre autour d'eux. Bientôt après, l'on vit paraître l'agouhanna, ou seigneur du lieu, porté solennellement sur une grande peau de cerf, par neuf ou dix hommes, qui vinrent le déposer sur des nattes, auprès du capitaine français. C'était un homme d'environ cinquante ans, tout perclus de ses membres. Il n'avait pour marque de distinction qu'une simple lisière rouge de poil de porc-épic, qui lui tenait lieu de diadème. Pour faire honneur à son hôte, il ôta

cette couronne de dessus sa tête, et la mit sur celle de Cartier. Le capitaine de son côté donna au chef et à ceux qui l'entouraient divers petits objets, dont ils parurent tous fort contents. Quand les Français voulurent prendre congé de leurs hôtes, les femmes se mirent au devant d'eux, leur offrant des mets qu'elles avaient elles-mêmes apprêtés. Mais, comme les sauvages ne mettaient point de sel dans leurs aliments, on leur fit entendre qu'on n'avait nul besoin de manger. Plusieurs des habitants d'Hochelaga voulurent accompagner les Français jusque sur la montagne, qui était à environ un quart de lieue de la bourgade. Cartier donna à cette montagne le nom de Mont-Royal (Montréal), qui est devenu plus tard celui de la ville et de l'île tout entière.

20. Voyant qu'il était impossible de franchir le saut Saint-Louis, les Français se hâtèrent de reprendre le chemin de Canada, dans la crainte qu'il ne fût arrivé malheur au galion ; le lendemain, ils trouvèrent l'*Emerillon* sain et sauf comme ils l'avaient laissé, au lac Saint-Pierre, et, le jour suivant, 5 octobre, on se remit en route. Le 7, Cartier mouilla par le travers d'une rivière remarquable venant du nord, à laquelle il donna le nom de Fouez (les Trois-Rivières), et, pendant que les barques remontaient la rivière pour en faire l'exploration, il fit planter une belle grande croix sur la pointe la plus avancée d'une des îles qui partagent l'embouchure en plusieurs chenaux. Le 11 octobre, l'*Emerillon* rentrait dans le hâvre de Sainte-Croix.

21. Ceux des Français qui étaient demeurés à Canada, s'étaient occupés à construire devant les vaisseaux une espèce de retranchement garni de pièces d'artillerie, de manière à pouvoir au besoin se défendre contre toutes les forces du pays ; précaution qu'on jugea nécessaire, parce qu'il fallait passer l'hiver dans le voisinage d'une bourgade fort peuplée, où commandait un chef dont on avait plus d'une raison de se défier.

22. Pendant l'hiver, les Français eurent beaucoup à

souffrir des rigueurs du froid, auquel ils n'étaient pas accoutumés, et d'une espèce de scorbut, qui en fit mourir vingt-cinq, et réduisit les autres à un tel état de faiblesse et d'abattement, qu'on avait perdu l'espoir de revoir la France, lorsque Domagaya enseigna à Cartier un remède qui l'avait guéri lui-même, et qui ramena dans le fort la santé et la vie.

23. Dès que le soleil du printemps eut fait disparaître les glaces qui retenaient les vaisseaux captifs au fond du hâvre de Sainte-Croix, l'on se prépara au départ. Le 3 de mai, jour de l'Invention de la sainte Croix, Cartier fit planter sur le bord de la rivière une grande croix d'environ trente-cinq pieds de haut, sous le croisillon de laquelle on mit les armes de France, avec ces mots : *Franciscus primus Dei gratia Francorum rex regnat.* Donnacona, qui ne venait plus si souvent au fort, parce qu'il craignait sans doute qu'on ne l'enlevât, se décida pourtant à faire une visite au capitaine ; mais il se fit accompagner d'une nombreuse escorte, et encore n'osa-t-il monter sur le vaisseau. Cartier, d'un autre côté, savait que depuis peu toutes les cabanes de Stadaconé étaient pleines de sauvages, qui s'y tenaient cachés, et les dissimulations de Taignoagny ne laissaient plus guère de doute sur les dispositions et du chef et de tout son peuple. Il résolut donc de prévenir les coups, et fit saisir l'agouhanna, avec Taignoagny et Domagaya. Tous les autres prirent la fuite. Cet expédient servait admirablement les intentions de Cartier ; car il espérait que l'agouhanna piquerait la curiosité du roi, tant par l'éminence de sa condition, que par les merveilles qu'il racontait des pays qu'il avait visités et surtout du royaume du Saguenay. La nuit suivante, on entendit, sur la rive opposée, les gens de Donnacona crier à plusieurs reprises : *Agouhanna ! Agouhanna !* comme pour demander à parler à leur chef. Cartier cependant attendit jusqu'au jour. Faisant alors monter Donnacona sur le pont, il leur fit dire qu'on ne l'emmenait que pour le présenter au roi des Français, afin qu'il lui contât lui-même toutes les beautés du pays,

et qu'on le ramènerait dans dix ou douze lunes, c'est-à-dire, l'année suivante. Les sauvages se résignèrent à son départ, et présentèrent à Cartier vingt-quatre colliers d'*énogny* (1), pour l'engager à bien traiter leur chef, auquel ils apportèrent les vivres dont il avait besoin pour passer la mer. Donnacona, de son côté, envoya à ses femmes et à ses enfants les présents que le capitaine lui avait faits. Enfin, le 6 mai, Cartier remit à la voile, avec deux vaisseaux seulement, laissant le troisième faute de bras pour le manœuvrer.

24. On ne peut douter que l'intention de Cartier ne fût de revenir bientôt, comme il l'avait promis aux habitants de Canada ; mais la guerre que François I avait à soutenir contre Charles-Quint, ne permettait guère que l'on s'occupât sérieusement de découvertes lointaines ; aussi s'écoula-t-il plus de quatre ans avant que François I pût envoyer au Canada une troisième expédition, pour compléter les découvertes déjà commencées, et y jeter les premiers fondements d'une colonie. Enfin, le calme étant rendu à son royaume, il accorda à Jean-François de la Roque sieur de Roberval, gentilhomme de Picardie, des lettres patentes en date du 15 janvier 1540 (2), par lesquelles il le déclare son lieutenant-général dans les pays de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres lieux circonvoisins. La conduite de l'expédition fut confiée à Cartier, avec le titre de capitaine général et de maître pilote des vaisseaux. Au printemps, lorsque M. de Roberval arriva à Saint-Malo, il trouva les vaisseaux en rade, vergues hautes et prêts à faire voile ; mais, n'ayant pu recevoir à temps les poudres et munitions qu'il attendait de la Champagne et de la Normandie, il fit la revue de tous les équipages, et donna à Cartier

(1) C'est ce qu'on a appelé plus tard *porcelaine*. C'était la plus précieuse de leur monnaie. Elle se composait de grains faits de la nacre de certains coquillages marins, enfilés et disposés en larges bandes, qu'on appelait colliers. Les colliers ne se donnaient que dans les grandes circonstances ; les transactions ordinaires se réglaient par *branches* ou par *brasses* de ces grains enfilés.

(2) Ou, suivant notre manière de compter, le 25 janvier 1541.

plein pouvoir de partir et de prendre les devants. Les cinq navires, bien fournis de provisions pour deux ans, quittèrent le port de Saint-Malo le 23 mai 1541, et eurent les vents si contraires, qu'ils n'arrivèrent au hâvre de Sainte-Croix que le 23 août.

25. Agona, qui avait succédé à Donnacona, vint rendre visite à Cartier, avec un grand nombre des habitants de Canada. Quand il apprit que Donnacona n'était plus vivant, il n'en parut pas fort attristé ; et c'était sans doute, remarque Cartier, « parce qu'il demeurait seigneur et chef du pays par la mort du dit Donnacona. » Après lui avoir témoigné la joie qu'il avait de son retour, le chef ôta de dessus sa tête une espèce de couronne en cuir jaune, enrichie d'énogny, la plaça sur la tête du capitaine, et lui mit aux bras ses riches bracelets. Cartier, lui ayant rendu sa couronne, lui fit quelques présents, et le chef parut s'en retourner fort content.

26. Cartier, qui avait quelque raison de se défier des habitants de Stadaconé, crut qu'il était prudent de choisir un autre lieu plus facile à fortifier que le hâvre de Sainte-Croix, et remonta jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, à l'embouchure de laquelle il fit planter son artillerie sur le rivage, pour protéger les trois navires qu'il voulait garder dans le pays. Quelques jours après, il renvoya les deux autres en France, faisant savoir au roi qu'on n'avait encore aucune nouvelle de M. de Roberval.

27. Pendant que ses gens, sous les ordres du vicomte de Beaupré, s'occupèrent à faire quelques défrichements et à fortifier la place, que l'on appela Charlebourg-Royal, Cartier remonta le fleuve avec deux barques, espérant toujours trouver un passage pour se rendre au Saguenay. Mais, n'ayant pu franchir les rapides du saut Saint-Louis, il renonça à son entreprise, après s'être fait néanmoins conduire par terre aussi loin que possible par quatre jeunes gens du pays, qui entre autres choses lui firent entendre « que la rivière n'était pas navigable pour se rendre au Saguenay. » Durant l'hiver, les sauvages, qui avaient

déjà appris à se défier des européens, s'assemblèrent en grand nombre à Stadaconé, et plus d'une fois causèrent de sérieuses inquiétudes aux Français ; de sorte que, aux premières navigations, comme on ne recevait aucune nouvelle du lieutenant général, on se rembarqua pour la France.

28. A peine Cartier était-il rendu à Terre-Neuve, qu'il rencontra M. de Roberval, qui amenait trois grands navires, avec deux cents personnes, tant hommes que femmes, parmi lesquels on remarquait plusieurs personnes de qualité, entre autres M. de Saine-Terre, son lieutenant, les sieurs de l'Espinay, de Guinecourt, de Noire-Fontaine et Jean Alfonse, excellent pilote de Saintonge. Cartier, après avoir rendu ses devoirs au vice-roy, rapporta à Roberval que, n'ayant pu avec sa petite bande résister aux sauvages, qui l'incommodaient continuellement, il avait jugé prudent de ne pas rester plus longtemps sans secours, et de repasser en France. Tous s'accordaient à louer la richesse et la fertilité du pays ; ils montraient certains diamants qu'ils en avaient apportés, et des échantillons de mine d'or, que l'on essaya et qui fut trouvée bonne. Cependant, lorsque le général voulut l'obliger à retourner avec lui, Cartier, désespérant sans doute du succès de l'entreprise, plutôt que poussé du motif que lui prête M. de Roberval, d'avoir voulu garder toute la gloire de ses découvertes, leva l'ancre sécrètement la nuit suivante, et regagna la Bretagne (1).

29. M. de Roberval, qui avait des forces suffisantes pour en imposer aux indigènes, n'en continua pas moins son entreprise, et vint s'établir à Charlebourg-Royal même, que Cartier venait de quitter, et changea

(1) De là date probablement ce différend entre Cartier et Roberval, qui fut porté, dès le printemps suivant, devant une cour de commissaires, nommés par le roi pour examiner les comptes de recette et de dépense de l'expédition. Un des *item* du compte de Cartier est ainsi conçu : " En ce qui est du tiers navire, mettrez, pour... huit mois qu'il a été à retourner quérir le dit Roberval au dit Canada... deux mille cinq cents livres. " D'où l'on conclut avec assez de vraisemblance que Cartier a fait un quatrième voyage au Canada.

ce nom en celui de France-Roy. Bientôt l'on vit s'élever sur le côteau voisin un nouveau fort, renfermant deux corps de logis, une grosse tour, et une autre bâtisse de quarante ou cinquante pieds de long, avec chambres, cuisine, offices, celliers, et tout auprès un four, des moulins et un puits. Au pied du côteau, il y avait encore, près de la petite rivière, un logement dont partie formait une tour à deux étages, avec deux corps de logis où l'on gardait les provisions.

30. A l'approche de l'automne, M. de Roberval renvoya en France deux de ses vaisseaux, pour informer le roi de ce qui s'était fait, et rapporter au printemps les provisions et les secours qu'il plairait à sa Majesté de lui envoyer. On commença dès lors à s'appercevoir que les provisions seraient insuffisantes, si l'on n'y mettait une grande économie. Heureusement les sauvages apportèrent quantité d'aloses, qu'ils échangèrent pour des couteaux et autres bagatelles. Cependant le scorbut ne tarda pas à se mettre dans la nouvelle habitation, et enleva une cinquantaine de personnes dans le cours de l'hiver. Au printemps, M. de Roberval entreprit le voyage du Saguenay, avec huit barques et soixante-dix hommes d'équipage, laissant pour lieutenant au fort le sieur de Royèze avec une trentaine de personnes. Pendant ce voyage, une barque se perdit, et huit hommes se noyèrent, parmi lesquels se trouvaient le sieur Noire-Fontaine et un nommé Levasseur de Constance.

31. Les vaisseaux de M. de Roberval arrivèrent en France au moment où la guerre allait se rallumer entre François I et Charles-Quint, et le roi, au lieu de lui envoyer ce qu'il demandait, le rappela en France, où sa valeur et son influence sur les populations de la Picardie pouvaient lui être d'un grand secours. Après M. de Roberval, le Canada ne fut plus visité, pendant nombre d'années que par les vaisseaux employés à la pêche ou au commerce des pelleteries. En 1578, il vint à Terre-Neuve pour la pêche de la morue non moins de cent cinquante vaisseaux français,

et près de deux cents vaisseaux étrangers. Mais, occupés avant tout de leur négoce, ces marchands ne songeaient guère à former des établissements permanents.

CHAPITRE II.

Entreprise du marquis de la Roche—Voyages de Chauvin—Pontgravé—Le commandeur de Chates—Champlain ; son premier voyage en Canada—M. de Monts ; établissements à la côte d'Acadie.

32. En 1577 et en 1578, le marquis de la Roche obtint de Henri III des lettres patentes le nommant lieutenant général et vice-roi des Terres-Neuves et autres pays qu'il pourrait découvrir, pouvoirs qui lui furent confirmés par Henri IV en 1598. Mais le mauvais choix de ses colons et les troubles qui désolaient alors la Bretagne, firent échouer tous ses projets. Parti avec un seul vaisseau, sur lequel, outre son équipage, il avait une cinquantaine de repris de justice, il les déposa sur l'île de Sable, promettant de venir les reprendre aussitôt qu'il aurait choisi, sur les côtes de l'Acadie, un lieu favorable pour s'y établir ; mais, au retour, les vents contraires ne lui permirent pas d'y aborder, et ces pauvres malheureux restèrent seuls sur cette terre aride et désolée, réduits à regretter leurs fers et leurs cachots. Pendant plusieurs années, ils ne vécurent que du produit de leur pêche et de quelques bestiaux qu'y avait laissés, dit-on, le baron de Léry, lorsqu'il voulut y établir une colonie en 1518, et qui s'y étaient conservés et multipliés. Enfin le roi, ayant été informé du sort de ces malheureux délaissés, chargea le pilote Chédotel, qui se rendait à Terre-Neuve, de les ramener en France. La plupart étaient morts de misère, et il n'en restait plus que douze. Le roi voulut les voir dans l'état où on les avait trouvés, et leur accorda à chacun une gratification de cinquante livres, les renvoyant déchargés de toute poursuite de la justice.

33. Le mauvais succès des tentatives du marquis de la Roche n'empêcha pas qu'on ne sollicitât vivement la commission qu'il avait eue du roi, et surtout le privilége exclusif de la traite des pelleteries. Pontgravé, négociant de Saint-Malo et habile navigateur, qui avait déjà fait le voyage du Canada, comprenant que, si ce commerce pouvait être réuni dans une seule main, les profits ne manqueraient pas d'être considérables, engagea le sieur Chauvin, capitaine de vaisseaux, à demander au roi ce privilége, avec toutes les prérogatives attachées à la commission du marquis de la Roche. M. Chauvin goûta cet avis, fit agir les amis qu'il avait à la cour, et réussit d'autant mieux à obtenir ce qu'il demandait, que le roi n'avait rien à débourser, le privilége exclusif de la traite lui suffisant pour se dédommager de ses frais.

34. Chauvin équipa quelques vaisseaux (1599), et se rendit à Tadoussac, qui était déjà le rendez-vous de tous les commerçants de pelleteries. Pontgravé commandait l'un de ces vaisseaux, et M. de Monts voulut être aussi du voyage, pour connaître par lui-même ces terres nouvelles, où dès lors sans doute il se proposait de fonder un établissement. Comme Chauvin se préparait à bâtir un logement à Tadoussac, Pontgravé, qui avait déjà été faire la traite jusqu'aux Trois-Rivières, l'engagea à remonter plus haut, et à choisir un lieu plus commode et plus favorable à un établissement ; M. de Monts était aussi du même avis. Mais le sieur Chauvin, n'ayant d'autre but que de troquer ses marchandises contre des pelleteries, se mettait fort peu en peine d'établir une colonie, encore moins de remplir l'article de sa commission qui regardait la religion catholique, parce qu'il était calviniste. Aussi, dès que ses vaisseaux furent chargés de fourrures, il mit à la voile, laissant à Tadoussac seize de ses gens, dont plus de la moitié périrent de faim et de misère ; les autres étaient destinés au même sort, si les sauvages n'en avaient eu compassion. L'année suivante (1600), Chauvin fit un second voyage, qui fut aussi fructueux

que le premier, mais qui n'avança pas davantage les intérêts de la colonisation. Il en préparait un troisième pour l'année 1601, lorsque la mort vint mettre fin à ses projets.

35. Après la mort de Chauvin, sa commission passa au commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, homme de beaucoup de mérite, qui s'était signalé en plusieurs occasions par sa bravoure et sa fidélité. Comme les entreprises de cette nature exigeaient des fonds considérables, M. de Chates forma une compagnie puissante, où entrèrent plusieurs gentilshommes et les principaux marchands de Rouen et de quelques autres lieux. Pontgravé eut la conduite des vaisseaux, comme étant le plus expérimenté en ces grandes expéditions, et fut chargé en outre de continuer l'exploration du grand fleuve jusqu'au saut Saint-Louis et au-delà, pour en faire son rapport, et préparer un second embarquement, auquel devrait se joindre le commandeur en personne.

36. Heureusement pour le Canada, M. de Chates rencontra, pour le seconder dans ses généreux desseins, un gentilhomme de capacité et de mérite : c'était Samuel de Champlain, que la providence destinait à être lui-même le père et le fondateur de la Nouvelle-France. Né à Brouage en Saintonge (1), Champlain avait servi pendant quelques années comme maréchal de logis dans l'armée royale ; lorsque le licenciement des troupes que le roi entretenait en Bretagne lui fournit l'occasion de passer en Espagne, et de faire le voyage des Indes Occidentales, où il fut environ deux ans et deux mois.

37. Il y avait peu de temps que Champlain était revenu de l'Amérique Espagnole, lorsque le commandeur lui proposa de se joindre à Pontgravé pour faire le voyage du Canada, y examiner soigneusement le pays, et lui en faire un exacte et fidèle rapport. Il y consentit, avec l'agrément du roi, et partit de

(1) Il était fils d'Antoine de Champlain, capitaine de vaisseau, et de Marguerite le Roy.

Honfleur avec Pontgravé le 15 de mars 1603. Les vaisseaux restèrent à Tadoussac, où devait se faire la traite, et, avec un bateau fort léger, Pontgravé et Champlain remontèrent le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, qu'ils ne purent franchir non plus que Jacques Cartier, et reprirent le chemin de Tadoussac, remarquant soigneusement les lieux favorables à un établissement, et recueillant de la bouche des indigènes tous les renseignements possibles sur le cours des principales rivières et l'intérieur du pays. La grande bourgade d'Hochelaga avait disparu, et Stadaconé n'était plus qu'un cap solitaire, recouvert d'épaisses forêts, auquel les sauvages donnaient dès lors le nom de Québec. De retour à Tadoussac, Champlain employa le peu de temps qui lui restait avant le départ des vaisseaux à poursuivre ses explorations jusqu'au-delà de Gaspé, dressa une carte de toutes ses découvertes, et publia le récit détaillé de ce premier voyage.

38. En arrivant à Honfleur, Champlain et Pontgravé apprirent avec douleur la mort du commandeur de Chates. La perte d'un homme si puissant et en même temps si bien intentionné, était un vrai malheur pour le Canada, et il paraissait bien difficile de trouver personne qui pût comme lui commander le respect et faire taire l'envie. Cependant il se présenta un nouveau protecteur, qui, sans avoir toutes les qualités de M. de Chates, était animé d'intentions droites, et jouissait d'un grand crédit à la cour : c'était Pierre du Gas, sieur de Monts, gentilhomme calviniste, gouverneur de Pons. Il obtint une commission très-ample, avec privilége exclusif du commerce des pelleteries pour dix ans depuis le quarantième degré de latitude jusqu'au quarante-sixième, et des lettres patentes de lieutenant général en toute cette étendue de pays. Le roi lui permit l'exercice de sa religion en Amérique pour lui et pour les siens, à condition toutefois qu'il y protégerait la religion catholique, et qu'il y établirait une colonie.

39. M. de Monts conserva la compagnie formée par son prédécesseur, l'augmenta même de plusieurs

négociants de Rouen et de La Rochelle, et, au printemps de l'année 1604, équipa quatre vaisseaux, dont l'un était destiné à faire la traite à Tadoussac ; le second, sous la conduite de Pontgravé, devait aller croiser dans le détroit de Canceau et sur les côtes du Cap-Breton, afin de maintenir les droits et priviléges de la nouvelle compagnie. Lui-même, accompagné de Champlain et de M. de Poutrincourt, conduisit les deux autres en Acadie. Arrivé au bout d'un mois (le 6 mai 1604) en vue de La Hève, il passa environ un mois à faire avec Champlain l'exploration des côtes de la presqu'ile et de la baie Française (Fundy), et vint enfin fixer sa colonie à l'entrée de la rivière des Etchemins (ou Sainte-Croix), sur une petite île qui fut aussi nommée île de Sainte-Croix. Cette île, n'ayant qu'une demi-lieue de circuit, fut bientôt défrichée ; on eut même le temps de commencer des jardinages à la terre ferme. Mais, l'hiver venu, on se trouva sans eau douce et sans bois, et, comme on fut bientôt réduit aux viandes salées, le scorbut se mit dans la nouvelle colonie, et enleva trente-six personnes jusqu'au printemps. Aussi, dès que la navigation fut libre, M. de Monts fit équiper une barque, et prit sa route vers le sud, accompagné de Champlain et de quelques autres gentilshommes, pour chercher un climat moins rigoureux. Il rangea la côte jusqu'au-delà du cap Cod. Enfin, ne pouvant trouver un lieu qui lui offrît tous les avantages qu'il cherchait, il revint à Sainte-Croix, où il fut décidé que l'on retournerait à l'Acadie. On se met à l'œuvre ; chacun démolit ce qu'il a bâti avec tant de peines, et l'on se transporte armes et bagages à Port-Royal.

40. Après avoir à la hâte jeté les fondements de la nouvelle habitation, M. de Monts s'embarqua pour la France, laissant à Pontgravé le soin d'achever les constructions commencées. A son arrivée en France, il trouva les choses bien changées à son égard : les pêcheurs et les marchands avaient représenté à la cour, que le privilége de M. Monts, en ruinant des centaines de familles employées dans ce négoce, ne

manquerait pas de diminuer considérablement le revenu des douanes du royaume. La cour crut devoir céder à ces remontrances, et le privilége fut révoqué. M. de Monts ne perdit cependant pas courage. Il fit un nouveau traité avec M. de Poutrincourt, qui se chargea de préparer une nouvelle expédition pour le printemps de 1606. La lenteur des préparatifs et la longueur de la traversée firent croire aux habitants de Port-Royal qu'on les avait abandonnés. Pontgravé mit tout en œuvre pour leur donner du courage ; mais, outre que le terrible mal de terre avait moissonné une douzaine de personnes pendant l'hiver, on allait manquer bientôt de toutes provisions, et il se vit à la fin contraint de s'embarquer pour la France avec tout son monde, ne laissant dans le fort que deux hommes, qui voulurent bien demeurer seuls pour garder les effets qu'on ne pouvait emporter. Pontgravé était à peine sorti de la baie Française, qu'il rencontra une barque venant de Canceau, qui lui annonça l'arrivée de M. de Poutrincourt. On reprit donc le chemin de Port-Royal, où l'on trouva le vaisseau déjà rendu. L'abondance remédia à tous les maux : les maladies diminuèrent, les grains ensemencés fructifièrent au-delà de toute espérance, et, quand l'hiver arriva, les nouveaux colons étaient prêts à en affronter les rigueurs.

41. Tandis que Port-Royal donnait de si belles espérances, les ennemis de M. de Monts achevaient de le perdre en France ; ils parvinrent enfin à lui faire ôter sa commission, et il ne put même obtenir d'autre dédommagement, pour les avances qu'il avait faites, qu'une somme de six mille livres à prendre sur les vaisseaux qui feraient le commerce des pelleteries. Au fond, cette gratification n'était rien ; car, outre que la distance des lieux et la nature du commerce ne lui laissait aucune chance de recours contre ses débiteurs, les frais de poursuite auraient infailliblement dépassé la somme à laquelle il pouvait prétendre. Au reste, deux fautes surtout devaient causer la ruine de M. de Monts : la première était d'avoir

fait partir ses colons avant de savoir précisément où les établir ; la seconde, de n'avoir pas, dès le commencement, pourvu sa colonie de grains et de bestiaux, au lieu d'attendre sa subsistance des vaisseaux d'outre-mer.

DEUXIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SOUVERAIN. (1608-1663.)

CHAPITRE PREMIER

Fondation de Québec.—Nations indigènes amies et ennemies.—Première et seconde expéditions de Champlain contre les Iroquois.—La traite au saut Saint-Louis ; Place-Royale.—Champlain remonte l'Outaouais.—Formation d'une nouvelle compagnie.

42. M. de Monts, sans se laisser décourager par les contradictions, eut le crédit de se faire rétablir pour un an dans son privilége, et voulut faire encore une tentative de colonisation. Cette fois, il tourna ses vues vers le Canada. De concert avec ses associés, il équipa deux navires : l'un, sous les ordres de Pontgravé, devait surveiller la traite des pelleteries ; et l'autre, commandé par Champlain, était destiné pour Québec, où il arriva le 3 juillet 1608. « Je cherchai, dit Champlain, un lieu propre pour notre habitation ; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers. » Il était impossible en effet de mieux placer le chef-lieu d'une colonie naissante. Un superbe promontoire, formant une citadelle déjà presque achevée par les mains de la nature ; un vaste bassin et une rade profonde, où plusieurs flottes peuvent mouiller à l'abri des tempêtes ; un ensemble de beautés pittoresques comme on en trouve peu dans le monde entier ; une position centrale, au bord d'un fleuve majestueux et profond,

au milieu des principales tribus de la grande famille algonquine : tout devait faire approuver le choix que fit en cette occasion le père de la Nouvelle-France.

43. Champlain, en arrivant, mit ses gens à l'ouvrage, employant les uns à abattre les arbres et à défricher, les autres à construire un magasin et des logements, avec galeries et fossés tout à l'entour. Le magasin, auquel on donna six toises de longueur sur trois de profondeur, fut placé à l'endroit même où est aujourd'hui l'église de la basse ville. Les munitions et les provisions de bouche étant ainsi en sûreté, on éleva tout auprès trois corps de logis à deux étages, longs chacun de trois toises sur deux et demie de largeur. Du côté du fleuve, Champlain ménagea plusieurs pointes d'éperons, qui enfermaient une partie du logement, et où l'on monta les premières batteries de Québec.

44. Lorsque les rigueurs de la saison eurent mis fin à ces premiers travaux, Champlain s'appliqua à connaître les sauvages du pays, et à se concilier leur amitié. Les principales de ces nations étaient : les Montagnais, qui habitaient les environs de Québec, l'immense bassin du Saguenay et celui du Saint-Maurice ; les Algonquins, dont les nombreuses tribus étaient échelonnées principalement le long de la grande rivière qui portait leur nom, et que nous appelons aujourd'hui rivière des Outaouais ; les Hurons, peuples sédentaires, dont le pays était renfermé entre la mer Douce, ou lac Huron, et le lac Simcoe, mais dont la langue était parlée par plusieurs nations dispersées sur les bords des grands lacs ; au sud du fleuve, du côté de l'Acadie, étaient les Abénaquis et les Souriquois ou Micmacs. Tous ces peuples avaient pour ennemis communs, les Iroquois, ou la confédération des cinq cantons, savoir, les Agniers, les Oneyouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans, dont le pays s'étendait à l'ouest du lac Champlain et au sud du lac Ontario (1).

(1) Les divers dialectes que parlaient tous les sauvages du Canada, se rattachent à deux souches principales, l'algonquin et le huron.

45. Au printemps de l'année 1609, les Montagnais, les Algonquins et les Hurons, résolus de former un grand parti de guerre pour se venger de leurs ennemis, vinrent solliciter l'alliance des Français, et les engager à se joindre à eux. Champlain, persuadé qu'avec le secours de trois nations aussi nombreuses et aussi influentes, il lui serait facile de dompter celles qui pourraient nuire à la tranquillité de la colonie, se décida, de l'avis de Pontgravé, à leur prêter main forte, et à les accompagner lui-même jusque dans le cœur du pays ennemi.

46. Il remonta avec eux le fleuve et la rivière des Iroquois, qui porta plus tard les noms de Richelieu, de Chambly et de Sorel. La chaloupe des Français monta aisément jusqu'au pied des rapides de Chambly; là, il fut impossible de passer outre. Sans se rebuter ni de la difficulté, ni de la mauvaise foi des sauvages, qui lui avaient assuré qu'on allait jusqu'au pays des Iroquois sans aucun embarras, Champlain renvoya la chaloupe, et s'embarqua dans leurs canots avec deux français qui consentirent à le suivre.

47. Le rapide passé, la flottille commença à naviguer avec un peu plus de précaution : on campait de bonne heure, sur le bord de la rivière; on se contentait néanmoins de faire, du côté de terre, de grands abattis d'arbres, et de ranger les canots d'écorce au bord de l'eau, afin de pouvoir plus promptement s'embarquer, en cas de surprise ; après quoi, l'on envoyait quelques éclaireurs à la découverte, et, s'ils revenaient sans avoir rien vu, on se couchait fort tranquille, sans même prendre la peine de poser des sentinelles autour du camp. Champlain eut beau représenter à ses alliés le péril auquel les exposait une conduite aussi peu régulière, toute la réponse qu'ils lui firent, fut que des gens qui avaient fatigué tout le jour, avaient besoin de reposer la nuit. Néanmoins, quand on se crut proche de l'ennemi, les éclaireurs s'acquittèrent un peu mieux de leur devoir ; on ne marcha plus que de nuit, et on n'alluma plus de feux pendant le jour.

48. Ce qui contribuait le plus à entretenir les sauvages dans cette dangereuse sécurité, était la confiance qu'ils avaient en leurs jongleurs. Aussitôt que l'armée était campée, le jongleur se faisait une petite cabane de pieux, sur laquelle il jetait la peau qui lui servait de vêtement; puis il y entrait, et les guerriers se rangeaient tout à l'entour. Bientôt il commençait à marmoter quelques paroles mystérieuses, criant, hurlant et se démenant de telle sorte, que l'eau ruisselait de toutes les parties de son corps. C'est au milieu de ce bel appareil, que le *manitou* (1) révélait à son prophète l'issue heureuse ou malheureuse de la guerre, et l'on aurait cru le pays perdu, si l'on avait manqué de se conformer à la moindre de ses prescriptions.

49. Déjà la troupe n'était plus qu'à deux ou trois journées de la demeure des ennemis, et, tous les soirs, on ne manquait pas de consulter l'oracle. Cependant, comme s'il fût resté au fond de leur cœur une certaine défiance de la véracité du manitou, ou de la fidélité de son interprète, les sauvages demandaient souvent à Champlain s'il n'avait pas vu les ennemis en songe. Malheureusement il ne rêvait point; ce qui paraissait les contrarier beaucoup. Un jour enfin, il leur apprend qu'il avait vu pendant son sommeil les Iroquois qui se noyaient dans le lac. La joie fut au comble, et l'on ne douta plus de la victoire. L'attente ne pouvait être de longue durée; en effet, le même jour, 29 juillet, sur les dix heures du soir, comme les canots s'avançaient tout doucement et sans bruit sur les eaux du lac Champlain, on se trouva tout à coup en face des canots ennemis. Des cris effroyables s'élevèrent de part et d'autre. Les Iroquois se jetèrent au rivage, où ils se barricadèrent adroitement derrière de grands abattis d'arbres. Les alliés prirent le large, et tinrent toute la nuit leurs canots bien arrangés et attachés les uns contre les autres à environ une portée de trait du camp ennemi. Dès qu'ils furent armés et mis en

(1) Les Montagnais et les Algonquins désignaient ainsi le bon et le mauvais Esprit; les Hurons l'appelaient *oki*.

ordre, ils détachèrent deux canots, pour aller offrir la bataille aux Iroquois. Ceux-ci répondirent qu'ils ne désiraient rien tant; mais qu'il fallait attendre le jour pour se connaître. Ils étaient au nombre de près de deux cents guerriers d'élite, et pensaient avoir bon marché de cette poignée d'*Acanaques* (c'est ainsi qu'ils appelaient les Algonquins). Toute la nuit, de part et d'autre, se passa en bravades, danses et chansons de guerre.

50. Le jour venu, on se prépara au combat. Les alliés mettent à terre, ayant toujours soin de bien cacher les français, pour ménager une surprise. Les ennemis, sortant de leur barricade, s'avancent au petit pas, avec beaucoup de gravité et d'assurance, trois de leurs chefs en tête. Comme ils se préparaient à faire une décharge de leurs flèches, les alliés ouvrent leurs rangs, et laissent le milieu libre à Champlain. Son habillement et ses armes étonnèrent les Iroquois; mais l'étonnement fit bientôt place à la terreur, quand, du premier coup de son arquebuse, ils virent tomber un de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons, et un troisième dangereusement blessé. Les alliés poussent de grands cris de joie, et font une décharge générale de leurs flèches, sans produire grand effet. Champlain allait recommencer à tirer, lorsqu'un des deux autres français demeurés cachés dans le bois, abattit à son tour quelques ennemis. Les Iroquois, voyant que ces armes tonnantes perçaient jusqu'à leurs boucliers, qu'ils croyaient impénétrables, furent saisis d'épouvante, et ne songèrent plus qu'à fuir. Les vainqueurs les poursuivirent chaudement, en tuèrent encore plusieurs, en firent prisonniers dix ou douze, qu'ils réservèrent pour les plus horribles tourments; puis, après avoir passé deux ou trois heures à faire bonne chère, à danser et à chanter, ils reprirent chacun la route de leur pays.

51. Champlain descendit à Québec avec les Montagnais, et les accompagna jusqu'à Tadoussac, pour être témoin de la réception que l'on faisait aux vainqueurs, et, au commencement de septembre, il

repartit pour la France avec Pontgravé, laissant la colonie sous les ordres du capitaine Pierre Chavin, de Dieppe. Il fut fort bien reçu du roi, à qui il rendit compte de l'état où il avait laissé la Nouvelle-France, et lui présenta quelques curiosités du pays, entre autres une magnifique ceinture travaillée en poil de porc-épic.

52. M. de Monts, ayant encore réussi à équipper deux vaisseaux, en confia le commandement à Champlain et à Pontgravé, qui arrivèrent à Tadoussac le 26 de mai 1610. Les sauvages attendaient le retour de Champlain avec impatience ; car il leur avait promis de les aider à dompter leurs ennemis, à condition « qu'après le retour de la guerre, ils le mèneraient découvrir les Trois-Rivières, jusques en un lieu où il y avait une si grande mer qu'ils n'en voyaient point le bout, et qu'ils reviendraient à Tadoussac par le Saguenay. » Il partit en effet de Québec le 14 de juin, un peu après les Montagnais, pour aller rejoindre les Algonquins et les Hurons, qui devaient l'attendre, au nombre de quatre cents, à l'entrée de la rivière des Iroquois. La petite troupe se campa dans une île devant l'embouchure de cette rivière. Comme les Montagnais étaient occupés à abattre des arbres, pour pouvoir mieux exécuter leurs danses de guerre et se mettre en ordre à l'arrivée des Algonquins, un canot vint en diligence avertir que ces derniers avaient fait rencontre des ennemis non loin de là, et que, si l'on voulait les surprendre, il n'y avait pas un moment à perdre. Sur les instances des sauvages, Champlain consentit à laisser sa barque, et à prendre le canot. Il partit, accompagné des quatre français qui l'avaient suivi. Mais, de tous les traiteurs, si ardents au trafic des pelleteries, il n'y eut que le capitaine Thibault qui eût le courage de se joindre à l'expédition. On n'avait pas ramé une demi-heure, que les sauvages tout à coup sautent à terre sans rien dire, et se mettent à courir à travers les bois, laissant leurs canots à l'abandon, et les français sans guides, dans des forêts marécageuses et infestées de moustiques.

Enfin, au bout de quelque temps, un chef algonquin vint les avertir de faire aussi grande diligence que possible, parce qu'on était aux mains avec les Iroquois, qui déjà avaient remporté quelques avantages. L'arrivée de Champlain et de ses compagnons rendit le courage aux alliés. Le combat fut des plus opiniâtres; Champlain lui-même fut blessé d'une flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et lui entra dans le cou. Bientôt, la poudre manquant, on donna l'assaut au retranchement des ennemis, qui se défendaient en désespérés. L'arrivée du jeune et brave Desprairies, de Saint-Malo, et de quelques autres français, avec de nouvelles munitions, acheva de les mettre en déroute. Ils furent presque tous tués ou faits prisonniers.

53. A peine les vainqueurs étaient-ils arrivés à l'embouchure de la rivière des Iroquois, qu'on rencontra les deux cents guerriers algonquins et hurons qui devaient descendre avec le chef Iroquet, pour se joindre à l'expédition. Ces sauvages, dont la plupart voyaient les Français pour la première fois, furent bien chagrins de n'avoir pas eu leur part à cette victoire. Champlain, avant de se séparer des alliés, leur demanda d'emmener avec eux un jeune français, pour lui apprendre leur langue, et lui faire connaître le pays ; ce qu'ils lui accordèrent à condition qu'il garderait avec lui un des leurs, et l'emmènerait en France, afin qu'ils servissent d'ôtages l'un pour l'autre. Ce fut au retour de cette heureuse expédition que l'on apprit la mort tragique de Henri IV. Sentant plus que personne la perte que l'on venait de faire, dans la personne d'un monarque qui l'avait honoré de sa protection, et les conséquences de cet évènement pour les intérêts de la colonie, Champlain passa immédiatement en France, laissant pour commander au fort et à l'habitation de Québec, le sieur Duparc, qui, l'année précédente, y avait hiverné avec le capitaine Pierre Chavin.

54. Au printemps de 1611, M. de Monts et ses associés voulurent faire encore un dernier effort pour maintenir leur privilége, et Champlain repartit pour

Québec avec Pontgravé, dès que la saison put le lui permettre. Mais son empressement faillit coûter cher à la colonie. Arrivé au Grand-Banc, le vaisseau se trouve environné d'énormes banquises de glaces, et en grand danger d'être broyé entre ces masses flottantes. Pour comble de malheur, d'épais brouillards empêchaient qu'on pût se reconnaître ou chercher une issue, et une pluie glacée engourdissait tellement les matelots, que toute manœuvre devenait impossible. Enfin, après plusieurs semaines d'incertitudes, de dangers et de souffrances, on réussit à entrer dans le golfe, et l'on mouilla à Tadoussac le 13 de mai. Le vaisseau était parti de Honfleur le premier de mars.

55. Dans ses expéditions de 1609 et 1610 surtout, Champlain avait compris l'importance de faciliter les rapports que l'on devait avoir avec les sauvages de l'ouest, et d'opposer une barrière aux dévastations de leurs implacables ennemis, les Iroquois. Sans abandonner son œuvre de prédilection commencée sur la pointe de Québec, il eut la pensée d'établir un comptoir sous la protection d'un nouveau fort, en un lieu très-bien situé, non loin des prairies autrefois cultivées par les habitants d'Hochelaga, et où se faisait la traite cette année. Il y fit couper le bois, et défricher la terre, « pour la rendre unie et prête à y bâtir. » Il poussa même l'attention jusqu'à construire un mur de quatre pieds d'épaisseur, pour voir comment il résisterait et à la rigueur de l'hiver et à la violence des inondations du printemps. A cette place, petite en réalité, mais grande dans les prévisions du père de la Nouvelle-France, Champlain donna le nom de Place-Royale. Ce fut en ce même endroit que, trente ans plus tard, l'on bâtit les premières maisons de Montréal.

56. En attendant l'arrivée des Hurons et des Algonquins, Champlain alla visiter le lac Saint-Louis et le lac des Deux-Montagnes. Enfin, le 13 de juin, arrivèrent deux cents sauvages hurons avec leurs capitaines Ochataiguin, Iroquet et Trégouaroti, frère du jeune Savignon, qui avait accompagné Champlain

en France. Arrivés à une petite distance des Français, ils poussèrent tous ensemble un grand cri de bienvenue, et l'un des chefs commença à faire une harangue, louant en particulier Champlain de ce qu'il leur avait tenu parole en venant les trouver. Les treize barques françaises répondirent par deux salves d'artillerie; ce qui remplit les sauvages d'une telle stupeur, qu'ils prièrent Champlain d'empêcher qu'on tirât davantage, parce que la plupart d'entre eux, qui n'avaient jamais vu de chrétiens, ni oui de semblables tonnerres, craignaient que tout ce tapage ne tournât à la ruine et à la dissolution de tous les éléments. Le lendemain, Champlain leur désigna un lieu pour y cabaner. Là, les capitaines et les anciens délibérèrent longtemps ensemble, puis le firent appeler seul avec l'interprète, et lui dirent, que pour lui, il leur avait donné trop de marques de sa bonne volonté, pour qu'ils pussent douter de ses dispositions; mais que tous ces Mistigoches (c'est le nom qu'ils donnaient aux Bretons et aux Normands) ne venaient à leur rencontre que dans un esprit de lucre et d'avarice, et qu'ils craignaient fort qu'on ne voulût leur tendre un piége, pour avoir meilleur marché de leurs pelleteries. Champlain les rassura, leur disant que ces traiteurs avaient à la vérité chacun leurs intérêts particuliers, mais qu'ils appartenaient tous à un même chef et roi, ce dont Savignon pouvait leur rendre témoignage, et qu'ils pouvaient se tenir en aussi grande assurance qu'en leur propre pays. Le 18 de juillet, la traite étant finie, Champlain alla rejoindre Pontgravé, qui était descendu à Tadoussac depuis quelques jours, et s'embarqua pour la France le 11 d'août, sur le vaisseau du capitaine Thibault, de La Rochelle, où il arriva le 10 septembre 1611.

57. Ce fut au retour de ce voyage que Champlain commença à publier le second volume de ses voyages, le plus intéressant de tous par les détails qu'il renferme sur les premières années de notre histoire, et surtout par les nombreuses cartes qui l'accompagnent. Il le compléta après son voyage de 1613.

58. M. de Monts, en perdant son maître Henri IV, avait perdu son plus ferme soutien, et, malgré sa bonne volonté, il n'était plus en état de rien entreprendre. Il remit à Champlain tous les intérêts qu'il pouvait prétendre dans la société, et l'autorisa à contracter en son nom pour telle somme qu'il jugerait à propos. Champlain se rend à la cour, dresse un mémoire, le communique au président Jeannin, qui voulut bien se charger de faire valoir ses raisons au conseil. Mais, prévoyant les obstacles que ne manqueraient pas de lui susciter tous les mécontents, il jugea opportun de mettre son entreprise sous la protection de quelque personne considérable, dont le nom pût lui assurer la bienveillance de la cour. Il s'adressa au comte de Soissons (Charles de Bourbon), qui, souriant à la pensée d'être le père de la Nouvelle-France, se fit donner par la reine régente toute l'autorité nécessaire, et le nomma son lieutenant, par commission du 15 octobre 1612.

59. Comme Champlain se disposait à faire publier les lettres du roi par tous les ports et hâvres de France, la mort du comte de Soissons vint tout à coup ruiner toutes ses espérances. Heureusement que le prince de Condé voulut bien se charger d'une si généreuse entreprise, et le continua dans l'emploi dont le comte de Soissons l'avait honoré. La commission qu'il lui octroya, l'autorisait à saisir tous ceux que l'on prendrait à faire la traite sans permission depuis Québec en remontant le fleuve. Ce privilége, lui suscita une opposition formidable, qui le retint en France toute l'année 1612. Enfin, ne pouvant obtenir davantage, il partit au printemps de 1613 avec un simple passe-port du prince de Condé pour quatre vaisseaux, trois de Rouen et un de La Rochelle, mais avec la condition qu'ils lui fourniraient chacun quatre hommes, pour l'aider soit à la poursuite de ses découvertes, soit à l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite aux sauvages en 1611, de les secourir contre leurs ennemis.

60. Arrivé au saut Saint-Louis, il trouva que son

absence de la traite l'année précédente, avait produit sur l'esprit de ces peuples une fâcheuse impression. Les désordres qui avaient eu lieu en 1612, les mauvais traitements qu'ils avaient essuyés de la part de quelques français mal intentionnés, et, plus que tout cela encore, le désappointement de ne pas y rencontrer Champlain, comme il leur avait promis, les avaient entièrement dégoûtés de la traite. Il ne vint cette année au saut Saint-Louis que quelques canots algonquins, assez richement montés, il est vrai, mais en trop petit nombre pour satisfaire la cupidité des marchands, qui avaient fait cette année de grandes avances.

61. Pour rétablir la confiance des indigènes, en même temps que pour connaître par lui-même les parties du pays qu'on n'avait encore pu explorer, Champlain se décida à remonter la grande rivière des Algonquins (l'Outaouais). Un français, du nom de Nicolas de Vignau, avait rapporté, au retour du voyage de 1612, que la rivière des Algonquins avait sa source en un lac qui se déchargeait à la mer du Nord, assurant avoir été jusqu'à cette mer, et avoir vu de ses yeux les débris d'un vaisseau anglais. Les découvertes qu'Hudson avait faites tout récemment dans les mers du Nord, et sa malheureuse fin dans l'un de ces voyages, venaient encore donner de la vraisemblance à sa narration. Plusieurs seigneurs de la cour, entre autres le président Jeannin et le maréchal de Brissac, furent d'avis que Champlain devait aller voir la chose par lui-même, et s'assurer de la vérité d'une découverte qui pouvait avoir des conséquences de la plus haute importance. Il partit donc le 27 mai 1613 de l'ile Sainte-Hélène, avec quatre français et un sauvage. Après avoir franchi péniblement tous les rapides de l'Outaouais, nos voyageurs arrivèrent à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'Ile (1). Là, en

(1) Ces sauvages habitaient l'ile des Allumettes, et s'appelaient en leur langue Kichesipirini, ou *hommes de la grande rivière.* Par sa position, cette ile était comme la clef de l'Outaouais.

présence des sauvages avec qui il avait passé l'hiver précédent, de Vignau fut contraint d'avouer qu'il n'avait jamais été plus loin, et que tout ce qu'il avait conté de cette mer du Nord, n'était qu'une invention qu'il avait imaginée pour faire de nouveau le voyage du Canada, et obtenir quelque récompense de ses prétendues découvertes. Champlain eut besoin de toute sa douceur pour se contenir en ce moment, et dut même user de son autorité pour empêcher les sauvages de lui faire aucun mal. Avant de prendre congé de Tessouat, il planta sur le bord du lac, en un lieu éminent, une croix de cèdre avec les armes de France, que les sauvages lui promirent de respecter, ainsi que toutes celles qu'il avait érigées le long de la rivière.

62. En repassant au saut de la Chaudière, Champlain fut témoin d'une cérémonie à laquelle les sauvages ne manquaient jamais. Les voyageurs se réunirent ; l'un d'eux prend un plat de bois, et fait une quête parmi ses compagnons. Chacun y met un morceau de petun, ou tabac ; l'on pose le plat à terre, et tous font à l'entour une danse accompagnée de chants cadencés à leur mode. Un des capitaines fait une harangue, rappelant à ses camarades le respect qu'ils doivent toujours avoir pour une coutume si ancienne et si efficace à les garantir contre les attaques de leurs ennemis ; les malheurs que pourrait leur causer le méchant manitou ; puis il prend le plat, va jeter l'offrande au milieu de la Chaudière, et tous ensemble poussent un grand cri au moment où le tabac disparaît dans l'abîme. Les soixante canots qui accompagnaient Champlain arrivèrent au saut Saint-Louis le 17 juin. Aussitôt que la traite fut finie, Champlain se hâta de repasser en France, sur le vaisseau du sieur de Maisonneuve, qui partit de Tadoussac le 8 juillet, et arriva à Saint-Malo le 26 août.

63. Si le voyage de 1613 n'eut pas le succès qu'on en attendait, il eut cependant un résultat très-important pour la colonie. Les funestes effets qu'avait produits l'avidité des marchands, en tarissant la source même

du commerce, firent comprendre à Champlain que le seul moyen de travailler efficacement à l'honneur de la France et au salut des infidèles, était de former, sous la protection du prince de Condé, une bonne et puissante compagnie, dont les ressources collectives permettraient, bien mieux que toutes les richesses individuelles, de poursuivre et améliorer les entreprises déjà commencées. Champlain se rendit donc à Fontainebleau, où étaient le roi et le prince, leur rendit un compte fidèle de son voyage, et leur fit agréer son projet. Les marchands de Rouen, de Saint-Malo et de La Rochelle furent invités à prendre part à la nouvelle compagnie. Les Normands et les Malouins se trouvèrent prêts au temps marqué ; les Rochelois se firent attendre. Champlain ne laissa pas de conclure l'affaire, en réservant toutefois un tiers aux Rochelois, au cas que dans un certain temps ils voulussent encore entrer dans la société ; mais ils furent si longtemps à se décider, qu'enfin il fallut les laisser de côté, et diviser les parts moitié par moitié entre ceux de Rouen et de Saint-Malo. L'acte fut ratifié par le prince, et confirmé par le roi pour onze années ; ce qui fit regretter aux Rochelois leur négligence ou leur obstination, parce que les priviléges de cette compagnie firent cesser la liberté de commerce dans tout le Saint-Laurent.

CHAPITRE II.

Arrivée des Pères Récollets en Canada—Premières missions huronnes—La mer Douce—Troisième expédition de Champlain contre les Iroquois—Le lac Ontario—Arrivée de la famille d'Hébert.

64. Ayant intéressé tant de personnes riches et puissantes au sort d'un pays qui renfermait déjà tous les éléments de sa prospérité future, Champlain s'occupa activement à lui procurer les secours religieux auxquels il avait été impossible de pourvoir jusque-là. A la suggestion du sieur Houel, contrôleur général des

salines de Brouages, il demanda et obtint quatre Pères Récollets, que la compagnie s'engagea à fournir de tout ce qui leur était nécessaire. Il partit de Honfleur le 24 avril 1615, sur le vaisseau de la compagnie, le *Saint-Etienne*, commandé par Pontgravé, amenant avec lui les premiers missionnaires qui aient annoncé l'évangile sur les bords du Saint-Laurent, les Pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph le Caron, et le Frère Pacifique Duplessis. Au bout d'un mois, le 25 mai, le vaisseau mouillait l'ancre devant Tadoussac.

65. Dès qu'il y eut une barque de prête, Champlain voulut monter à Québec un des premiers, avec le P. Dolbeau, pour y fixer, de concert avec lui, l'emplacement d'une petite chapelle (1) et d'un modeste logement destiné à recevoir les nouveaux missionnaires. Peu après, arrivèrent les barques de la traite, et le P. le Caron, impatient d'exercer son zèle pour le salut des sauvages, ne voulut pas même arrêter à l'habitation, et se rendit immédiatement au saut Saint-Louis, moins pour visiter les lieux, que pour avoir une première entrevue avec ces barbares, à la conversion desquels il venait de dévouer toute son existence. Poussé du même zèle, le P. Denis ne fit aussi que passer à Québec, et en repartit vers le 8 avec Champlain, pour aller rejoindre le P. le Caron, et voir par lui-même les moyens qu'il y aurait à prendre pour le succès de ces nouvelles missions. A peine étaient-ils rendus à la rivière des Prairies, qu'ils rencontrèrent le P. le Caron qui redescendait en grande hâte à Québec, pour chercher les ornements et autres choses nécessaires à la mission lointaine qu'il avait déjà concertée.

66. Lorsque Champlain arriva au saut Saint-Louis, les sauvages témoignèrent une extrême joie de son retour, et lui représentèrent qu'ils ne désiraient rien tant que

(1) Cette première chapelle, qui fut jusqu'à la prise du pays par les Kertk, la seule église paroissiale de Québec, paraît avoir été placée au fond de l'ance du Cul-de-Sac (aujourd'hui le marché Champlain), à peu près à l'encoignure de la rue Champlain et de la rue Sous-le-Fort.

l'amitié des Français, maintenant surtout qu'ils amenaient avec eux des hommes de prière, pour leur apprendre à connaître le grand Esprit ; mais qu'il leur serait toujours bien difficile de descendre en grand nombre, tant qu'on ne les aiderait pas à réduire leurs implacables ennemis, les Iroquois, qui leur barraient constamment le passage. Champlain en conféra avec Pontgravé, commis général, qui, comme lui, fut d'avis qu'il était nécessaire de leur prêter secours, tant pour se les attacher, que pour arriver plus facilement à bien connaître le pays, et à favoriser les généreuses résolutions des missionnaires. Il fut donc convenu que Champlain, avec autant d'hommes que possible, irait jusques dans leur pays, pour y organiser une grande et vigoureuse expédition contre les Iroquois. Les sauvages alliés devaient fournir de leur côté deux mille cinq cents hommes de guerre.

67. Avant que d'entreprendre un si long voyage, Champlain se vit contraint de descendre à Québec, pour y régler l'ordre à tenir pendant son absence. Il rencontra de nouveau à la rivière des Prairies le P. le Caron, qui revenait de Québec. Les Pères y chantèrent solennellement une messe le 23 ou le 24 de juin, en présence d'un grand nombre de sauvages, émerveillés de toutes ces imposantes cérémonies, dont ils n'avaient jamais été témoins. Une couple de jours après, le 26 juin, le P. Dolbeau de son côté célébrait à Québec, au son de la petite artillerie de l'habitation, la première messe qui y ait été dite depuis l'époque de Jacques Cartier. Champlain, qui avait promis d'être de retour au saut dans quatre jours, en fut dix à son voyage ; Pontgravé et le P. Denis, qu'il rencontra sur le chemin, lui dirent que les sauvages étaient partis avec le P. Joseph le Caron et douze autres français, croyant, sur de faux rapports, qu'il avait été pris et tué par les Iroquois. Sans se décourager, Champlain s'embarqua avec dix sauvages, un interprète et son serviteur. Pour couper au plus court, nos voyageurs prirent la rivière des Prairies, et remontèrent l'Outaouais et le Mataouan l'un de ses tributaires ;

puis, rendus à la hauteur des terres, c'est-à-dire, au lac Nipissing, descendirent à la mer Douce (lac Huron) par la rivière des Français. Enfin, après avoir côtoyé les bords rocailleux de ce que nous appelons aujourd'hui la baie Georgienne, ils arrivèrent le premier d'août, au pays des Hurons, où ils trouvèrent que le P. le Caron était déjà rendu depuis quelques jours.

68. Les Hurons, dont le nom sauvage était Houendat, habitaient cette presqu'île située au fond de la baie Georgienne entre le lac Simcoe et la baie de Nataouasagué, pays sablonneux, mais fertile et bien arrosé. Ils étaient au nombre d'environ trente mille âmes, formant dix-huit à vingt villages, dont six étaient fortifiés et entourés de bonnes palissades. On y distinguait quatre grandes tribus : celle de l'Ours, ou des Attignaouentans, qui occupait la pointe nord-ouest de la presqu'île ; celle de la Roche, ou des Arendaronon, qui était sur la limite opposée, vers le Couteau-Croche ; les Attignénonghac et les Tohontaenrat, qui occupaient le centre.

69. Champlain, prit terre au port d'Otouacha, ou Toenchain (la baie du Tonnerre), visita quelques villages de la tribu de l'Ours, et arriva enfin au bourg de Carhagoua, qui paraît avoir plus tard changé son nom en celui d'Ihonatiria ; là, il eut la consolation de voir le P. le Caron, avec lequel il passa une dixaine de jours lui et les autres français, afin d'aider à disposer tout ce qui était de première nécessité pour le logement du missionnaire et le service divin. Pendant que les Hurons et les Algonquins faisaient les préparatifs de l'expédition, Champlain prit le parti de se rendre de village en village jusqu'à Cahiagué (appelé plus tard Saint-Jean-Baptiste), où était fixé le rendez-vous de toute l'armée. Sur ces entrefaites, arriva une nouvelle qui donna du courage à ceux qui n'étaient pas encore bien décidés à la guerre. Une nation du sud, que l'on suppose être les Andastes, fit savoir aux Hurons qu'elle était disposée à leur prêter main forte, et à faire comme eux alliance avec les Français. Dès ce moment, on ne songea plus qu'à faire les festins et

les dances d'usage dans ces sortes de préparatifs. Avant le départ, on dépêcha deux canots vers les Andastes, pour les prévenir du départ de l'armée, et fixer le jour où les cinq cents hommes promis viendraient surprendre les Iroquois de leur côté.

70. L'armée se mit en marche dans les premiers jours de septembre, traversa le lac Simcoe, et vint prendre les rivières d'Otonabi, de Trent et la baie de Quinté, pour traverser le lac Ontario d'ile en île jusqu'à la pointe de la Traverse (aujourd'hui *Stoney Point*). Là, on cacha les canots, et l'armée s'avança avec précaution vingt-cinq ou trente lieues dans les terres, c'est-à-dire, jusque vers les environs du lac Canondaguen (ou *Canandaiga*), dans l'état de New-York.

71. Le 10 octobre, sur les trois heures de l'après-midi, les alliés arrivèrent devant le fort des ennemis. On avait résolu de ne donner l'assaut que le lendemain ; mais il fallut que les Français, pour contenter l'impatience des sauvages, fissent voir de suite aux Iroquois l'effet meurtrier de leurs armes à feu. La première escarmouche cependant n'eut guère d'autre résultat que d'abattre quelques ennemis, et forcer les autres à se réfugier dans leur fort. Les alliés se retirèrent à la portée du canon, hors de la vue des Iroquois. Ce fut alors que Champlain leur fit de sévères reproches sur le peu d'ordre qu'ils observaient entre eux ; ce qui ne pouvait que tourner à leur confusion et à leur ruine. Il ne laissa pas, cependant, de leur suggérer divers stratagèmes et ruses de guerre, entre autres la construction d'un cavalier en bois, du haut duquel les arquebuses françaises pourraient plonger dans le fort et prendre les ennemis à découvert ; ce qui fut exécuté de bonne heure le lendemain. C'était le jour où devaient arriver les cinq cents hommes promis par les Andastes, qui cependant ne paraissaient point. Champlain, voyant qu'ils étaient en assez bon nombre pour tenter l'attaque, et jugeant qu'un trop long retard pourrait faire tout manquer, parce que les ennemis commençaient à renforcer leurs retranchements, engagea les alliés à livrer l'assaut sur le

champ. Deux cents hommes approchèrent le cavalier, du haut duquel trois ou quatre arquebusiers suffirent pour déloger les Iroquois de leurs galeries ; tandis que d'autres étaient chargés d'apporter les mantelets par ordre, afin de mettre le feu aux palissades. Mais, dans l'entraînement de l'action, ils n'écoutèrent plus que leur propre inspiration ; si bien qu'au lieu de mettre le feu du côté où le vent donnait, ils l'appliquèrent du côté opposé, et les ennemis, qui avaient de grandes provisions d'eau, l'éteignirent en un instant par le moyen de gouttières préparées d'avance pour cette fin. Pendant trois heures, les flèches volèrent de part et d'autres, et les Français pointèrent leurs arquebuses de leur mieux. Enfin, les alliés, voyant deux de leurs principaux chefs blessés, avec une quinzaine d'autres, commencèrent à parler de retraite, en disant qu'il fallait attendre le secours des Andastes. Il fallut donc regagner le retranchement. Champlain, qui lui-même avait été blessé à la jambe et au genou, leur fit encore quelques remontrances sur leur indiscipline. Mais le découragement les avait déjà gagnés ; ils consentirent à attendre encore quatre jours, dans l'espérance de voir arriver les Andastes, et restèrent campés depuis le 12 jusqu'au 16 d'octobre. Au bout de ce temps, le secours attendu n'arrivant point (1), on se prépara à faire retraite en bon ordre. Les blessés furent attachés dans des espèces de paniers, et portés ainsi tant qu'il y eut quelque danger, au milieu de la troupe, dont les aîles et les derrières étaient bien armés.

72. Quand on fut de retour au lac Ontario, Champlain demanda aux sauvages qu'on le ramenât à l'habitation ; mais il ne se trouva ni canot, ni guide, qui voulût entreprendre le voyage à une saison aussi avancée. Les Hurons, du reste, étaient bien aises de garder avec eux Champlain et ses compagnons ; ceux-ci pouvaient leur être encore d'un grand secours, et surtout leur enseigner le secret de bien se défendre

(1) Les Andastes n'arrivèrent que deux jours après le départ des sauvages alliés.

contre les attaques et les surprises de leurs ennemis. Il fallut donc se résoudre à hiverner avec ces barbares. Heureusement que Champlain était homme à savoir tirer parti d'un pareil contre-temps. Il profita de son séjour parmi les sauvages, pour mieux étudier leurs mœurs et leurs coutumes, acquérir une connaissance plus exacte de leur pays, des nations environnantes, et former entre eux et les Français des liens d'une amitié plus durable.

73. Après s'être reposé quelques jours chez son hôte le capitaine Atironta, à la bourgade de Cahiagué, Champlain voulut revoir le P. le Caron. Il le trouva à son village de Carhagoua, bien portant et disposé à entreprendre le voyage de la nation du Petun, qui demeurait à quelques journées au sud-ouest du pays huron. Ils partirent ensemble le 15 janvier, et y arrivèrent le 17. Les Tionnontatés (c'était leur nom huron) cultivaient le maïs, et menaient une vie sédentaire, comme les Hurons eux-mêmes, dont ils parlaient la langue. Ils leur firent très-bon accueil, et leur offrirent des présents de leur chasse et de leur pêche, promettant de descendre aux Français l'année suivante. De la nation des Tionnontatés, Champlain et le P. le Caron poussèrent jusqu'à celle des Cheveux-Relevés (les Andataouat). Ces sauvages avaient les cheveux relevés, fort bien agencés, et mieux peignés que n'aurait su faire le plus fin courtisan. « Ce sont, dit Champlain, les plus propres sauvages que j'aie vus en leurs ménages, et qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. » Ils cultivaient aussi le maïs et les légumes ; mais ils avaient surtout la réputation d'être grands guerriers, fort habiles à la chasse et à la pêche, et ils faisaient le trafic avec des nations éloignées de trois à quatre cents lieues. Les Cheveux-Relevés firent aux étrangers le meilleur accueil possible, et les invitèrent à leurs festins. Nos voyageurs avaient intention de se rendre jusqu'à la Nation-Neutre (1) ;

(1) La Nation-Neutre (ou Attiouandaronk) s'appelait ainsi parce qu'elle se tenait constamment dans un état de stricte neutralité entre les Hurons et les Iroquois, ou leurs divers alliés.

mais on leur fit un portrait si sombre de ces peuples, qu'ils jugèrent plus prudent de ne pas se hazarder plus loin, et retournèrent au pays des Hurons.

74. A peine Champlain était-il de retour chez son hôte Atironta, qu'il fut appelé à juger un différend qui s'était élevé entre les Algonquins et les Ours ou Attignaouentan. Ceux-ci, fort mécontents de ce qu'Iroquet avait adopté pour son fils un prisonnier qu'ils ne lui avaient remis que pour en faire bonne justice et le tourmenter à leur façon, avaient envoyé quelqu'un pour aller tuer ce prisonnier. Le huron eut l'audace d'exécuter sa commission en face même des principaux de la nation algonquine, qui, transportés de colère, lui firent payer immédiatement sa témérité. On court aux armes, et les Algonquins se virent sur le point d'être tous massacrés. Il n'en fallait pas plus pour empêcher les Hurons de descendre à la traite, parce que les Algonquins leur eussent immédiatement interdit le passage de leur rivière (l'Outaouais) ; d'un autre côté, cette querelle rendait encore impossible le voyage que les Nipissings avaient promis de faire faire à Champlain vers les sources de l'Outaouais et la mer du Nord. Les deux partis, sentant chacun leurs torts réciproques, avaient essayé d'entrer en accommodement, mais sans pouvoir arriver à une entente cordiale. Champlain, qui n'avait pas voulu s'immiscer trop tôt dans leurs affaires, consentit enfin à accepter l'arbitrage entre les parties contestantes, et parvint à apaiser l'excitation.

75. Dès que la navigation fut rouverte, les Hurons s'assemblèrent pour descendre à la traite, et reconduire Champlain et le P. le Caron à Québec. La flottille, partie le 20 de mai, fut quarante jours à faire le trajet, et n'arriva que sur la fin de juin au saut Saint-Louis, où était Pontgravé, avec tous les autres traiteurs. Quand les sauvages eurent troqué paisiblement toutes leurs pelleteries, Champlain se hâta de descendre à Québec, avec son hôte Atironta, auquel il tenait à montrer les logements et la manière de vivre des Français. La réjouissance fut grande dans

toute la colonie, quand on vit arriver Champlain et le P. le Caron, sur le sort desquels on commençait à avoir de sérieuses inquiétudes ; la petite chapelle retentit de chants solennels d'actions de grâces, pour remercier Dieu de les avoir conservés à travers de si grands dangers.

76. Avant le départ des vaisseaux, les missionnaires tinrent une espèce de conseil, pour réunir toutes les connaissances qu'ils avaient acquises dans leurs différentes courses, et convenir de ce qu'il y aurait à faire pour la conversion des sauvages et le succès des missions du Canada. Connaissant le zèle et l'expérience de Champlain, ils le prièrent d'y assister avec six autres des personnes les mieux intentionnées. Les principales conclusions auxquelles on arriva, furent : 1° Qu'on n'avancerait jamais à rien, si l'on ne commençait par fortifier la colonie d'un plus grand nombre d'habitants, laboureurs et artisans ; mais qu'il était important surtout pour l'établissement de la foi, d'interdire l'entrée du pays aux huguenots et à tous ceux qui pourraient malédifier les sauvages ; 2° que la fondation d'un séminaire, pour l'instruction des enfants tant sauvages que français, était une œuvre à laquelle il fallait intéresser et la compagnie et la France tout entière ; 3° enfin qu'il fallait plutôt que la traite fût libre à tous les français, que de laisser entre les mains de quelques particuliers intéressés les moyens d'étouffer dans sa naissance toute entreprise de colonisation ou d'agrandissement.

77. Champlain, demanda au P. Jamay et au P. le Caron de vouloir bien l'accompagner, pour obtenir plus efficacement tous les secours nécessaires. Le P. Dolbeau resta seul de prêtre à Québec, avec le Frère Pacifique Duplessis. Avant son départ, Champlain fit fortifier l'habitation, qu'il agrandit d'un tiers, parce qu'elle n'offrait pas assez de logement. Le 20 de juillet, il quitta Québec, en compagnie des deux Pères Récollets, pour aller prendre le vaisseau de Pontgravé à Tadoussac, qui mit à la voile le 3 d'août, et arriva à Honfleur le 10 de septembre 1616.

78. Le prince de Condé, par suite de la part qu'il avait prise aux troubles de la régence, venait d'être mis à la Bastille. Son emprisonnement ne fut pas sans influence sur les affaires de la Nouvelle-France; « car, comme observe Champlain, le chef étant malade, les membres ne peuvent être en santé. » Quelques intriguants profitèrent des circonstances pour faire nommer le maréchal de Thémines à la place du prince de Condé, qui n'en persista pas moins à exiger de la compagnie ce qu'elle était convenue de lui payer. Il s'ensuivit un grand procès, qui fut porté devant le conseil du roi, et de là renvoyé devant la cour du parlement.

79. Les disputes se continuaient au printemps de 1617, lorsque les vaisseaux mirent à la voile pour le Canada. Si l'embarquement ne fut pas encore aussi considérable qu'on l'eût désiré, le pays du moins fit cette année une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, chef de la première famille qui se soit établie en Canada (1).

CHAPITRE III.

Troubles dans la colonie occasionnés par le meurtre de deux français—Difficultés entre Champlain et la compagnie—Bâtisse du couvent de Notre-Dame-des-Anges—Champlain conduit sa famille en Canada—Construction du fort et du château Saint-Louis—Assemblée de 1621—Premières concessions de terres—Champlain reconduit sa famille en France.

80. Les Pères Récollets, de concert avec Champlain, faisaient, auprès de la compagnie des marchands,

(1) Louis Hébert était apothicaire. " Outre l'expérience qu'il a en son art, dit Lescarbot, il prend grand plaisir au labourage de la terre." Contraint d'abandonner Port-Royal en 1607, il voulut tenter une seconde fois d'établir sa famille dans le nouveau monde. Louis Hébert était marié à Marie Rollet, et avait, lors de son arrivée à Québec, trois enfants: Anne, Guillemette et Guillaume. Celui-ci était encore en bas âge; l'aînée, Anne, se maria, peu de temps après, à Etienne Jonquest; Guillemette épousa, en 1621, Guillaume Couillard, " dont la postérité, dit le P. le Clercq, est devenue si nombreuse, qu'on en compte actuellement (1691) plus de deux cent cinquante personnes, et plus de neuf cents qui sont alliés à cette famille. "

d'inutiles efforts pour obtenir les secours les plus indispensables. Cette année, 1617, les vaisseaux furent treize semaines en mer, et consommèrent une grande partie des provisions destinées à l'habitation. Pour surcroît de malheur, un événement inattendue vint encore aggraver l'état pénible de la petite colonie. Un sauvage mécontent avait assassiné traîtreusement deux français. Ce meurtre ne pouvait rester impuni, et cependant les sauvages persistaient à ne point livrer le coupable. Ils avaient même pris le parti de se débarrasser de cette poignée de français, et ils s'étaient déjà rassemblés au nombre de huit cents. prêts à faire coup à la première occasion. Le Frère Pacifique Duplessis, qui eut vent de leur complot, fit avertir les français de l'habitation. Les sauvages, se voyant découverts, crurent qu'il valait mieux recourir aux voies de conciliation. Ils députèrent à Québec un de leurs compagnons nommé Laforière, pour protester que ce meurtre était le fait de quelque particulier sans aveu, offrant du reste, suivant leur expression, de *couvrir les morts* par d'honnêtes présents. Comme la paix était également nécessaire aux deux parties, l'on se montra aussi facile qu'il était possible de l'être. Le criminel fut amené devant le conseil des Français. Par précaution cependant, on leva le pont-levis de l'habitation, et l'on se mit en garde, jusqu'à ce que le procès fût entièrement réglé. Il fut décidé que l'on attendrait l'arrivée des vaisseaux, pour considérer l'affaire encore plus mûrement, et que, en attendant, les parents ou amis du meurtrier donneraient quelques-uns de leurs enfants pour ôtages ; ce qu'ils accordèrent volontiers. Deux petits garçons furent remis entre les mains des Pères Récollets, qui commencèrent à leur montrer leurs lettres et à les instruire. Les vaisseaux étant arrivés, on s'assembla aux Trois-Rivières, où se devait faire la traite ; là, il fut conclu définitivement, qu'il était de la prudence d'arranger l'affaire à l'amiable. Les sauvages firent quelque satisfaction, et on leur promit de tout oublier.

81. De retour en France, dans l'automne de 1618,

Champlain avait réussi à obtenir, pour le printemps suivant, un armement un peu plus considérable, et il se disposait à repasser avec sa famille ; lorsque les membres de la compagnie lui firent savoir, avec certains ménagements, qu'on lui ferait bonne réception, mais que l'on avait jugé opportun de donner le commandement de l'habitation au commis général de la traite, Pontgravé, afin de lui permettre de s'occuper lui-même plus activement des découvertes, pour lesquelles il avait une aptitude bien connue : c'est-à-dire, que la compagnie voulait se débarrasser de tout contrôle, et faire de Champlain un simple coureur de bois, pour amener, de tous les coins du pays, autant de pelleteries que possible à son magasin. Champlain leur fit réponse : Que, comme lieutenant du vice-roi, il avait, par ses lettres de commission mêmes, droit de commander au fort et à l'habitation de Québec, le magasin excepté ; que, pour son ami Pontgravé, son âge le lui faisait respecter comme son père ; mais qu'il ne consentirait jamais à lui céder un droit dont il croyait avoir raison d'être jaloux. La compagnie poursuivant néanmoins ses prétentions, Champlain fut obligé de demeurer en France l'été de 1619, pour obtenir justice (1). Pontgravé fit donc seul le voyage de 1619, et hiverna à Québec, en attendant que la difficulté fût réglée, comme elle le fut effectivement à l'avantage de Champlain.

82. Dès l'automne de cette même année 1619, les Pères Récollets commencèrent à rassembler les matériaux de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges (2). Ils choisirent pour emplacement un endroit solitaire et agréablement situé sur le bord de la petite rivière à laquelle Cartier avait donné le nom de Sainte-Croix, et que les Montagnais appelaient *Cabirecoubat*. Les Récollets la nommèrent rivière Saint-Charles, en

(1) Champlain profita de son séjour en France, pour publier la relation des voyages qu'il avait faits depuis 1615.

(2) Il ne faut pas confondre ce couvent, qui est devenu plus tard l'Hôpital-Général, avec celui des Jésuites, qui porta le même nom, et qui était situé de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, près de l'embouchure de la petite rivière de Lairet.

mémoire du grand vicaire de Pontoise, Charles des Boues, l'un de leurs insignes bienfaiteurs.

83. En 1620, le prince de Condé, toujours impliqué dans les troubles qui agitaient alors la France, céda au duc de Montmorency sa commission de vice-roi de la Nouvelle-France. Champlain, persuadé que la colonie allait prendre une nouvelle face amena avec lui sa famille, répara les logements, et fit construire le fort et le château Saint-Louis (1). « Cette maison ainsi bâtie, dit Champlain, ne plaisait pas à tous nos associés ; et pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de Monseigneur le vice-roi ; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront. » En effet, la population de Québec n'était pas encore assez considérable pour faire respecter ses droits dans un cas d'attaque ou de difficultés comme l'égoïsme des traiteurs pouvait en faire naître tous les jours. On vit, dès l'année suivante (1621), la sagesse des précautions que Champlain avait prises. Les intérêts de la compagnie de Rouen se trouvèrent en conflit avec ceux d'une association nouvelle, à la tête de laquelle le duc de Montmorency avait mis les sieurs Guillaume et Emery de Caen. Le fort Saint-Louis était là pour en imposer aux mécontents.

84. Les personnes les mieux intentionnées, tout en évitant de se prononcer soit pour l'une, soit pour l'autre des deux compagnies, ne pouvaient s'empêcher de gémir sur les maux que causaient toutes ces querelles particulières, et voulurent y apporter un remède. Il y eut donc, le 18 août 1621, au moment où les vaisseaux allaient repasser en France, une assemblée de tous les notables, où il fut résolu, « qu'on ferait choix d'une personne de l'assemblée pour aller aux pieds du roi présenter le cahier du pays, auquel seraient contenus les désordres arrivés notamment

(1) Le château Saint-Louis, qui était situé à la place même de la terrace Durham, a servi de résidence aux gouverneurs du Canada jusqu'en 1834, qu'il fut détruit par un incendie. Ce qu'on appelle aujourd'hui château Saint-Louis, est un corps de logis qui n'était qu'une dépendance de l'ancien château.

cette année 1621. » La présence de Champlain étant nécessaire à Québec, on confia cette mission délicate au P. Georges le Baillif, qui, par son état et sa naissance était plus propre que tout autre à la faire réussir. Quoique Louis XIII fût fort occupé à appaiser les troubles de religion que suscitaient la prétendue réforme, le Père obtint cependant les principaux articles de son cahier. Il obtint, entre autres choses, un arrêt du conseil d'état qui réunissait les deux compagnies en une seule, moyennant certaines compensations, et qui accordait à la compagnie de Montmorency le privilége de la traite, à condition néanmoins que tous les sujets du roi pourraient être admis à faire partie de l'association. Au printemps de 1622, le P. le Baillif eut le plaisir de voir toutes les discussions terminées, et la paix faite entre les deux partis.

85. Le succès de ses démarches ramenèrent la confiance dans la petite colonie naissante. Le duc de Montmorency commença à concéder quelque étendue de terre à Louis Hébert et aux Pères Récollets ; les missions prirent un nouvel essor. En 1623, arrivèrent à Québec deux nouveaux missionnaires, le P. Nicolas Viel et le Frère Gabriel Sagard (1), qui montèrent au pays des Hurons sous la conduite du P. le Caron. Avec les missionnaires étaient deux frères donnés, quelques algonquins accoutumés au maniement des armes à feu, et onze français.

86. La compagnie, occupée avant tout de son commerce, laissait toujours l'habitation dans un tel état de gêne et de souffrance, que Champlain se décida à reconduire sa famille en France. Il partit de Québec le 15 août 1624, après avoir bien recommandé de continuer la bâtisse du nouveau magasin (2), et les

(1) Le Frère Sagard retourna en France l'année suivante, et publia, en 1632, son *Grand Voyage au pays des Hurons*, et, en 1636, son *Histoire du Canada*. Ces deux ouvrages renferment des détails précieux pour la connaissance de cette époque, sur laquelle il y a si peu de documents.

(2) C'est ce magasin qui plus tard fut remplacé par l'église de la basse ville. De l'ancien magasin, Champlain fit l'une des aîles du nouveau bâtiment, celle qui était la plus voisine du Cul-de-Sac.

travaux nécessaires du fort Saint-Louis. En l'absence de Champlain, le sieur de Caen laissa son neveu pour commander au fort, avec la charge de commis général de la compagnie.

87. Le duc de Montmorency, fatigué de toutes les tracasseries que lui causait le mauvais vouloir des marchands, céda sa charge de vice-roi au duc de Ventadour, sous le bon plaisir de sa majesté, qui fit expédier les nouvelles lettres de commission au mois de mars 1625. Ce seigneur, qui s'était retiré de la cour, et avait même pris les ordres sacrés, ne se chargea des affaires de la Nouvelle-France, que pour y procurer la conversion des sauvages et l'avancement des missions. Aussi accueillit-il favorablement la proposition qui lui fut faite, d'envoyer des Jésuites au secours des Pères Récollets, qui eux-mêmes en avaient fait la demande.

88. Les premiers jésuites destinés aux missions du Canada furent les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé et Jean de Brébeuf ; ils étaient accompagné de deux Frères, Frère François et Frère Gilbert. Un père récollet, nommé Joseph de la Roche-Daillon, de la maison des comtes de Lude, était sur le même vaisseau. Champlain, demeura en France cette année, tant pour les affaires de sa famille, que pour celles de la colonie. Arrivés à Québec (1625), les Jésuites ne tardèrent pas à s'appercevoir qu'on avait excité des préjugés contre eux ; toutes les portes leur étaient fermées. De Caen parlait déjà même de les ramener en France ; lorsque les Récollets leur offrirent généreusement l'hospitalité, en attendant qu'ils pussent se bâtir un logement convenable. Afin de n'être pas à charge à ces bons religieux, ils choisirent pour emplacement, un endroit agréablement situé, à une petite distance du couvent des Récollets, mais sur la rive opposée de la rivière Saint-Charles, et qu'on appelait alors le fort de Jacques-Cartier. Dès le premier de septembre de la même année, ils y plantèrent solennellement une croix, en présence des Pères Récollets et des principaux français. L'année suivante

(1626), le duc de Ventadour leur concéda les terres avoisinantes, auxquelles ils donnèrent le nom de Notre-Dame-des-Anges.

89. Champlain, revenu au Canada en 1626, trouva fort Saint-Louis et l'habitation dans l'état où il les avait laissés deux ans auparavant. Il fit achever le magasin, et agrandir l'enceinte du fort, qu'il forma de fascines, de terre et de troncs d'arbres.

CHAPITRE IV.

Compagnie de la Nouvelle-France, ou des Cent-Associés ; ses priviléges, et ses engagements—Prise du vaisseau de Roquemont—Famine—Prise de Québec par les Kertk—Traité de Saint-Germain.

90. Les sieurs Guillaume et Emery de Caen, qui étaient calvinistes, étaient plus occupés de la traite des pelleteries et de leur commerce particulier, que de la conversion des sauvages et de l'accroissement de la colonie. Il n'y avait encore que quelques arpents de terre de défrichés, et la faiblesse où se trouvait l'habitation, rendait les sauvages de plus en plus insolents. Ce déplorable état de choses engagea le cardinal de Richelieu à remettre en d'autres mains le sort de la Nouvelle-France. Il forma une puissante compagnie de cent associés, qui fut appelée « Compagnie de la Nouvelle-France, » et où entrèrent le sieur de Roquemont, le commandeur de Rasilly, le sieur Houel, Champlain et plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance ou par leurs richesses.

91. Le roi leur concéda à perpétuité le Canada, y compris la Floride, avec toutes leurs dépendances, ne se réservant que l'acte de foi et hommage, une couronne d'or du poids de huit marcs pour chacun de ses successeurs, et la confirmation des principaux officiers de justice. La compagnie pouvait fabriquer des armes, fortifier les places nécessaires à la conservation du pays, concéder les terres à telles conditions qu'elle jugerait à propos, jouir exclusivement de la traite des

pelleteries et, pendant quinze ans, de tout autre commerce par terre et par mer, excepté la pêche de la morue et de la baleine, que sa majesté laissait libre à tous ses sujets. Les lettres patentes accordaient encore beaucoup d'autres faveurs, soit pour attirer des membres à la compagnie, soit pour engager les Français à passer en Amérique avec leurs familles.

92. La compagnie de son côté promettait d'envoyer en Canada dès l'année suivante (1628) deux ou trois cents ouvriers de tous métiers, de porter avant quinze ans la population de la colonie à 1600 âmes, de loger, de nourrir et d'entretenir les nouveaux colons pendant trois ans après leur arrivée, de leur distribuer des terres défrichées et des grains pour les ensemencer, de pourvoir pendant quinze ans à la subsistance des ministres de la religion et à l'entretien du culte. Enfin les colons devaient tous être catholiques. L'histoire de la colonie a fait voir qu'il était plus difficile à la compagnie de la Nouvelle-France de tenir ses promesses, qu'au roi de lui laisser ces éblouissants priviléges.

93. Le début de la société fut marqué par une époque de très-mauvais présage. Les premiers vaisseaux qu'elle envoya en Amérique furent pris par les Anglais, à qui le siége de Larochelle fournissait un prétexte pour commettre des hostilités contre la France, quoique les deux couronnes fussent en paix. Un français calviniste, natif de Dieppe et réfugié en Angleterre, nommé David Kertk, sollicité, dit-on, par Guillaume de Caen, qui naturellement ne devait pas voir d'un bon œil la nouvelle compagnie, s'avança avec une petite escadre jusqu'à Tadoussac. De là, il envoya à Champlain une lettre, dans laquelle, après lui avoir notifié sa commission du roi d'Angleterre, il lui dit : « ...Vous serez averti comme entre les navires
» que j'ai pris il y en a un appartenant à la nouvelle
» compagnie, qui vous venait trouver avec vivres et
» rafraîchissements, et quelques marchandises pour la
» traite. Je m'étais préparé pour vous aller trouver ;
» mais j'ai trouvé meilleur seulement d'envoyer une

» patache et deux chaloupes pour détruire et se saisir
» du bestial qui est au cap de Tourmente ; car je sais
» que quand vous serez incommodés de vivres, j'ob-
» tiendrai plus facilement ce que je désire, qui est
» d'avoir l'habitation ; et pour empêcher, que nul
» navire ne vienne, je résous de demeurer ici jusqu'à
» ce que la saison soit passée. C'est pourquoi, voyez
» ce que désirez faire, si me désirez rendre l'habitation
» ou non : car, Dieu aidant, tôt ou tard il faut que je
» l'aie ; je désirerais pour vous que ce fût plutôt de
» courtoisie que de force, à celle fin d'éviter le sang qui
» pourra être répandu des deux côtés ; et, la rendant de
» courtoisie, vous vous pouvez assurer de toute sorte de
» contentement, tant pour vos personnes que pour vos
» biens, lesquels, sur la foi que je prétends en paradis,
» je conserverai comme les miens propres, sans qu'il
» vous en soit diminué la moindre partie du monde.
» Mandez-moi ce que désirez faire... »

94. Les habitants de la ville étaient réduits à sept onces de farine de pois par jour, et il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans le magasin. Cependant Champlain, pour mieux cacher aux envoyés la disette où l'on se trouvait, leur fit faire bonne chère, et fit une réponse si fière, que l'ennemi jugea à propos de ne pas aller plus loin, et se retira, après avoir brûlé les vaisseaux qu'il y avait à Tadoussac. Kertk n'était pas encore rendu au golfe, qu'il rencontra l'escadre française que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. M. de Roquemont, qui la commandait, risqua le combat, et perdit du coup toute la ressource d'une colonie prête à succomber. Ses vaisseaux, chargés de colons et de provisions, furent désagréés et contraints de se rendre.

95. Cependant les quelques habitants que renfermait Québec, n'avaient plus absolument rien pour vivre. Les sauvages avaient bien rapporté de leurs chasses quelques élans, que l'on fit durer deux ou trois mois ; mais bientôt l'on tomba dans une disette encore plus grande qu'auparavant, et l'on se vit contraint d'aller chercher des racines dans les bois voisins. Aussi,

lorsque, sur la fin de juillet 1629, les vaisseaux de Kertk parurent derrière la pointe Lévis, on regarda ce capitaine moins comme un ennemi, que comme un libérateur. Bientôt, l'on vit s'avancer une chaloupe avec un pavillon blanc. L'officier qui la commandait s'arrêta vers le milieu de la rade, comme pour demander la permission d'approcher. On la lui donna en arborant un pavillon semblable au sien, et dès qu'il fut débarqué, il alla présenter au gouverneur une lettre de Louis et de Thomas Kertk, frères de l'amiral David Kertk, qui était resté à Tadoussac avec le gros de la flotte. Cette lettre contenait une sommation dans des termes extrêmement polis, laissant le gouverneur lui-même maître des conditions. L'officier revint le soir demander les articles de la capitulation, qui lui furent remis aussitôt. Les principaux étaient : 1° Que les Anglais fourniraient à Champlain un vaisseau pour passer en France avec tous les Français ; 2° que les gens de guerre sortiraient avec leurs armes et les effets qu'ils pourraient emporter ; 3° qu'il ne serait fait aucune insulte à personne. Ces articles furent agréés sans beaucoup de difficulté ; seulement il fut réglé, par rapport au second, que les officiers sortiraient avec armes et bagages et tout ce qui leur appartenait ; les soldats avec leurs armes, leurs habits et chacun une robe de castor ; les religieux avec leurs livres ; mais que tout le reste demeurerait dans la place. Le lendemain, 20 juillet, Louis Kertk vint mouiller dans la rade avec ses trois navires, prit possession du fort et du magasin. Il demeura à Québec pour y commander, tandis que Thomas son frère, emmena Champlain à Tadoussac, où celui-ci fut reçu avec assez de courtoisie par l'amiral David. Pontgravé et la plupart des autres français le rejoignirent au bout de quelques jours, et tous furent emmenés sur les vaisseaux anglais.

96. En arrivant en Angleterre, Champlain se rendit aussitôt chez l'ambassadeur français, auquel il remit un mémoire exacte de tout ce qui s'était passé, et l'original de la capitulation de Québec. Il s'écoula

plus de deux ans avant que la difficulté fût réglée. Enfin, le 29 mars 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye remit la France en possession du Canada. Il portait que tous les effets qui seraient trouvés à Québec seraient restitués, aussi bien que les vaisseaux pris de part et d'autre, avec leur charge ou l'équivalent ; et, comme les sieurs de Caen avaient le principal intérêt dans cette restitution, Emery de Caen fut d'abord envoyé seul en Amérique, pour porter à Louis Kertk le traité, et en poursuivre l'exécution. Le roi jugea même à propos de lui abandonner le commerce des pelleteries pour un an, afin de le dédommager des pertes qu'il avait faites pendant la guerre. A son arrivée à Québec, la place fut remise ; mais les Anglais n'en continuèrent pas moins de trafiquer avec les sauvages toute cette année et la suivante, malgré le traité, qui leur interdisait expressément ce commerce.

CHAPITRE V.

Retour de Champlain—Etablissement des Trois-Rivières—Fondation du collége des Jésuites—Mort de Champlain—Le chevalier de Montmagny lui succède—Son zèle pour l'instruction des enfants sauvages—Les missions huronnes—Fondation de Sillery.

97. En 1633, la compagnie de la Nouvelle-France rentra dans tous ses droits, et, connaissant le zèle et l'expérience de Champlain (1), elle lui confia de nouveau le gouvernement de la Nouvelle-France, avec des pouvoirs plus amples qu'auparavant.

98. Pour assurer davantage le succès de la traite, et remédier en même temps aux incursions des Iroquois, Champlain commença, dès cette année 1633,

(1) Champlain utilisa son séjour en France, en publiant (1632) une nouvelle édition de tous ses voyages, à la suite desquels il ajouta tout ce qui s'était passé de plus remarquable au Canada jusqu'à cette année. Son but était évidemment de faire connaître les avantages et les ressources du pays, et engager par là le roi et la cour à en réclamer la restitution avec plus d'instance.

à fortifier un petit îlet auquel on donna le nom de Richelieu, situé en haut du rapide qui porte le même nom, à peu près à mi-distance entre Québec et les Trois-Rivières. L'année suivante, il envoya le sieur La Violette établir un autre poste aux Trois-Rivières mêmes, à l'embouchure de la rivière du même nom, que les Montagnais appelaient *Metaberoutin.*

99. Champlain avait compris qu'un des plus grands obstacles à la conversion des sauvages et à la prospérité de la colonie, était la mauvaise conduite de quelques-uns des habitants. Aussi il avait obtenu qu'on n'envoyât de France que des familles de mœurs irréprochables, connues par leur attachement à la foi et à la piété catholiques. On continua les années suivantes d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt dans cette partie de l'Amérique commencer une génération de fervents chrétiens, vraiment dignes des premiers siècles de l'église. Rien peut-être ne contribua davantage à cet heureux progrès que la fondation d'un collége à Québec par René Rohault, fils aîné du marquis de Gamache. Ce projet avait été formé dès l'arrivée des Jésuites en Canada, et le marquis avait offert pour cette fondation six mille écus d'or, qui avaient été acceptés avec reconnaissance ; mais la prise de Québec par les Anglais avait forcé d'en remettre l'exécution. Enfin l'affaire fut commencée au mois de décembre 1635. Dès lors, quantité de français, assurés de pouvoir procurer à leurs enfants une éducation qu'on ne trouvait pas alors dans bien des villes du royaume, se fixèrent volontiers dans la colonie, et les sauvages, dans l'espoir d'y faire instruire les leurs, se rendirent de toutes parts aux environs de Québec.

100. La joie que causa cette heureuse nouvelle, fut bientôt troublée par la perte que la Nouvelle-France fit de son gouverneur. Le jour de Noël de cette même année 1635, Champlain mourut à Québec, après une maladie de deux mois et demi. Jamais homme ne fut plus universellement regretté, ni ne méritait plus de l'être. Champlain avait un grand sens, beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et

personne ne sut mieux que lui prendre un parti dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant pour les malheureux, un grand fond d'honneur et de probité. On voit en lisant ses mémoires qu'il n'ignorait rien de ce que doit savoir un homme de sa profession ; on y trouve un historien fidèle et sincère, un voyageur qui observait tout avec attention, un écrivain judicieux, un bon géomètre et un habile homme de guerre. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours vraiment chrétien, zélé pour le service de Dieu et pour l'avancement de la religion. Il avait coutume de dire, « que le salut d'une âme valait mieux que la conquête d'un empire, et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ. »

101. Le successeur de Champlain fut M. de Montmagny (1), chevalier de Malte, qui joignait à une sincère piété un zèle et une fermeté rares. Le vaisseau qui le portait mouilla l'ancre devant Québec dans la nuit du 11 juin 1636. Le lendemain matin, toute la population vint le recevoir sur le rivage. Après les compliments ordinaires, on se rendit à l'église de Notre-Dame de Recouvrance (2) où l'on chanta solennellement le *Te Deum*, avec les prières pour le roi.

102. M. de Châteaufort (3), qui avait remplacé Champlain, en attendant l'arrivée des vaisseaux,

(1) Lorsque les sauvages demandèrent le nom du nouveau gouverneur, on leur répondit qu'il s'appelait *grande montagne* (*Mons magnus*) en leur langue *Ononthio*. Ils continuèrent dans la suite à donner ce nom à tous les gouverneurs français ; le roi de France était désigné par celui de *Grand Ononthio*.

(2) Notre-Dame de Recouvrance avait été bâtie en 1634 par Champlain, qui avait promis que, s'il rentrait à Québec, il érigerait une chapelle sous ce vocable. Elle était située sur la partie du terrain de la fabrique où est aujourd'hui le presbytère. Elle fut incendiée le 14 juin 1640.

(3) Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort.

remit à M. de Montmagny les clefs du fort, où le nouveau gouverneur fut reçu au bruit des salves de canon et de mousqueterie.

103. Un des premiers soins du chevalier de Montmagny, quand il eut pris connaissance des affaires de son gouvernement, fut de mettre à exécution le plan qu'on avait projeté l'année précédente, de fonder un petit séminaire destiné à recevoir les enfants des sauvages, et dont le soin serait confié aux Pères Jésuites. On crut devoir commencer par ceux des Hurons, dont plusieurs familles venaient d'embrasser le christianisme ; on jugea d'ailleurs que ce serait autant d'ôtages, qui répondraient de la fidélité de leurs parents. On invita donc les Hurons chrétiens à envoyer leurs enfants à Québec, pour y être instruits des principes de la religion, et formés aux bonnes mœurs. Ils ne firent d'abord aucune difficulté, et promirent tout; mais, quand il fut question d'exécuter leurs promesses, d'un assez grand nombre d'enfants sur lesquels on avait compté, à peine le P. Daniel, qui s'était chargé de les conduire, en put embarquer trois ou quatre ; encore ne réussit-il à les mener que jusqu'aux Trois-Rivières, où leurs pères, les ayant rencontrés, les lui enlevèrent, quoiqu'ils eussent consenti à leur départ. Cette conduite, au reste, ne surprit point le missionnaire, qui connaissait l'attachement extrême de ces barbares pour leurs enfants, et leur répugnance invincible à s'en séparer.

104. On comptait déjà six prêtres dispersés dans les différentes bourgades huronnes, où plusieurs français les avaient suivis. L'occasion était favorable pour faire dans ce pays un bon établissement ; l'intérêt des sauvages et celui des Français le demandaient également. Champlain n'avait rien eu tant à cœur, et M. de Montmagny, entrait dans toutes les vues de son prédécesseur ; mais il manquait d'hommes et de finances. Excepté le commerce des pelleteries, qui n'enrichissait que les traitants et un petit nombre de colons, tout languissait faute de secours, et la compagnie de la Nouvelle-France ne songeait guère

à remplir ses engagements. Les Iroquois, de leur côté, saisissaient toutes les occasions de nuire aux alliés. Après la dernière expédition de Champlain, ils avaient consenti à traiter avec la nation huronne; mais, pour ne point lui donner le temps de profiter de son alliance avec les Français, ils s'étaient avisés d'un stratagème qui leur réussit : ce fut de traiter de la paix avec le corps de la nation, et d'attaquer ensuite, sous divers prétextes, les bourgades les plus éloignées du centre, en publiant qu'il n'était question que de démêlés particuliers. Les Hurons se rassurèrent sur la foi du traité, et ils n'ouvrirent les yeux que lorsqu'ils virent à leurs portes un ennemi vainqueur dont le nom seul jetait l'alarme dans tout le pays. Au commencement de cette année 1636, les Iroquois cessèrent de feindre, et parurent en armes au milieu du pays des Hurons. Cette irruption ne leur réussit pourtant pas ; le peu de français qui avaient suivi les missionnaires, firent si bonne contenance, que l'ennemi jugea à propos de se retirer. La retraite de leurs ennemis replongea les Hurons dans leur première sécurité, et les Iroquois en profitèrent pour continuer à suivre leur premier plan de destruction. Pour comble de malheur, une espèce de dyssenterie, à laquelle les sauvages ne connaissaient point de remède, décima les bourgades huronnes, enleva une grande partie de leurs guerriers, et acheva d'abattre leur courage.

105. Les missionnaires profitèrent de ces afflictions temporelles que le ciel envoyait aux Hurons, pour faire fructifier parmi eux la semence de l'évangile, et, si leur zèle n'était pas suffisamment secondé par la compagnie de la Nouvelle-France, plusieurs personnes puissantes du royaume s'intéressèrent vivement à la conversion des sauvages, et consacrèrent une bonne partie de leurs revenus à l'accomplissement de cette bonne œuvre. De ce nombre fut le commandeur de Sillery. Ce seigneur goûta fort le projet que les Jésuites lui communiquèrent, d'une peuplade sauvage qui ne fût composée que de chrétiens et de prosélytes,

et où ils fussent également à l'abri et des insultes des Iroquois, par le prompt secours que les Français pourraient leur porter, et des rigueurs de la famine, par le soin que l'on prendrait de leur faire cultiver la terre. Il envoya donc, en 1637, des ouvriers à Québec, et il recommanda au P. Le Jeune, à qui il les adressa, de choisir un lieu avantageux pour les y placer. Le supérieur les conduisit à quatre milles de la ville, et fixa le site de la nouvelle bourgade au milieu d'une ance appelée par les sauvages *Kamiskoua Ouangachit*, qui prit le nom de Saint-Joseph de Sillery. L'année suivante, douze familles chrétiennes très-nombreuses prirent possession de l'emplacement qu'on leur avait destiné. Elles n'y furent pas longtemps les seules, et, en peu d'années, cette habitation devint une grosse peuplade, composée de chrétiens fervents, qui défrichèrent un assez grand terrain, et s'accoutumèrent peu à peu à tous les devoirs de la société civile. Le voisinage de Québec, et la conduite édifiante de ses citoyens, ne servirent pas peu à former les nouveaux habitants de Sillery dans la piété, et à leur inspirer une sorte de police proportionnée à leur génie ; car on doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui sont venues s'y établir, est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence ne réussit pas toujours à effacer : c'est que ses premiers habitants étaient ou d'honnêtes ouvriers, occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonnes familles qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement, et d'y conserver plus sûrement leur religion ; ce que l'on ne pouvait pas toujours faire aisément alors dans plusieurs provinces du royaume, où les religionnaires étaient fort puissants.

CHAPITRE VI.

Fondation de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines de Québec—Fondation de Montréal—Fort de Richelieu—Incursions des Iroquois—Paix des Trois-Rivières—Mort du P. Jogues et de Lalande.

106. Deux choses manquaient encore à la colonie : un hôpital et une école pour l'instruction des filles. La duchesse d'Aiguillon se chargea elle-même de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, et obtint de la communauté de Dieppe trois hospitalières : les mères Saint-Ignace, Saint-Bernard et Saint-Bonaventure. La seconde institution fut entièrement l'œuvre de la providence, qui la fit naître et réussir lorsque les amis et protecteurs du Canada la croyaient impossible. Une jeune dame de condition et de beaucoup de piété, surmontant courageusement les obstacles que lui opposaient les craintes de sa famille et les préjugés du monde, consacra ses biens et sa personne à la fondation du couvent des Ursulines de Québec, qui a si puissamment contribué jusqu'à nos jours à répandre dans le sein de la famille canadienne ce parfum de bonne éducation et de savoir-vivre qu'on ne s'attend à trouver d'ordinaire que dans les pays les plus policés. Elle s'associa la mère Marie de l'Incarnation, religieuse de Tours, remarquable par ses talents en tout genre et surtout par ses admirables vertus, qui lui ont fait donner le nom de Thérèse du Canada (1). Celles qui lui furent données pour compagnes, furent les mères Marie de Saint-Joseph et Cécile de la Croix.

107. Le jour de l'arrivée des religieuses (1 août) fut une fête pour toute la ville ; les travaux cessèrent, et

(1) Le Canada a toujours conservé une telle vénération pour la mémoire de cette sainte religieuse, que dernièrement Mgr l'Archevêque de Québec a cru devoir procéder aux travaux préliminaires du procès de sa canonisation. Ses *Lettres Spirituelles et Historiques* sont en même temps un monument de sa foi ardente et l'une des sources les plus précieuses de notre histoire.

les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon. Après les premiers compliments, il les conduisit, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où l'on chanta un *Te Deum* solennel. Ensuite elles allèrent ensemble au village de Sillery ; à la vue des cabanes sauvages, ces saintes filles, loin de se rebuter, se trouvèrent saisies d'un nouveau transport de zèle, et témoignèrent une grande impatience de commencer l'exercice de leurs fonctions. Après ces premières visites, les religieuses des deux instituts s'embrassèrent tendrement, et se séparèrent, pour s'aller renfermer chacune dans leurs cloîtres. Le bâtiment des Ursulines n'était pas encore commencé, et l'on avait à peine jeté les fondations de celui des hospitalières ; il fallut donc leur trouver un logement. Monsieur de Montmagny prêta aux hospitalières une assez belle maison toute neuve, appartenante à la compagnie, et qui se trouvait près du fort Saint-Louis (1). Les Ursulines allèrent se renfermer temporairement à la basse ville dans une petite maison de deux pièces appartenant à M. Juchereau des Châtelets, et située sur un quai auprès du magasin.

108. Tant de secours spirituels venus de France tout à la fois, ne pouvaient manquer de donner un nouvel élan à la colonie, si l'on avait seulement soutenu ces premières démarches. Mais la compagnie des Cent-Associés demeurait dans une telle inaction, que les missions et les communautés, qui devaient tirer leur principal appui de la colonie, en étaient presque les seuls soutiens. La guerre recommençait plus vivement que jamais entre les Iroquois et les Hurons ; et ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est que le gouverneur, loin d'être en état de secourir les alliés, se voyait tous les jours exposé à recevoir de nouveaux affronts de la part des Iroquois, faute d'avoir

(1) Cette maison était située sur un terrain qui demeura longtemps une dépendance de la Sénéchaussée (le palais de justice), et qui fut concédé plus tard aux Récollets. C'est l'emplacement actuel de la cathédrale anglicane.

seulement quelques centaines d'hommes pour tenir ces barbares en respect. Ce déplorable état de choses engagea plusieurs personnes recommandables par leur piété à former une société pour le soutien de la religion catholique en Canada et pour la conversion des sauvages. Elle se proposait de former dans l'île de Montréal une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte. Les pauvres y devaient être reçus et mis en état de subsister de leur travail. On projeta de faire occuper tout le reste de l'île par des sauvages, de quelque nation qu'ils fussent, pourvu qu'ils fussent chrétiens, ou voulussent le devenir, et l'on était persuadé qu'ils y viendraient en grand nombre, tant pour y trouver un asile assuré contre les poursuites de leurs ennemis, que pour être plus promptement secourus dans leurs maladies ou dans la disette.

109. Deux hommes d'une éminente piété, Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des finances à La Flèche, et M. Olier, fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice, eurent presque en même temps la pensée de cette fondation. Le premier, venu à Paris avec le baron de Fancamp, gentilhomme riche et charitable qu'il avait associé à l'entreprise, y fit l'heureuse rencontre de M. Olier, qui de son côté s'était senti inspiré de travailler à la même œuvre. Dès lors fut formé le noyau de l'association nommée depuis « Société de Notre-Dame de Montréal. »

110. L'île de Montréal était déjà concédée à M. de Lauson. Il fallait donc commencer par acheter cette île. M. de la Dauversière, qui avait échoué dans une première tentative, réussit enfin à l'obtenir, par l'entremise du P. Charles Lalemant, et le contrat en fut passé à Vienne le 7 août 1640. Mais, lorsque Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France apprirent cette cession, ils déclarèrent que, M. de Lauson n'ayant point satisfait à ses engagements, l'île appartenait à la compagnie comme auparavant. Persuadés néanmoins des bonnes dispositions de la nouvelle société, ils lui accordèrent volontiers un nouveau titre de

propriété, le 17 décembre de la même année. L'année suivante (1641), M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, l'un des associés, amena plusieurs familles de France. Il était accompagné d'une fille de condition, nommée Mademoiselle Manse, destinée à prendre soin des personnes de son sexe. Comme la saison était avancée, ils passèrent l'hiver à Québec, M. de Maisonneuve se contentant d'aller visiter l'île, et d'y donner des ordres pour construire une chapelle, avec quelques habitations. M. de Montmagny et le supérieur des Jésuites l'y accompagnèrent et le proclamèrent gouverneur de Montréal le 15 octobre. Au printemps de 1642, la petite colonie débarqua dans l'île, le 17 mai, à l'endroit appelé depuis la *Pointe-Callières.* La messe y fut célébrée par le supérieur des Jésuites, et toute l'île fut mise sous la protection de la sainte Vierge. Cette cérémonie avait été précédée d'une autre, trois mois auparavant, c'est-à-dire, au commencement de février : un jeudi matin, les associés s'étant rendus à Notre-Dame de Paris, ceux qui étaient prêtres y dirent la messe, les autres communièrent à l'autel de la sainte Vierge, et tous supplièrent la reine des anges de prendre l'île de Montréal sous sa protection. Enfin, le 15 août, la fête de l'Assomption fut solennisée dans cette île avec un concours extraordinaire de français et de sauvages. La nouvelle ville reçut le nom de *Ville-Marie.*

111. Outre l'influence religieuse que la fondation de Montréal était destinée à produire au milieu des infidèles, on assurait encore d'une manière très-efficace les communications avec la nation huronne et les autres peuples de l'ouest. Mais il restait toujours aux Iroquois une porte ouverte dans le pays, tant qu'on ne leur fermerait pas la rivière par laquelle ils faisaient presque toujours leurs incursions dévastatrices. M. de Montmagny fit donc bâtir un fort à l'entrée de la rivière de Sorel. L'ouvrage fut achevé en peu de temps, quoi que pussent faire sept cents iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs lorsqu'on y pensait le moins, mais qui furent repoussés

avec perte. On donna à ce fort le nom de Richelieu (1), qu'on faisait déjà porter à la rivière même, et on y mit une assez bonne garnison.

112. Malgré les heureux effets que produisirent l'établissement de Montréal et du fort de Richelieu, les Iroquois, assurés de l'appui des Hollandais de Manhatte (New-York), qui leur fournissaient des armes et des munitions, n'en continuèrent pas moins pendant quelques années leurs courses et leurs brigandages ; les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis, et le commerce ne pouvait plus se faire sans de très-grands risques. Le P. Isaac Jogues, qui avait reçu l'ordre de descendre à Québec pour une affaire importante, tomba entre les mains de ces barbares, et eut à souffrir les plus horribles traitements ; il ne dut son salut qu'à l'intervention d'un officier hollandais, qui fut touché de son sort, et qui était bien aise d'avoir cette occasion de faire plaisir au chevalier de Montmagny, dont il avait reçu quelque service. Deux ans après (1644), le P. Bressani fut pris aussi par les Iroquois, et traité avec autant d'inhumanité. Le supérieur des missions huronnes n'osant proposer à personne de descendre à Québec, quoiqu'on n'eût reçu aucun secours depuis trois ans, et qu'on manquât de tout, ce généreux missionnaire s'offrit pour cette périlleuse entreprise. Le voyage fut assez heureux jusqu'aux Trois-Rivières ; mais, le canot où était le missionnaire ayant fait naufrage, il fut pris par les Iroquois avec tous les hurons qui l'accompagnaient. Après avoir enduré les tourments les plus atroces, il fut donné à une matrone, qui le traita fort humainement ; celle-ci le vendit aux Hollandais, qui le firent panser, et lui donnèrent passage sur un vaisseau d'Europe (1645).

113. Quelque temps après la prise du P. Bressani, M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, manda à M. de Montmagny que des hurons venaient d'arriver

(1) Le nom de Sorel, qu'il porte aujourd'hui, est celui d'un capitaine du régiment de Carignan, qui rebâtit le fort en 1665, et en fut commandant.

dans son poste avec trois prisonniers iroquois ; qu'ils en avaient cédé un aux Algonquins, et qu'il avait obtenu de ceux-ci, quoique avec bien de la peine, qu'ils ne fissent point mourir leur captif, avant que d'avoir reçu de ses nouvelles. Le gouverneur profita de cette conjoncture, pour entamer des négociations de paix avec un ennemi qu'il se voyait hors d'état de réprimer. Il se rendit aux Trois-Rivières, et proposa une assemblée générale des sauvages voisins de la colonie.

114. Au jour convenu, il parut dans la place du fort, qu'il avait fait couvrir de voiles de barques, et s'assit dans un fauteuil, ayant à ses côtés le gouverneur des Trois-Rivières et le P. Vimont, avec les principaux d'entre les Français. Les députés iroquois, au nombre de cinq, étaient à ses pieds, assis sur une natte, pour marquer plus de respect à Ononthio, qu'ils n'appelèrent jamais autrement que leur père ; les Algonquins, les Montagnais, les Atticamègues et quelques autres sauvages de la même langue, étaient vis-à-vis ; les Hurons demeurèrent mêlés avec les Français. Tout le milieu de la place était vide, afin que les orateurs pussent faire leurs évolutions sans embarras. Les Iroquois avaient apporté dix-sept colliers, qui étaient autant de paroles, c'est-à-dire, de propositions qu'ils avaient à faire ; et, pour les exposer à la vue de tout le monde à mesure qu'ils les expliqueraient, ils avaient tendu sur deux piquets une corde pour les suspendre. Tout étant prêt pour la conférence, l'orateur des cantons prit un collier, et le présenta au gouverneur. « Ononthio, dit-il, prête « l'oreille à ma voix : tous les Iroquois te parlent « par ma bouche. Mon cœur n'a point de mauvais « sentiments ; toutes mes intentions sont droites. « Nous voulons oublier nos chansons de guerre, et « leur substituer des chants d'allégresse. » Aussitôt il se met à chanter en gesticulant et en se promenant à grands pas, ses collègues marquant la mesure avec leur *hé !* qu'ils tiraient en cadence du fond de leur poitrine. Le second collier remerciait le gouverneur

d'avoir rendu la liberté à un iroquois ; le troisième lui ramenait un français. Les autres avaient rapport à la paix qu'on devait conclure ; l'un aplanissait les chemins, l'autre rendait la rivière calme, un autre enterrait les haches de guerre. Il y en avait pour représenter les festins qu'on allait se donner, et les visites amicales qu'on allait se faire mutuellement. La pantomine dura trois heures. Deux jours après, M. de Montmagny répondit aux Iroquois dans une assemblée aussi nombreuse que la première, et leur fit autant de présents qu'il avait reçu de colliers. Pieskaret, chef des Algonquins, et l'un des plus braves d'entre les sauvages, fit aussi son présent, et dit : « Voici une pierre que je mets sur la tombe de ceux » qui sont morts durant la guerre, afin que personne » ne s'avise d'aller remuer leurs os, et qu'on ne songe » point à les venger. » Un chef montagnais, appelé Negabamat, présenta ensuite une peau d'élan, et dit que c'était pour faire des souliers aux députés iroquois, de peur qu'ils ne se blessassent les pieds en retournant chez eux. La séance finit par trois coups de canon, et le gouverneur fit dire aux sauvages que c'était pour annoncer partout la nouvelle de la paix. Le lendemain les députés reprirent la route de leur pays. Deux français, deux hurons et deux algonquins s'embarquèrent avec eux, et trois iroquois demeurèrent en ôtages dans la colonie.

115. Dans l'hiver qui suivit la paix des Trois-Rivières, on vit ce qu'on n'avait point encore vu depuis l'établissement du pays : Iroquois, Hurons et Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils avaient été d'une même nation. Les missionnaires profitèrent de ce calme pour travailler avec une nouvelle ardeur à la conversion des sauvages. La traite des pelleteries, qui se faisait principalement à Tadoussac et aux Trois-Rivières, fournissait l'occasion d'en instruire un grand nombre. Ceux-ci rapportaient dans leurs cantons la connaissance des vérités chrétiennes, et ne manquaient jamais de revenir avec des prosélytes, que les missionnaires achevaient de dis-

poser au baptême. Mais les Iroquois ne tardèrent pas à troubler ce calme si nécessaire à la propogation de la foi. Le P. Jogues retourna chez eux l'année suivante (1646), avec le sieur Jean Bourdon, ingénieur, homme d'énergie et d'expérience ; M. de Montmagny les avait chargés d'une mission assez délicate ; c'était d'aller affermir dans leurs bonnes dispositions ceux des cantons qui avaient signé la paix, et s'assurer des intentions réelles des Agniers, dont la conduite était assez suspecte. Les deux ambassadeurs furent bien reçus partout.

116. Le P. Jogues, après être venu rendre compte au gouverneur des dispositions des Iroquois, retourna une troisième fois chez ces barbares avec un secret pressentiment de sa mort prochaine. Il avait à peine passé les Trois-Rivières, qu'il se vit abandonné de ses conducteurs, et resta seul avec un jeune français nommé Lalande. Ils gagnèrent un village iroquois, où ils furent reçus comme des prisonniers. On leur déclara qu'ils étaient condamnés à mort, et on ne leur épargna ni les coups de poings ni les bastonades. Enfin, le 17 octobre sur le soir, un huron ayant emmené le P. Jogues dans sa cabane pour lui donner à manger (car ni lui, ni son compagnon n'avaient encore rien pris de la journée), un iroquois, qui s'était caché derrière la porte, lui fendit la tête d'un coup de hache. Lalande eut le même sort un moment après. Cette perte fut d'autant plus sensible à la colonie qu'on venait de perdre l'hiver précédent deux des premiers missionnaires, le P. Enemond Massé et le P. Anne de Noue. Le premier mourut à Sillery dans l'exercice d'un zèle que rien ne rebuta jamais. Le second, étant parti des Trois-Rivières le 30 janvier pour aller disposer la garnison du fort Richelieu à célébrer la fête de la Chandeleur, s'écarta de ses guides, et fut trouvé, le jour même de la fête, mort de froid, à genoux au milieu de la neige.

CHAPITRE VII.

M. d'Ailleboust remplace M de Montmagny—Le P. Druillettes député à la Nouvelle-Angleterre—Changements dans la composition du conseil—Dispersion de la nation huronne.

117. M. de Montmagny s'était toujours conduit avec tant de sagesse, de piété et de désintéressement, qu'il était également chéri et respecté des Français et des sauvages. Mais la cour avait pris la résolution de ne plus laisser les gouverneurs en place que trois ans. Le chevalier de Montmagny reçut l'ordre de remettre son gouvernement à M. d'Ailleboust. Non-seulement il accepta cette décision de la cour avec respect et soumission ; mais il voulut même préparer à son successeur une réception digne de la qualité dont il était honoré. Le nouveau gouverneur était un homme de bien, rempli de religion et de bonne volonté. Il avait été de la société de Montréal, toute composée de personnes pieuses et zélées pour la conversion des infidèles ; il avait commandé dans cette île pendant un voyage que M. de Maisonneuve avait été obligé de faire en France. Ainsi il connaissait parfaitement les besoins du pays, et il ne négligea rien de tout ce qui dépendait de lui pour y pourvoir ; mais, comme il ne fut pas mieux servi que ceux qui l'avaient précédé, la Nouvelle-France ne pouvait manquer, sous son gouvernement, d'essuyer les mêmes malheurs.

118. M. d'Ailleboust apportait avec lui un nouvel édit du roi, créant un conseil composé du gouverneur, du supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal. S'il n'y avait point d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller. Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil,

lorsqu'ils se trouvaient à Québec. Les premiers membres de ce nouveau conseil, furent M. d'Ailleboust, le P. Jérôme Lalemant et les sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard.

119. Dès le commencement de son administration, M. d'Ailleboust eut un moment l'espérance de pouvoir conclure une paix durable. On vit arriver à Québec un envoyé de la Nouvelle-Angleterre, chargé de proposer une alliance éternelle entre les deux colonies, indépendamment de toutes les ruptures qui pourraient survenir entre les deux couronnes. M. d'Ailleboust trouva la proposition avantageuse, et, de l'avis de son conseil, députa à Boston le P. Druillettes en qualité de plénipotentiaire, pour conclure et signer le traité, mais à condition que les Anglais se joindraient aux colons de la Nouvelle-France pour faire la guerre aux Iroquois. La négociation languit quelque temps, et ne fut reprise avec plus de chaleur qu'en 1651. Les colons anglais, tout occupés de leur commerce et de la culture des terres, trouvèrent apparemment la condition trop onéreuse, et aimèrent mieux se voir sur les bras les Abénaquis, les Maléchites et tous les autres sauvages voisins de l'Acadie, que de se créer des affaires avec d'aussi terribles ennemis.

120. Pendant que M. d'Ailleboust tâchait de profiter des dispositions pacifiques de la Nouvelle-Angleterre, les Hurons oubliaient qu'ils avaient affaire à un ennemi contre lequel on ne devait pas cesser un seul jour d'être sur ses gardes. Tandis qu'ils s'amusaient à négocier avec les Onnontagués, quelques bandes d'Agniers et de Tsonnontouans surprirent deux grands partis de chasse de la bourgade Saint-Ignace, et les défirent entièrement. On fut ensuite quelque temps sans entendre parler d'aucune hostilité, et il n'en fallut pas davantage pour replonger les Hurons dans leur première sécurité. C'est ce qu'avaient prétendu les Agniers. Ils armèrent secrètement, et parurent en campagne du côté où on les attendait le moins.

121. Le P. Antoine Daniel cultivait seul tout un canton, et faisait sa résidence ordinaire dans la bour-

gade de Saint-Joseph. L'ennemi, informé qu'il n'y avait alors dans le village que des vieillards, des femmes et des enfants, fit ses approches pendant la nuit, et commença le massacre au point du jour, pendant que ce religieux célébrait les saints mystères. Au premier signal que donnèrent les cris des mourants, la chapelle se trouva vide ; le prêtre n'eut que le temps d'achever le sacrifice, de quitter les habits sacerdotaux, de les enfermer avec les vases sacrés, et de courir à l'endroit d'où venait le bruit. Dès qu'il y fut arrivé, le spectacle le plus déchirant s'offrit à ses yeux : ses chers néophytes massacrés sans résistance ; l'ennemi, comme une troupe de loups affamés, ne faisant quartier ni à l'âge le plus tendre, ni au sèxe le plus faible ; personne en état d'arrêter la première fougue des assaillants. Il exhorte les chrétiens à mourir dans les sentiments qu'il leur avait si souvent inspirés ; baptise ceux que le repentir et la crainte amène à ses pieds ; court consoler et baptiser quelques malades qui étaient restés dans les cabanes ; revient mettre les vases sacrés et les ornements de l'autel en un lieu sûr, et, n'attendant plus que le coup mortel, il fait à Dieu le sacrifice de sa vie. Les Iroquois, ne trouvant plus personne à égorger, mirent le feu aux cabanes, et s'approchèrent de la chapelle, poussant des cris affreux. Le généreux missionnaire exhorta tous ceux qui l'étaient venu rejoindre à gagner les bois, et, pour leur en donner le loisir, il sortit au-devant de l'ennemi. Une si grande résolution étonna les barbares, et les fit reculer de quelques pas. Revenus de leur surprise, ils environnèrent le saint homme, et, n'osant encore l'approcher, quoiqu'il fût seul et sans armes, ils le percèrent de flèches. Il en était tout hérissé, et cependant il parlait encore avec une action surprenante, lorsque l'un des plus résolus s'avança, lui perça la poitrine, et le fit tomber mort à ses pieds. Tous se jetèrent aussitôt sur son corps, et, après avoir commis sur ce cadavre sanglant toutes sortes d'indignités, ils le jetèrent dans la chapelle, qui était déjà toute en feu. Sept cents personnes périrent dans ce désastre, et la

bourgade de Saint-Joseph ne se rétablit plus. Ceux qui échappèrent, et ceux qui étaient absents, se réfugièrent à celle de Sainte-Marie, qui était comme la métropole du pays, où ils furent assez tranquilles jusqu'au printemps de l'année suivante.

122. Le 16 de mars 1649, un parti de mille iroquois tomba brusquement sur la bourgade de Saint-Ignace avant qu'il fît jour. Il ne s'y trouvait alors que quatre cents personnes, et on n'y faisait aucune garde : aussi les assaillants n'eurent-ils d'autre peine que celle de mettre le feu aux palissades, et d'égorger des gens endormis ou qui n'avaient pas eu le temps de se reconnaître. Il ne se sauva que trois hommes, qui allèrent donner l'alarme à la bourgade voisine, appelée Saint-Louis. Ici les Iroquois furent repoussés jusqu'à deux fois ; mais, à la faveur d'un grand feu de mousqueterie, qui abattit les plus braves des assiégés, un gros d'iroquois s'attacha à un endroit de la palissade, y fit brèche, et donna passage à toute la troupe. Ce ne fut plus alors qu'une boucherie, et tous les Hurons furent bientôt mis hors de combat. Les Pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant, neveu des Pères Charles et Jérôme Lalemant, s'étaient postés chacun à une des extrémités de l'attaque, et ils furent toujours aux endroits les plus exposés, uniquement occupés à soutenir le courage de leurs néophytes, et à baptiser les mourants. Ils furent faits prisonniers avec tous les hurons qui n'étaient point tombés dans la mêlée, et on leur fit souffrir les tourments les plus horribles.

123. Après de si rudes échecs, les Hurons désespérèrent absolument de se soutenir. En moins de huit jours, toutes les bourgades des environs de Sainte-Marie se trouvèrent désertes. Ceux mêmes qui restaient dans cette bourgade, n'osant sortir, parcequ'ils ne doutaient point que les Iroquois ne tinssent encore la campagne, se virent bientôt en proie à la famine, et prirent le parti de se réfugier dans l'île de Saint-Joseph, fort peu éloignée du continent où ils étaient. La bourgade de Saint-Jean dont les habitants n'avaient pu se décider à quitter le pays, et qui comptait à elle seule plus de

six cents familles, eut bientôt le sort de toutes les autres. On y apprit que trois cents iroquois étaient en campagne, et, pour leur montrer qu'on ne les craignait point, tous ceux qui étaient en état de porter les armes, se mirent en devoir de les aller chercher. L'ennemi fut instruit de cette imprudente démarche, passa par des chemins détournés, et arriva à la pointe du jour à la vue de Saint-Jean. Tout fut mis à feu et à sang. Le P. Garnier mourut (7 décembre 1649) au milieu de ses néophytes, dans l'exercice de son ministère.

124. Parmi les Hurons qui échappèrent au désastre général, les uns se donnèrent aux vainqueurs, et furent incorporés à la nation iroquoise ; les autres descendirent à Québec, se mettre sous la protection des Français et de leur père Ononthio. Rien, ce semble, n'était plus aisé, que de les mettre en état d'avoir le nécessaire sans être à charge à la colonie, qui aurait pu même avec le temps en tirer quelque avantage, et le P. Jérôme Lalemant, supérieur général des missions, fit exprès le voyage de France pour en traiter avec les directeurs de la compagnie des Cent-Associés. Il eut beau représenter de quelle importance il était de ne pas laisser périr tant de chrétiens qui venaient se jeter dans leurs bras, combien il était facile de pourvoir à leur subsistance, de quelle ressource ils pouvaient être soit pour l'augmentation du commerce, soit pour la défense du pays ; il ne put se faire écouter.

125. Les Hurons de leur côté ne se virent pas plutôt sous le canon de Québec, qu'ils passèrent de l'excès du découragement à celui de la présomption ; ils se crurent désormais invincibles, et, quoiqu'ils n'eussent parmi eux que très-peu de guerriers, ils ne se proposèrent rien moins que de rendre aux Iroquois tout le mal que ceux-ci leur avaient fait. Ils engagèrent les habitants de Sillery à se joindre à eux ; les Algonquins des Trois-Rivières grossirent encore la troupe, et cette armée toute composée de chrétiens marcha contre les Agniers. Comme ils approchaient du village

où ils avaient résolu de faire leur première attaque, un huron et un algonquin furent détachés pour aller à la découverte. Ces deux hommes s'étant séparés, le huron tomba dans un parti iroquois, et, pour sauver sa vie, ne fit point difficulté de trahir sa nation et ses alliés. Il eut même la perfidie de servir de guide aux Agniers, qui allèrent au-devant des chrétiens, et les trouvèrent tous endormis. Ceux-ci ne s'éveillèrent qu'au bruit d'une décharge de mousqueterie, et, comme les Iroquois avaient eu le temps de choisir ceux sur qui tomberaient leurs premiers coups, les plus braves des confédérés restèrent morts sur la place, avant qu'aucun de leur troupe eût pu courir aux armes. Ils furent tous tués, ou pris, et brûlés, à l'exception de deux, qui rapportèrent les circonstances de cette triste aventure.

CHAPITRE VIII.

M. de Lauson gouverneur—Progrès de la colonie de Montréal—Arrivée de la Sœur Bourgeois—Incursions des Iroquois, et pourparlers de paix—Les hurons de l'île d'Orléans se réfugient sous le fort de Québec—M. de Lauson remplacé temporairement par M. de Charny, puis par M. d'Ailleboust—Le vicomte d'Argenson gouverneur—Les Hurons se réfugient à Québec.

126. L'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France par la destruction des Hurons, et par tous les malheurs qui en furent les suites, finit par le changement de gouverneur général. M. de Lauson, un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés, fut nommé pour succéder à M. d'Ailleboust, dont les trois ans étaient expirés ; mais il n'arriva à Québec que l'année suivante. M. d'Ailleboust laissa sans regret une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la colonie, et dont on ne le mettait point en état de soutenir la dignité. Le nouveau gouverneur avait toujours eu plus de part que personne aux affaires de la compagnie ; c'était lui principalement qui avait ménagé en Angleterre la restitution de Québec ; sa

piété, sa droiture, ses bonnes intentions étaient connues, et il avait paru s'intéresser beaucoup à ce qui regardait le Canada. Mais il le trouva dans une situation bien déplorable. Les Iroquois, enhardis par leurs victoires, commençaient à ne plus regarder les forts et les retranchements français comme des barrières capables de les arrêter ; ils se répandaient en grandes troupes dans tout le pays, où personne n'était plus en sûreté contre leurs insultes. Un de leurs partis s'étant approché des Trois-Rivières, M. Duplessis-Bochard, qui en était gouverneur, voulut marcher contre eux en personne. On eut beau lui représenter qu'il s'exposait inutilement ; qu'il n'y avait rien à gagner contre un ennemi qui n'avait rien à perdre ; il ne consulta que sa valeur, et risqua une sortie. Mais il eut le sort qu'on lui avait annoncé ; il fut tué, et sa mort, en privant la colonie d'un bon officier, ne fit que donner un nouveau relief aux armes des Iroquois. Ces barbares pénétrèrent même jusque chez les bons sauvages du Nord appelés les Atticamègues, ou Poissons-Blancs, où ils ne laissèrent pas un village dont ils n'eussent égorgé ou dissipé les habitants. Le P. Buteux, qui retournait y consoler ses néophytes, fut impitoyablement massacré avec ses conducteurs.

127. L'île de Montréal n'était pas l'un des postes les moins exposés à ces incursions. M. de Maisonneuve fut obligé d'aller à Paris chercher les secours qu'il ne pouvait obtenir par ses lettres. Il en revint en 1653 avec un renfort de cent hommes, et accompagné d'une pauvre et sainte fille, nommée Marguerite Bourgeois, qui a rendu son nom cher à toute la colonie par l'institution des sœurs de la Congrégation. Cette généreuse fille entreprit de procurer à la ville naissante de Montréal ce que les Ursulines faisaient déjà avec tant de fruit à Québec et dans toute la colonie, c'est-à-dire, de donner à toutes les personnes de son sexe une éducation soignée et vraiment chrétienne.

128. M. de Maisonneuve prenait ses mesures pour

garantir Montréal de toute surprise, lorsque soixante onnontagués parurent à la vue de son fort. Quelques-uns se détachèrent, et, s'approchant avec beaucoup de confiance, firent signe qu'ils voulaient parler. Leur petit nombre fit qu'on n'eut aucune peine à les introduire dans la place, et ils déclarèrent que leur canton était disposé à la paix, si on voulait traiter avec eux. Ils accompagnèrent cette proposition de présents, et M. de Maisonneuve, en les acceptant, leur fit observer combien la nation française était éloignée de cette perfidie dont ils avaient donné tant de preuves, et combien il lui était facile, en cette rencontre, d'user de représailles, comme leur conduite passée lui en donnait le droit. Ils convinrent de tout, et assurèrent que dans peu on aurait des preuves certaines de leur sincérité. Ils partirent aussitôt pour aller communiquer à leurs anciens les propositions du gouverneur, et, ayant pris leur chemin par Onneyout, ils engagèrent les chefs de ce canton à se joindre à eux. Les Goyogouins firent la même chose, et envoyèrent en leur nom des députés à Montréal avec un collier, pour avertir le gouverneur que cinq cents agniers étaient en campagne, et en voulaient aux Trois-Rivières. M. de Lauson, à qui M. de Maisonneuve fit part de ces nouvelles, arma en diligence tout ce qu'il put trouver de hurons. Ceux-ci, ayant joint une nombreuse troupe d'agniers assez avantageusement postés, l'attaquèrent avec tant de résolution, qu'ils en tuèrent un grand nombre, firent prisonnier le chef et plusieurs des principaux, et mirent le reste en fuite. Un autre parti d'agniers avait été plus heureux. Il s'était avancé jusqu'aux portes de Québec, où, pendant tout l'été, il fit de grands ravages, massacra plusieurs français, et fit quelques prisonniers, parmi lesquels fut le P. Poncet, qui ne fut pas plus épargné que le P. Jogues et le P. Bressani, jusqu'à ce qu'on eût appris que la paix était sur le point de se conclure. Cette nouvelle changea en un moment l'état du prisonnier : on le régala ; on le conduisit en triomphe dans plusieurs

bourgades ; enfin il partit pour Québec avec un député du canton, qui était chargé de présents pour le gouverneur général et pour le supérieur des missions. Quelque expérience qu'on eût de la légèreté et de la perfidie des Iroquois, on osa se flatter cette fois que la paix serait durable, parce qu'ils en faisaient les avances dans un temps où ils n'avaient rien à craindre de la part des Français. L'année suivante, le P. le Moyne fut envoyé à Onnontagué, pour y ratifier le traité au nom du gouverneur général, et tout s'y passa avec beaucoup de satisfaction de part et d'autre.

129. Le canton d'Agnié était le plus proche de la Nouvelle-York ; et, en tirant à l'occident, on trouvait successivement les quatre autres cantons d'Onneyout, d'Onnontagué, de Goyogouin et de Tsonnontouan ; c'est ce qui leur fit donner le nom de *cantons supérieurs*. Les jalousies et les intérêts privés mirent bientôt la division entre ceux-ci et le canton d'Agnié. Tant que la guerre avait duré, toute la nation n'avait trafiqué qu'avec les Hollandais ; ce qui déplaisait fort aux cantons supérieurs, parce que le chemin qu'ils étaient obligés de faire pour aller à Orange (Albany) était fort long, et qu'il leur fallait passer par les terres des Agniers, qui par là les tenaient dans une espèce de dépendance ; outre que ceux-ci, appuyés du voisinage des Hollandais, étaient en état de donner la loi à tout le pays. La paix, en ouvrant le commerce entre les Français et les cantons supérieurs, enlevait donc tous ces avantages aux Agniers, et il n'est pas surprenant qu'ils aient été les derniers à conclure le traité, et les premiers à le rompre. Aussi, ils ne cessaient de faire des courses dans tout les pays, et descendirent même jusqu'aux environs de Québec. Un matin, avant le lever du soleil, ils tombèrent sur une troupe de quatre-vingt-dix hurons de tout âge et de tout sexe, qui s'étaient retirés dans l'île d'Orléans, en tuèrent six, lièrent les autres, les embarquèrent dans leurs canots, passèrent fièrement devant Québec, firent chanter leurs prisonniers

vis-à-vis du fort, comme pour défier le gouverneur général, auquel il n'était guère possible de leur donner la chasse, les conduisirent jusque dans leur village, où ils brûlèrent les principaux, et retinrent les autres dans une dure captivité.

130. M. de Lauson comprenait plus que jamais l'embarras de sa position. Arrivé à sa soixante-treizième année, il fallait commander à des soldats ou à des colons toujours sous les armes, lui qui n'avait jamais été homme de guerre. La dispersion de la nation huronne avait tari une source de revenu considérable ; les incursions de plus en plus menaçantes des Iroquois continuaient à paralyser la traite des pelleteries, et occasionnaient tous les jours de nouvelles dépenses : de manière que le gouverneur, malgré la réserve qu'il s'était faite de la ferme de Tadoussac, c'est-à-dire, de la traite qui se faisait en ces quartiers, se vit encore dans la nécessité de cesser de payer à la compagnie de la Nouvelle-France les mille livres de castor qu'elle s'était réservées en remettant la traite à la communanté des habitants. Il prit donc le parti de repasser en France dans l'été de 1656, et, comme la seconde période triennale de son gouvernement ne finissait qu'en 1657, il nomma, pour tenir sa place, son fils M. de Charny, attaché au pays par les terres qu'il y possédait, et par son mariage avec Mademoiselle Giffard, fille du seigneur de Beauport. Cependant, son épouse étant morte dans l'automne suivant, M. de Charny fit ses préparatifs pour aller rejoindre son père dans l'été de 1657, et nomma M. d'Ailleboust, pour commander dans la colonie jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur.

131. Le vicomte d'Argenson, avait reçu sa nomination le 26 janvier 1657 ; mais le vaisseau qui le portait fut contraint de relâcher deux fois en Irlande, et l'on apprit à Québec que l'on ne devait l'attendre que pour l'année suivante.

132. M. de Maisonneuve, plus heureux que le gouverneur, fit une traversée assez prompte, et amena avec lui une nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques.

Depuis sa fondation, Montréal avait été desservi par les Jésuites, occupés spécialement aux travaux des missions. Cette année (1657), M. Olier, qui lui-même avait eu le désir de passer au Canada, nomma pour la mission de Ville-Marie quatre ecclésiastiques de sa communauté : Messieurs Gabriel de Queylus, abbé de Loc-Dieu, Souart, Galinier, prêtres, et Dallet, ecclésiastique.

133. M. d'Argenson arriva enfin à Québec le 11 juillet 1658. M. d'Ailleboust le reçut avec tous les honneurs dus à son rang, et se retira à Montréal, où il mourut en 1660 (1). Dès le lendemain de son arrivée, on vint avertir le nouveau gouverneur que des algonquins avaient été massacrés par les Iroquois, sous le canon du fort. Il détacha immédiatement deux cents hommes pour courir après ces barbares ; mais ils ne purent les joindre. Peu de temps après, des agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, dans le dessein de surprendre ce poste, et pour y mieux réussir, ils détachèrent huit hommes, qui, sous prétexte de parlementer, avaient ordre de bien observer la place ; mais M. de la Potherie, qui y commandait, en retint un dans ses prisons, et envoya les autres au gouverneur général, qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur eut tout le succès qu'on en pouvait espérer, et procura à la colonie quelques moments de repos, dont les missionnaires profitèrent pour commencer leurs courses apostoliques dans le nord jusqu'à la baie d'Hudson.

134. Les Hurons, ne se croyant plus en sûreté dans l'île d'Orléans, se réfugièrent sous le fort de Québec (1658). Dans un moment de dépit d'avoir été abandonnés des Français, ils avaient secrètement proposé aux Agniers de les recevoir dans leur canton, pour ne plus faire qu'un peuple avec eux. Ils n'eurent

(1) M. d'Ailleboust mourut au commencement de juin 1660, sans laisser d'enfants. Son neveu, Charles d'Ailleboust de Coulonge, qu'il regardait comme son fils, se maria dans le pays, et eut une nombreuse famille, dont plusieurs membres se sont distingués et sur terre et sur mer.

pas plutôt fait cette démarche, qu'ils s'en repentirent ; mais les Agniers les avaient pris au mot, et se mirent en mesure de les obliger à tenir leur parole. Ils commencèrent par lâcher contre eux plusieurs partis, qui massacrèrent ou enlevèrent tous ceux qui s'écartaient dans la campagne, et, quand ils crurent que ces hostilités les avaient rendus plus traitables, ils envoyèrent à Québec trente députés pour les emmener. L'expérience du passé et la conduite des Iroquois jeta les Hurons dans une grande perplexité : les uns déclarèrent qu'ils ne voulaient point quitter les Français ; d'autres résolurent de se donner aux Onnontagués, avec lesquels ils avaient déjà pris une espèce d'engagement ; enfin la tribu de l'Ours tint parole, et se donna aux Agniers ; celle du Rocher partit avec les Onnontagués. Les uns et les autres ne tardèrent pas à s'en repentir ; ils furent presque tous impitoyablement massacrés.

CHAPITRE IX.

Mgr de Laval premier évêque de la Nouvelle-France—L'abbé de Queylus—Dévouement de Dollard et de ses compagnons—Le baron d'Avaugour remplace le vicomte d'Argenson—Difficultés au sujet de la traite de l'eau-de-vie—Le baron d'Avaugour rappelé en France ; sa mort.

135. Les missionnaires, persuadés que la présence d'un supérieur ecclésiastique revêtu d'un caractère plus imposant, était devenu nécessaire pour remédier à certains désordres qui commençaient à s'introduire dans la colonie, demandèrent à la cour qu'on y envoyât un évêque, et proposèrent François de Laval (1), abbé de Montigny, qui avait été sacré

(1) Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency, abbé de Montigny, naquit à Laval, dans le diocèse de Chartres, le 30 avril 1623. (Esquisse de la vie de Mgr. de Laval). Il fut sacré évêque de Pétrée *in partibus* (*Pétra* en Arabie), à l'âge de 36 ans, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, par le nonce du pape, le 8 décembre 1658, jour de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qu'il choisit pour la patronne de sa cathédrale.

évêque titulaire de Pétrée, le 8 décembre de l'année précédente, et pourvu par le souverain pontife d'un bref de vicaire apostolique. Il débarqua à Québec le 6 juin 1659, accompagné du P. Jérôme Lalemant, qui, après la dispersion des Hurons, était passé en France pour représenter aux Cent-Associés les besoins du pays. Le prélat amenait encore plusieurs ecclésiastiques, qui furent mis en possession des cures, dont les jésuites jusqu'alors avaient été chargés, parce qu'ils étaient seuls prêtres dans la Nouvelle-France, si l'on excepte pourtant l'île de Montréal qui était desservie par les MM. du séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

136. Plusieurs années auparavant, l'abbé de Queylus était venu à Québec, avec des lettres de grand vicaire de Rouen ; mais comme la juridiction de ce prélat sur la Nouvelle-France n'était fondée sur aucun titre, et que les évêques de Nantes et de La Rochelle avaient les mêmes prétentions que lui, l'abbé de Queylus ne fut point reconnu en qualité de grand vicaire, et s'en retourna en France. En 1657, il était revenu avec plusieurs autres prêtres de Saint-Sulpice, que la société de Montréal envoyait pour travailler à la conversion des sauvages et à l'instruction des français. Les Sulpiciens songèrent alors à lui procurer un hôpital, et ils furent assez heureux pour engager plusieurs personnes dans ce pieux dessein. Madame de Bullion donna 42,000 livres, et M. de la Dauversière y consacra une partie de ses biens. Ce fut Mademoiselle Mance qui reçut les hospitalières à Montréal, et, tant qu'elle vécut, elle voulut être chargée de l'administration du temporel de leur maison.

137. Au printemps de 1660, la colonie déjà si faible, fut menacée d'une destruction complète, et ne dut son salut qu'à la bravoure de Dollard et de ses seize compagnons. Les Onnontagués, n'ayant pas réussi à surprendre la petite colonie qui s'était établie chez eux en 1656, avaient soulevé successivement tous les cantons contre les Français, et formé une armée de

cents hommes, à laquelle devait encore se réunir un parti de deux cents guerriers occupés à la chasse sur l'Outaouais. Nos dix-sept braves montréalais, après s'être disposés à la mort, et s'être juré les uns aux autres de se soutenir fidèlement, sans jamais demander quartier, allèrent attendre les chasseurs iroquois au-dessous du saut de la Chaudière. Là, ils eurent à peine le temps de réparer grossièrement un méchant petit fort, fermé de palissades à demi pourries, et de s'y enfermer à la hâte. L'on vit bientôt défiler les chasseurs onnontagués, la hache de guerre à la ceinture, les fusils rangés sur l'avant de leurs canots, prêts à l'attaque ou à la défense. Pendant sept jours, cette poignée de braves, tourmentés par la faim, l'insomnie et le froid, soutinrent vigoureusement les assauts répétés des deux cents iroquois. Dans l'intervalle, le gros de l'armée ennemie, campée au-dessous de Montréal, eut le temps de venir au secours des assiégeants. Cependant, les français continuèrent à se défendre si bien, que les Iroquois se persuadèrent qu'ils étaient en plus grand nombre qu'on ne l'avait cru, et ils étaient sur le point de lever le siége ; lorsque les hurons eurent la lâcheté de se rendre à l'ennemi, pour avoir la vie sauve. Cette défection, tout en réduisant le nombre des assiégés, eut encore le mauvais effet de faire connaître aux Iroquois l'extrémité où ils étaient réduits. Honteux de voir une armée tout entière arrêtée par quelques hommes, les ennemis résolurent de faire un suprême effort, et vinrent à bout d'emporter la place. Dollard et ses compagnons furent tués dans le combat, ainsi que le brave Anahotaha, chef des Hurons. Les vainqueurs restèrent stupéfaits de la résistance que leur avaient opposée ces quelques français, dans un si méchant retranchement, sans nourriture et sans eau, avec si peu de munitions de guerre ; aussi, l'armée iroquoise renonça au projet d'attaquer Québec.

137. En 1661, le baron d'Avaugour arriva de France pour relever le vicomte d'Argenson, auquel sa mauvaise santé, le peu de secours qu'il recevait de la

compagnie des Cent-Associés, et les chagrins particuliers que de mauvais esprits ne cessaient de lui causer, avaient fait demander son rappel avant le temps.

138. Le nouveau gouverneur fut bien étonné de se voir chargé d'une colonie aussi délâbrée. Cependant, après avoir visité tous les postes, il fut charmé des beautés et des richesses naturelles du Canada. Ce général et tout ce qu'il y avait de personnes en place dans le pays, écrivirent au roi, et le supplièrent de prendre sous sa protection une colonie abandonnée et réduite aux derniers abois. Ils avaient chargé de leurs mémoires le sieur Pierre Boucher, qui commandait aux Trois-Rivières. On espérait beaucoup du zèle de cet officier, qui connaissait le Canada mieux que personne, et que sa vertu rendait propre à se faire écouter favorablement du prince. En effet Louis XIV le reçut très-bien, nomma M. Dumont commissaire pour faire la visite de la colonie et y intimer ses ordres, et commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cents hommes de ses troupes, pour y renforcer les garnisons des postes les plus exposés. Le commissaire s'embarqua à La Rochelle, dès que la navigation fut libre. Chemin faisant, il prit possession au nom du roi du fort de Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve. Son arrivée à Québec y causa une grande joie et par les secours présents qu'il y amenait, et par l'espérance qu'il donna que l'année suivante il en viendrait de plus considérables encore.

139. Le baron d'Avaugour était un homme de résolution et d'une grande droiture ; mais il s'en piquait trop, et la raideur de son caractère lui attira bien des chagrins qu'un peu de douceur lui aurait épargnés. De tout temps, il y avait eu défense rigoureuse de vendre aux sauvages des boissons fortes, et le baron lui-même avait prohibé cet abus sous les peines les plus sévères. Un jour, une femme de Québec, ayant vendu de l'eau-de-vie à des sauvages en contravention à ses ordonnances, fut sur le champ jetée en prison. Le P. Lalemant, à la prière des

parents ou des amis de cette femme, crut pouvoir sans conséquence intercéder pour elle. Le gouverneur, reçut le Père très-brusquement, et répondit que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le serait désormais pour personne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'il se fit un point d'honneur de ne point rétracter une parole aussi indiscrète. Tout le monde en fut instruit, et le désordre alla si loin, que bientôt on n'écouta plus ni évêque, ni prédicateurs, ni confesseurs, et que les foudres mêmes de l'église ne suffirent pas pour arrêter le mal.

140. L'évêque de Pétrée, voyant son zèle inutile et son autorité méprisée, prit le parti d'aller porter ses plaintes au pied du trône. A peine était-il parti pour la France, que le ciel sembla prendre en main la défense du prélat et de son clergé. A Québec et à Montréal, des phénomènes étranges, que la peur et la crédulité exagéra sans doute, jetèrent les habitants dans la consternation. Un tremblement de terre, qui dura depuis le 5 février jusque vers le milieu de mars, se fit sentir par tout le pays avec une violence dont on n'avait point eu d'exemples. La merveille fut que, dans un si étrange bouleversement de la nature, qui dura plus de six mois, non-seulement personne ne périt, mais les conversions les plus étonnantes s'opérèrent, les ennemis cessèrent de se poursuivre, et, pendant quelque temps, il ne fut plus question de cet odieux trafic qui avait été la source de tout le mal. Monseigneur de Laval plaida si bien sa cause auprès du roi, qu'il obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce de l'eau-de-vie, et eut même assez d'influence pour faire rappeler le gouverneur. De retour en France, le baron d'Avaugour présenta au roi un mémoire dans lequel il recommandait de fortifier Québec, qu'il regardait comme la pierre fondamentale de la colonisation française en Amérique, et d'y envoyer trois mille soldats choisis, qui fussent en même temps propres à la culture des terres. Bientôt après, il passa avec la

permission du roi, au service de l'empereur d'Autriche, et mourut honorablement l'année suivante (1664), en défendant le fort de Serin, sur les frontières de la Croatie.

TROISIÈME ÉPOQUE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR JUSQU'A LA CONQUÊTE (1663–1760.)

CHAPITRE PREMIER

La compagnie de la Nouvelle-France remet le Canada entre les mains du roi—Formation du conseil supérieur—Le séminaire de Saint-Sulpice remplace la société de Montréal—Fondation du séminaire de Québec—Dîmes—M. de Mésy ; ses difficultés avec Mgr. de Laval ; son rappel—Mission du marquis de Tracy—Forts de Sorel, de Chambly et de Sainte-Thérèse—M. de Tracy retourne en France—Compagnie des Indes Occidentales.

141. L'année 1663 ouvre une nouvelle ère pour le Canada. La compagnie des Cent-Associés, qui n'avait plus que quarante-cinq membres, se sentant moins que jamais capable de remplir ses obligations, remit au roi ses priviléges et son domaine le 24 février 1663. Le sieur Gaudais, commissaire royal, vint prendre possession, au nom du roi, de toute la Nouvelle-France, recevoir le serment de fidélité des habitants, et régler la police et les fonctions judiciaires ; les mêmes vaisseaux portaient encore le nouveau gouverneur M. de Mésy, et Mgr de Laval, plusieurs officiers de guerre et de justice, avec des troupes, et une centaine de familles qui venaient peupler le pays.

142. Jusqu'en 1663, le Canada n'avait point de cour de justice souveraine et indépendante. Il y avait bien eu, depuis 1640, un grand sénéchal, et aux Trois-Rivières une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce fonctionnaire ; mais les gouverneurs généraux s'étaient maintenus en possession de rendre la justice, quand on avait recours à eux, ce qui arrivait souvent. Dans les grandes affaires, ils avaient une espèce de

conseil composé du grand sénéchal, du premier supérieur ecclésiastique et de quelques-uns des principaux habitants. Mais ce conseil n'était pas permanent ; le gouverneur l'établissait, le changeait ou le continuait, comme il jugeait à propos. Le haut commissaire Gaudais fit créer un conseil fixe, composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, qui en était le président d'office, d'un procureur général, d'un greffier en chef et de quatre conseillers, nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant. M. Gaudais établit en même temps trois cours de justice subalternes à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières. Plus tard, le conseil se composa de douze membres. Ses décisions, qui devaient être conformes à la coutume de Paris et aux édits et ordonnances du royaume, enrégistrées à Québec, forment une partie considérable des lois qui jusqu'à présent ont dirigé nos cours civiles.

143. Des changements également importants dans l'administration religieuse du pays, signalent le commencement de cette année 1663 : le 9 de mars, la société de Montréal substitue à sa place les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui depuis six ans étaient établis à Montréal ; et, au mois d'avril, le roi accorde à Mgr de Laval des lettres patentes qui permettent l'érection d'un séminaire à Québec.

144. Comme le séminaire devait alors pourvoir aux cures, le prélat obtint que les dîmes fussent payées aux directeurs de cette maison, et les fit taxer au treizième ; mais, à cause de la pauvreté des colons, le conseil supérieur décréta (1667) qu'elles ne seraient livrées qu'au vingt-sixième, qu'elles seraient payées en grain, et que les terres nouvellement défrichées ne payeraient rien les cinq premières années.

145. Quoique M. de Mésy eût été demandé au roi par l'évêque lui-même, qui connaissait sa piété, à peine fut-il en place, qu'il parut un tout autre homme, et se laissa abuser comme son prédécesseur. On lui rendit suspect le clergé et l'évêque, qu'il avait jusque-

là respectés, et on parvint à lui inspirer un violent chagrin de n'avoir pas, dans la colonie, l'autorité des anciens gouverneurs. Les derniers changements dans l'administration le privaient d'ailleurs d'une assez forte partie des honoraires que la compagnie des Cent-Associés avait accordés à ses prédécesseurs. Il prétendit que la colonie devait lui faire la même pension. Deux des principaux conseillers, le procureur général Bourdon et le sieur de Villeray, qui s'étaient opposés à ses prétensions, furent embarqués pour la France sans aucune forme de procès, et d'autres furent mis à leur place. Il se forma contre lui une opposition juridique, qui protesta de la nullité de ces nominations, mais qui ne fit que l'aigrir davantage. L'évêque lui-même s'attira son indignation pour avoir voulu, en qualité d'ami, lui faire des remontrances. Il traita le prélat avec la dernière inconvenance, et en vint à des extrémités incroyables. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du château, il investit l'église et la maison de l'évêque, et alla même, dit-on, jusqu'à donner ordre de le faire saisir, ou de tirer sur lui. Le prélat, sans s'étonner, fait au pied de l'autel le sacrifice de sa vie, puis paraît à la porte de l'église devant le gouverneur et ses troupes ; mais les soldats, loin de lui faire la moindre insulte, défilèrent respectueusement devant lui, et, comme s'ils se fussent donné le mot, lui firent en passant le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. Le gouverneur se retira déconcerté et tout confus. Les plaintes graves qui arrivaient à la cour sur sa conduite violente, jointes aux temoignages des sieurs Bourdon et de Villeray, dont la probité et la sagesse étaient reconnues, déterminèrent le conseil du roi à rappeler M. de Mésy.

146. Peu de temps avant que ces plaintes fussent parvenues à Paris, le marquis de Tracy, nommé lieutenant-général des armées du roi, était parti avec une grande escadre pour visiter les diverses colonies que la France possédait en Amérique. Il était chargé de se rendre en Canada, avec le titre de vice-roi, afin d'y établir

l'ordre, et de réduire les Iroquois. Il arriva à Québec le dernier jour de juin 1665, avec quelques compagnies du régiment de Carignan. On s'était préparé à lui faire la plus magnifique réception qui fût possible ; mais il refusa tous ces honneurs, et se contenta des vives acclamations et des cris de joie de la population, qui l'accompagna jusqu'à la cathédrale. L'évêque l'y attendait, vêtu pontificalement et accompagné de son clergé. Après l'avoir salué, et lui avoir présenté l'eau bénite, le prélat le conduisit jusqu'au pied du chœur, où un prie-Dieu lui avait été préparé. Quoique affaibli par la maladie, le marquis s'agenouilla sur le pavé, sans vouloir même se servir du carreau qui lui fut offert. Après qu'on eût chanté le *Te Deum*, Monseigneur reconduisit M. de Tracy jusqu'à la porte, dans le même ordre et avec les mêmes honneurs.

147. Le vice-roi ne marchait jamais sans être précédé de vingt-quatre gardes, de quatre pages, et suivi de six laquais, sans compter un grand nombre d'officiers richement vêtus qui l'accompagnaient partout. Les sauvages vinrent de toutes les nations amies des Français pour haranguer le marquis de Tracy, lui témoignant qu'ils le regardaient comme leur protecteur et le vengeur des insultes et des cruautés des Iroquois. Ils accompagnèrent leurs compliments de présents à leur manière. M. de Tracy prenait plaisir aux discours des sauvages ; il trouvait beaucoup de bon sens dans leurs harangues, et leurs expressions fortes et naïves le surprenaient. Il leur répondit par interprète qu'il les secourrait de tout son pouvoir dès que les troupes qu'il attendait de France seraient arrivées ; et il détacha avec eux un certain nombre d'hommes, sous la conduite de M. de Repentigny, afin de commencer à construire les forts que l'on jugerait nécessaires, en attendant qu'il pût se transporter lui-même sur les lieux, et mettre les Iroquois à la raison.

148. Le reste du régiment de Carignan, à l'exception de quelques compagnies, arriva bientôt avec M. de Salières, qui en était colonel ; l'escadre portait en

outre le nouveau gouverneur M. de Courcelles, l'intendant Talon, nommé à la place de M. Robert, qui ne vint point en Canada, un grand nombre de familles et d'artisans, quantité de troupeaux, en un mot une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

149. Le gouverneur et l'intendant étaient pourvus d'une commission les autorisant à informer, conjointement avec le marquis de Tracy, contre M. de Mésy, avec ordre de lui faire son procès au cas qu'il fût trouvé coupable. Mais le jugement de Dieu avait devancé celui des hommes ; M. de Mésy était mort le 5 de mai, après s'être réconcilié avec l'évêque et le clergé, et avoir fait une réparation solennelle du scandale qu'il avait donné.

150. Le vice-roi ne perdit pas de temps ; dès qu'il eut reçu ces divers secours, il se mit à la tête de toutes ses troupes, et les mena à l'entrée de la rivière Richelieu, où il les fit travailler en même temps à la construction de trois forts. Le premier fut bâti à l'endroit même où se trouvaient les ruines de l'ancien fort de Richelieu, bâti par M. de Montmagny, et il fut appelé Sorel, du nom du capitaine qui en reçut le commandement. Le second prit le nom du capitaine de Chambly, qui en eut la direction, et fut construit au pied du rapide qui porte le même nom. M. de Salières se chargea du troisième, qu'il appela fort Sainte-Thérèse, parce qu'il l'acheva le jour de la fête de cette sainte ; ce fort fut placé trois lieues plus haut que le second. Intimidés par ces préparatifs, les trois cantons d'Onnontagué, de Goyogouin et de Tsonnontouan, envoyèrent des députés solliciter la paix. Le marquis de Tracy, qui était revenu à Québec au mois de décembre, les accueillit avec bonté, leur accorda leurs demandes, et les renvoya chargés de présents.

151. Le silence des deux autres cantons d'Agnié et d'Onneyout, et plus encore leur conduite passée, ne laissant aucun doute sur leur mauvaise volonté, le marquis, quoique déjà plus que septuagénaire, ré-

solut de leur montrer qu'on était en état de les punir de toutes leurs insultes et de leurs perfidies. Dès que la saison le lui permit, il marcha contre eux à la tête de six cents soldats de Carignan, d'un pareil nombre de canadiens et d'une centaine de sauvages. A son approche, les Agniers prirent la fuite, et ne laissèrent aux Français que de belles cabanes à brûler, et d'énormes monceaux de maïs. M. de Tracy aurait bien voulu traiter pareillement le canton d'Onneyout ; mais la fin d'octobre approchait, et, pour peu qu'il eût différé son retour, il aurait couru risque de trouver les rivières glacées, et d'être harcelé dans sa retraite par un ennemi qu'il avait irrité sans l'affaiblir beaucoup. Les chemins étaient même déjà assez mauvais, et les troupes y eurent beaucoup à souffrir. Arrivé à Québec, le vice-roi fit pendre, pour l'exemple, deux ou trois des prisonniers, et renvoya les autres.

152. Le dernier acte d'autorité que fit le marquis de Tracy, avant de repasser en France, fut d'établir la compagnie des Indes Occidentales dans tous les droits de celle des Cent-Associés. Cette nouvelle compagnie, n'ayant pas assez de connaissance des sujets propres à remplir les premiers postes, avait prié le roi d'y pourvoir, en attendant qu'elle fût elle-même en état d'exercer ses droits. On en espérait beaucoup ; mais elle ne prit guères plus à cœur les intérêts de la colonie.

CHAPITRE II.

La mission du saut Saint-Louis—Services rendus à la colonie par M. Talon—Partie du régiment de Carignan se fixe dans le pays—Ouverture du petit séminaire de Québec—M. Talon remplacé par M. de Bouteroue—M. de Courcelles réussit à maintenir les nations sauvages en paix—Erection de l'évêché de Québec—M. Perrot gouverneur de Montréal—Retour des Récollets avec M. Talon—Nicolas Perrot, et les Pays d'en haut—Projet du fort de Cataracoui—M. de Courcelles repasse en France.

153. Les puissants secours que le Canada venait de recevoir, l'empêchèrent, il est vrai, de retomber dans

cet état de faiblesse où il s'était vu si souvent; d'un autre côté, l'humiliation des Iroquois lui procura un moment de calme, dont les missionnaires purent profiter pour annoncer à ces barbares les vérités de l'évangile. Mais la traite de l'eau-de-vie, qui ruinait partout leurs travaux, et que les Iroquois faisaient librement avec les Anglais et les Hollandais, fut toujours un obstacle insurmontable à la conversion de la plupart d'entre eux, et l'on prit le parti de réunir en bourgade au saut Saint-Louis tous ceux qui voudraient embrasser le christianisme. On y vit bientôt une nouvelle église, composée de fervents néophytes, et féconde en héros chrétiens, dont les vertus rappellent les beaux siècles de l'église.

154. Pendant que les missionnaires travaillaient à étendre le royaume de Dieu, l'intendant Talon envoyait faire des découvertes dans le Nord et dans l'Ouest, faisait examiner les mines de fer de la baie Saint-Paul (1666), encourageait l'exploitation de celle du Saint-Maurice, dressait des mémoires pour le ministre de la marine, et travaillait avec une ardeur infatigable au progrès de la colonie.

155. La meilleure partie du régiment de Carignan se fixa dans le pays ; on y renvoya même, deux ans après, six compagnies du même régiment, qui avaient accompagné M. de Tracy à son retour en France. Plusieurs des officiers, qui étaient gentilshommes, y obtinrent des seigneuries, des fiefs ou des terres privilégiées. De sorte que la Nouvelle-France peut se glorifier d'avoir à elle seule plus de noblesse ancienne peut-être, que toutes les autres colonies françaises ensemble.

156. Il y avait cinq ans que Mgr de Laval avait fondé à Québec un grand séminaire où l'on devait enseigner la théologie, et préparer les jeunes clercs aux saints ordres. Le 9 octobre 1668, il fit solennellement l'ouverture d'un petit séminaire destiné à conduire jusqu'en théologie les enfants qu'on jugerait propres à l'état ecclésiastique. Cet établissement eut tout le succès qu'on en pouvait désirer ; peu d'années après,

plus de soixante élèves venaient y puiser les leçons de la science et de la piété.

157. Cette même année (1668), M. Talon fut remplacé par M. de Bouteroue, et repassa en France. Des affaires de famille demandaient sa présence à Paris, et quelques sujets de mécontentement lui faisaient souhaiter de s'éloigner du pays pour un temps. Il est certain qu'il se plaignit à la cour des manières de M. de Courcelles à son égard. Celui-ci, quoique du reste un des gouverneurs les plus accomplis qu'ait eu la Nouvelle-France, n'était pas toujours d'un commerce aisé. M. Talon de son côté croyait devoir aller toujours son chemin, lorsque le service du roi ou le bien de la colonie le demandaient.

158. M. de Courcelles fut, jusqu'à la fin de son administration, continuellement occupé à tenir en respect les différentes nations sauvages du pays. Trois soldats avaient enivré et tué un chef iroquois, qui avait beaucoup de pelleteries ; pendant qu'on instruisait leur procès, six sauvages mahingans avaient été, de la même manière, enivrés et massacrés par trois autres français. Les deux nations s'allièrent, pour mieux se venger. M. de Courcelles, afin de prévenir les suites que pouvait entraîner cette infraction du droit des gens, monta sur le champ à Montréal, où il apprit qu'il venait d'arriver des sauvages de toutes les nations, même des iroquois et des mahingans. Il se fit amener les trois soldats qui avaient assassiné le chef iroquois, et leur fit casser la tête en leur présence, promettant de faire pareille justice des meurtriers des mahingans, indemnisa les deux tribus de ce qu'on leur avait volé, et décida les nations mécontentes à demeurer en paix. M. de Courcelles, qui l'avait pris sur un ton fort haut avec les sauvages, entreprit de résoudre une autre difficulté, qui n'était ni moins importante, ni moins délicate. Les Iroquois et les Outaouais étaient au moment de recommencer leurs hostilités. M. de Courcelles leur fit déclarer aux deux partis qu'il ne souffrirait pas qu'ils troublassent ainsi le repos des nations ; qu'il traiterait,

comme il venait de traiter les assassins, tous ceux qui refuseraient de s'accommoder à des conditions raisonnables ; ainsi, qu'on eût à lui envoyer des députés, qu'il écouterait leurs griefs, et rendrait justice à tous.

159. Le Canada, jusqu'à cette époque, avait toujours été considéré comme un pays de missions, et l'évêque de Pétrée, n'avait point d'autre titre que celui de vicaire apostolique. Ce fut cette année, 1670, que Mgr de Laval fut nommé évêque de Québec. Il y eut de longues négociations. Les parlements de Paris et de Rouen prétendirent que le roi avait le droit de nommer l'évêque de Québec, aussi bien que les autres évêques de France. Enfin l'on transigea : la nomination de l'évêque resta au saint siége, mais l'évêque dût prêter serment au roi de France. Le roi, pour doter le nouvel évêché et le chapitre de la cathédrale, y fit réunir les deux menses de l'abbaye de Maubec. Mgr de Saint-Valier, successeur de Mgr de Laval, obtint depuis la réunion de l'abbaye de Bénévent, partie à l'évêché, partie au chapitre. Le défaut d'argent pour payer les bulles, obligea le nouvel évêque de Québec à passer en France, pour demander au roi de quoi y satisfaire, et il ne put les avoir qu'en 1674.

160. Il se fit aussi alors quelques changements par rapport au gouvernement de Montréal. M. de Maisonneuve, ayant souhaité de se retirer, M. de Bretonvilliers, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, nomma de droit pour le remplacer M. Perrot, qui avait épousé la nièce de M. Talon. Ce nouveau gouverneur jugea que la commission d'un simple particulier ne lui donnait pas un caractère qui convînt à un officier du roi, et obtint des provisions de Sa Majesté, où il était marqué expressément qu'elles avaient été données sur la nomination de M. de Bretonvilliers.

161. M. Talon, pendant son séjour en France, n'avait guère été occupé que du Canada. Il y revint avec les PP. Récollets, et une partie des cinq cents familles

que le roi avait accordées à cet intendant pour peupler la colonie. Depuis longtemps, il avait formé le projet de soumettre à la France le nord et l'ouest du Canada. Ces belles et vastes régions étaient habitées par un grand nombre de tribus algonquines, que les missionnaires avaient su préparer à l'alliance des Français. L'agent que M. Talon employa pour exécuter son dessein, fut un voyageur, nommé Nicolas Perrot, homme d'esprit et de bonne famille, qui avait quelque instruction. Il avait été attaché aux Jésuites, et il avait eu l'occasion de traiter avec la plupart des nations sauvages, d'apprendre leur langue, et de s'attirer leur confiance. Perrot visita les tribus du Nord et de l'Ouest, et invita leurs capitaines, à se trouver le printemps suivant, à une grande assemblée qui devait se tenir au saut Sainte-Marie, et à laquelle Onontthio enverrait un de ses capitaines pour leur faire connaître ses volontés. Les députés de ces différentes nations se trouvèrent au rendez-vous. Le Père Allouez, qui avait fondé les premières missions de l'Ouest, fit en algonquin un discours dans lequel, après avoir donné aux sauvages une grande idée de la puissance du *Grand Ononthio*, c'est-à-dire, du roi de France, il tâcha de leur persuader, qu'ils ne pouvaient rien faire de plus avantageux que de mériter la protection d'un tel monarque; ce qu'ils obtiendraient en le reconnaissant pour leur grand chef. Tous répondirent, suivant leur coutume, par de grandes acclamations, puis par des présents. On planta une croix et un poteau auxquels on attacha les armes de France, et, après avoir chanté le *Vexilla* et l'*Exaudiat*, on mit tout le pays avec ses habitants sous la protection du roi. Les députés s'écrièrent tous qu'ils ne voulaient plus avoir d'autre père que le *Grand Ononthio* des Français. La cérémonie finit par le *Te Deum*, qui fut suivi d'une décharge de mousqueterie et d'un grand festin.

162. M. de Courcelles, convaincu plus que jamais de la nécessité d'opposer une forte barrière aux Iroquois, dont l'insolence et la réputation s'étaient encore

accrues par l'extermination presque complète des Andastes et des Chaouanons, leurs voisins, fit dire aux principaux chefs des cantons qu'il avait une affaire importante à leur communiquer, et qu'il irait incessamment les attendre à Cataracoui. Ils s'y rendirent en grand nombre, et le gouverneur, après les présents d'usage, leur déclara qu'il avait dessein de bâtir en ce lieu-là un fort où ils pussent venir plus commodément faire la traite avec les Français. Les Iroquois, ne soupçonnant pas que, sous prétexte de chercher leur utilité, on n'eût en vue que de les tenir en bride, répondirent que ce projet leur paraissait bien imaginé, et sur le champ les mesures furent prises pour en assurer l'exécution. Mais M. de Courcelles, dont la santé avait considérablement souffert dans ces courses pénibles, avait demandé son rappel en France, et à son retour à Québec il trouva le comte de Frontenac qui venait le relever. Il n'eut pas de peine à faire goûter son dessein au nouveau gouverneur, et dès le printemps suivant, M. de Frontenac se rendit à Cataracoui, et y fit construire le fort, qui avait été projeté. Ce fort, situé sur l'emplacement actuel de Kingston, porta longtemps le nom de Frontenac, aussi bien que le lac Ontario, à l'entrée duquel il était bâti.

CHAPITRE III.

Le comte de Frontenac nommé gouverneur—Brouilleries au sujet du conseil et de la traite de l'eau-de-vie--Jolliet et le P. Marquet découvrent le Mississipi—La Salle complète la découverte--M. de Frontenac remplacé par M. de la Barre, et l'intendant Duchesneau par M. de Meules--La guerre déclarée aux Iroquois ; faiblesse de M. de la Barre.

163. M. de Frontenac était doué de beaucoup de pénétration et de grandeur d'âme, mais incapable de céder aux conseils et de modifier ses desseins. Il était courageux, persévérant et d'une fermeté à toute épreuve, mais susceptible de préventions, sacrifiant

la justice à ses haines personnelles, et le succès d'une entreprise au triomphe de ses préjugés. Il ne tarda pas à se brouiller avec bien des gens dans la colonie, surtout avec l'intendant M. Duchesneau, qui avait succédé (1672) à M. Talon. On accusait le comte de n'avoir composé le conseil supérieur que de personnes qui lui étaient entièrement dévouées, et de vouloir s'approprier le titre et les fonctions de président de ce conseil. Les difficultés furent poussées si loin, qu'en 1675, le roi rendit une ordonnance portant que le gouverneur général aurait la première place, l'évêque la seconde, et l'intendant la troisième, mais que ce serait à celui-ci à demander les opinions, à recueillir les voix et à prononcer les arrêts.

164. Ce fut pendant cette première administration du comte de Frontenac que se compléta la découverte du Mississipi. Il paraît maintenant bien constaté que le premier canadien qui ait découvert les *Grandes Eaux* du Mississipi, est l'intrépide et aventureux Nicolet, qui avait déjà couru tous les pays de l'Ouest vers l'an 1639. Plus de trente années après (1673), M. Talon chargea un bourgeois de Québec nommé Jolliet et le P. Marquette, d'aller reconnaître si ces *Grandes Eaux* dont parlaient les sauvages coulaient au sud vers le golfe du Mexique, où se déchargeaient dans le grand océan Pacifique. Ces deux voyageurs avaient suivi le cours du Mississipi jusqu'à l'Arkansas ; mais, éloignés de Québec de plus de neuf cents lieues, manquant de vivres et de munitions, dans un pays dont ils ne connaissaient pas les habitants, ils s'étaient vus contraints de reprendre le chemin du Canada, n'ayant plus le moindre doute que le fleuve ne se jetât dans le golfe du Mexique.

165. Cavelier de la Salle, homme instruit, actif, et animé du double désir de s'illustrer et de s'enrichir, arriva en Canada au milieu de septembre de 1678, avec le dessein d'achever cette importante découverte. Il monta immédiatement à Cataracoui, qui lui fut cédé à condition qu'il bâtirait le fort en pierre. Il en repartit bientôt à la tête d'une expédition

considérable, établit un poste à Niagara, et bâtit, sur les terres des Illinois, un nouveau fort auquel il donna le nom de Crèvecœur. Il comptait sur l'appui de cette grande nation, pour lier le Canada avec la contrée du Mississipi, et pour en faire comme sa base d'opérations dans le voyage qu'il allait entreprendre vers le golfe du Mexique; mais les Iroquois, excités par les Anglais, qui s'alarmaient de ces découvertes, attaquèrent et vainquirent à plusieurs reprises ces nouveaux alliés de la puissance française. Pour comble de malheur, la Salle ne pouvait pas compter sur ses gens, dont plusieurs avaient conspiré contre lui. Il fut forcé de revenir à Cataracoui (1680). L'année suivante, sans se laisser effrayer par les obstacles, il recommença son expédition, descendit la rivière des Illinois, et atteignit le Mississipi le 2 février 1682. Le 9 avril suivant, il constata enfin que ce grand fleuve se jetait dans le golfe du Mexique. La Salle prit possession, au nom du roi, de l'immense bassin du Mississipi, auquel il donna le nom de Louisiane, et revint à Québec au printemps de l'année 1683.

166. Pendant que la Salle reculait ainsi les bornes de la Nouvelle-France, le pays se voyait menacé d'une nouvelle guerre capable de le replonger dans ses premiers malheurs. Plusieurs causes contribuèrent à amener une rupture entre les Français et les cinq cantons. Le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, faisait donner aux Iroquois les marchandises à meilleur marché que ne pouvaient le faire les Français, à cause du privilége qu'avait la compagnie des Indes, de prélever le quart des castors, et le dixième des autres fourrures. Les Anglais leur fournissaient encore en abondance l'eau-de-vie, les armes à feu et toutes sortes de marchandises. Cette concurrence fâcheuse augmentait la fierté naturelle des Iroquois, en même temps qu'elle aigrissait les traitants français, et donnait lieu à des actes de violence, dont on accusa en particulier les gens de M. de la Salle. On devait s'attendre d'ailleurs que

les Iroquois, voyant leurs ennemis soutenus par les Français, chercheraient des conseils et de l'appui chez les Anglais. Enfin la conduite imprudente des chefs alliés et de quelques commandants français, acheva de rendre la paix impossible.

167. Malheureusement l'homme qu'il fallait pour faire face à un si redoutable ennemi, était sur le point de se voir rappeler. La mésintelligence entre le gouverneur et l'intendant était allée si loin, qu'il n'était plus possible qu'ils demeurassent ensemble ; M. de Frontenac fut rappelé, et M. de la Barre, nommé pour le remplacer. L'intendant Duchesneau, qui malgré les recommandations de Sa Majesté, n'avait pas eu la patience d'endurer les manières hautes et l'humeur dominante du général, fut également rappelé et remplacé par M. de Meules.

168. M. de la Barre n'eut pas plus tôt pris en main les rênes du gouvernement, qu'il comprit que la Nouvelle-France se trouvait dans des conjonctures infiniment délicates. Il convoqua une assemblée, à laquelle il invita non-seulement l'intendant, l'évêque et ses conseillers ordinaires, mais encore les principaux officiers et notables, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal et celui des missions. La guerre fut résolue, mais M. de la Barre, vieillard faible et infirme, se laissa amuser par des députations iroquoises, et ne commença les hostilités qu'en 1684. Il s'avança jusqu'au lac Ontario avec 130 soldats, 700 miliciens et 200 sauvages. Les maladies et la disette se mirent dans sa petite armée, par suite d'une mauvaise administration, et des trop long séjour que firent les troupes à Montréal et à Cataracoui ; lorsqu'on vit arriver des députés iroquois, parmi lesquels était Garakonthié et Ouréouati. Ces deux chefs parlèrent fort bien ; mais le député tsonnontouan fit un discours plein d'arrogance, et sur la proposition qui lui fut faite de laisser les Illinois en repos, il répondit fièrement qu'il ne les lâcherait point qu'une des deux nations n'eût détruit l'autre. Cette insolence révolta toute l'armée ; mais

on fut bien surpris quand M. de la Barre se contenta de répliquer, que du moins il prît garde, en voulant frapper l'Illinois, que sa hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux. Il le promit, consentit même à réparer les dommages causés aux traitants français, mais à condition que l'armée décamperait dès le lendemain. M. de la Barre eut la faiblesse d'accepter de pareilles propositions.

CHAPITRE IV.

M. de Denonville gouverneur—La guerre contre les Iroquois décidée—Le colonel Dongan—Exploits des trois frères Saint-Hélène, d'Iberville et Maricourt à la baie d'Hudson—Injuste arrestation des chefs iroquois—Expédition de M. de Denonville—Fort de Niagara—Conditions de paix suggérées aux Iroquois par Dongan—Le Rat, ou Kondiaronk ; ses intrigues—Massacre de Lachine.

169. Le roi comprit qu'il fallait donner un successeur à M. de la Barre, et fit choix du marquis de Denonville, colonel de dragons, également estimable par sa valeur, sa droiture et sa piété. La connaissance qu'il prit des affaires du Canada pendant l'hiver, le confirma dans la pensée qu'on n'aurait jamais les Iroquois pour amis, et que pour n'avoir pas toujours sur les bras un ennemi si incommode et si dangereux, il fallait ou le détruire, ou l'humilier de telle sorte qu'il ne fût plus tenté de rompre la paix. Il s'occupa donc de pousser vigoureusement la guerre contre eux, et amassa de grosses provisions à Cataracoui. Le colonel Dongan, homme le plus actif et le plus vigilant qu'il y eût en Amérique, informé de ces mesures, écrivit à M. de Denonville, que tant de préparatifs annonçaient des dispositions hostiles ; que les Iroquois étaient sujets britanniques ; que Niagara et tout le pays au sud des lacs appartenait à la Nouvelle-York, et qu'on allait enfreindre la paix qui régnait entre les deux nations. Le gouverneur fit réponse, qu'ayant une grosse garnison à Cataracoui, il avait besoin d'y

porter beaucoup de vivres et de munitions ; que le transport n'en était pas facile dans toutes les saisons, et que les prétentions de l'Angleterre sur le pays étaient mal fondées, puisque les Français en avaient pris possession avant qu'il y eût des anglais dans la Nouvelle-York. Là-dessus, le colonel Dongan mande à Orange (Albany) les députés iroquois, leur annonce que le gouverneur du Canada est déterminé à leur faire la guerre, et les exhorte à le prévenir. Le Père de Lamberville, missionnaire chez les Onnontagués, détourna pour un temps l'orage, en empêchant les Iroquois de courir aussitôt aux armes ; mais on peut dire que ce furent les conseils du colonel Dongan qui commencèrent la ruine de la puissance française en Amérique.

170. Les préparatifs que faisait M. de Denonville contre les Iroquois, ne l'empêchèrent point d'envoyer un parti de quatre-vingts hommes à la baie d'Hudson, pour y reprendre les postes surpris par les Anglais. Il mit à la tête de cette petite troupe le chevalier de Troie, ancien capitaine et homme de résolution. Les célèbres Saint-Hélène, d'Iberville et Maricourt, tous trois fils de M. Lemoyne, voulurent être de la partie. Cette petite troupe partit de Québec au mois de mars 1686, et se rendit par terre au fond de la baie d'Hudson, où elle fit des prodiges d'adresse et d'intrépidité. Le premier exploit fut la prise du fort Monsipi, où l'on fit 16 prisonniers de guerre, et où l'on trouva douze canons de huit et de six, avec plusieurs milliers de poudre et de plomb. D'Iberville s'embarqua ensuite avec neuf hommes dans deux canots d'écorce, et alla aborder un petit bâtiment où il y avait quatorze hommes et le général de la baie en personne ; ils firent peu de résistance, et se rendirent sans autre condition que la vie sauve. Dans le même temps, Saint-Hélène, qui avait été détaché avec cinquante hommes, rencontra à la côte un bâtiment qui n'était point gardé. Il s'y embarqua avec sa troupe et fait voile vers le fort Rupert, sur la rivière Némiscau, débarque sans opposition,

monte à l'assaut. La garnison, étonnée de cette hardiesse, demanda quartier, et mit bas les armes. Il n'y eut personne de tué. Après cette seconde conquête, tous les Français se réunirent et s'embarquèrent sur les deux prises, et allèrent prendre le fort de Quitchitchouen, ou Sainte-Anne, qui ne leur couta qu'un peu de poudre et quelques boulets de canon. La garnison fut envoyée au port Nelson, sur un bâtiment qu'on lui donna. Cette brillante expédition valut aux Français toute la partie méridionale de la baie d'Hudson.

171. M. de Denonville continuait toujours ses préparatifs contre les cantons. La cour lui avait donné l'ordre inique et imprudent d'envoyer en France les prisonniers de guerre iroquois, pour les mettre aux galères. M. de Denonville, se voyant tous les jours exposé aux incursions de cet impitoyable ennemi, crut qu'il lui était permis d'user de tous les moyens avec des barbares qui eux-mêmes se dispensaient des règles ordinaires. Il attira, sous divers prétextes, les principaux chefs iroquois à Cataracoui, les fit prisonniers et les envoya à Québec sous bonne garde, avec ordre au commandant de les embarquer pour la France. Ce qu'il y eut de plus malheureux dans cette trahison, c'est qu'on y avait impliqué deux saints missionnaires, les PP. de Lamberville et Milet, sans faire attention que non-seulement on mettait la vie de ces religieux en grand danger, mais qu'on décréditait aux yeux de ces sauvages la religion chrétienne.

172. Le marquis de Denonville, ayant bien concerté tout son plan de campagne, assembla dans l'île de Sainte-Hélène, une armée de 2,000 hommes y compris 300 sauvages, et se mit en route le 13 juin 1687, sur 200 bateaux et autant de canots d'écorce. Rendu à la rivière des Sables, il éleva un retranchement, où il laissa 400 hommes, puis s'avança dans les terres. Après avoir passé deux défilés très-dangereux, il rencontra dans un troisième 800 Iroquois, qui furent à la fin repoussés. Quarante-cinq morts, qu'ils lais-

sèrent sur la place, furent mis en pièces et mangés par les Outaouais. Le lendemain, l'armée entra dans le canton des Tsonnontouans, et n'y trouva personne. On passa dix jours à ravager le pays, sans rencontrer une âme, et il fallut se contenter de détruire des cabanes, de brûler 400,000 minots de maïs, et de tuer un nombre prodigieux de cochons. Si M. de Denonville n'abattit pas tout-à-fait la nation iroquoise, il fit du moins tout ce qui était possible dans les circonstances, et les Tsonnontouans comprirent que, malgré la protection des Anglais, ils ne devaient pas s'exposer légèrement aux risques qu'ils venaient de courir.

173. Pour assurer sa victoire sur les Iroquois, le marquis de Denonville bâtit un fort à Niagara, où M. de la Salle avait déjà établit un poste plusieurs années auparavant, et y laissa une centaine d'hommes en garnison, sous les ordres du chevalier de Troye. M. de Denonville, par cette précaution, donna une preuve de la sagesse de ses vues ; car le fort Niagara devait naturellement protéger les nations alliées, surtout les Illinois, leur servir de refuge dans une surprise, assurer davantage la navigation des lacs, et détruire de ce côté le commerce des Anglais. Mais bientôt le marquis eut la douleur d'apprendre, que le commandant avec toute la garnison y avaient succombé à une étrange maladie, causée probablement par la mauvaise qualité des vivres.

174. Le gouverneur était à peine de retour à Québec, que les Iroquois, non-seulement rentrèrent dans leurs cantons dévastés, mais recommencèrent leurs hostilités. Les maladies qui ravagèrent le pays vers la fin de l'été, et la mauvaise foi des sauvages de l'ouest, surtout des hurons de Michillimakinac, qui entretenaient de secrètes correspondances, avec les Iroquois, empêchèrent le gouverneur de recommencer une seconde expédition contre les Tsonnontouans. Mais ce qui le mettait dans le plus grand embarras, c'est qu'il avait ordre de ne donner aucun sujet de plainte aux Anglais, tandis que les gouverneurs

de la Nouvelle-Angleterre ne se faisaient aucun scrupule de violer le traité de neutralité. L'année se passa en négociations, dont le colonel Dongan profita pour se poser auprès des sauvages comme médiateur entre les Français et les Iroquois ; et il finit par déclarer nettement que les Français ne devaient espérer de paix avec les cinq cantons qu'à ces quatre conditions : 1° Qu'on ferait revenir de France les sauvages condamnés aux galères ; 2° qu'on obligerait les iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne, de retourner dans leurs cantons ; 3° qu'on raserait les forts de Niagara et de Cataracoui ; 4° qu'on restituerait aux Tsonnontouans tout ce qu'on avait enlevé de leurs villages. Autant valait dire que la colonie française devait rester exposée à toute la fureur des Iroquois.

175. Le colonel Dongan n'en resta pas là ; il manda à Orange les principaux chefs des cinq cantons, et leur dit : « Je souhaite que vous mettiez bas la » hache ; mais je ne veux pas que vous l'enterriez; » contentez-vous de la cacher sous l'herbe, afin que » vous puissiez aisément la reprendre quand il sera » besoin. Le roi, mon maître, m'a défendu de vous » fournir des armes et des munitions contre les » Français ; mais, que cette défense ne vous alarme » point : si les Français rejettent les conditions que » je leur ai proposées, vous ne manquerez de rien de » ce qui sera nécessaire pour vous faire justice ; je » vous le fournirai plutôt à mes dépens. » Cette allocution indique nettement la politique de la Nouvelle-Angleterre, qui considérait ces hostilités des Iroquois comme le commencement de la guerre qu'ils allaient bientôt entreprendre eux-mêmes contre la puissance française en Amérique. M. de Denonville, qui ne se voyait nullement en état de réprimer, comme il l'aurait voulu, l'insolence de ces barbares, trouva moyen de leur faire accepter des conditions de paix, en consentant à démolir le fort Niagara, et à faire revenir au plutôt les chefs iroquois qu'on avait si injustement mis au rang des forçats.

176. Dans le temps même que le marquis de Denonville se donnait le plus de mouvement pour pacifier le Canada, les hurons de Michillimakinac, qu'on avait si souvent soupçonnés de perfidie, réussirent à rendre toute paix impossible. Kondiaronk, leur chef, surnommé *le Rat*, le plus rusé comme le plus brave de tous les sauvages, ayant promis au gouverneur de marcher contre les Iroquois, partit de Michillimakinac avec une troupe choisie de hurons, résolu de se distinguer par quelque exploit éclatant. Arrivé à Cataracoui, il apprit que le gouverneur négociait un accommodement avec les cantons, et attendait à Montréal des ambassadeurs et des otages de toute la nation iroquoise ; le commandant de Cataracoui ajouta que, dans une pareille circonstance, la moindre hostilité contre les Iroquois désobligerait infiniment Ononthio. Le Rat, quoique convaincu qu'on sacrifiait sa nation et ses alliés, sut se contenir, et ne laissa échapper aucune plainte ; mais, vivement piqué de ce que les Français faisaient la paix sans consulter leurs alliés, il résolut de punir cet orgueil insultant. Laissant croire aux Français qu'il reprenait le chemin de son village, il va attendre, à l'anse de la Famine, les députés et les otages iroquois qui devaient se rendre à Montréal, fond sur eux à l'improviste, en tue un bon nombre, et fait le reste prisonnier. Peu après, comme on lui demanda d'où il venait : « Je viens de tuer la paix, » dit-il ; « nous verrons comment Ononthio se tirera de cette affaire. » Quand ses prisonniers lui eurent dit, qu'ils étaient députés auprès de leur père commun, pour conclure la paix entre toutes les nations, le Rat fit l'étonné, et protesta que c'était les Français eux-mêmes qui l'avaient envoyé à la Famine pour les surprendre ; puis il les relâcha sur l'heure à l'exception d'un seul, qu'il garda pour remplacer un des siens qui avait été tué. Il se rendit ensuite avec la plus grande diligence à Michillimakinac, et fit présent de son prisonnier à M. de la Durantaye. Ce commandant, qui n'était pas encore informé des pourparlers du

gouverneur avec les cantons, fit passer ce malheureux par les armes, pour lui épargner sans doute le supplice du feu. L'iroquois eut beau protester qu'il était ambassadeur, et qu'on l'avait pris par trahison, le Rat trouva moyen de faire croire que la crainte de la mort le faisait extravaguer ; on l'exécuta. Le chef huron alors fait venir un vieil iroquois, depuis longtemps captif dans son village, lui donne la liberté, pour qu'il aille apprendre à ses compatriotes que les Français n'amusaient les cantons que pour faire des prisonniers et leur casser la tête. Cet artifice lui réussit, et les Iroquois ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte aussi plausible de recommencer la guerre.

177. Dans la nuit du 5 août 1689, environ quatorze ou quinze cents iroquois firent une descente dans l'ile de Montréal, à l'endroit appelé Lachine. Trouvant tout le monde endormi, ils commencèrent par massacrer tous les hommes, puis mirent le feu aux maisons. En moins d'une heure, ils avaient fait périr dans des tourments affreux plus de deux cents personnes. Après cette horrible boucherie, ils se mirent à parcourir l'ile, exerçant partout les mêmes cruautés. Quand ils furent las de carnage, ils emmenèrent deux cents prisonniers, et les brûlèrent dans leurs villages.

CHAPITRE V.

Seconde administration de M. de Frontenac—Projet de M. de Callières contre les colonies anglaises—Destruction de Cataracoui—Pemquid enlevé aux Anglais par les Abénaquis—Expéditions de Schenectady, de Salmon-Falls et de Casco—Siége de Québec par Phipps—Attaque du général Winthrop manquée—Schuyler défait par M. de Varennes à la Prairie de la Madeleine.

178. Depuis que les gouverneurs de la Nouvelle-York avaient pris ouvertement les Iroquois sous leur protection, on ne pouvait qu'avoir les plus vives appréhensions sur le sort de la colonie. M. de Callières, gouverneur de Montréal, jugeant que le seul moyen

de salut qui restât à la Nouvelle-France, était d'abattre la puissance anglaise dans cette partie du continent, conçut le projet de faire la conquête de la Nouvelle-York et des établissements qui en dépendaient. Il passa en France, et présenta à la cour son mémoire, qui fut approuvé ; mais l'exécution du plan fut confiée au comte de Frontenac, comme à l'homme le plus propre à le faire réussir. Deux vaisseaux de ligne partirent de Rochefort, sous le commandement de M. de la Caffinière, qui devait suivre exactement les ordres du comte de Frontenac. On devait faire voile d'abord pour l'entrée du golfe, où le gouverneur et M. de Callières devaient prendre un des meilleurs vaisseaux marchands, pour se rendre en diligence à Québec, avec les troupes de terre, auxquelles se joindraient toutes celles qui seraient disponibles dans la colonie. Pendant que M. de la Caffinière irait bloquer le port de New-York, le comte de Frontenac, avec l'armée de terre, devait remonter la rivière de Sorel, sous prétexte d'aller faire la guerre aux Iroquois, auxquels il annoncerait dès son arrivée qu'il n'en voulait qu'aux Anglais. Il se hâterait ensuite de s'emparer d'Orange (Albany), puis de descendre l'Hudson, et de soumettre la capitale, qui portait alors le nom de Manhatte. Le succès d'une pareille expédition demandait le concours de deux choses sur lesquelles on ne peut jamais compter sûrement, savoir, des vents favorables, et une diligence égale dans tous ceux qui étaient chargés des préparatifs. Aussi l'entreprise échoua-t-elle complètement : les vaisseaux partirent trop tard ; ils furent séparés par les brumes sur les bancs de Terre-Neuve, et ne se réunirent à Chédabouctou que le 18 septembre. M. de Frontenac n'arriva à Québec que le 12 octobre, et ne se rendit que le 27 à Montréal, qui venait d'être ravagé par les Iroquois.

179. M. de Denonville, de concert avec M. de Champigny, avait envoyé l'ordre de raser le fort Frontenac, ou Cataracoui, si l'on n'y envoyait pas de secours avant le mois de novembre. On représenta au général que

ce fort, situé au fond d'une baie, n'occupant aucun passage, était de peu d'utilité ; qu'en outre il était fort difficile d'y faire arriver des convois, et d'y entretenir garnison, sans compromettre la sûreté de postes plus nécessaires. Mais le comte de Frontenac était trop intéressé à conserver un fort qui était son ouvrage et qui portait son nom, pour écouter des raisons aussi spécieuses. Il fait préparer en toute diligence un convoi de vingt-cinq canots, pour porter le contre-ordre au commandant M. de Varennes, et le conduit lui-même jusqu'à Lachine ; mais il n'y avait pas deux heures qu'il était de retour à Montréal, qu'on vit arriver la garnison du fort, qui en avait fait sauter les bastions, les murailles et les tours, après avoir détruit les vivres et les munitions, coulé à fond trois barques avec leurs ancres et les canons de fer, et emporté les canons de bronze, qu'ils cachèrent chemin faisant dans le lac Saint-François.

180. Cependant la campagne de 1689 ne fut pas malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle-France. Du côté de l'Acadie, les Anglais subirent un échec assez humiliant. Ils s'étaient établis et fortifiés dans un lieu nommé Pemquid, entre la rivière de Pentagouet et le Kénébec. Un parti de cent guerriers abénaquis se mit en devoir de les déloger de ce poste. Cette petite troupe, toute composée de fervents néophytes, se comporta avec autant de modération que de bravoure : le fort fut investi, et bientôt, la garnison ayant demandé à capituler, les sauvages permirent au commandant de sortir sur le champ de la place avec quatorze hommes et quelques femmes qui y restaient, et se contentèrent de leur dire que, s'ils étaient sages, ils ne reviendraient plus les inquiéter ; que les Abénaquis étaient les maîtres de leurs terres, et qu'ils n'y souffriraient jamais des gens aussi entreprenants, qui les venaient troubler dans l'exercice de leur religion. Ils entrèrent ensuite dans la place, sans y commettre aucun désordre, rasèrent le fort et les maisons, et ils eurent assez d'empire sur eux-mêmes pour briser une barrique

d'eau-de-vie sans en boire une seule goutte. Cette expédition fut bientôt suivie d'une autre encore plus vigoureuse. Les sauvages de Pentagouet et ceux de la rivière Saint-Jean se réunirent, et enlevèrent aux anglais établis dans le voisinage de Kénébec, quatorze petits forts assez bien munis, les ruinèrent, après avoir tué jusqu'à deux cents personnes, et en rapportèrent un très-grand butin. Dans la baie d'Hudson, d'Iberville et ses compagnons soutint l'honneur du drapeau français. De concert avec son frère Maricourt, il y prit deux vaisseaux anglais avec toute leur charge, retenant tous les pilotes au nombre des prisonniers. Au mois de juin, Sainte-Hélène, étant venu rejoindre ses deux frères, remit à d'Iberville un ordre du gouverneur général de mener à Québec la plus considérable de ses deux prises. Il partit avec Sainte-Hélène et les principaux d'entre les prisonniers, laissant à Maricourt trente-six hommes pour garder tous les postes du fond de la baie.

181. M. de Frontenac, se voyant hors d'état d'effectuer la conquête de la Nouvelle-York, voulut tenter un dernier effort pour rétablir, dans l'esprit des sauvages, la réputation des armes françaises, et mettre un terme aux dévastations des Iroquois. Il leva trois partis de guerre composés de soldats, de colons et de sauvages, et les chargea d'autant d'expéditions, qui tombèrent sur les Anglais par trois endroits à la fois, dans l'hiver de 1689–90. La première, commandée par M. d'Ailleboust de Mantet et Lemoyne de Sainte-Hélène, était dirigée contre la Nouvelle-York. Les deux commandants français voulaient commencer par réduire Orange même ; mais les sauvages s'effrayèrent de la difficulté de l'entreprise, et il fut convenu qu'on attaquerait Corlar (maintenant Schenectady). Pendant huit jours, l'armée eut beaucoup à souffrir : tout le monde était à pied, et l'on marchait quelquefois dans l'eau jusqu'aux genoux, par un froid intolérable. Enfin, un soir, sur les quatre heures, on arrive à deux lieues de Corlar. L'attaque avait été remise au lendemain ; mais l'excès du

froid fit changer de résolution, et, dès que les éclaireurs furent de retour, on résolut de marcher à l'heure même. Les habitants faisaient si peu de garde, que non-seulement la porte où se devait faire l'attaque était ouverte, mais il n'y avait pas même de sentinelles. Aussi, dans leur effroi, ces malheureux ne songèrent guère à se défendre. Tout fut rasé et brûlé, à l'exception de la maison d'une veuve chez laquelle l'on avait transporté Montigny, blessé dans l'action. Le gouverneur de la place, qui demeurait de l'autre côté de la rivière, se mit en devoir de se défendre avec ses domestiques et quelques sauvages. Comme on ne lui voulait faire aucun tort, parce qu'en plusieurs rencontres il en avait très-bien usé avec les Français, le commandant envoya d'Iberville avec le Grand-Agnier, chef des iroquois du saut Saint-Louis, le sommer de se rendre, lui promettant bon quartier. On lui tint exactement tout ce qu'on lui avait promis. Soixante personnes, femmes, enfants et vieillards, qui avaient échappé à la première furie des assaillants, eurent la vie sauve ; on épargna aussi trente iroquois, afin de faire voir aux cantons qu'on n'en voulait qu'aux Anglais.

182. Le second parti, de cinquante hommes environ, y compris cinq algonquins et vingt sokoquis, partit des Trois-Rivières le 28 janvier, sous les ordres du vaillant Hertel, tira droit au sud dans les terres, et, après une marche de deux mois, s'empara d'un village de la Nouvelle-Hampshire, qui porte maintenant le nom de Salmon-Falls. Cette place était défendue par une maison fortifiée et par deux forts de pieux, dans l'un desquels il y avait du canon. Tout fut emporté avec une conduite et une bravoure qui donnèrent de l'étonnement aux Anglais. Les plus braves des assiégés furent taillés en pièces ; cinquante-quatre furent faits prisonniers de guerre. Il n'en coûta aux vainqueurs qu'un français, qui eut la cuisse cassée, et qui mourut le lendemain. Dès le soir du même jour, deux sauvages vinrent avertir Hertel, que 200 anglais s'avançaient des bourgs voisins

pour lui couper la retraite. Il s'y était attendu; il se met en bataille, sur le bord d'une rivière, à la tête du seul pont par lequel les ennemis pussent l'attaquer. Les Anglais, méprisant le petit nombre des Français, s'y engagèrent avec beaucoup de confiance. Hertel les laisse avancer, sans tirer un seul coup ; puis, fondant sur eux l'épée à la main, il en tue huit du premier choc, en blesse dix autres, et oblige le reste à lui céder le champ de bataille. La Fresnière, son fils aîné, y reçut un coup de feu dans le genou, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette brillante action, Hertel ne songea plus qu'à la retraite, et la fit avec beaucoup d'intelligence et de bonheur.

183. Le jour même du départ de l'expédition des Trois-Rivières, M. de Portneuf partait de Québec à la tête du troisième parti, qui fut dirigé contre Casco, situé au bord de la mer, à l'embouchure de la rivière de Kénébec. La petite troupe campa à quatre lieues de cette place. Pendant la nuit, quatre sauvages et deux français ayant été se mettre en embuscade assez près du fort, cinquante hommes de la garnison sortirent le jour suivant, et s'avancèrent vers l'endroit où on les croyait cachés. Ils étaient presque sur eux, qu'ils n'avaient encore rien aperçu ; mais nos six braves, qui les voyaient venir, font leur décharge de dix pas ; puis, sans leur donner le temps de se reconnaître, fondent sur eux l'épée et la hache à la main. Il n'en rentra que quatre dans le fort ; encore étaient-ils blessés. Cependant le gouverneur de la place résolut de se défendre jusqu'à la mort. M. de Portneuf se trouva alors fort embarrassé : sa commission ne l'autorisait qu'à dévaster les campagnes, et il les trouva dégarnies ; d'un autre côté, il était trop avancé pour reculer avec honneur. Tout bien considéré, il prit sur lui de continuer l'attaque. Les Anglais, désespérant de pouvoir conserver tous leurs forts, après l'échec qu'ils venaient d'éprouver, allèrent de nuit se loger sur le bord de la mer, à cinquante pas de la place, derrière une espèce de

morne fort escarpé, où ils n'avaient rien à craindre du canon. Il fallut ouvrir la tranchée. Les canadiens, non plus que les sauvages, n'étaient nullement faits à ce genre d'attaque ; mais le courage et le désir de vaincre suppléèrent à ce défaut d'habileté, et l'ouvrage avança avec tant de vitesse, que, dès le soir du lendemain, les assiégés demandèrent à parlementer, et furent bientôt obligés de se constituer prisonniers de guerre. A peine la place était-elle évacuée, qu'on vit paraître quatre voiles anglaises, qui venaient avec des troupes pour secourir Casco ; mais ceux qui les commandaient, ne voyant point de pavillons sur les forts, comprirent qu'ils étaient venus trop tard, et rebroussèrent chemin. M. de Portneuf fit raser les fortifications, et brûler toutes les maisons à deux lieues à la ronde. Un français avait eu le bras cassé, un sauvage le bras percé d'un coup de fusil : c'est tout ce que lui coûta sa conquête.

184. Le succès de ces cruelles incursions excita l'alarme et l'indignation dans toute la Nouvelle-Angleterre. On y arma une flotte de sept vaisseaux, montés de plus de 700 hommes, que l'on confia au chevalier William Phipps. Celui-ci fit voile pour Port-Royal. Le gouverneur, M. de Manneval, ne se trouvant pas en état de défense, consentit à remettre la place, à condition que le gouverneur et les soldats sortiraient avec armes et bagages, seraient conduits à Québec dans un vaisseau qu'on lui fournirait, et que les habitants seraient maintenus dans la paisible possession de leurs biens et dans le libre exercice de leur religion. Phipps consentit à tout avec facilité ; mais il ne voulut point mettre ces conditions par écrit, disant que sa parole de général valait mieux que tous les écrits du monde. La capitulation fut confirmée de bouche, et M. de Mannevalle remit les clefs du fort à l'amiral anglais. Phipps, à la vue de l'état délabré de la place, se repentit d'avoir accordé des conditions si honorables à des gens qui étaient si peu en mesure de se défendre, et ne se crut plus lié par sa promesse. Les habitations furent mises au

pillage ; l'église même fut profanée ; le gouverneur fut indignement traité, et fait prisonnier de guerre avec toute la garnison. L'Acadie passa ainsi pour la quatrième fois au pouvoir de l'Angleterre.

185. La vengeance des colonies anglaises n'était pas encore satisfaite. On donna à l'amiral Phipps une flotte de 35 vaisseaux, avec 2,000 hommes de débarquement ; cette fois l'on ne se proposait rien moins que la conquête de toute la Nouvelle-France. M. de Frontenac, qui jugea que cette flotte aurait assez à faire du côté de l'Acadie, s'occupait de faire face à l'armée de terre que le général Winthrop amenait du côté de Montréal ; lorsque le major Provôt, qui commandait à Québec en son absence, lui dépêcha un courrier, pour lui annoncer que la flotte ennemie était à Tadoussac, et que, au moment où il recevrait cette dépêche, elle serait probablement à l'île aux Coudres. Le comte envoya sur le champ M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, au chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, pour lui ordonner de descendre à Québec le plus promptement que possible, avec toutes ses troupes, à la réserve des compagnies nécessaires à la garde de Montréal ; et, sans perdre un instant, il part lui-même pour la capitale. Déjà la flotte anglaise était au pied de l'île d'Orléans. Depuis cinq jours, le major Provôt avait fait travailler aux fortifications avec la plus grande diligence, afin de mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur, satisfait, n'eut qu'à ajouter quelques retranchements et à confirmer l'ordre déjà donné aux milices de Beauport, de l'île d'Orléans et de la côte de Lauson, de ne point quitter leurs postes, qu'ils ne vissent l'ennemi faire sa descente, ou attaquer la place. Les ouvrages s'étendaient depuis le palais de l'intendant, sur la rivière Saint-Charles, jusqu'à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la citadelle, sur la cime du cap. En face de la rivière Saint-Charles, régnait une double palissade qui courait depuis le palais de l'intendant jusqu'au Saut-au Matelot. Trois batteries, placées à la basse ville,

occupaient les intervalles des batteries supérieures, et toutes les issues étaient barricadées.

186. La flotte ennemie, qui avait été contrariée par les vents et par le manque de pilotes, parut enfin devant la ville le 16 octobre. A mesure qu'elle avançait, les plus petits bâtiments se rangeaient le long de la côte de Beauport ; les autres tenaient le large. Tous jetèrent l'ancre vers les dix heures du matin, et, dans le moment, on aperçut une chaloupe qui débordait de l'amiral, et qui se dirigea vers la ville. On ne douta point qu'elle ne portât un trompette, parce qu'elle avait un pavillon blanc à son avant. M. de Frontenac envoya à sa rencontre un officier, qui le joignit à mi-chemin, lui fit bander les yeux, et le conduisit au fort en le promenant exprès tout autour de la place, où les grands mouvements qu'il entendit dans tous les quartiers lui persuadèrent que, loin d'être sans moyens de défense comme le croyait l'amiral, Québec était semé de canons et de retranchements. Sa surprise augmenta encore, lorsqu'on lui ôta le bandeau, et qu'il aperçut le gouverneur général, l'évêque et l'intendant au milieu d'une grande salle toute remplie d'officiers, dont la contenance noble et assurée acheva de le déconcerter. Il présenta en tremblant sa sommation portant : « Que les ravages et les cruautés « exercés par les français et par les sauvages contre « les sujets paisibles des colonies anglaises d'Amé- « rique, avaient obligé leurs très-excellentes majestés « Guillaume et Marie d'armer pour se rendre maîtres « du Canada, afin de pourvoir à la sûreté des provinces « de leur obéissance, et qu'on eût à lui remettre dans « une heure le fort avec toute sa garnison, la ville « avec tous ses habitants et leurs biens quelconques. » Dès qu'on eut achevé la lecture de cet écrit, le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur, et lui dit qu'il était dix heures, et qu'il ne pouvait attendre sa réponse que jusqu'à onze. Un cri d'indignation s'éleva du milieu des officiers français, qui voulaient qu'on traitât cet insolent

comme l'envoyé d'un corsaire. M. de Frontenac, quoique piqué au vif, témoigna plus de modération, et se contenta de lui répondre de vive voix : « Que « le roi Guillaume était un usurpateur, et que les « Français, en portant la guerre chez les colons « anglais, n'avaient fait que combattre des sujets « révoltés contre leur prince légitime (Jacques II) ; « qu'au reste il ne pouvait se fier à la parole de « Phipps, après sa trahison envers M. de Manneval, « gouverneur de l'Acadie, qu'il avait retenu prisonnier « contre le droit des gens. » Le trompette demanda cette réponse par écrit : « Je vais répondre à votre « maître par le bouche du canon, » dit le comte ; « qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on « fait sommer un homme comme moi. » Dès que le trompette fut arrivé à bord, on commença à tirer d'une des batteries de la basse ville. Du premier coup de canon, le pavillon de l'amiral fut abattu, et, la marée l'ayant fait dériver, des canadiens allèrent le prendre à la nage, malgré le feu qu'on faisait sur eux, et l'emportèrent à la vue de toute la flotte. Il fut porté sur le champ à la cathédrale, où il resta jusqu'à la conquête du pays.

187. Le lendemain (17 octobre), une barque anglaise bien montée s'approcha de la rivière Saint-Charles, pour examiner si l'on y pourrait faire une descente sur la rive gauche. Elle échoua assez loin de terre, et ne laissa pas de faire un grand feu jusqu'au retour de la marée ; mais on y répondit fort bien. Le 18 à midi, on aperçut presque toutes les chaloupes, chargées de soldats, tourner du même côté ; mais, comme on ne pouvait deviner en quel endroit précisément elles tenteraient la descente, elles ne trouvèrent personne pour la leur disputer ; 1500 hommes débarquèrent et se rangèrent en bon ordre sur le rivage. M. de Frontenac envoya pour les harceler un détachement des milices de Montréal et des Trois-Rivières, auxquelles se joignirent quelques habitants de Beauport. Le combat dura environ une heure. Les Canadiens, qui n'étaient pas plus de 300, voltigeaient de rocher en

rocher, à travers les marécages et les broussailles, tout autour des Anglais, qui se tenaient serrés en bataillon et faisaient un feu continuel, mais presque sans effet. Vers le soleil couchant, un bataillon de troupes réglées eut ordre de couvrir la retraite des miliciens. Le même soir, les quatre plus gros vaisseaux de l'escadre vinrent mouiller devant la ville, qui les salua la première. Le feu continua jusqu'à huit heures du soir. Le lendemain la cannonade recommença ; mais les Anglais ne faisaient pas si grand feu que la veille. Au bout de quelque temps, le contre-amiral se trouva tellement incommodé par les batteries du Saut-au-Matelot, qu'il crut devoir s'éloigner. L'amiral ne tarda pas à le suivre ; il était percé à l'eau en plusieurs endroits, ses manœuvres étaient coupées, son grand mât fracassé, et un grand nombre de ses gens tués ou blessés. Le contre-amiral et les deux autres vaisseaux avaient aussi beaucoup souffert. C'était Sainte-Hélène qui avait pointé presque tous les canons de la principale batterie, et aucun de ses coups ne porta à faux.

188. Pendant cette canonade, les troupes débarquées près de Beauport étaient restées tranquilles dans leur camp, et l'on se contenta de les observer. Le 20, dès qu'il fit jour, elles se rangèrent en bataille, et parurent vouloir marcher vers la ville ; mais M. de Longueil et de Sainte-Hélène, à la tète de 200 volontaires, leur coupèrent le chemin, et firent sur eux des décharges si continuelles et si à propos, qu'ils les contraignirent de gagner un petit bois, où ils les laissèrent, pour faire leur retraite en bon ordre. Les Canadiens eurent, dans cette seconde action, deux hommes de tués, et quatre de blessés ; du nombre de ceux-ci furent les deux commandants. Sainte-Hélène mourut de sa blessure quelques jours après, au grand regret de toute la colonie, qui perdait en lui un des hommes les plus braves qu'elle ait jamais eus. Pendant l'action, M. de Frontenac, à la tête de trois bataillons, s'était avancé au bord de la Petite-Rivière, qu'il n'eut pas besoin de passer. La nuit suivante, l'amiral fit porter aux siens

cinq pièces d'artillerie, avec lesquelles ils s'avancèrent dans le dessein de battre la ville en brèche. Ils furent rencontrés par des détachements qui se séparaient à point nommé pour les attirer dans des embuscades, puis se réunissaient pour combattre en reculant à petits pas. Enfin, rendus à une maison palissadée, les Canadiens firent un feu si meurtrier, qu'ils arrêtèrent toute l'armée. Dans ce moment, les ennemis firent jouer leurs pièces de campagne ; mais on leur répondit chaudement de la batterie qui était à la porte de la Petite-Rivière ; tandis que l'artillerie anglaise fit si peu d'effet, qu'il n'y eut qu'un jeune écolier de tué, et un sauvage blessé. A la nuit close, ils s'éloignèrent en jurant contre les Français, qui se battaient, disaient-ils, derrière des haies et des buissons à la manière des sauvages. La nuit du 21 au 22 fut très-obscure, et il plut beaucoup ; ils en profitèrent pour décamper, et regagnèrent leurs chaloupes sans se donner même le temps d'emporter leur canon. Le 23, la flotte leva l'ancre, et se laissa dériver à la marée. Phipps avait perdu autour de Québec près de 600 hommes, et, pour comble de disgrâce, il perdit encore presque toute sa flotte en redescendant le fleuve.

189. Le général Winthrop, à la tête d'une armée de 3000 hommes, anglais, iroquois et mahingans, devait attaquer le gouvernement de Montréal, pendant que la flotte anglaise ferait le siége de Québec. Cette tentative eut encore moins de succès que la première. Les Iroquois attendaient depuis plusieurs jours les Anglais et les Mahingans, qui arrivèrent enfin au rendez-vous avec une armée affaiblie par les ravages de la petite vérole. Dans leur mécontentement, ils reprochèrent à leurs alliés de n'être venus que pour les empoisonner. En effet, plusieurs furent bientôt attaqués de la même maladie, et il en mourut jusqu'à 300. Il n'en fallut pas davantage pour débander toute l'armée, et faire échouer l'entreprise.

190. Les colonies anglaises continuaient toujours à envoyer de temps à autre des détachements pour appuyer les Iroquois du côté de Montréal. Au com-

mencement d'août (1691), M. de Callières eut nouvelle qu'un de ces partis avait été vu sur la rivière Richelieu. C'était une petite troupe d'environ trois cents hommes, anglais, mahingans, sokoquis et agniers, sous les ordres du major Schuyler. Le gouverneur de Montréal assembla sept à huit cents hommes, et les mena camper à la Prairie de la Madeleine. Un matin, une heure avant le jour, la sentinelle aperçut des gens qui se glissaient le long de la hauteur sur laquelle était le fort. C'étaient des ennemis, qui, profitant de la pluie et de l'obscurité, se logèrent dans le quartier des milices, que l'on avait laissé dégarni cette nuit-là. M. de Callières était retenu au lit par une grosse fièvre. Au bruit de la sentinelle, M. de Saint-Cirque, ancien capitaine qui commandait en l'absence du chevalier de Callières, arriva le premier avec son bataillon à la vue du quartier des milices, et, soupçonnant que les ennemis pouvaient s'en être emparés, il s'arrêta pour s'en éclaircir. Dans le moment, on fit sur lui une décharge de mousqueterie, dont il fut blessé à mort, avec plusieurs des siens. Le second bataillon arriva dans l'instant, conduit par M. de la Chassaigne, et donna tête baissée sur l'ennemi, qui céda après une assez vigoureuse résistance. Un petit détachement les suivit ; malheureusement, il tomba dans une embuscade, et tous ceux qui le composaient furent tués. Les confédérés continuèrent la retraite, dans une contenance qui sentait beaucoup moins les vaincus que les vainqueurs ; lorsqu'ils rencontrèrent M. de Varennes, qui était parti de Chambly au premier bruit du combat. Les ennemis l'attaquèrent avec beaucoup de confiance et de résolution. Il se trouvait, en cet endroit, deux grands arbres renversés. De Varennes, avec autant de sang froid que s'il eût commandé un exercice, se fait un retranchement de ces arbres, place sa troupe derrière, et lui fait mettre ventre à terre, pour essuyer le premier feu des ennemis. Faisant alors relever ses gens, il les partage en trois bandes, fait une décharge générale ; puis, avec une présence d'esprit et une promptitude incroyables, il

les range en bataille, et charge l'ennemi avec tant de vigueur, qu'il le fait plier partout. Les confédérés se rallièrent néanmoins jusqu'à deux fois ; mais, après une heure et demie de combat, ils furent contraints de se débander, et la déroute fut entière. Le jeune et vaillant LeBer Duchêne se distingua à la tête des Canadiens, et fut blessé à mort.

CHAPITRE VI.

Attaque de Plaisance—Prise du fort Sainte-Anne par les Anglais à la baie d'Hudson—Exploits de d'Iberville—Expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois—Paix de Ryswyck—Mort de M. de Frontenac.

191. Dans le même temps que M. de Varennes soutenait si bien la gloire des armes françaises à Montréal, les sauvages de l'Acadie étendaient leurs ravages chez les habitants du Maine, de la Nouvelle-Hamshire et du Massachusets, qu'ils réduisirent à n'oser plus cultiver leurs terres. Les expéditions dirigées de ce côté, tout en assurant aux armes françaises un certain ascendant sur les tribus indiennes, avaient aussi pour résultat inévitable, de causer une extrême irritation dans toutes les provinces anglaises. Aussi ne fut-on pas longtemps sans voir paraître de nouvelles flottes, qui vinrent se jeter presque en même temps sur tous les établissements français de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. Vers la mi-septembre 1692, une escadre anglaise de cinq vaisseaux, dont trois pouvaient être de 60 canons, vint attaquer Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve. Le gouverneur, M. de Brouillan, avec un mauvais fort, sans munitions, et une garnison de 50 hommes, se conduisit avec tant de prudence et de bravoure, qu'il resta maître de la place. A la baie d'Hudson, les Anglais eurent, l'année suivante, quelque avantage assez facile, il est vrai, car le fort Sainte-Anne dont ils s'emparèrent n'était gardé que par trois français, auxquels cependant on fit

l'honneur d'opposer une troupe de quarante hommes. Mais ils eurent bientôt affaire à quelqu'un qui leur fit payer cher ces premiers succès. Iberville, accompagné de Sérigny et de Châteauguay ses deux frères, et de 120 canadiens, leur enleva le fort Nelson, en 1694. Dans l'été de 1696, il s'empara encore d'un vaisseau de 24 canons sans perdre un seul homme, prit et ruina le fort de Pemquid, délogea les Anglais de presque tous les postes de Terre-Neuve, et fit, avec une poignée de braves canadiens, six ou sept cents prisonniers. Mais un des plus brillants exploits de d'Iberville, fut l'expédition qu'il fit l'été suivant dans la baie d'Hudson. Les tempêtes et les glaces ayant brisé un de ses vaisseaux et dispersé les autres, il mouilla l'ancre, le 4 septembre au soir, dans le port Nelson. Le lendemain, vers les six heures du matin, parurent trois vaisseaux, qui louvoyaient pour entrer dans la rade. Comme ils ne répondaient pas aux signaux dont il était convenu avec les siens, il ne douta plus que ce ne fussent les ennemis, et se prépara à les attaquer, quoiqu'il n'eût qu'à peine 50 hommes, contre trois navires, dont deux étaient de 32 canons et le troisième plus fort que lui. On se cannona vivement pendant plus de trois heures. Alors d'Iberville, qui avait conservé le vent, arrive tout court sur les deux frégates, et leur envoie plusieurs bordées de fort près, à dessein de les désemparer. Dans ce moment, le troisième, qui avait en batterie 26 canons sur chaque bord, et 230 hommes d'équipage, l'approchait à vue d'œil. Il va à sa rencontre, tout son canon pointé à couler bas, fait dresser son navire, et lui envoie sa bordée. Elle porta si juste, que le vaisseau anglais fit tout au plus sa longueur de chemin, et coula à l'instant. D'Iberville tourne de bord sur le champ, et fond sur celui des deux autres qui était l plus à portée d'entrer dans la rivière ; lorsque l commandant anglais baissa pavillon, et se rendit. Le troisième s'évada, et les brumes le firent perdre de vue. Quelques jours après, le retour des trois vaisseaux que les glaces lui avaient écartés, le mit en

état d'attaquer le fort Bourbon, ou Nelson. Le 10 de septembre, il débarqua à une demi-lieue du fort, dressa ses batteries, et commença l'attaque ; dès le 13, il était maître de la place.

192. Quoique la cour eût donné l'ordre d'évacuer les *pays d'en haut*, à cause de la difficulté de garder un territoire aussi immense, M. de Frontenac prit sur lui de désobéir à une instruction dont la conséquence eût été de livrer aux Anglais la vallée du Mississipi et les grands lacs. Il crut qu'il était plus que jamais nécessaire de frapper un grand coup, et d'humilier profondément la fierté des Iroquois. Le 7 juillet 1696, il partait de l'île Perrot, à la tête de plus de 2000 hommes, et débarquait, le 28, à l'entrée de la rivière Chouaguen, ou Oswégo. L'armée fut partagée en deux corps : l'un suivit la rive droite sous les ordres de MM. de Callières et de Ramezay ; et l'autre, commandé par M. de Frontenac lui-même et M. de Vaudreuil, marchait sur la rive gauche. On ne trouva à Onnontagué que les restes fumants de la bourgade, et les corps de deux prisonniers français récemment massacrés. De là, M. de Frontenac marcha à Onneyout, où il fallut se contenter de brûler le fort et dévaster le pays. Il restait à faire subir le même sort aux autres cantons, lorsque M. de Frontenac, contre l'avis de ses principaux officiers, se décida à reprendre la route de Montréal, craignant sans doute d'exposer trop longtemps son armée, au milieu d'ennemis insaisissables, et à si peu de distance des Anglais.

193. M. de Frontenac poursuivait toujours le double projet et de ruiner les cinq cantons, et de s'attacher les nations de l'Ouest ; lorsqu'il reçut de la cour l'ordre mystérieux de tenir ses troupes et ses milices prêtes à marcher pour une expédition dont on se réservait le secret. L'arrivée de M. des Ursins, qui mouilla devant Québec le 7 de septembre, vint expliquer le mystère. Cet officier remit au gouverneur une lettre du marquis de Nesmond qui lui apprenait que le ministre de la marine, M. de Pontchartrain, avait formé le projet de s'emparer de toute la Nouvelle-Angleterre. Le

marquis de Nesmond partit en effet pour l'Amérique avec dix vaisseaux de ligne, une galiote et deux brûlots ; il devait trouver, à l'entrée de la rivière Pénobscot, le comte de Frontenac avec 1500 hommes, qui s'embarqueraient pour Boston. Cette ville prise, on se proposait de ravager toute la côte jusqu'aux limites de l'Acadie. S'il restait assez de temps, on devait aller prendre New-York, et revenir en Canada par l'Hudson et le lac Champlain. Le manque de diligence et les vents contraires rendirent tout cet armement complètement inutile.

194. La paix de Ryswyck, qui fut conclue à la fin de l'année 1697, mit pour un moment un terme aux hostilités et aux grands projets que l'on avait formés pour la conquête de New-York. Ce traité laissait les deux puissances avec les mêmes possessions qu'avant la guerre, excepté que la France garda la baie d'Hudson. On ne régla rien sur ce qui concernait le pays des Iroquois, parce que ces sauvages protestèrent de leur indépendance, et qu'apparemment on ne voulut, ni de part ni d'autre, s'en faire des ennemis. Quant aux limites de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, la question demeura pendante, et la paix ne dura pas assez longtemps pour que cette affaire pût se consommer.

195. M. de Frontenac ne survécut que d'une année à la paix de Riswyck. Il mourut le 28 novembre 1698, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, après avoir glorieusement soutenu et augmenté une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine.

196. M. de Frontenac conserva jusque dans sa vieillesse la fermeté et la vigueur de ses plus belles années. Il avait un grand fond de religion, et il en donna des marques publiques jusqu'à sa mort. Mais on avait de la peine à concilier la piété dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir, et l'acreté de son humeur atrabilaire démentit un peu la noblesse et l'élévation de son caractère.

CHAPITRE VII.

M. de Callières gouverneur—Traité de paix de 1701—Mort de Kondiaronk—Les Iroquois demandent des missionnaires—Mort de M. de Callières.

197. Il n'était pas aisé de prévoir sur qui le choix de sa majesté tomberait pour remplir le vide que laissait la mort du comte de Frontenac. M. de Champigny et M. de Callières étaient tous les deux bien dignes d'occuper une place aussi importante : le premier, à une rare vertu, joignait un zèle et une expérience des affaires qui lui avaient assuré l'amour et l'estime de tous les Canadiens ; le second, avec les mêmes avantages, avait encore celui de pouvoir se montrer à la tête des troupes, qui avaient plus d'une fois admiré sa conduite et son intrépidité. M. de Callières ne fut peut-être redevable de son élévation qu'à la diligence de son envoyé, qui fut rendu à Versailles avant celui de l'intendant. Le gouvernement de Montréal fut donné au chevalier de Vaudreuil, que son activité, sa bonne mine, ses manières nobles, la confiance des gens de guerre, rendaient très-propre à occuper un poste de cette importance.

198. M. de Callières n'oublia rien pour cultiver une bonne intelligence avec les Iroquois, qui, de leur côté, montraient des dispositions très-favorables, malgré les intrigues du chevalier de Bellomont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir bien reçu les députés des cinq cantons, il les renvoya accompagnés du P. Bruyas, de M. de Maricourt et M. de Joncaire. Les ambassadeurs français furent reçus à Onnontagué avec de grandes démonstrations de joie, et introduits dans la cabane du conseil, où ils trouvèrent les députés de tous les cantons supérieurs. Ils exposèrent librement les conditions auxquelles Onontio voulait traiter avec eux, et furent écoutés avec beaucoup d'attention. Le lendemain, comme les anciens délibéraient entre eux sur ce qu'ils répon-

draient aux ambassadeurs, un jeune anglais arriva d'Orange, et leur dit de la part du chevalier de Bellomont, qu'ils se donnassent bien de garde d'écouter les Français, et qu'il les attendait dans dix ou douze jours à Orange, où il leur ferait savoir ses volontés. Cette manière impérieuse choqua le conseil. Le chef des Onnontagués, Téganissorens, fort affectionné à la nation française, parla au nom de tous les cantons, et, s'adressant d'abord aux ambassadeurs français, les assura que toute la nation était disposée à obéir à Ononthio, et que des députés de chaque canton allaient partir incessamment pour recevoir ses ordres. Puis, se tournant vers l'anglais : « Je ne fais rien en cachette, lui dit-il : tu diras à « mon frère Corlar que je vais descendre à Québec, « pour me rendre aux ordres de mon père Ononthio, « qui a planté l'arbre de la paix ; j'irai ensuite à « Orange, pour savoir ce que mon frère me veut. » Le P. Bruyas les releva, et invita les anciens à conclure au plus tôt une si grande affaire. Dix-neuf députés se rendirent en effet à Montréal, et signèrent, le 8 septembre 1700, un traité provisoire, qui fut ratifié le 4 août de l'année suivante dans une assemblée encore plus considérable.

199. Après plusieurs conférences particulières, où il fallut entendre tous les orateurs des nations alliées, M. de Callières voulut terminer les négociations par une séance solennelle et imposante. On prépara, dans une plaine auprès de Montréal, une vaste enceinte, dans laquelle on réserva un espace pour les dames et tout le beau monde de la ville. Les soldats se rangèrent tout autour, et 1300 sauvages y furent placés dans un très-bel ordre. M. de Champigny, le chevalier de Vaudreuil et les principaux officiers environnaient le gouverneur général, qui était placé de manière à pouvoir être vu et entendu de toute l'assemblée, et qui parla le premier. Il dit en peu de mots : « Que, comme la paix de l'année précédente n'avait été signée que des Outaouais et des Hurons, il avait voulu cette fois

assembler les députés de toutes les nations, pour leur ôter solennellement la hache des mains, et déclarer à tous ceux qui le reconnaissaient pour leur père, qu'ils devaient oublier tout le passé et remettre tous leurs intérêts entre ses mains ; qu'il leur rendrait une exacte justice ; que c'était la guerre qui leur avait causé leurs plus grands malheurs, et que, quand ils auraient une fois goûté les douceurs de la paix, ils lui sauraient gré de tout ce qu'il venait de faire pour la leur procurer. » Tous applaudirent avec de grandes acclamations ; ensuite on distribua des colliers à tous les chefs, qui se levèrent les uns après les autres, et, marchant gravement revêtus de longues robes de peaux, donnèrent leurs captifs au gouverneur général, en présentant des colliers dont ils lui expliquèrent le sens avec beaucoup plus d'esprit et de politesse qu'on n'en attendait d'orateurs sauvages. Le général leur dit à son tour des choses fort gracieuses, et, à mesure qu'on lui présentait des captifs, il les remettait entre les mains des députés iroquois. L'orateur des cantons, qui n'avait point encore parlé, ne dit que deux mots dont le sens était, que toutes les nations connaîtraient bientôt combien elles avaient eu tort de se défier des Iroquois ; que les plus incrédules se convaincraient enfin de leur sincérité et de leur respect pour leur père commun. Le traité fut signé de trente-huit députés (1) ; puis on apporta le grand calumet. M. de Callières y fuma le premier, M. de Champigny y fuma après lui, ensuite M. de Vaudreuil, et tous les chefs chacun à leur tour : après quoi on chanta le *Te Deum*. Enfin parurent les grandes chaudières du festin, où l'on avait fait bouillir trois bœufs. Le canon de la ville annonça l'heureuse nouvelle, et le soir il y eut illumination et feu de joie.

200. Kondiaronk, qui contribua plus qu'aucun autre à ce grand événement, mourut deux jours avant que

(1) Chaque nation avait pour signature une marque particulière : les Onnontagués et les Tsonnontouans, une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouts, une fourche avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abénaquis, un chevreuil ; les Outaouais, un lièvre.

la paix fût signée. Ce digne chef, toujours applaudi lorsqu'il parlait en public, ne brillait pas moins dans les conversations particulières, et on prenait souvent plaisir à l'agacer pour entendre ses reparties, qui étaient toujours vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme capable de tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table, pour procurer cette satisfaction à ses officiers. Sa mort causa une affliction générale. Son corps fut quelque temps exposé sur un lit de parade, en habit d'officier, ses armes à ses côtés, parce qu'il avait dans les troupes françaises le rang et la paie de capitaine. On lui fit des funérailles magnifiques. M. de Saint-Ours, premier capitaine, marchait d'abord à la tête de 60 soldats sous les armes. Venaient ensuite, quatre à quatre, seize guerriers hurons, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir, et le fusil sous le bras. Le clergé suivait, et six chefs de guerre portaient le cercueil, qui était couvert d'un poêle semé de fleurs, sur lequel il y avait un chapeau avec un plumet, un hausse-col et une épée. Les frères et les enfants du défunt étaient derrière, accompagnés de tous les chefs des nations, et le gouverneur de la ville, M. de Vaudreuil, qui menait Madame l'intendante, fermait la marche.

201. L'année suivante, les cantons envoyèrent encore à M. de Callières une députation solennelle, pour remercier leur père de leur avoir donné la paix. Mais ce qui lui fit concevoir de plus grandes espérances que cette paix serait durable, c'est la demande qu'ils lui firent de leur accorder des missionnaires. Le général chargea M. de Maricourt de les conduire, et ils y furent très-bien reçus. Il était d'une grande importance, pour la tranquillité de la colonie, comme pour le bien de la religion, qu'il y eût parmi ces barbares des personnes revêtues d'un caractère capable de leur imposer, dont la présence les assurât des dispositions des Français à leur égard, et déjouât les intrigues des Anglais, qui ne pouvaient guères nuire de ce côté qu'avec le secours de cette nation.

202. Au moment où M. de Callières achevait d'établir une paix solide avec toutes les nations sauvages, il apprit que la guerre était encore recommencée entre la Grande-Bretagne et la France, et qu'on attendait à Boston des vaisseaux d'Angleterre, pour croiser dans le golfe, et même pour faire le siége de Québec. Il se hâta de faire travailler aux fortifications de cette ville, écrivit à la cour pour avoir de nouvelles recrues, et prit toutes les mesures que lui suggérèrent son expérience et son habileté. Il était lui-même la plus grande ressource de la Nouvelle-France ; mais elle eut le malheur de le perdre dans le temps qu'il lui était le plus nécessaire. Il mourut à Québec le 26 mai 1703. Aucun gouverneur peut-être ne posséda à un si haut degré les qualités les plus rares ; il sut allier surtout la fermeté avec la modération, et le zèle avec une rare sagesse. Il avait pris dès le commencement un grand empire sur les sauvages, qui le connaissaient aussi exact à tenir sa parole, que ferme à exiger l'accomplissement de leurs promesses.

CHAPITRE VIII.

M. de Vaudreuil succède à M. de Callières—Il maintient la paix avec les Iroquois—Prise du vaisseau *la Seine ;* Mgr de Saint-Valier captif—MM. Raudot, père et fils, intendants—Attaque des Anglais contre Port-Royal repoussée par M. de Subercase—M. de Saint-Ovide ruine Saint-Jean de Terre-Neuve—Nicholson s'empare de Port-Royal—Nouvelle expédition contre le Canada ; naufrage des Sept-Iles — Massacre des Outagamis — Traité d'Utrecht.

203. M. de Callières eut pour successeur le marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, qui s'était acquis l'affection des français et des sauvages, tant par ses manières nobles et aimables, que par la valeur dont il avait donné plus d'une preuve dans la dernière guerre. Un de ses premiers soins fut de se mettre à l'abri des attaques dont le menaçaient les colonies anglaises. D'un autre côté, se défiant du caractère changeant des sauvages, il profita du

moment où les députés des cinq cantons étaient venus pleurer la mort de M. de Callières, pour sonder leurs dispositions, affermir le traité de paix signé avec eux, ou au moins les engager à demeurer neutres. « Les Européens, dit Téganissorens, chef des Onnon- « tagués, ont l'esprit mal fait : ils font la paix « entre eux, et un rien leur fait reprendre la hache. « Nous autres, nous n'en usons pas de même ; il nous « faut de grandes raisons pour rompre un traité que « nous avons signé. » Il déclara ensuite que son canton ne prendrait point parti dans une guerre qu'il n'approuvait ni d'une part ni de l'autre. M. de Vaudreuil lui fit comprendre qu'il ne demandait pas mieux, et, pour ôter aux Iroquois tout prétexte de rompre une neutralité si avantageuse à la colonie, il résolut de ne point envoyer de troupes contre les Anglais du côté de New-York. Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre fut moins heureux avec les Abénaquis, qu'il ne put engager à demeurer neutres. A tout moment, les établissements anglais étaient impitoyablement ravagés par des partis de français, de canadiens et de sauvages. Il se fit en même temps une guerre de flibustiers sur les côtes de Terre-Neuve, où l'on ne s'occupait que de brûler, de piller et de faire des prisonniers sur les Anglais, dont on ruina pour quelque temps le commerce dans cette île.

204. Les Anglais se dédommagèrent un peu en 1704, par la prise du vaisseau *la Seine* qui portait à Québec Mgr de Saint-Valier, second évêque du pays, un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs riches particuliers, et une cargaison estimée à un million de livres tournois. Le chevalier de Maupeou, qui commandait ce navire, ayant aperçu de loin quelques bâtiments qui lui parurent des barques, leur donna la chasse, et fut bien surpris de se trouver au milieu d'une flotte virginienne, composée de cent cinquante voiles, et de quatre vaisseaux de guerre qui l'escortaient. Il n'était plus en son pouvoir d'éviter le combat, parce qu'il était sous le vent des ennemis. Il se défendit pendant dix heures avec une intrépidité

qui a peu d'exemples. Mgr de Saint-Valier revenait d'un des nombreux voyages qu'il entreprit dans l'espoir de trouver en France quelques nouveaux secours pour son église et pour les communautés religieuses du Canada, dont deux furent fondées et dotées par ses soins, l'Hôpital-Général de Québec (1694), et les Ursulines des Trois-Rivières (1697). Le prélat fut détenu huit ans prisonnier en Angleterre, et ce fut une bien cruelle épreuve pour son zèle vraiment apostolique.

205. La prise de *la Seine*, qui était une perte bien sensible à toute la colonie, procura un véritable avantage au Canada. On ne s'y était point encore avisé d'y faire de la toile ; la nécessité fit ouvrir les yeux sur cette négligence. Ce fut M. Raudot, père, qui proposa, l'année suivante, au conseil du roi de permettre aux habitants d'employer dans le pays ce qu'ils en récolteraient. La réponse du ministre fut que le roi était charmé d'apprendre que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite, de négliger la culture de leurs terres, pour ne s'attacher qu'au commerce des pelleteries ; que, pour les manufactures, quoiqu'il ne convînt pas au royaume qu'elles fussent en Amérique, parce qu'elles pourraient causer quelque préjudice à celles de France, néanmoins sa majesté ne défendait pas qu'il s'y en établit quelques-unes pour le soulagement des classes pauvres. On profita de cette permission ; le lin et le chanvre réussirent au-delà de ce qu'on avait espéré, et l'on commença à fabriquer des toiles et des droguets, dont la colonie retira de grands avantages.

206. MM. Raudot, père et fils, avaient, l'année précédente (1705), succédé, dans l'intendance du Canada, à M. de Beauharnois, qui lui-même remplissait cette charge depuis trois ans (1702–5). M. Raudot fils, qui avait déjà exercé à Dunkerque l'emploi de commissaire ordonnateur, se chargea de la marine. La justice, la police et les finances furent le partage du père. Ayant reconnu que les habitants se ruinaient souvent en procès, au grand préjudice de la culture

des terres, il résolut de retrancher, autant qu'il le pourrait, ces procédures ruineuses, et entreprit d'accommoder lui-même les parties ; ce qui lui réussit au-delà de ses espérances.

207. M. de Vaudreuil, puissamment secondé par les missionnaires, était toujours en assez bons termes avec les cinq cantons, quoique les agents anglais eussent à plusieurs reprises essayé de les soulever contre la France. Les Anglais, ne pouvant guère se fier aux Iroquois, prirent le parti d'attaquer les entrées du Canada, et de se rendre maîtres d'abord de l'Acadie, afin de se délivrer de la guerre implacable que leur faisaient les Abénaquis, ensuite de Terre-Neuve, pour enfermer ainsi les Français dans l'intérieur des terres, et leur couper toute communication avec la mère patrie. Dès l'année 1704, les Bostonnais avaient recommencé les hostilités, et envoyé contre Port-Royal une flotte de dix voiles, qui se contenta de sommer les habitants sans soutenir son défi, quoique la place fût en très-mauvais état. Jusqu'en 1707, on ne fit que quelques expéditions de peu d'importance. Cette année, les Anglais, maîtres de la mer par suite de l'affaiblissement de la marine française, donnèrent au colonel March une flotte de 25 vaisseaux, avec mille hommes de débarquement, pour aller réduire Port-Royal. M. de Subercase, qui commandait la place, entreprit, avec un petit nombre de français, d'acadiens et de sauvages, de tenir tête aux Anglais, battit ceux qui débarquèrent, et les força à regagner leurs vaisseaux. Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre fit repartir, au bout de deux mois, l'expédition fort augmentée de vaisseaux et d'hommes. Les Anglais firent une nouvelle descente le 21 août, et furent encore battus ; leur camp fut bombardé de telle façon, qu'ils se virent contraints de déloger. Peu après, une seconde défaite les obligea à se rembarquer.

208. Fiers de cet avantage, les Français marchèrent contre les établissements anglais de Terre-Neuve, en 1709. Saint-Jean, entrepôt général des Anglais, était défendu par 900 hommes, cinquante canons et trois

forts considérables. M. de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, rassembla cent soixante-neuf hommes, soldats, matelots, miliciens et sauvages, partit sur la neige en plein cœur d'hiver, et arriva, le dernier de décembre, devant Saint-Jean. Escalader les trois forts, et faire les Anglais prisonniers, fut l'affaire d'une demi-heure. Le butin fut immense. Mais, comme on ne pouvait occuper cette place sans dégarnir Plaisance, on détruisit les forts.

209. Ces revers multipliés et les continuelles attaques auxquelles ils se voyaient exposés, décidèrent les Anglo-Américains à faire un suprême effort pour ruiner du coup tous les établissements français. Une flotte de cinquante-quatre voiles, sous les ordres du général Nicholson, vint bloquer Port-Royal, vers la fin de l'été de 1710, et débarqua près de quatre mille hommes. La garnison était faible et découragée ; M. de Subercase, ne pouvant compter ni sur ses soldats, ni sur les habitants, ne songea guères qu'à obtenir une capitulation honorable. La garnison sortit du fort avec les honneurs de la guerre. Dès ce moment, Port-Royal (1) perdit son nom, pour prendre celui d'Annapolis, en l'honneur de la reine d'Angleterre.

210. Encouragé par ce premier succès, Nicholson repassa en Angleterre, pour y presser la conquête du Canada. Il réussit si bien dans sa mission, qu'avant la fin de juin de l'année suivante (1711), une flotte anglaise, commandée par l'amiral Walker, arrivait à Boston avec sept régiments des troupes de Marlborough, et un bataillon de soldats de marine. Dans l'espace d'un mois, deux armées furent mises sur pied et complètement approvisionnées. L'amiral anglais repartit de Boston le 30 juillet avec le général Hill et 6,500 hommes de débarquement, faisant voile pour Québec ; tandis que Nicholson, à la tête d'une armée de 4,000 soldats et de 600 iroquois, devait s'avancer jusqu'au lac George, et se tenir prêt à fondre en même temps sur Montréal, comme on avait voulu faire en

(1) Ce second Port-Royal n'était pas situé exactement à la place du premier, mais un peu plus haut dans la rivière, et du côté opposé.

1690. Les Anglais avaient tant de confiance en leurs forces, qu'il ne croyaient pas que Québec pût songer à se défendre ; Walker se préoccupait déjà de l'hivernage de ses vaisseaux, dans un climat si rigoureux. Mais la providence, qui ne voulait pas encore livrer le Canada à l'Angleterre, tira bientôt l'amiral anglais de ses préoccupations. Dans la nuit du 22 août, un fort vent d'est s'élève, accompagné d'une brume épaisse, qui enveloppe la flotte dans une obscurité profonde. Les pilotes ne pouvaient plus se reconnaître. Un ancien navigateur canadien, nommé Paradis, prisonnier à bord de l'amiral, conseilla de ne pas courir trop au nord. Son avis parut suspect ; il ne fut pas écouté. Dans l'espace de deux heures, les vaisseaux anglais furent jetés à la côte sur les écueils qui environnent l'île aux Œufs. Huit des plus gros vaisseaux furent brissés avec une violence épouvantable. Le tonnerre tomba sur un autre, et le fit sauter. Le lendemain matin, les corps de plus de neuf cents malheureux couvraient le rivage. Un conseil de guerre s'assembla, et l'on jugea qu'il n'était pas possible d'aller plus loin. Pour comble de disgrâce, l'amiral, qui était de soixante-dix canons, sauta avec tout son équipage, comme il entrait dans la Tamise. Le mauvais succès de la flotte ne laissa à Nicholson d'autre alternative que celle de battre en retraite, et Montréal se trouva pareillement sauvé de l'invasion.

211. Le bruit courut l'année suivante (1712), que les Anglais avaient décidé les Iroquois à violer la neutralité, et se disposaient à mettre en mer une nouvelle flotte pour assiéger Québec. Le gouverneur général trouva dans la bourse des marchands de cette ville une somme de cinquante mille écus pour y ajouter de nouvelles fortifications. Cependant ces rumeurs étaient fausses, quoiqu'elles ne fussent pas sans quelque fondement.

212. Loin que les Iroquois se fussent réconciliés avec les Anglais, ils envoyèrent même des députés à M. de Vaudreuil, pour lui faire de grandes protes-

tations de fidélité. Mais ils avaient, peu de temps auparavant, suscité contre les Français un nouvel ennemi, aussi brave qu'eux, moins politique, beaucoup plus féroce, qu'il était impossible de dompter ou d'apprivoiser; c'étaient les Outagamis, ou Renards. Cette nation venait de faire alliance avec les Anglais, et leur avait promis de brûler le fort de Détroit, de faire main basse sur tous les français, et d'y introduire des troupes anglaises. Le commandant de ce poste, M. Dubuisson, qui n'avait avec lui que vingt français, appela à son aide les sauvages alliés, alors occupés à la chasse. Vers la mi-mai, il vit arriver en bon ordre une petite armée composée d'outaouais, de hurons, de poutéouatamis, de sakis, de malhomines, d'illinois, d'osages, de missourités, chaque nation portant le symbole de sa tribu. Dubuisson leur fit un accueil proportionné au service qu'ils lui rendaient. « Mon père, » lui dit celui d'entre eux qui portait la parole, « voici tes enfants autour de toi. Ce que tu as fait l'année dernière pour les retirer du feu des Outagamis, merite bien qu'ils exposent leur vie pour ton service. La seule grâce que nous te demandons, si nous tombons sous la hache de l'Outagami, c'est que tu engages Ononthio à prendre soin de nos femmes et de nos enfants, et que tu mettes un peu d'herbe sur nos corps, pour les garantir des mouches. » Les vieillards exhortèrent les jeunes gens à bien faire leur devoir, surtout à obéir ponctuellement à leur père. Les Renards, qui étaient venus pour ruiner Détroit, furent eux-mêmes assiégés et forcés à se rendre à discrétion. On massacra tous ceux qui furent pris les armes à la main ; les autres furent faits prisonniers et peu après mis à mort par les confédérés. Cette expédition coûta aux ennemis plus de deux mille personnes ; la perte des alliés monta à soixante hommes tués ou blessés. Le fruit de cette victoire fut d'ôter aux Anglais tout espoir de s'établir au Détroit, ce qui aurait été la ruine de la Nouvelle-France, parce que ce poste leur assurait le commandement des lacs et le commerce des pays d'en haut.

213. La paix d'Utrecht termina la guerre. Louis XIV accepta les conditions que lui dicta l'Angleterre, et lui céda l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson, le pays des Iroquois, ne se réservant que le Cap-Breton, l'île Saint-Jean (du Prince-Edouard) et les îles adjacentes. C'est ainsi que la France, en livrant à une puissance jalouse tout le littoral de ses colonies, prépara incontestablement la perte du Canada.

CHAPITRE IX.

Question des limites de l'Acadie—Enlèvement du baron de Saint-Castin—Massacre du P. Rasle—Fondation de Louisbourg—Concession de l'île Saint-Jean et de Miscou—Progrès de la colonie—Naufrage du *Chameau*—Mort de M. de Vaudreuil.

214. L'un des articles du traité d'Utrecht portait que des commissaires seraient nommés pour le règlement des limites entre les colonies françaises et anglaises. Suivant les Français, l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse, se bornait à la presqu'île ; les Anglais voulaient comprendre sous ce nom d'abord la presqu'île, puis toutes les terres arrosées par les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, le Pénobscot et le Kénébec. Ils commencèrent même à établir des comptoirs, à bâtir des forts sur ce territoire, sans s'inquiéter beaucoup d'en avoir l'agrément des naturels du pays. A la fin, les Abénaquis ouvrirent les yeux sur ces empiètements, et, lorsque le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre informa les chefs de cette nation, que, par le dernier traité, le roi des Français avait donné à la reine d'Angleterre Port-Royal avec toutes les terres adjacentes, l'un d'entre eux répondit, « que « le roi de France pouvait disposer de ce qui lui « appartenait ; mais que, pour lui, il avait sa terre où « Dieu l'avait placé, et que, tant qu'il resterait un « enfant de sa nation, il combattrait pour la con- « server. » Le général anglais n'insista point, et les régala même avant de les congédier. Les Abénaquis,

trop crédules, se rassurèrent sur les dispositions des Anglais; cependant ceux-ci, en attendant que la question des limites fût décidée, n'en continuèrent pas moins à s'emparer du pays à main armée.

215. Ce qui mit à bout la patience des Abénaquis, fut l'enlèvement du baron de Saint-Castin, allié à cette nation, et la mort du Père Rasle, contre lequel les Anglais envoyèrent 1100 hommes. Ce généreux missionnaire alla sans crainte se présenter à ses ennemis, dans l'espérance d'attirer sur lui seul toute leur attention, et de procurer ainsi le salut de son troupeau. En effet, à peine eut-il paru, que les Anglais poussèrent un grand cri, qui fut suivi d'une grêle de mousquetade, dont il tomba mort, avec quelques sauvages qui avaient voulu lui faire un rempart de leur corps. La guerre continua encore quelque temps entre les sauvages et les Anglais; mais elle n'eut d'autre résultat que de rendre invincible leur aversion réciproque ; le ressentiment des Abénaquis dura autant que cette nation. La France n'était point entrée dans ce démêlé, pour ne donner aucun prétexte de rompre la bonne intelligence qu'il avait tant coûté de rétablir entre les deux couronnes ; on cessa même de négocier le règlement des limites de l'Acadie ; et il y a tout lieu de croire que le massacre du P. Rasle fut désavoué par l'Angleterre, puisque la France n'en fit aucune poursuite.

216. Le traité d'Utrecht (1713) n'avait laissé à la France que le Cap-Breton. MM. Raudot furent les premiers à comprendre l'importance de cette possession. Dès l'année 1706, ils avaient envoyé à la cour un mémoire, dans lequel, entre autres choses, ils faisaient observer au ministre : « Que le commerce « des pelleteries ne pouvait être assez général pour « entretenir et enrichir une colonie entière ; que les « habitants de la Nouvelle-France, pour avoir fait « leur principale occupation de courir les bois et les « lacs, s'étaient accoutumés à une vie de fainéantise « qu'ils avaient bien de la peine à quitter, quoique « leurs courses ne leur produisissent presque plus rien,

« par le peu de valeur du castor. Les Anglais avaient « tenu une conduite bien différente : ils avaient cul- « tivé leurs terres, établi des manufactures, construit « des navires, et n'avaient regardé les pelleteries que « comme un accessoire sur lequel ils comptaient peu. » Après avoir exposé l'état où se trouva la Nouvelle-France jusqu'à l'année 1708, par rapport à son commerce et à ses produits, MM. Raudot proposèrent de former un établissement au Cap-Breton, pour la protection des pêcheries et du commerce de la Nouvelle-France.

217. Avant la cession de Plaisance et de l'Acadie à la couronne d'Angleterre, ce projet pouvait ne pas paraître réalisable, surtout à cause des dépenses nécessaires à une pareille entreprise ; mais, après le traité d'Utrecht, la France comprit qu'elle n'avait plus d'autre moyen de garder les entrées du Canada. On commença par donner au Cap-Breton le nom d'île Royale ; on délibéra ensuite sur le choix du port où il convenait d'établir le quartier général, et on fut longtemps partagé entre le port Sainte-Anne, nommé aussi port Dauphin, et le hâvre à l'Anglais. Le premier de ces deux ports, l'un des plus sûrs et des plus beaux du nouveau monde, n'était pas facile à aborder ; tandis que le hâvre à l'Anglais n'avait pas cet inconvénient : c'est ce qui lui fit donner la préférence. On le nomma Louisbourg, et l'on en fit une place forte, à laquelle on dépensa trente millions de livres. Une somme aussi considérable effraya le gouvernement ; et l'on fit la faute de laisser les fortifications inachevées, outre qu'on eut le tort de ne jamais y laisser de garnison suffisante. Le gouvernement de l'île Royale fut modelé sur celui du Canada ; et le commandant, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France. On avait d'abord compté de transporter dans l'île Royale tous les français établis en Acadie ; on y avait même invité les Abénaquis, qui y formèrent en effet une bourgade ; mais les Acadiens ne jugèrent pas à propos de laisser leurs belles terres

de Port-Royal, de Beauséjour et des Mines, pour un sol beaucoup plus ingrat. De sorte qu'il n'y eut guère que des habitants de Terre-Neuve qui consentirent à venir se fixer à Louisbourg, au port Toulouse ou au port Dauphin.

218. Une autre grande île restait à la France dans le golfe. Personne n'avait encore songé à s'établir dans l'île Saint-Jean (du Prince-Edouard). En 1719, le comte de Saint-Pierre se mit à la tête d'une compagnie pour coloniser cette île. Le roi lui accorda les îles Saint-Jean et Miscou en franc-aleu noble, mais sans justice, avec charge de porter foi et hommage au château de Louisbourg. L'année suivante, M. de Saint-Pierre obtint aux mêmes titres les îles de la Madeleine et les îles Ramées, tant pour la culture des terres et l'exploitation des bois, que pour la pêche de la morue, du loup-marin et de la vache marine. Les divisions qui s'élevèrent entre les associés firent manquer cette entreprise, et l'île Saint-Jean ne fut colonisée que quelques années plus tard.

219. Le Canada ne s'était jamais vu plus paisible, ni plus florissant. M. de Vaudreuil, par vingt-et-un ans d'une administration pleine de vigueur, de sagesse et de prévoyance, ne contribua pas peu à cet état de prospérité. Le soin qu'il eut de maintenir les cantons iroquois dans la neutralité, assura le repos aux Canadiens, et leur permit de se livrer à la culture de leurs terres. Il fit faire lui-même de grands progrès à l'agriculture, par des défrichements considérables, et il sut donner au commerce toute l'extension compatible avec les règlements et les restrictions qui en entravaient la marche et le progrès. Les fortifications de Québec, que MM. de Beaucourt et Levasseur avaient déjà augmentées en 1710, furent reprises en 1720, sur les plans de M. Chaussegros de Léry, qui furent jugés préférables à celui des deux premiers ingénieurs.

220. M. de Vaudreuil, redoutant toujours le voisinage des colonies anglaises, écrivait à M. de Pontchartrain, en 1714: « Le Canada n'a actuellement que 4484

« habitants en état de porter les armes, depuis l'âge « de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit « compagnies des troupes de la marine que le roi y « entretient, ne font en tout que 628 soldats. Ce peu « de monde est répandu dans une étendue de cent « lieues. Les colonies anglaises ont 60,000 hommes « en état de porter les armes, et on ne peut douter « qu'à la première rupture, elles ne fassent un grand « effort pour s'emparer du Canada. » Dans son désir d'augmenter la population du pays, il alla jusqu'à proposer que le roi y fît passer cent cinquante hommes, que l'on prendrait parmi ceux qui tous les ans étaient condamnés aux galères, et que l'on distribuerait aux habitants de la colonie.

221. Enfin, en 1725, on songea un peu à encourager l'émigration. Le vaisseau du roi *le Chameau*, chargé d'environ 250 passagers, mit à la voile pour le Canada. Il portait M. de Chazel, qui venait relever l'intendant Bégon, M. de Louvigny, nommé gouverneur de Trois-Rivières, plusieurs autres officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des récollets et des jésuites. Malheureusement, une tempête le jeta à la côte près de Louisbourg, où il se brisa dans la nuit du 25 août. Tout l'équipage périt, et, le lendemain, la côte parut toute couverte de débris et de cadavres.

222. La mort du marquis de Vaudreuil mit le comble à toutes ces pertes. Ce gouverneur mourut à Québec le 10 octobre de la même année (1725), après la plus heureuse comme la plus longue administration. M. de Longueuil, gouverneur de Montréal, prit les rênes de l'administration, en attendant que la cour pût y pourvoir. En annonçant au ministre la mort de M. de Vaudreuil, il lui rappelait que ses deux prédécesseurs étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement général. Il ignorait, sans doute, que des représentations avaient déjà été faites pour empêcher de nommer un canadien à cette place importante.

CHAPITRE X.

M. de Beauharnais gouverneur—M. Dupuy intendant—Mort de Mgr de Saint-Valier—Difficultés entre le chapitre et le conseil—M. Hocquart intendant—Expédition de Ligneris contre les Renards—Mgr Dosquet coadjuteur de Mgr de Mornay—Naufrage de l'*Eléphant*—Fort d'Oswégo—Niagara fortifié—Fort de la pointe à la Chevelure—La Vérendrye découvre les montagnes Rocheuses—Prise de Louisbourg.

223. Nommé gouverneur général de la Nouvelle-France le 11 juin 1726, M. de Beauharnais arriva à Québec vers la fin d'août, avec le nouvel intendant M. Dupuy, qui venait remplacer M. Bégon. M. Dupuy était un homme instruit et accoutumé aux affaires, mais extrêmement prétentieux. « Il n'est pas aisé, « disait en parlant de lui M. de Beauharnais, de vivre « avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagi- « nation. C'est un homme absolument hors de sa « sphère. » En effet, sans la modération du gouverneur, on aurait vu se renouveler les scènes scandaleuses des mauvais jours de M. de Frontenac.

224. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de M. de Vaudreuil, que le Canada eut encore à déplorer la perte de son second évêque, Mgr de Saint-Valier, qui mourut dans la nuit du 25 au 26 décembre 1727, à l'Hôpital-Général de Québec. La mort de ce prélat fut suivie de difficultés fort graves entre l'archidiacre M. de Lotbinière et le chapitre. L'intendant ayant cru devoir prendre la défense de l'archidiacre, il s'ensuivit une querelle très-vive entre lui et le conseil d'une part, et le gouverneur de l'autre. Les choses s'envenimèrent au point, que M. de Beauharnais crut devoir se rendre au conseil, et adresser à tous les membres des reproches assez vifs, de ce que, sans le consulter, on s'était mêlé d'intervenir dans des matières aussi délicates que celles dont on s'occupait ; et, au nom du roi, il défendit aux officiers du conseil de rendre aucun arrêt sur le sujet en question, jusqu'à ce qu'il eût plu à sa

majesté d'en ordonner. La lutte ne se termina qu'au mois de septembre 1728, lorsque le roi eut fait connaître sa volonté, et déchargé M. Dupuy de ses fonctions d'intendant.

225. Le sieur Dupuy partit au mois d'octobre, et M. d'Aigremont fut chargé de le remplacer comme commissaire ordonnateur, en attendant qu'un autre fût nommé à cette place. M. d'Aigremont ne jouit pas longtemps de son élévation ; il mourut peu après, universellement regretté. M. Hocquart exerça après lui les fonctions d'intendant, sans en avoir le titre, qu'il ne reçut qu'en 1731.

226. La tranquillité dont jouissait le Canada depuis la paix d'Utrecht, fut un instant troublée par les courses et les pillages des Outagamis, ou Renards. M. de Beauharnais, poussé à bout, jura de les exterminer. Il donna à M. de Ligneris 450 canadiens, avec sept ou huit cents sauvages. Cette petite armée partit de Montréal au commencement du mois de juin 1728, et, prenant la route de l'Outaouais, arriva à Chicago vers la mi-août. Ils y trouvèrent, rangés sur le rivage et prêts à s'opposer à leur descente, les Malhomines, ou Folles-Avoines, que les Outagamis avaient entraînés dans leur alliance.

227. A peine les Canadiens eurent-ils mis pied à terre, qu'ils chargent les Malhomines en poussant de grands cris, et, après une résistance assez vive, les enfoncent et les mettent en déroute. Le bruit de cette défaite répandit la terreur parmi les tribus indiennes, et les Outagamis les premiers prirent la fuite. Ligneris se mit en devoir de les poursuivre ; il remonta la rivière des Outagamis jusqu'à sa source, et s'avança jusqu'à leur dernier fort, sur une rivière qui tombe dans le Wisconsin. Mais on ne put les atteindre ; il fallut se contenter de détruire leurs bourgades, avec les dépôts de maïs qui s'y trouvaient, et de ravager la campagne, afin de leur ôter tout moyen de subsistance. Cette expédition, si peu satisfaisante qu'elle fût, eut cependant le bon effet de rendre pour un temps la paix à ces contrées, et

d'assurer les communications entre le Canada et la Louisiane.

228. Après la mort de Mgr de Saint-Valier, le nouvel évêque, M. de Mornay, ne pouvant se rendre dans son diocèse à cause de son grand âge et de ses infirmités, le roi lui fit nommer pour son coadjuteur M. Dosquet, qui fut sacré sous le titre d'évêque de Samos. M. Dosquet s'embarqua sur l'*Eléphant*, vaisseau du roi, commandé par le fils de feu M. de Vaudreuil. Il était accompagné de M. de la Tour (1), nommé doyen du chapitre de Québec. Sur le point d'arriver, l'*Eléphant* donna sur un écueil en face du cap Brûlé, à une douzaine de lieues de Québec, et se perdit; on put cependant sauver l'équipage et les passagers avec une partie de la charge.

229. Il y avait déjà quelques années (1723) que le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, M. Burnet, avait établi un comptoir à Chouaguen, ou Oswégo, et il l'avait même protégé par un fort à l'entrée de la rivière du même nom. Les Anglais auraient voulu, comme le sieur Joncaire, avoir leur cabane à Tsonnontouan, et en avaient fait la demande à ce canton; mais les Tsonnontouans répondirent : « Notre terre est en paix ; les Français et vous n'y pourriez pas demeurer ensemble sans la troubler : que Joncaire y ait sa cabane, à la bonne heure ; il est enfant de la nation, il jouit de son droit. » M. de Vaudreuil avait cru devoir appeler l'attention du ministre sur ces tentatives d'empiètement des Anglais. Le marquis de Beauharnais, animé des mêmes craintes, demanda aux Tsonnontouans de lui permettre de protéger par un fort en pierre le poste important de Niagara, « De peur, leur disait-il, que les Anglais ne s'en prévalent pour vous asservir. » Lorsqu'il voulut faire ses plaintes à M. Burnet d'avoir fortifié Oswégo, celui-ci lui reprocha à son tour la construction du fort de

(1) L'abbé de la Tour est auteur d'un ouvrage intitulé : " Mémoires sur la vie de Mgr de Laval, " dont il n'a paru que le premier volume, l'impression du second ayant été empêchée, dit-on, par la famille de Mgr de Saint-Valier.

Niagara : on lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la couronne de France. M. Burnet n'en continua pas moins ses travaux de fortification, convaincu qu'Oswégo, tout en assurant la traite des pelleteries à l'Angleterre, serait une protection pour les nouveaux établissements qui se formaient de ce côté.

230. Par une espèce de représailles, M. de Beauharnais éleva, à la tête même du lac Champlain, un autre fort sur la pointe à la Chevelure. Après avoir chargé M. de la Corne de bien examiner la position des lieux, il envoya, en 1731, le sieur de la Fresnière avec un détachement de soldats et d'ouvriers pour exécuter les travaux. « Maîtres de la pointe à la Chevelure, écrivait M. Hocquart, nous barrons le chemin aux Anglais, et nous sommes en état de tomber sur eux lorsqu'ils y penseront le moins. »

231. Le Canada, assez tranquille du côté de ses ennemis, fut éprouvé, à cette époque, par plusieurs calamités. En 1732, les inondations et surtout les tremblements de terre vinrent remplir les habitants de terreur. L'année suivante (1733), la petite vérole se répandit dans le pays, et y fit de tels ravages, que, dans le seul gouvernement de Montréal, il en mourut neuf cents personnes, et presque autant dans le reste du pays ; le nombre des malades était si grand, qu'il y en eut, à Québec, plus de deux mille, tant à l'Hôtel-Dieu, que chez les particuliers. Les religieuses hospitalières des trois villes montrèrent un dévouement et une charité sans bornes. Plusieurs personnes marquantes de la colonie moururent cette année ; de ce nombre furent MM. de la Chassagne, gouverneur de Montréal, Boullard, curé de Québec et ancien grand vicaire. L'année suivante (1734), on eut encore à regretter la mort du sieur Sarrasin, chirurgien du roi, aussi distingué par sa science, qu'estimé pour ses mœurs irréprochables, et ses bonnes qualités.

232. M. Hocquart, travailla de tout son pouvoir à remédier aux maux causés par la maladie, la suspen-

sion des travaux qui s'ensuivit, et par la disette de blé. Il employa un certain nombre d'ouvriers aux fortifications de Montréal, d'autres à former le commencement d'une digue (1) dans la rivière Saint-Charles, afin de mettre les bâtiments à l'abri des vents de nord-est. Enfin il profita de la paix pour développer les ressources du pays, faire examiner et exploiter les mines. Le 12 octobre 1737, il annonçait au secrétaire d'état que les forges de Saint-Maurice étaient sur le point d'entrer en opération, et que les fourneaux seraient allumés le 15 du même mois. Une seconde forge fut bâtie près de la première en 1739, sur les représentations de M. de Léry; ce qui mit les associés en état de fabriquer six cent mille livres de fer par année.

233. Cependant le pays se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population indigène, que par l'émigration de France. En 1721, on n'y comptait que 25,000 habitants; et, en 1744, il y en avait 50,000. Dans l'espace d'une dixaine d'années (1732-42), il n'y eut pas moins de trente concessions de fiefs ou seigneuries; les chemins s'ouvrirent partout, et, en 1734, on put remonter en voiture de Québec à Montréal; ce qui ne s'était point encore fait.

234. M. de Beauharnais s'occupait toujours des moyens d'achever la découverte " des pays de la mer de l'Ouest," c'est-à-dire, des terres à l'ouest des grands lacs. La Vérendrye se chargea de cette entreprise, de concert avec son frère et ses quatre fils. Il forma (1731) une compagnie de traite, pour aider à payer les dépenses, et pénétra graduellement jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, après douze ans de voyages et de traverses sans nombre (1743).

235. Louisbourg était devenu une source d'inquiétude et d'irritation pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre. De ce port, les corsaires français leur

(1) Ce commencement de digue a été renfermé dans le quai du Palais.

enlevaient les vaisseaux de commerce, et rendaient impossible la pêche de la morue sur le grand banc. Shirley, gouverneur du Massachusets, réussit à convaincre les colonies anglaises de la nécessité de ruiner cette place si importante aux Français, et si ennemie de leur propre sûreté. Le commandant Pepperell fut chargé de conduire à l'île Royale le contingent des colonies, qui se monta à 4,000 soldats. Enfin le commodore Warren arriva d'Angleterre avec quatre autres vaisseaux de guerre. Louisbourg était gardé par 600 soldats et 800 habitants armés à la hâte. Par malheur, la garnison était restée en révolte permanente depuis le mois d'octobre précédent, par suite des injustices du commissaire ordonnateur le fameux Bigot, qui retenait aux troupes une partie de leur solde. Les Anglais s'approchèrent de la place avec assurance, et ne débarquèrent que dix-huit canons et quelques mortiers. La chaude réception qu'ils reçurent leur apprit bientôt à ne point mépriser les règles d'une prudence ordinaire. Il eût suffi, en ce moment, de quelques sorties vigoureuses pour chasser, l'épée dans les reins, les miliciens de Pepperell ; mais les officiers français, trop peu sûrs de leurs soldats, les tenaient renfermés dans la place. On laissa ainsi au colonel Vaughan le temps d'établir ses batteries ; et, de son côté, le commodore Warren, qui venait de recevoir d'Angleterre un nouveau renfort de vaisseaux, crut pouvoir entrer dans le port, et commença le bombardement. Le 16 juin, les Anglais se disposaient à faire un assaut général, lorsque Duchambon, commandant de Louisbourg, se détermina à capituler, après un siége de quarante-neuf jours. La capitulation fut signée le lendemain, 17 juin 1745.

CHAPITRE XI.

Désastre de la flotte du duc d'Anville—Le marquis de la Jonquière pris par les Anglais; M. de la Galissonnière le remplace *ad interim*—Commission des frontières—M. de la Jonquière prend possession de son gouvernement—Sa mort—M. Lemoyne de Longueuil administrateur—Duquesne gouverneur—Campagne de l'Ohio; assassinat de Jumonville—Défaite de Washington au fort Nécessité.

236. La prise de Louisbourg causa une sensation pénible en Canada, et encore plus en France. On prépara, en 1746, un grand armement de plus de quarante vaisseaux et de 3,000 hommes de débarquement, dont le commandement fut confié au duc d'Anville, et auquel devaient se joindre un corps de canadiens et de sauvages, que M. de Ramezay devait amener de Québec. A peine la flotte avait-elle perdu de vue les côtes de France, qu'elle fut assaillie d'une tempête qui sépara les vaisseaux les uns des autres ; au bout de trois mois, le duc arriva à Chibouctou (Halifax), avec sept vaisseaux seulement, et, pour comble d'infortune, il y tomba malade, et mourut quatre jours après.

237. A la nouvelle des désastres arrivés à la flotte, M. de Ramezay, qui avait commencé le siége d'Annapolis, se retira, et alla prendre ses quartiers d'hiver à Beaubassin. Les Anglais vinrent l'y attaquer ; mais, le 11 février 1747, ils furent complètement battus, et obligés de se rendre à discrétion. La victoire de Grand-Pré humilia les Anglo-Américains, et, pendant le reste de l'année, la Nouvelle-Angleterre fut impitoyablement ravagée.

238. Une nouvelle flotte de trente bâtiments, chargés de troupes et de provisions, escortée de six vaisseaux de ligne, fut confiée au marquis de la Jonquière, nommé gouverneur général de la Nouvelle-France en remplacement de M. de Beauharnais. Le 3 mai (1747), elle rencontra, sur les côtes de la Galice, une

flotte anglaise de dix-sept vaisseaux, sous les ordres des amiraux Anson et Warren. M. de la Jonquière se battit héroïquement pour sauver les transports; mais, les six vaisseaux de lignes ayant été pris, le reste de la flotte fut contraint d'amener pavillon.

239. La conquête de Louisbourg, effectuée par les seules forces des colons de la Nouvelle-Angleterre, fit comprendre à tout le monde que le Canada ne pourrait être longtemps conservé sans quelque mesure énergique. Le comte de la Galissonnière, qui avait été nommé (10 juin 1747) pour remplacer *ad interim* M. de la Jonquière, prisonnier des Anglais, proposa d'établir une suite de forts bien situés et bien approvisionnés, depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Louisiane; de faire venir de France 10,000 cultivateurs pour peupler les bords des lacs et des principaux affluents du Mississipi; d'empêcher les colons anglais de franchir les Alleghanis; enfin d'attirer tous les Acadiens sur le territoire français, ou en deçà de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse.

240. Pour préluder à l'exécution des vastes projets qu'il suggérait au gouvernement, le comte de la Galissonnière fit construire ou augmenter les forts de Gaspareaux et de Beauséjour, sur l'isthme d'Acadie; celui de la Présentation entre Montréal et le fort Frontenac, et celui de Toronto, ou Rouillé, entre ce dernier et Détroit. Dès lors, il y eut, de Québec au Mississipi, une grande ligne de postes militaires qui assuraient les communications entre le Canada et la Louisiane; elle se composait de Québec, Montréal, la Présentation, Frontenac, Toronto, Détroit, fort des Miamis, Saint-Joseph, Chicago, Crèvecœur sur l'Illinois, et le fort de Chartres sur le Mississipi. On forma en outre une autre série de postes plus avancés, entre le lac Ontario et le Mississipi, destinés à fortifier la frontière et à assurer la possession de l'Ohio, ou Belle-Rivière. Cette ligne commençait à Niagara, et se continuait par le fort de la Presqu'île, celui de la rivière aux Bœufs, celui de Machault et le fort Duquesne, qui fut élevé un peu plus tard.

241. M. de la Galissonnière réorganisa la milice, et la porta à 12,000 hommes. En même temps, il envoya un détachement de 300 hommes dans la vallée de l'Ohio, pour en chasser les traitants et les colons anglais, avec ordre de reprendre possession du pays d'une manière solennelle. Sa présence dans la colonie eût été sans doute d'un grand secours au milieu des difficultés où elle se trouvait. Mais la cour avait besoin de ses services ; il fut rappelé en France, et nommé, ainsi que M. de Silhouette, pour discuter la question des limites de l'Acadie, avec les commissaires anglais MM. Shirley et Mildmay. Il quitta Québec le 24 septembre 1749.

242. « Quand je pense, dit le célèbre naturaliste Kalm, à toutes les belles qualités qui brillaient en M. de la Galissonnière, je ne puis en faire assez d'éloge. Il a des connaissances étonnantes en toutes les sciences, mais surtout dans les sciences naturelles, où il est tellement versé, que, quand il commençait à me parler sur ce sujet, je m'imaginais voir notre grand Linnée sous une forme nouvelle. Jamais l'histoire naturelle n'a eu en ce pays un plus grand protecteur, et il est douteux qu'on ne revoie ici son pareil. »

243. Le marquis de la Jonquière, qui avait recouvré sa liberté l'année précédente, prit possession de son gouvernement le 2 septembre 1749. La mémoire récente des grandes actions qu'il avait faites sur mer, le fit regarder d'un bon œil. Il avait instruction de suivre les plans de M. de la Galissonnière, qui lui laissa en effet beaucoup de mémoires instructifs ; mais il n'en put goûter tous les projets.

244. Jusqu'à cette époque, les Canadiens avaient eu rarement sujet d'accuser leurs gouverneurs ou leurs intendants de péculat ou de concussion dans la régie des finances. Mais, à l'arrivée du marquis de la Jonquière, la corruption commença à se montrer chez la plupart des fonctionnaires publics. Le gouverneur se fit beaucoup d'ennemis en attirant dans la colonie plusieurs de ses parents, auxquels ils distribua

des emplois lucratifs. On l'accusa de s'être emparé du commerce des pays de l'Ouest. Les reproches que lui adressa la cour à ce sujet, lui causèrent un chagrin si sensible, qu'il demanda son rappel. Mais les souffrances de l'âme agirent sur le corps ; et, malgré les efforts des médecins pour lui prolonger la vie, il mourut le 17 mai 1752, âgé de soixante-sept ans. Il fut enterré solennellement avec MM. de Frontenac et Vaudreuil, dans l'église des Récollets.

245. Après la mort de M. de la Jonquière, Charles Lemoyne, baron de Longueuil, prit le commandement général de la colonie. Comme plus ancien officier, et comme membre d'une famille qui avait rendu de grands services à la Nouvelle-France, il demanda au roi la charge de gouverneur général; mais sa qualité de canadien fut, à ce qu'il paraît, un obstacle à son élévation. Le marquis Duquesne de Menneville, capitaine de vaisseau, fut nommé pour succéder au marquis de la Jonquière, et arriva à Québec au mois de juillet de la même année (1752). Il trouva la colonie dans un assez grand désordre, dont la cause principale était le relâchement général dans l'administration française à cette époque. Il fallut, à force de sévérité et de salutaires exemples, relever la discipline; Duquesne y parvint, quoique non sans peine. Il mit à la tête des troupes, des officiers expérimentés, fit de nouvelles recrues dans les campagnes, et donna des ordres pour que tous les postes militaires fussent tenus en bon état de défense.

246. Les instructions qu'il avait reçues de la cour lui enjoignaient, comme à son prédécesseur, de suivre exactement le plan de M. de la Galisonnière. Pour préparer les voies à l'expédition que l'on voulait diriger vers l'Ohio, M. Duquesne envoya d'avance, dans l'automne de 1752, le sieur Marin avec un détachement de trois cents canadiens. Cet honnête et intelligent officier succomba à ses fatigues à la fin de 1753. M. de Contrecœur lui succéda.

247. Les Anglais persistaient à réclamer la vallée de l'Ohio comme faisant partie de la Virginie;

Dinwiddie, gouverneur de cette province, résolut d'en chasser les Français. Cette mission fut confiée (1753) à un jeune homme de vingt-et-un ans, qui se faisait déjà distinguer par l'ardeur de son patriotisme et la fermeté de son caractère. C'était George Washington, qui était alors major des milices de la Virginie. Washington vint, en qualité de commissaire, parlementer avec les Français, et les somma d'évacuer le territoire de la vallée de l'Ohio. Le major virginien mit à profit tous ses instants pour bien observer le pays et la position des Français. A son retour, il indiqua comme la clef du pays en litige, qu'il fallait occuper et fortifier, le confluent des deux rivières Alléghani et Monongahéla, qui par leur réunion forment la Belle-Rivière, ou Ohio. Mais, à ce moment même, les Français choisissaient ce lieu pour y élever le fort Duquesne. C'est aujourd'hui la grande ville de Pittsbourg.

248. Au commencement d'avril 1754, Washington, nommé lieutenant colonel, repartit à la tête de deux compagnies, pour aller occuper le territoire contesté. M. de Contrecœur chargea un de ses officiers, M. de Jumonville, de sommer les Anglais de se retirer. Jumonville, obligé de traverser des forêts et des territoires habités par des sauvages ennemis ou suspects, avait pris une escorte de trente-quatre hommes. Dans la nuit du 27 au 28 mai, il fut cerné par les troupes de Washington, attaqué dès le matin, et tué avec neuf des siens, quoiqu'il portât un pavillon de parlementaire; le reste de la troupe fut fait prisonnier, excepté un seul, qui se sauva, et vint apporter au fort Duquesne la nouvelle de cette déplorable affaire.

249. M. de Contrecœur, le 28 juin, envoya M. de Villiers, frère de Jumonville, avec 600 canadiens et 100 sauvages, venger la mort de son frère, et repousser l'ennemi. M. de Villiers se conduisit avec énergie. Le fort Nécessité, défendu par 500 anglais et neuf pièces de canon, fut enlevé au bout de dix heures de combat. Malgré une pluie torrentielle, la mousque-

terie des assiégeants fit taire l'artillerie anglaise. Les assiégés, qui avaient eu quatre-vingt-dix hommes tués ou blessés à mort, se décidèrent à capituler, et s'engagèrent à s'en retourner dans leur pays. Leur fuite fut si précipitée, qu'ils abandonnèrent jusqu'à leur pavillon. Cette victoire n'avait coûté à M. de Villiers que deux hommes tués et soixante-dix blessés.

CHAPITRE XII.

Commencement de la guerre avec les colonies anglaises—Prise de l'*Alcide* et du *Lis*—Expéditions de Braddock, de Monkton, de Johnson et de Shirley—Mesures prises par M. de Vaudreuil pour la campagne de 1756.

250. L'Angleterre ne laissait plus ses commissaires à Paris que pour sauver les apparences; on avait déjà donné l'argent et les troupes nécessaires pour la guerre, et le général Braddock était choisi pour commander les troupes que l'on envoyait en Amérique.

251. La France, de son côté, se prépara à soutenir ses prétentions par la force. L'amiral Dubois de la Mothe partit avec une puissante escadre, qui portait plusieurs régiments de vieilles troupes et un grand approvisionnement d'effets militaires. Il arriva sur les bancs de Terre-Neuve presque en même temps que l'amiral anglais Boscawen, à qui l'on avait donné onze vaisseaux de ligne et plusieurs frégates pour intercepter ce convoi. Des brouillards séparèrent l'escadre française. L'*Alcide* et le *Lis* soutinrent seuls tout le feu des Anglais, et furent contraints de se rendre. Ces deux vaisseaux avaient à bord M. Rigaud de Vaudreuil, huit compagnies de troupes et beaucoup d'officiers du génie.

252. Braddock, en arrivant en Virginie, tint une conférence avec tous les gouverneurs de province. Il fut arrêté qu'on attaquerait le Canada par quatre endroits à la fois: Braddock lui-même, à la tête des troupes régulières, marcherait contre le fort Duquesne ; Shirley, avec les troupes provinciales, contre

Niagara; Johnson contre le fort Saint-Frédéric; enfin Monkton, du côté de l'Acadie, devait s'emparer de Gasparaux et de Beauséjour.

253. Monkton, qui commandait un corps de 3,000 hommes, détruisit les restes de la domination française en Acadie. Les généraux anglais, contre toutes les règles suivies parmi les nations civilisées, attirèrent les malheureux Acadiens dans un piége à Grand-Pré, brûlèrent leurs maisons, dévastèrent le pays, les embarquèrent pêle-mêle sur leurs vaisseaux, et les dispersèrent dans les différentes colonies depuis Boston jusqu'à la Caroline, les abandonnant, sans pain et sans protection, dans une terre étrangère, à la charité des particuliers.

254. L'expédition commandée par Braddock partit de la Virginie au mois de juin; elle était forte de 2,200 hommes. Le général se rendit sur les bords de l'Ohio, où il laissa la moitié de ses forces, et mena le reste jusqu'à quatre lieues environ du fort Duquesne. Là, le colonel Washington lui conseilla de se tenir sur ses gardes, et lui offrit de le devancer, afin de prévenir les surprises. Le brave mais trop confiant Braddock dédaigna l'avis, et précipita sa marche vers le fort. A midi le 9 juillet, il s'engagea dans un défilé où l'attendait M. de Beaujeu, à la tête de 220 canadiens et 650 sauvages. Un combat sanglant de trois heures s'ensuivit; Braddock fut blessé à mort, après avoir eu cinq chevaux tués sous lui, et plus de la moitié de ses gens (1,300 hommes) restèrent sur le champ de bataille, ou furent noyés dans la Monongahéla. Washington et ses miliciens se battirent mieux que les réguliers, et assurèrent la retraite de ceux qui échappèrent au désastre. L'armée française ne perdit que quarante hommes; mais elle eut à regretter la mort de son commandant M. de Beaujeu, qui fut tué dès le commencement de l'action.

255. Le général Johnson était chargé d'attaquer le centre, vers le lac Saint-Sacrement. Son armée, composée de 5,000 hommes, partit d'Orange, et se dirigea vers le fort Saint-Frédéric, où le baron

Dieskau attendait les Anglais avec 3,000 hommes. Celui-ci, ayant été informé qu'un détachement anglais travaillait à se retrancher au fort Lydius, ou Edouard, laissa la moitié de son monde à Saint-Frédéric, et voulut aller le surprendre avant que les travaux ne fussent trop avancés. Arrivé à une lieue du fort des Anglais, il apprit qu'il avait laissé derrière lui le gros de l'armée ennemie, et que même il ne restait plus que 500 hommes au fort Lydius; là-dessus, il rebrousse chemin. L'armée française n'était qu'à une petite distance du camp de Johnson, lorsqu'elle rencontra un détachement de 800 anglais, qui s'en allaient au secours du fort Lydius. Le feu fut très-vif de part et d'autre, et la victoire resta aux Français. Dieskau voulut profiter de l'élan des siens et du désordre de l'ennemi pour enlever le camp de Johnson; mais la fatigue rebuta les sauvages, et, malgré des prodiges de valeur, les troupes régulières ne purent forcer les retranchements anglais. Cette attaque coûta au baron Dieskau sept ou huit cents des siens, et lui-même fut grièvement blessé et fait prisonnier.

256. Shirley, qui était chargé de conduire l'expédition dirigée contre Niagara, se rendit à Chouaguen, où il attendit des provisions pendant deux mois entiers, et finit par remettre l'attaque à la campagne suivante.

257. Le marquis de Vaudreuil, à qui les opérations de la dernière campagne avaient fait reconnaître l'importance de la position de Carillon, y fit faire quelques travaux de fortifications, pour protéger les approches du fort Saint-Frédéric, assurer la navigation du lac Champlain, et fermer aux Anglais la principale entrée de cette frontière du Canada. Mais il ne voulut pas seulement se tenir sur la défensive; pendant l'hiver, il travailla à ruiner les préparatifs de l'ennemi. Les Anglais tenaient en réserve, au fort Bull, situé entre Chouaguen et Schénectady, une grande quantité de provisions, et des munitions de toute sorte, qu'on dirigeait sur Chouaguen. Le

gouverneur chargea de Léry, fils de l'ingénieur du même nom, d'aller prendre ce fort, avec 166 canadiens, 82 sauvages et 93 hommes des troupes de la marine. Le fort, qui n'était gardé que par 90 hommes fut enlevé dans un peu plus d'une heure. Les français y mirent le feu, après s'être emparés des provisions, dont on avait un extrême besoin dans la colonie. Presque dans le même temps, le brave de Villiers, pour tenir en échec la garnison anglaise de Chouaguen, alla asseoir son camp sur les bords de la rivière au Sable (Sandy Creek), et y construisit un petit fort en pieux. De là, il attaquait souvent l'ennemi, pillait ses munitions, et rendait fort difficile la communication entre Chouaguen et la vallée de la rivière Mohawk. Du côté de la Belle-Rivière, Dumas, qui avait remplacé M. de Contrecœur, tint continuellement des partis en campagne, et fut secondé par les sauvages alliés, qui détruisirent plusieurs villages sur les frontières.

CHAPITRE XIII.

Campagnes de 1756 et 1757—Arrivée de Montcalm, de Lévis, de Bourlamaque—Prise de Chouaguen et de William-Henry.

258. La guerre qui devait décider du sort de la Nouvelle-France était réellement commencée depuis deux ans, lorsque la déclaration solennelle en fut faite par la Grande-Bretagne sous George II le 18 mai 1756, et par Louis XV le 9 juin suivant. Pour la soutenir avec gloire, la France envoya en Canada de ses meilleurs troupes, un bataillon du régiment de la Sarre, et un bataillon de Royal-Roussillon. Le marquis de Montcalm vint remplacer le baron Dieskau au commandement de l'armée. Quoique simple maréchal de camp, il avait les pouvoirs et faisait les fonctions de lieutenant général des armées du roi.

259. Avec M. de Montcalm, arrivèrent aussi plusieurs officiers : le chevalier de Lévis, depuis duc de

Lévis et maréchal de France ; de Bougainville, aide de camp de Montcalm, alors capitaine de dragons ; Bourlamaque, colonel d'infanterie et ingénieur, officier du premier mérite, qui, à des talents supérieurs joignait encore le sentiment des convenances et une grande fermeté de caractère.

260. Le marquis de Montcalm n'eut qu'à se féliciter de ses premières relations avec M. de Vaudreuil ; mais il ne tarda pas à reconnaître les abus nombreux qui existaient en Canada. Il s'en plaignit, et la bonne entente parut en souffrir. Peu de temps après l'arrivée du nouveau général, commencèrent à se révéler les premières indications de faits graves, accusant des désordres considérables dans les différentes parties de l'administration : l'improbité de la plupart des fonctionnaires de la colonie, surtout de l'intendant et de ses complices ; la faiblesse du gouverneur ; la formation de deux partis jaloux l'un de l'autre, les troupes de l'armée régulière, et les milices canadiennes.

261. La disposition générale adoptée pour les opérations de l'armée française, en 1756, fut de se tenir sur la défensive, de faire quelques courses sur le territoire ennemi, et surtout de surprendre le fort Chouaguen. Le chevalier de Lévis fut chargé de la garde de Carillon. M. de Bourlamaque, devait, du fort Frontenac, observer Chouaguen et la route du lac Ontario. Niagara fut fortifié de nouveau, et confié à M. Pouchot, capitaine au régiment de Béarn ; on mit des troupes à Gaspé et sur la frontière acadienne ; les garnisons de Louisbourg et du fort Duquesne furent augmentées : enfin l'on se tint prêt partout.

262. M. de Montcalm se porta de sa personne à Carillon, pour attirer toute l'attention de l'ennemi sur ce point, pendant que Bourlamaque préparait, au fort Frontenac, tout ce qui était nécessaire pour l'attaque de Chouaguen. Laissant alors le chevalier de Lévis à Carillon avec 3,000 hommes, contre les 8,000 anglais que commandait le comte de Loudoun, il alla rejoindre Bourlamaque, et débarqua son armée,

le 10 août, à une demi-lieue du fort Ontario, qui était situé en face de Chouaguen. Le colonel Bourlamaque, chargé des opérations du siége, ouvrit la tranchée à quatre-vingt-dix toises. Le 13, les Anglais furent contraints d'évacuer le fort Ontario, qui fut immédiatement occupé par les troupes françaises. Le lendemain au matin, M. Rigaud de Vaudreuil passa à la nage, avec ses canadiens et ses sauvages, la rivière Chouaguen, ou Oswégo, et, malgré le feu le plus vif, il alla occuper les hauteurs qui dominaient Chouaguen, et couper les communications entre ce fort et le fort George. Le feu plongeant que fit la batterie des Canadiens, obligea le lendemain les Anglais à capituler. Cependant ils n'avaient encore perdu que 150 hommes, du nombre desquels se trouvait le colonel Mercer. Plus de 1600 prisonniers, cinq drapeaux, 113 bouches à feu, 5 bâtiments de guerre, plus de 200 barques ou bateaux, avec d'immenses approvisionnements d'armes et de vivres, tombèrent au pouvoir des Français, auxquels cette victoire ne coûta que 30 hommes tués ou blessés. Montcalm détruisit les fortifications de Chouaguen, et revint à Carillon, où il s'occupa de terminer les travaux de défense de ce fort.

263. La prise de Chouaguen dérangea les plans des Anglais, et laissa la Nouvelle-York plus que jamais exposée aux incursions des bandes canadiennes et aux cruelles attaques des sauvages alliés. En effet, pendant le reste de la campagne, la Pensylvanie et la Virginie furent tellement ravagées, que les colons reculèrent plus de quarante lieues au-delà des Alléghanis, abandonnant maisons, récoltes et bestiaux. Le chevalier de Villiers, à la tête d'un détachement de 55 hommes, alla même jusqu'à vingt lieues de Philadelphie, prendre le fort Grenville, où tout fut brûlé, tué ou fait prisonnier.

264. Malgré les succès obtenus, le Canada, miné à l'intérieur par l'inconduite des administrateurs, épuisé par la famine, ne pouvait résister longtemps aux forces considérables que l'Angleterre ne cessait d'en-

voyer en Amérique. M. de Vaudreuil demanda au ministre des secours en vivres et en soldats. Malheureusement, la guerre continentale absorbait les ressources du gouvernement français, et le Canada fut non-seulement négligé, mais regardé comme un obstacle à la guerre d'Allemagne ; on n'accorda à M. de Vaudreuil que 1500 hommes. Pendant ce temps, Pitt, devenu ministre, profita de la faiblesse ou de l'embarras où se trouvait la France, fit d'immenses préparatifs, envoya aux colonies anglaises 10,000 soldats, et résolut de couper toute communication entre la France et le Canada.

265. Une flotte anglaise de plus de 20 vaisseaux, avec 12,500 hommes de débarquement, vint mouiller à Halifax. Elle était destinée à reprendre Louisbourg, qui avait été cédé à la France lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. La lenteur de l'amiral Holbourne permit à M. Dubois de la Mothe de jeter dans cette place une si forte garnison, que l'ennemi crut inutile d'en former le siége.

266. Avec les quelques secours envoyés de France, MM. de Vaudreuil et Montcalm formèrent leur plan de campagne, et décidèrent que l'on prendrait, cette année (1757), le fort George, ou William-Henry, qui était établi à la tête du lac Saint-Sacrement. Montcalm l'investit complètement avec une armée de 7,600 hommes, dont 3,000 réguliers. Le général Monroe se défendit vaillamment pendant six jours. Dans cet intervalle, le général Webb, qui n'était qu'à cinq lieues de distance avec 4,000 hommes, refusa constamment de le secourir. L'impossibilité où l'on était de nourrir tant de prisonniers décida Montcalm à les renvoyer, à condition de ne pas servir contre la France pendant dix-huit mois. Le lendemain de la capitulation, les Anglais se mirent en route sans attendre l'escorte qui avait ordre de les protéger contre les attaques des indiens ; ils avaient encore eu le tort de donner du rhum à ces sauvages, malgré les représentations expresses des généraux français. A peine étaient-ils sortis du fort, que les

sauvages alliés, ivres et furieux, les attaquèrent, pour piller leurs bagages. Les Anglais, qui avaient conservé leurs armes, au lieu de faire bonne contenance devant les indiens, se sauvèrent en désordre. Les sauvages, excités par la lâcheté des fuyards, en tuèrent quelques-uns, et en firent un bon nombre prisonniers, qui furent plus tard renvoyés dans la Nouvelle-Angleterre. Les fortifications furent rasées, comme celles de Chouaguen.

CHAPITRE XIV.

Campagne de 1758—Famine—Prise de Louisbourg—Bataille de Carillon—Prise et destruction du fort Frontenac—Abandon du fort Duquesne.

267. L'hiver de 1757 à 1758 fut extrêmement long et rude. La famine allait toujours en augmentant ; le peuple était réduit à deux onces de pain par jour, et tout était d'une horrible cherté. Au mois de mai, il n'y avait presque plus de pain, ni de viande ; la livre de bœuf se vendait 25 sous ; la livre de farine autant. Pour comble de malheur, le peu de vivres qu'envoyait la France fut en grande partie intercepté par les Anglais.

268. Au milieu de cet état de souffrance et de gêne, certains fonctionnaires et employés du gouvernement trouvaient moyen de passer le temps fort agréablement. Des bals et des repas se donnaient au palais de l'intendant. « On y jouait, dit M. Doreil, un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs. Heureusement pour ceux de nos officiers qui ont joué, que M. Bigot, qui est en état de perdre, a bien fait les honneurs de cette partie ; il lui en a coûté environ 200,000 livres. » On jouait aussi à Montréal chez M. de Vaudreuil. Le roi avait cependant défendu les jeux de hasard ; mais ses ordres étaient honteusement violés.

269. Malgré la disette, la rareté des munitions et la disproportion du nombre, le Canada ne désespérait

pas de la lutte. « Nous combattrons, écrivait Montcalm au ministre ; nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie. » On n'avait cependant que moins de 6,000 hommes à opposer aux 50,000 que l'Angleterre et les colonies avaient mis à la disposition du général Abercromby, qui pouvait encore compter sur un corps de réserve de 30,000 miliciens.

270. Les Anglais se préparèrent à envahir le Canada par trois points : Louisbourg, Carillon (Ticondéroga), et le fort Duquesne. Les opérations commencèrent par Louisbourg.

271. L'amiral Boscawen arriva devant Louisbourg le 2 de juin, avec une flotte de vingt-quatre vaisseaux de ligne, dix-huit frégates, cent cinquante transports et 12,600 hommes aux ordres du général Amherst. La garnison était de près de 7,000 hommes, tant soldats que miliciens et sauvages ; les fortifications étaient mauvaises et incomplètes, malgré les représentations du gouverneur de la place, M. de Drucour, et il n'y avait dans le port que cinq vaisseaux hors d'état de lutter contre la flotte de Boscawen ; de sorte que, par siége, ou par blocus et famine, les Anglais devaient prendre Louisbourg. Le débarquement commença le 8 juin, et le général Wolfe fut un de ceux qui contribuèrent davantage au succès de l'attaque. Pendant le siége, madame de Drucour montra beaucoup de courage, excitant les soldats à se bien défendre, mettant elle-même le feu au canon trois fois par jour. Après une résistance de près de deux mois, le gouverneur crut devoir capituler. Les remparts étaient démolis, l'artillerie hors de service ; 800 soldats avaient été tués ou blessés ; 1200 autres étaient malades. M. de Drucour fut contraint d'accepter les conditions du vainqueur. Il demeura prisonnier de guerre avec toute la garnison, et les habitants furent transportés en France.

272. L'expédition contre Carillon était conduite par le général Abercromby ; l'armée anglaise se montait à 16,000 hommes, dont 7,000 de troupes de ligne et 9,000 miliciens. Montcalm, Lévis et Bourlamaque

léfendaient la place avec un peu plus de 3,000 hommes. Le 8 juillet, sur le midi, Abercromby marcha ontre les retranchements français avec beaucoup de rivacité; son armée était divisée en quatre colonnes, lont les intervalles étaient occupés par des troupes égères. On laissa l'ennemi s'approcher jusqu'à quaante-cinq pas; là, on l'arrêta tout court par un feu ussi juste que bien nourri. Pendant sept heures, les olonnes anglaises s'acharnèrent à enlever le retranhement, et firent six attaques consécutives. Enthouiasmée par le courage héroïque de Montcalm, sa etit armée se battait avec joie et avec un entrain dmirable. Une attaque sur le flanc gauche de l'armée nnemie fut vigoureusement exécutée par M. de Lévis; tandis que du côté opposé la flottille anglaise le la rivière de la Chute fut repoussée par le canon e Carillon. Enfin, Abercromby, après un combat piniâtre, battit en retraite. Il avait perdu 5,000 ommes; les Français eurent 377 hommes tués ou lessés, dont 37 officiers. Les Canadiens, partagés n quatre corps, sous MM. Raymond, de Saint-Ours, Lanaudière et de Gaspé, se distinguèrent beaucoup endant cette mémorable journée. Le soir de la ictoire, l'heureux général écrivait, sur le champ de ataille même, à M. Doreil, son ami : « Ah! quelles roupes, mon cher Doreil, que les nôtres! je n'en ai amais vu de pareilles. » Abercromby profita de l'obsurité de la nuit pour effectuer sa retraite. Il se rembarqua sur le lac Saint-Sacrement, et revint établir es quatiers au fort Edouard, sans être poursuivi, arce que les troupes françaises n'étaient pas en nomre suffisant, et qu'elles étaient trop fatiguées.

273. Quelque temps après, Abercromby envoya le olonel Bradstreet avec 3,000 hommes, attaquer Fronenac, qui n'était gardé que par 70 hommes. M. de Nóyan, qui y commandait, fut obligé de capituler au out de deux jours. Les Anglais détruisirent le fort, rûlèrent tous les vaisseaux, emportèrent l'artillerie, t se retirèrent au fort Bull.

274. La garnison du fort Duquesne, où comman-

dait M. de Ligneris, se replia sur le fort Machault à l'approche d'une armée de 6,000 hommes commandés par le général Forbes et le colonel Washington. Forbes répara le fort, et lui donna le nom de Pittsbourg.

275. En somme, l'avantage de la campagne de 1758 demeurait aux Anglais. Ils avaient pris Louisbourg, détruit le fort Frontenac, et occupaient la vallée de l'Ohio; la brillante victoire de Carillon avait seulement arrêté le mouvement offensif du centre et retardé encore d'un an la prise définitive du Canada.

276. MM. de Vaudreuil et Montcalm écrivirent aux ministres pour faire connaître la situation critique de la colonie, qui allait périr par la faim et la guerre, si on ne lui envoyait des vivres et des soldats. En même temps, MM. de Bougainville et Doreil passèrent en France, afin d'appuyer les demandes de leurs chefs. Mais le gouvernement de Louis XV, servi par une administration inintelligente et corrompue, était sans finances, sans marine, et continuellement occupé à réparer les échecs que ses armées éprouvaient en Allemagne. Aussi le ministre de la guerre, le maréchal de Belle-Isle, répondit qu'on ne devait compter sur aucun renfort de troupes.

CHAPITRE XV.

Campagne de 1759—Préparatifs de l'Angleterre—Wolfe devant Québec—Bataille de Montmorency—Succès des armes anglaises du côté des lacs—Prise de Niagara—Bataille des plaines d'Abraham—Mort de Wolfe et de Montcalm—Reddition de Québec.

277. En 1759, les Anglais attaquèrent encore le Canada par trois points différents, comme dans la campagne précédente. Le général Prideaux, avec l'armée qui avait pris le fort Duquesne, devait s'avancer vers les lacs, et couper toute communication avec la Louisiane. Le général Amherst, successeur d'Abercromby, avait l'ordre de marcher sur Montréal par le lac Champlain et la rivière de Riche-

lieu avec 12,000 hommes, pour se joindre à l'armée qui remonterait le fleuve Saint-Laurent. Le général Wolfe, à la tête de 11,000 hommes, devait se porter de Louisbourg sur Québec, avec une flotte de 20 vaisseaux, 10 frégates et 18 bâtiments inférieurs; cette flotte était montée par 18,000 marins. A ces 40,000 hommes, soutenus en arrière par 20,000 hommes de réserve, on n'avait à opposer que 5,500 soldats, les milices et quelques bandes de sauvages. M. de Vaudreuil fit une levée en masse de toute la population mâle de seize à soixante ans, et l'enthousiasme des Canadiens fut tel, que des enfants de douze ans, et des vieillards de quatre-vingt, s'enrolèrent volontairement dans la milice; il ne resta plus aux champs que des femmes et des enfants. Par cette mesure, le nombre des défenseurs de la colonie fut porte jusqu'à 1,500.

278. Les forces furent ainsi disposées : le capitaine Pouchot fut envoyé à Niagara avec 300 hommes; M. de Corbière à Frontenac, pour en relever les fortifications; M. de la Corne, avec 1,200 hommes, fut chargé de garder la tête des rapides du Saint-Laurent; on plaça sur le lac Champlain M. de Bourlamaque avec 2,600 hommes; Montcalm, Lévis et Bougainville, avec 14,000 hommes, se réservèrent le soin de défendre Québec contre l'armée de Wolfe. En cas d'échec, le rendez-vous de toutes ces troupes était à Montréal.

279. Wolfe, s'embarqua à Louisbourg au mois de mai, et fit voile sur Québec. Ce général n'était âgé que de trente-six ans. Il s'était distingué si particulièrement à la prise de Louisbourg par son intelligence et par son intrépidité, que le général Amherst avait cru devoir le recommander auprès du ministre. Pitt le nomma en effet major général, et la conduite de Wolfe justifia pleinement la sagesse de ce choix.

280. On avait élevé des forts sur tous les points de la frontière, et l'on n'avait rien fait pour mettre Québec à l'abri d'une attaque; les remparts étaient inachevés. Au dernier moment, on couvrit la place

par une suite de retranchements, sur toute la côte de Beauport, depuis la ville jusqu'au saut de Montmorency. Ces retranchements étaient, de distance en distance, flanqués de redoutes garnies de canon, dans les endroits où la descente paraissait plus facile. Pour défendre l'entrée de la rivière Saint-Charles, on fit, à son embouchure, vis-à-vis la porte du Palais, un barrage composé de mâtures bien enchaînées, retenues par des ancres et protégées par cinq bateaux portant chacun une pièce de canon. Un peu en arrière, on coula deux navires marchands pour y établir une batterie de gros calibre rayonnant sur le bassin. A l'endroit où aboutissaient les routes de Beauport et de Charlesbourg, on établit, d'une rive à l'autre, un pont de bateaux, dont les deux têtes étaient défendues par des ouvrages à cornes. On borda la rive droite de la rivière, depuis ce pont jusqu'à la porte du Palais, de retranchements, sur lesquels on plaça de l'artillerie, pour empêcher l'ennemi de s'emparer par surprise des hauteurs de Québec.

281. La flotte de Wolfe fut guidée par le capitaine d'une frégate française, Denis de Vitré, qu'on avait fait prisonnier, et qui fut largement récompensé de sa trahison. L'illustre Cook rendit aussi à la flotte de très-grands services par ses levés hydrographiques. Wolfe arriva devant Québec le 27 juin. Il trouva, en examinant la situation de la ville et de l'armée française, que les difficultés de son entreprise étaient plus grandes qu'il ne l'avait supposé d'abord. Ses hésitations confirmèrent Montcalm dans la résolution de rester immobile dans son camp de Beauport, jusqu'à ce que les plans de l'ennemi fussent mieux connus. Wolfe débarqua une partie de ses troupes au bout de l'île d'Orléans, envoya un détachement sur les hauteurs de la pointe Lévis pour bombarder la ville, et un autre à la côte du nord. Voyant néanmoins qu'il ne pouvait réussir à faire sortir les Français de leurs retranchements, et qu'Amherst ne paraissait pas, il résolut de commencer l'attaque. Le 31 juillet, le *Centurion*, vaisseau de 60, et deux frégates

vinrent s'embosser près de la côte du saut Montmorency, en face de la redoute de Johnston. Wolfe venait de démasquer, sur les hauteurs de l'Ange-Gardien, une nouvelle batterie de vingt canons et six mortiers. Le feu de l'artillerie anglaise commença à onze heures, et continua jusqu'au soir. Sur les quatre heures de l'après-midi, les berges commencèrent à se rapprocher des vaisseaux échoués, pendant que l'artillerie faisait un feu terrible sur la gauche. Vers cinq heures, les Anglais s'ébranlèrent ; les troupes campées près de Montmorency, descendirent en colonnes, passèrent à gué au pied du saut, vinrent se joindre à celles de Monckton, qui débarquaient sous la protection des frégates, et se rangèrent en bataille. Onze compagnies de grenadiers et 400 volontaires gravirent une partie de la hauteur, pour attaquer une redoute que M. de Lévis venait d'abandonner. Ce fut alors que commença le feu des Français ; il fut si meurtrier, que cette seule attaque coûta à l'ennemi 600 hommes. Les Anglais n'avaient pas tiré moins de trois mille coups de canons, sans compter les bombes et les grenades. En se retirant, ils mirent le feu aux deux frégates qu'ils avaient embossées près de la côte, et qui se trouvaient échouées.

282. Les Anglais étaient plus heureux du côté des lacs. L'armée formidable du général Amherst avait obligé Bourlamaque à faire sauter les forts Saint-Frédéric et Carillon, et à se retrancher dans l'île aux Noix. A l'approche du général Prideaux, les différentes garnisons du Portage, du fort Machault, de Détroit, de la Presqu'île, de Venango et du fort de la rivière aux Bœufs, furent contraintes de se replier sur Niagara, où commandait M. Pouchot. L'on abandonnait ainsi sans combattre, faute de soldats et de secours, une vaste étendue de territoire et l'un des plus beaux pays du monde. Prideaux débarqua sans opposition à une lieue de Niagara, et l'investit dans les formes. Tandis qu'il dirigeait les opérations du siége, il fut tué le 20 juillet, et le commandement de ses troupes passa à sir William Johnson, qui poursui-

vit le siége avec vigueur, et força M. Pouchot à lui rendre la place. Le fort Frontenac n'ayant pu être relevé, faute de temps, les Anglais se trouvèrent dès lors maîtres du lac Ontario et des pays d'en haut.

283. La victoire de Montmorency semblait terminer la campagne sur le Saint-Laurent. On était rendu au 12 de septembre. Wolfe avait envoyé çà et là divers détachements pour ravager les campagnes; mais ces dévastations ne hâtaient guère la prise de Québec, qui était le but principal de l'expédition. Enfin, le général anglais prit le parti de remonter le fleuve, pour chercher, au-dessus de la ville, un lieu propre à un débarquement. M. de Bougainville observait les mouvements de l'ennemi; mais Wolfe sut lui donner le change. Il se rendit jusqu'au Cap-Rouge; et, dans la nuit du 12 septembre, après avoir fatigué les Français par de continuelles allées et venues, il redescendit le fleuve, trompa la vigilance des sentinelles, débarqua ses troupes à l'improviste dans l'anse du Foulon, gravit les falaises, et, le 13 au matin, rangea ses troupes sur les plaines d'Abraham. Montcalm, qui se croyait couvert par M. de Bougainville, accourut aussitôt de Beauport avec 4,500 hommes, résolu d'attaquer les Anglais avant qu'ils eussent le temps de se retrancher.

284. L'armée de Wolfe était rangée en face des buttes à Neveu, dont la hauteur suffisait pour le protéger contre le canon de la ville. Son aile droite, commandée par Monckton, était appuyée au bois de Samos, et sa gauche, sous les ordres de Townshend, se courbait un peu le long du chemin de Sainte-Foye. Montcalm rangea ses troupes sur une seule ligne de trois hommes de profondeur, la droite sur le chemin de Sainte-Foye, et la gauche sur le chemin de Saint-Louis; les réguliers occupaient le centre avec l'artillerie, et les milices étaient sur les ailes.

285. Les Anglais essuyèrent la première décharge sans s'ébranler, malgré des pertes nombreuses. Wolfe, convaincu que toute retraite était maintenant impossible, parcourait les rangs pour exciter le cou-

rage de ses soldats. Il avait fait mettre deux balles dans les fusils, et donné ordre de ne tirer que quand les Français seraient à vingt pas. Au moment fixé, les Anglais firent sur toute la ligne une décharge si terrible, qu'elle jeta le désordre dans toute l'armée française. Le général anglais, quoique blessé au poignet, saisit ce moment pour faire, avec ses grenadiers, une charge à la baïonnette sur la gauche des Français. Il avait à peine fait quelques pas, qu'il fut atteint d'une seconde balle, qui lui traversa la poitrine. Monckton, blessé presque en même temps que lui, dut laisser le commandement à Townshend, et quitter le champ de bataille, ainsi que le colonel Carleton. Les troupes anglaises, ignorant en grande partie la chute de leur général, continuèrent à se battre avec intrépidité, jusqu'à ce qu'elles eussent enfoncé et mis en déroute les troupes de Montcalm. En ce moment, Wolfe entendit dire : Ils fuient!—Qui ? demanda-t-il.—Les Français, lui répondit-on.—« Je meurs content, » dit le héros, et il expira.

286. Montcalm, en essayant de rallier ses soldats en désordre, reçut aussi une blessure mortelle. Malgré la violence du mal, il resta à cheval, et, soutenu par deux grenadiers, il rentra dans la ville consternée, où il mourut le lendemain matin, avec tous les sentiments d'un véritable héros chrétien.

287. Les Français perdirent, dans cette journée, près de mille hommes, y compris 250 prisonniers, du nombre desquels furent MM. de Senezergues et de Saint-Ours, qui moururent de leurs blessures. La perte des Anglais fut d'environ 700 hommes.

288. La mort de Montcalm et de M. de Senezergues, jointe à l'absence du chevalier de Lévis et de Bougainville, causa une terreur et une consternation universelles. L'armée se rassembla dans l'ouvrage à cornes du pont jeté sur la rivière Saint-Charles. M. de Vaudreuil y assembla un conseil de guerre, où l'on exagéra un peu la perte que l'on venait de faire ; on arrêta que le gouverneur et les troupes abandonneraient Québec pour se retirer à la rivière Jacques-

Cartier. La ville, presque dépourvue de vivres et de munitions, restait avec une garnison d'un peu plus de 1,700 hommes, presque tous miliciens, et la plupart entièrement démoralisés. Les instructions que M. de Vaudreuil laissa à M. de Ramezay, commandant de la place, lui prescrivaient « de ne pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut » ; mais il était bien évident qu'on devait tenir jusque-là.

289. M. de Lévis, qui avait été envoyé au lac Champlain, rejoignit l'armée à la rivière Jacques-Cartier le 17 septembre, et en prit le commandement. Il représenta au gouverneur, qu'il fallait ou brûler la ville, ou, par une victoire prompte, l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi. Quelques troupes d'élite, sous M. de Bougainville, furent détachées immédiatement pour se jeter dans la ville ; l'armée se mit en marche, et arriva, le 19, à quelques heures de Québec ; lorsqu'on apprit avec chagrin que M. de Ramezay avait capitulé la veille, avant que les Anglais eussent investi la place, ni même tenté un assaut. Le général ne put contenir son indignation ; il l'exprima dans les termes les plus amers ; mais le mal était sans remède. Le 18, M. de Ramezay, entraîné par le découragement général, avait arboré le pavillon blanc, au grand étonnement des Anglais ; et, quoiqu'il eût reçu et de Bougainville et de M. de Vaudreuil lui-même des assurances d'un prompt secours, il ne jugea pas à propos de rompre la capitulation entamée, se retranchant sur les ordres qu'il avait du gouverneur, de ne point risquer de laisser emporter la place à la pointe de l'épée. Il fut stipulé que la garnison serait embarquée pour la France ; que les habitants conserveraient leurs biens, leur religion, et ne seraient point « transférés » comme les Acadiens.

290. L'armée anglaise, forte encore de plus de 8,000 hommes, hiverna dans la ville, où le général Murray fut laissé pour gouverneur. L'armée française se replia une seconde fois, sur la rivière Jacques-Cartier, pour y prendre ses quartiers d'hiver, et les miliciens se dispersèrent pour faire leurs récoltes.

CHAPITRE XVI.

Seconde bataille des Plaines—Lévis entreprend le siége de Québec—L'armée française se replie sur Montréal—Vauquelin—Capitulation de Montréal ; cession du Canada à l'Angleterre.

291. Cinq années d'une horrible famine, le manque de munitions, l'impossibilité de communiquer librement avec la mère patrie, enfin la présence de trois armées formidables, semblaient autant de motifs suffisants pour faire cesser une lutte si énégale et si désespérante. Le chevalier de Lévis eut cependant assez d'empire sur les esprits, pour leur inspirer d'autres sentiments. Persuadé que la France ne pouvait pas manquer d'envoyer quelque secours à l'ouverture de la navigation, il calcula ses moyens et ses ressources, et se décida à tenter une attaque contre Québec. L'armée, forte de 6,000 hommes, se mit en route dès le printemps, et arriva sur les Plaines le 28 avril 1760. Le général Murray sortit de la ville avec un pareil nombre de soldats et vingt-deux pièces de canon. Il rangea son armée en avant des buttes à Neveu, presque sur le même champ de bataille où Wolfe l'année précédente avait trouvé la mort au sein même de la victoire. Comme toutes les troupes françaises n'étaient pas encore arrivées, il voulut s'emparer du moulin de Dumont, qui commandait le chemin de Sainte-Foye, afin de leur couper le passage. Ce point fut chaudement disputé pendant quelque temps, et définitivement emporté par les grenadiers français, qui s'y maintinrent. Le chevalier de Lévis, remarquant que Murray avait dégarni sa gauche, pour concentrer ses forces sur le moulin, profita habilement de cette circonstance, et lança le colonel Poulariès, avec une puissante colonne, contre cette aîle affaiblie. Celui-ci l'enfonça à la bayonnette, et prit le centre en flanc, tandis que Lévis lui-même soutenait son aile gauche. Le centre de l'armée anglaise, troublé par les fuyards, fut forcé d'interrompre son feu, et fut bientôt entraîné lui-même

dans une déroute générale. La proximité de la ville fut le salut du reste de l'armée. Toute l'artillerie et les munitions restèrent entre les mains des vainqueurs. Les Anglais avaient perdu près de 1,500 hommes, et les Français environ 800.

292. Lévis, pour ne point laisser refroidir l'ardeur de ses soldats, commença de suite l'investissement de la ville, en attendant les secours qui devaient venir de la mère patrie. Comme on se berçait encore d'espérances, on vit arriver, le 15 mai à dix heures du soir, deux vaisseaux, qui vinrent jeter l'ancre devant Québec; mais c'étaient deux vaisseaux anglais, avant-garde d'une nouvelle escadre de huit ou dix vaisseaux. « Impossible d'exprimer, dit Knox, l'allégresse qui transporta alors la garnison anglaise; officiers et soldats montèrent sur les remparts en face des Français, et poussèrent, pendant près d'une heure, des hourras continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. » La continuation du siége n'était plus possible. Lévis fut donc contraint de se replier sur Montréal.

293. Deux frégates, presque sans artillerie, composaient alors toutes les forces maritimes de la colonie. Elles furent prises, le 16 mai, après un combat de deux heures; leur commandant, M. de Vauquelin, et ses officiers, refusèrent d'amener pavillon, même lorsqu'ils n'eurent plus ni poudre, ni boulets. L'amiral anglais, plein d'admiration pour leur bravoure, les traita avec tous les égards que méritait leur conduite.

294. Après la retraite de M. de Lévis, les Anglais prirent le parti de faire converger leurs trois armées sur Montréal, pour y cerner les restes des troupes françaises, et les contraindre à capituler. Le général Murray remonta le Saint-Laurent avec la flotte; le brigadier Haviland partit de Saint-Frédéric, et Amherst s'avança de Chouaguen vers le fort Lévis, qui se trouvait sur son chemin. Ces trois armées, dont chacune était plus forte que toutes les troupes de la colonie, ne pouvaient éprouver aucune résistance

sérieuse dans leur marche. Les miliciens, ruinés, épuisés de fatigues, désertaient les uns après les autres; les habitants des campagnes étaient contraints de se soumettre aux Anglais partout sur leur passage. Cependant le brave capitaine Pouchot, avec ses 200 soldats, trouva moyen d'arrêter pendant douze jours les 11,000 anglais que commandait le général Amherst. Il ne rendit le fort Lévis, qu'après que les remparts eurent été détruits, et toutes ses pièces mises hors de service; tous ses officiers et le tiers de sa garnison, avaient été tués ou blessés. En entrant dans le fort, les Anglais, voyant si peu de monde, demandaient à Pouchot, où était donc sa garnison; il leur répondit qu'ils la voyaient toute.

295. Le 8 septembre, les trois armées anglaises, formant un ensemble de plus de 20,000 hommes, avec une nombreuse artillerie, se préparèrent à attaquer Montréal, qui n'avait à leur opposer qu'une faible garnison de 3,500 hommes. Cette ville n'était entourée que de méchants murs de deux ou trois pieds d'épaisseur, suffisants tout au plus pour la mettre à l'abri d'une surprise des Iroquois. Aussi M. de Vaudreuil, après avoir tenu un conseil de guerre, crut que le parti le plus sage était d'obtenir une capitulation aussi avantageuse que possible. Le général Amherst accorda la capitulation proposée, mais refusa aux troupes françaises les honneurs de la guerre. Lévis, indigné, se retira dans l'île Sainte-Hélène avec les 2,000 hommes qui lui restaient, et ne voulut point rendre honteusement son épée. Mais le salut de la colonie et de ses pauvres habitants dut l'emporter à la fin sur le point d'honneur militaire; sur un ordre formel de M. de Vaudreuil, il posa les armes, en protestant pour lui et pour son armée contre le traitement fait au troupes françaises, et, pour épargner à ses soldats une partie de l'humiliation qu'ils allaient subir, il commanda qu'on fît brûler les drapeaux; ce qui fut exécuté sur le champ.

296. Par la capitulation de Montréal, les Canadiens gardaient le libre exercice de leur religion, leurs lois

et leurs propriétés; toutes les places occupées par les Français devaient être évacuées sans délai, et livrées aux troupes de sa majesté britannique; les troupes françaises, devaient être transportées en France, et s'engagèrent à ne point servir pendant le reste de la guerre; le gouverneur, l'intendant, et les employés du gouvernement, devaient pareillement être transportés en France aux frais de l'Angleterre.

297. Dès l'automne, les vaisseaux anglais emportèrent 2,400 soldats et artilleurs, avec 185 officiers, 500 matelots, et un grand nombre des colons les plus marquants. Mais, de tous ceux qui quittèrent le pays, celui que l'on regretta davantage, fut le chevalier de Lévis. Les quelques années qu'il passa en Canada lui suffirent pour donner aux Canadiens l'idée la plus avantageuse de ses talents militaires. Sa présence à la tête des troupes était un gage du succès; toutes les batailles où il se trouva furent gagnées, et l'on peut presque assurer, que, s'il eût été à Québec le 13 septembre, le résultat de cette journée eût été bien différent; il avait assez d'influence sur Montcalm pour prévenir peut-être ce que bien des personnes ont qualifié d'imprudence ou de précipitation. Personne du reste ne sut mieux que lui allier la véritable bravoure avec le jugement et la justesse du coup-d'œil militaire.

SECONDE PARTIE

DOMINATION ANGLAISE

PREMIÈRE ÉPOQUE

DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LA CONSTITUTION DE 1791.

CHAPITRE PREMIER.

Régime militaire—Traité de Paris, 1763—Emigration en France—Les lois anglaises substituées aux lois françaises—Murray gouverneur—Nouveau conseil—Ponthiac et son projet—La *Gazette de Québec*—Murray remplacé par Carleton.

298. Après la capitulation de Montréal et le départ des troupes françaises, la paix la plus profonde succéda aux horreurs d'une longue et sanglante guerre. Les habitants, ruinés et si souvent décimés sur le champ de bataille, ne songèrent plus qu'à réparer leurs pertes, et à s'appliquer à la culture de leurs terres dévastées. Les vainqueurs, de leur côté, eurent le bon esprit de ne point s'aliéner les esprits, et s'occupèrent de mettre en sûreté leur précieuse conquête. Amherst fit choix des troupes nécessaires à la garde du pays, et renvoya le reste en Europe, ou dans les colonies anglaises. Le Canada continua à se subdiviser en trois gouvernements : Murray demeura gouverneur de Québec ; Gage, gouverneur de Montréal, et le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières. Le général Amherst partit pour New-York vers le 20 de septembre, laissant à ces gouverneurs particuliers le soin d'établir des cours, ou tribunaux, pour l'administration de la justice dans leurs gouvernements respectifs.

299. Murray établit un conseil militaire, composé de sept officiers de l'armée, pour décider les affaires civiles ou criminelles les plus importantes, se réser-

vant les autres questions, pour les juger lui-même sans appel. Gage, dans les limites de sa juridiction, adoucit un peu ce système arbitraire, et autorisa les capitaines de paroisse à terminer les différends, tout en laissant aux parties le droit d'en appeler au commandant militaire du lieu, ou à lui-même. Aux Trois-Rivières, les choses furent réglées à peu près comme dans le gouvernement de Québec.

300. Ce régime militaire était une violation des capitulations, qui garantissaient aux Canadiens les droits de sujets anglais, droits par lesquels leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement. Ce fut peut-être ce qui contribua le plus à isoler du gouvernement la population canadienne, qui se voyait ainsi livrée sans défense au despotisme de ses nouveaux maîtres. Les Canadiens récusèrent ces juges, dont ils n'entendaient point la langue, et réglèrent leurs différends ensemble, ou s'en rapportèrent à l'arbitrage du curé de la paroisse; et l'on peut dire que ce fut ce qui sauva notre nationalité. Cette organisation militaire fut maintenue jusqu'au rétablissement de la paix.

301. Cependant, les Canadiens persistaient à croire que la France ne les abandonnerait pas, et se ferait rendre le Canada à la fin des hostilités; mais, après trois longues années d'attente, ils virent tomber leur dernière illusion: le traité de Paris (10 février 1763) fixa leur sort, en les attachant définitivement à l'Angleterre. La France se contenta de se réserver le droit de pêcher la morue sur les côtes de Terre-Neuve.

302. Cet événement détermina une nouvelle émigration; la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France, ou à Saint-Domingue, au nombre de mille à douze cents; il ne resta que quelques rares employés subalternes, quelques artisans et les corps religieux. Cette diminution de la population canadienne, était d'autant plus regrettable, qu'elle avait lieu dans la classe élevée et instruite, et le changement qui s'opéra

alors, sous le rapport des sciences et des arts, se fit sentir longtemps dans le pays.

303. A peine l'Angleterre fut-elle confirmée dans la possession de sa conquête, qu'elle commença par la démembrer. Le Labrador, les îles d'Anticosti et de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-Neuve ; le Cap-Breton et l'ile Saint-Jean, à la Nouvelle-Ecosse ; le territoire des grands lacs, aux colonies voisines. Bientôt encore, le Nouveau-Brunswick en fut détaché, avec une administration particulière, et prit le nom qu'il porte aujourd'hui. Le reste, sous le nom de province de Québec, fut désormais soumis à un gouverneur unique, qui fut d'abord le général Murray. Par là, le Canada se trouvait non-seulement rétréci, mais encore privé d'abondantes sources de richesses, que cette mesure faisait passer aux colonies adjacentes.

304. Après avoir morcelé le Canada, l'Angleterre voulut lui imposer de nouvelles lois. Le roi, de sa propre autorité et sans le concours du parlement, abolit (1) les lois françaises, pour y substituer celles de l'Angleterre ; et cette abolition avait pour but de favoriser plus spécialement les sujets anglais qui désireraient s'établir dans le pays.

305. Les instructions royales ordonnaient aussi qu'on exigeât des Canadiens le serment de fidélité, et ils reçurent avis que, s'ils négligeaient de prêter ce serment et refusaient de souscrire une déclaration d'abjuration, ils devaient se préparer à sortir du Canada. Ensuite ils furent sommés de livrer leurs armes, et de jurer qu'ils n'en cachaient aucune.

306. Murray, qui avait été nommé gouverneur le 21 novembre 1763, forma, pour obéir à ses instructions, un nouveau conseil, investi conjointement avec lui des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Ce conseil devait se composer des lieutenants gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes et de huit personnes

(1) Par proclamations du 7 octobre et du 17 décembre 1763.

choisies parmi les habitants les plus considérables. Il n'y fit entrer qu'un seul homme du pays (1), pour faire nombre; et, comme il n'y avait pas, aux Trois-Rivières, de protestants dont on pût faire des magistrats, ce district fut annexé partie à celui de Québec, partie à celui de Montréal. Toute l'ancienne administration fut en même temps refondue.

307. On devait naturellement redouter que ces mesures déloyales ne finissent par soulever quelque mouvement parmi le peuple; aussi le surveillait-on attentivement. Le gouverneur même n'osa pas faire exécuter ses ordres touchant la déclaration d'abjuration et la remise des armes. Au commencement de 1765, les Canadiens ayant demandé la permission de s'assembler, le conseil y consentit, mais à condition que deux de ses membres seraient présents, avec pouvoir de dissolution, et que l'assemblée ne pourrait avoir lieu qu'à Québec. L'année suivante, une pareille demande des citoyens de Montréal ne leur fut accordée qu'aux mêmes conditions. Cet esprit de défiance de la part du gouvernement ne tarda pas à faire naître l'inquiétude dans toutes les classes; bientôt des murmures, sourds d'abord, éclatèrent de tout côté. Pour tranquilliser les esprits, Murray crut devoir adoucir un peu le système adopté, et permit l'usage des lois françaises dans les causes relatives à la propriété foncière.

308. La position du général Murray était une des plus difficiles. Quoique d'un caractère sévère, il avait un excellent cœur. Il aimait les Canadiens, qu'il voyait aussi simples dans leurs mœurs, qu'il les avait trouvés braves sur le champ de bataille. Mais il était obligé d'agir avec un entourage de fonctionnaires qui le faisaient rougir tous les jours. Une nuée d'aventuriers et d'intrigants était venue s'abattre sur le Canada à la suite des troupes anglaises. Le juge en chef, Gregory, qui avait été tiré de prison pour être placé à la tête de la justice, ignorait le droit civil et

(1) François Mounier, homme obscur et sans influence.

la langue française ; le procureur général n'était guère plus propre à remplir sa charge ; les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal, avaient été données à des favoris, qui les louaient aux plus offrants. Murray, dégoûté de la tâche qu'on lui avait imposée, ne put s'empêcher d'en faire des plaintes au ministère. « Il a fallu, dit-il, choisir des magistrats et prendre des jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables principalement par leur ignorance. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés. »

309. Pour se conformer à une autre partie de ses instructions, Murray convoqua, pour la forme, une assemblée des représentants du peuple. Il savait que les Canadiens refuseraient de prêter le serment du test, et il était décidé à ne point laisser les mécontents procéder seuls aux affaires : la chambre ne siéga point. Les anglais portèrent alors des accusations à Londres contre le gouverneur, et les choses en vinrent au point, qu'il fallut le rappeler, plutôt pour la sympathie qu'il portait aux Canadiens, que pour de véritables abus de pouvoir.

310. L'administration de Murray fut marquée par le soulèvement des sauvages des pays d'en haut. Ponthiac, chef outaouais, brave, expérimenté, et ennemi mortel des Anglais, forma le projet de chasser les blancs des territoires des lacs, et de faire de Détroit comme le centre d'une puissante confédération de toutes les tribus indiennes. Déjà sept à huit postes anglais, Sandoské, Saint-Joseph, Miami, la Presqu'île, Venango et quelques autres, étaient tombés entre les mains de ces barbares ; plus de deux mille personnes avaient été massacrées, ou traînées en captivité. Mais le projet de Ponthiac était au-dessus de ses forces. Les confédérés, battus à Bushy-Run par le colonel Bouquet, éprouvèrent encore

d'autres échecs, qui les obligèrent à faire la paix à Chouaguen en 1766.

311. C'est aussi sous Murray que fut commencée la publication du premier journal canadien, « la Gazette de Québec, » dont le premier numéro parut le 21 juin 1764. Pendant longtemps, cette feuille se ressentit de l'atmosphère gênante au milieu de laquelle elle avait pris naissance. Il lui était permis de noter les principaux événements et de recueillir les nouvelles étrangères ; mais elle dut garder un silence respectueux sur tout le reste, et l'on y chercherait en vain un reflet de l'opinion publique pendant tout le reste du dernier siècle.

312. Dès le commencement de 1765, Murray avait reçu l'ordre de se préparer à repasser en Angleterre, pour y donner un exposé clair et complet de l'état de la province, et de sa propre conduite dans l'administration du gouvernement. Arrivé à Londres (1766), il lui suffit de mettre devant les ministres le recensement qu'il avait fait faire en 1765, pour prouver qu'il n'y avait pas en Canada un protestant contre 150 catholiques (1), et que par conséquent il était de la dernière injustice d'exclure ces derniers du gouvernement. Les commissaires nommés pour conduire l'investigation, firent rapport, en 1767, que les accusations portées contre le général Murray étaient mal fondées. Cependant, son acquittement ne le fit point revenir au Canada ; on y envoya, pour le remplacer, le brigadier général Carleton comme lieutenant-gouverneur, avec un nouveau juge en chef, M. Hey, et un nouveau procureur général, M. Mazères, fils d'un réfugié français. Carleton, arrivé à Québec en septembre 1766, prit l'administration des mains du conseiller Irving, qui en était chargé depuis le départ du général Murray.

(1) La population entière du Canada, y compris les sauvages catholiques, était d'environ 76,275 âmes ; et l'on n'y comptait que 500 protestants.

CHAPITRE II.

Acte de Québec—Invasion américaine—Prise de Montréal—Siége de Québec.

313. L'arrivée de Carleton n'apporta pas un aussi prompt remède qu'on l'avait espéré aux troubles qui désolaient le pays. Les Canadiens, voyant le système d'exclusion qu'avait adopté le gouvernement à leur égard, continuèrent leur opposition négative. Dès avant le départ de Murray, bon nombre des citoyens les plus notables avaient envoyé des représentations à Londres, espérant qu'une aussi juste cause ne resterait pas sans défenseurs ; en effet, quelques anglais éclairés se joignirent à eux. Les ministres renvoyèrent les plaintes d'abord au bureau des Plantations, puis au procureur et au solliciteur général, MM. Yorke et de Grey ; et, en attendant leur rapport, ils firent désavouer par le roi l'ordonnance de 1764, et accorder aux Canadiens le droit d'être jurés en des cas spécifiés, et d'être avocats sous certaines restrictions. Le rapport des deux ministres fut présenté en 1766 ; ils reconnaissaient tous les défauts du système de 1764, et terminaient en suggérant le rétablissement des lois civiles françaises. Malgré les raisons de haute politique et de justice alléguées par ces deux éminents jurisconsultes, leurs conclusions ne furent point adoptées. L'année suivante, Carleton fut chargé de faire une enquête sur l'administration de la justice ; la longue investigation qui eut lieu, exposa encore une fois les nombreux défauts du nouveau régime, et renouvela les embarras du pouvoir. Carleton, devenu gouverneur général en 1768, passa en Angleterre en 1770, avec M. de Lotbinière, pour être entendu sur les affaires du Canada, et M. Cramahé, président du conseil, le remplaça à la tête du gouvernement. Enfin, en 1772 et 1773, parurent trois nouveaux rapports : ceux de MM. Marriott, Thurlow et Wedderburne. Le travail

de Marriott était un long cri de proscription contre les Canadiens, leurs usages, leurs lois et leur religion. Wedderburne, plus modéré, reconnaissait qu'ils avaient des droits qu'il fallait respecter. Thurlow se montra l'ami généreux des Canadiens, et sa logique pressante aida puissamment leur cause.

314. Les difficultés que la loi du timbre avait fait naître dans les autres colonies, engagèrent l'Angleterre à suivre une politique plus juste et plus libérale à l'égard des Canadiens ; leurs demandes furent accueillies comme elles devaient l'être dans des circonstances aussi difficiles. En 1774, le ministère suffisamment éclairé sur les affaires du Canada, intimidé d'ailleurs par l'attitude menaçante des autres colonies, crut que le temps était venu de rendre justice aux Canadiens. Il soumit au parlement, et fit adopter une loi, à laquelle on a donné le nom d'*acte de Québec*. Cette loi reculait de toutes parts les limites qu'on avait données à la province de Québec dix ans auparavant, et les étendait d'un côté à la Nouvelle-Angleterre, à la Pensylvanie, à la Nouvelle-York, à l'Ohio et à la rive gauche du Mississipi ; de l'autre, au territoire de la compagnie de la baie d'Hudson. Elle conservait aux catholiques les droits que leur avait garantis la capitulation, et les dispensait du serment du test ; elle rétablissait les anciennes lois civiles, avec liberté de tester de tous ses biens, et confirmait l'usage des lois criminelles anglaises ; enfin elle établissait un conseil législatif, qui serait composé au moins de dix-sept membres, et de vingt-trois au plus, catholiques ou protestants, avec pouvoir législatif, moins le droit d'imposer des taxes, si ce n'est pour les chemins et les édifices publics. Le roi se réservait le privilége d'instituer des cours de justice civiles, criminelles, ou ecclésiastiques.

315. L'acte de Québec était de nature à mécontenter les Anglo-Américains ; mais il eut le bon effet de rassurer les Canadiens, et contribua grandement à les attacher à la couronne d'Angleterre. Le général Carleton, qui revenait en Canada pour inaugurer la

nouvelle constitution, crut devoir travailler plus que jamais à s'attacher les Canadiens par quelques faveurs ; il en nomma plusieurs à des charges publiques, et sur les vingt-trois membres du conseil législatif, un tiers fut choisi parmi les catholiques. Il n'y avait pas de temps à perdre ; en effet, le congrès leur avait envoyé une adresse, les sollicitant de se joindre aux autres colonies pour défendre avec elles leurs droits et leur liberté. Cette adresse fit une assez grande sensation dans le pays, surtout parmi les anglais, qui, n'espérant plus dominer exclusivement, se jetèrent dans le parti révolutionnaire. La situation du général Carleton devint excessivement difficile. Heureusement, la noblesse et le clergé réussirent à maintenir presque toute la population dans la neutralité.

316. Voyant que l'appel fait aux Canadiens n'avait produit que peu d'effet ; informé d'ailleurs que l'Angleterre était déterminée à employer la force des armes, le congrès américain résolut de prévenir les coups, et de s'emparer immédiatement des principaux postes de la frontière, par lesquels on supposait que les Canadiens étaient tenus en échec. Au commencement de mai 1775, les colonels Allen et Arnold, à la tête d'environ 300 hommes, traversèrent le lac Champlain, et débarquèrent de nuit tout près de Carillon. Ce fort, qui n'avait que 50 hommes de garnison, se rendit sans coup férir ; le fort Saint-Frédéric se rendit quelques jours après, ainsi que celui de Saint-Jean, où il n'y avait qu'un sergent avec quelques soldats ; ce dernier fort cependant fut repris le surlendemain par 80 volontaires canadiens, sous le commandement de M. Picoté de Belestre.

317. Le congrès profita de ces premiers succès pour achever de gagner ceux des Canadiens qui paraissaient indécis, en faisant circuler dans tout le Canada une proclamation encore plus insinuante que tout ce qui avait précédé, et plusieurs s'y laissèrent prendre. Cette défection jeta le gouverneur dans une grande perplexité ; il proclama la loi martiale, et appela

la milice sous les armes, mais sans produire grand résultat. Carleton alors s'adressa aux cantons iroquois; ceux-ci, qui n'avaient aucun motif de préférence pour l'un ou pour l'autre parti, se firent prier quelque temps, et finirent par s'engager à prendre la campagne aux premières feuilles du printemps.

318. Informé des préparatifs du général Carleton, le congrès résolut de le devancer, et envoya une armée de 3,000 hommes sous le commandement du major général Schuyler et des brigadiers Montgomery et Wooster, qui devaient s'avancer du côté du lac Champlain jusqu'au fort de Sorel. Après s'être emparés de l'île aux Noix, Schuyler et Montgomery adressèrent de là aux Canadiens une déclaration portant en substance, que l'armée américaine, uniquement dirigée contre les troupes anglaises, respecterait leurs personnes, leurs biens, leurs libertés et leur religion. Montgomery, devenu commandant en chef par la maladie de Schuyler, détacha les majors Brown et Livingston, pour s'emparer du fort Chambly, tandis que lui-même était activement occupé du siége de Saint-Jean. Carleton, sachant bien que ce fort ne pouvait tenir longtemps, entreprit d'y faire parvenir quelques secours. De Montréal, où il était alors, il envoya au colonel McLean, qui commandait à Québec, l'ordre de lever autant d'hommes qu'il pourrait, et de monter à Sorel, où il devait le rejoindre lui-même. McLean arriva au rendez-vous avec 300 hommes, qui commencèrent à déserter. Le gouverneur, de son côté, assembla près de mille hommes, presque tous canadiens ; mais, au lieu d'aller joindre McLean à Sorel, il traverse le fleuve devant Montréal, où il se trouve en face d'un corps américain avantageusement posté, et se retire après avoir reçu quelques coups de fusils et de canons, et laissé aux mains de l'ennemi les canadiens et les sauvages qui avaient sauté à terre.

319. McLean cependant s'avança jusqu'à Saint-Denis ; mais, trouvant les ponts rompus et les paroisses soulevées, il jugea à propos de retourner à Sorel. Là, ses gens, gagnés par les émissaires de

Chambly, l'abandonnèrent presque tous ; ce qui l'obligea de se replier sur Québec, après avoir fait enlever les munitions qu'il y avait à Sorel et aux Trois-Rivières. Le fort de Saint-Jean, n'ayant plus de secours à espérer, se rendit à Montgomery, qui accorda à la garnison les honneurs de la guerre.

320. Les troupes américaines n'avaient encore perdu que quelques soldats, en comptant même ceux du colonel Allen, qui furent cernés et battus à la Longue-Pointe, par le major Carden, à la tête de 300 volontaires canadiens et d'une soixantaine de soldats ; Allen fut fait prisonnier avec la plupart de ses gens. Pendant le combat, le gouverneur et le général Prescott se tenaient dans la cour des casernes de la ville, avec les troupes, qui avaient le sac sur le dos, prêtes à s'embarquer pour Québec si les royalistes étaient défaits. Cette victoire ne retarda néanmoins le départ du gouverneur que de quelques jours ; car le général Montgomery ne fut pas plutôt maître de Saint-Jean, qu'il marcha droit sur Montréal, et fit occuper Sorel et les Trois-Rivières.

321. La retraite de McLean laissait Carleton dans une position singulièrement critique : il n'était pas possible de défendre Montréal, et il était extrêmement difficile de retraiter à Québec. Il se jeta sur un brigantin, appelé *le Gaspé*, et partit avec une centaine d'officiers et de soldats et ceux des habitants qui voulurent l'accompagner. On espérait se rendre promptement à Québec ; mais un fort vent d'est l'arrêta à Lavaltrie, et il fut obligé de se déguiser et prendre une petite embarcation, pour s'échapper au milieu de la nuit.

322. Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery ; la ville des Trois-Rivières, dépourvue de soldats, suivit l'exemple de Montréal. A Québec, Carleton trouva la population partagée en deux camps. Il ordonna à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes, de sortir de la ville ; beaucoup de marchands anglais, Lymburner à leur tête, se retirèrent à l'île d'Orléans, à

Charlesbourg et ailleurs, attendant le résultat de la lutte.

323. La cause métropolitaine en Canada était en ce moment dans un état presque désespéré. Le territoire renfermé dans l'enceinte de Québec, était à peu près tout ce qui reconnaissait la suprématie de l'Angleterre, sauf le clergé, les seigneurs et la classe instruite, dont l'influence ramena au devoir le peuple un instant aveuglé par les principes séduisants des insurgés.

324. Le colonel Arnold, venu par le Kénébec, ne se sentant pas de force à attaquer une place comme Québec avec ses troupes épuisées, prit le parti d'attendre Montgomery, et remonta le fleuve jusqu'à la Pointe-aux-Trembles. Ce fut là que les deux armées se rencontrèrent le premier décembre (1775). Dès lors, le siége de Québec fut résolu ; Arnold prit les devants, et Montgomery vint établir son quartier général du côté de Sainte-Foye. Mais bientôt la disette, la petite vérole, les rigueurs de la saison et la désertion des canadiens qui s'étaient laissé gagner, décimant rapidement l'armée américaine, Arnold et Montgomery résolurent de terminer la guerre par un coup de main. Pendant la nuit tempêtueuse du 30 au 31 décembre, le colonel Livingston et le major Brown, avec chacun leur détachement, firent une fausse attaque le premier à la porte Saint-Jean, et le second vers le cap aux Diamants. En même temps, Montgomery s'avança par le Foulon, pour enlever la barrière de Près-de-Ville, et enfiler la rue Champlain. Cette première barrière fut emportée facilement ; mais la seconde était défendue par une batterie masquée de sept pièces de canon chargées à mitraille, et une garde de 50 hommes sous les ordres du capitaine Chabot. Celui-ci attendit que l'ennemi fût à quelques pas pour faire feu. Montgomery, ses deux aides de camp, plusieurs officiers et soldats tombèrent sous cette décharge meurtrière ; le reste prit la fuite. Arnold, avec 450 hommes, devait venir le rejoindre au pied de la rue Lamontagne, en passant par le

Palais et le Saut-au-Matelot. Comme il était sous les remparts, d'où l'on faisait un feu très-vif, il fut atteint d'une balle, qui lui fracassa la jambe. Le capitaine Morgan le remplaça, et la lutte se prolongea jusqu'au matin ; une poignée de canadiens défendait le terrain pied à pied ; chaque maison devenait tour à tour le théâtre d'un nouveau combat. Enfin, Carleton, assuré que les autres points de la ville n'étaient pas menacés, réunit ses forces au Saut-au-Matelot, et envoya le capitaine Laws prendre les ennemis en queue, par la rue Saint-Charles et la vieille rue du Saut-au-Matelot ; tandis que le major Nairne et le capitaine Dambourgès descendaient la côte de la basse ville avec un fort détachement, pour soutenir les troupes qui faisaient tête à l'ennemi. Les Américains, cernés de tous côtés, furent contraints de poser les armes.

325. Après cet échec, Arnold, à qui était dévolu le commandement de l'armée américaine, s'éloigna un peu de Québec. La position des ennemis devenait de plus en plus difficile ; dépourvus de vivres, décimés par la maladie, et perdant tous les jours la sympathie des Canadiens, ils voyaient graduellement disparaître leurs dernières espérances.

326. Le gouverneur, qui avait alors une supériorité numérique bien décidée, persista néanmoins à rester sur la défensive jusqu'au printemps, en attendant l'arrivée des secours qu'il avait demandés en Angleterre ; il craignait avec raison beaucoup plus les idées que les armes des Américains. Le peuple, en effet, consentait à garder une espèce de neutralité, pourvû que le parti royaliste restât tranquille. C'est ce que l'on vit, lorsque M. de Beaujeu voulut se porter au secours de Québec, avec 350 hommes qu'il avait rassemblés dans les paroisses de la rive droite du fleuve : un parti de canadiens se réunit aux ennemis, surprit son avant-garde, lui tua plusieurs hommes, et aurait massacré le reste, sans les officiers, qui les en empêchèrent. Cette manifestation populaire fit comprendre à M. de Beaujeu l'inutilité de ses efforts, et il renvoya ses gens dans leurs foyers.

327. Au général Arnold, avait succédé Wooster, qui, au bout d'un mois, fut remplacé lui-même par le général Thomas. Celui-ci, jugeant qu'avec le peu de troupes qu'il avait, il n'était pas possible de tenir assiégée une ville où allaient arriver des convois maritimes dont on avait déjà signalé l'apparition dans le bas du fleuve, voulut du moins faire une dernière tentative pour s'emparer de la place avant l'arrivée de ces secours. Un brûlot devait commencer par mettre le feu aux vaisseaux du port, tandis qu'on donnerait l'assaut à la ville ; mais, le brûlot s'étant consumé sans causer aucun dommage, le coup fut manqué ; les Américains regagnèrent leur camp, et évacuèrent leur position deux jours après. Une sortie que fit le gouverneur, les surprit au milieu de ce mouvement, et précipita leur retraite ; ils laissèrent en arrière leurs munitions et leurs bagages, et ne s'arrêtèrent qu'à Sorel, où leur général succomba lui-même à l'épidémie.

CHAPITRE III.

Le Canada sous le régime du conseil législatif—Campagne de 1777—Succès et revers de Burgoyne—Haldimand gouverneur ; sa conduite tyrannique—Il est rappelé—Hamilton et Hope lieutenants gouverneurs—Carleton, devenu lord Dorchester, revient en Canada.

328. Grâce à l'arrivée des sept à huit mille hommes que le général Burgoyne amenait d'Angleterre, les forces que le Canada pouvait opposer à l'ennemi, se montaient alors à 13,000 hommes ; tandis que les ennemis n'en avaient en tout que 5,000, y compris les 1,400 qui venaient d'arriver sous les ordres du général Sullivan.

329. L'armée anglaise, commandée par Burgoyne, était échelonnée sur les bords du Saint-Laurent ; le corps le plus avancé occupait les Trois-Rivières. Le général Sullivan crut qu'il aurait bon marché de cette petite ville, s'il l'attaquait avant qu'elle pût être secourue. Il y envoya promptement 1800 hommes

sous les ordres du général Thompson ; mais, avant d'y arriver, les Américains rencontrèrent (8 juin) le brigadier Fraser à la tête d'un détachement plus nombreux que le leur. Il s'ensuivit un combat meurtrier, dans lequel Thompson et le colonel Irwin furent faits prisonniers avec 200 des leurs, et le reste mis en fuite.

330. Les troupes royales s'avancèrent alors jusqu'à Sorel, que les ennemis évacuèrent, en se repliant sur Chambly. Burgoyne continua à les poursuivre. Sullivan, se voyant pressé, mit le feu au fort de Chambly, et retraita au fort Saint-Jean, où le rejoignit Arnold avec la garnison de Montréal, qui avait été sur le point d'être interceptée par les troupes que commandait le gouverneur. Il fallut encore brûler Saint-Jean. L'armée américaine se replia successivement sur l'ile aux Noix, sur Saint-Frédéric et sur Carillon, d'où elle était partie huit mois auparavant.

331. Non content d'avoir repoussé les Américains hors des frontières, Carleton jugea qu'il était de la plus grande importance de commander la navigation du lac Champlain. Il y fit monter et armer trois vaisseaux, qui avaient été envoyés d'Angleterre par pièces prêtes à assembler, et une vingtaine de chaloupes canonnières, outre un grand nombre d'autres embarcations. Cette flottille fut confiée au capitaine Pringle. Les Américains, de leur côté, armèrent deux corvettes, deux brigantins, et une douzaine de petits bâtiments, dont ils donnèrent le commandement au général Arnold. Les deux armées navales se rencontrèrent le 11 octobre sous l'ile de Valcourt. Le combat fut assez rude ; mais, comme le vent était contraire aux Anglais, Pringle ordonna la retraite. Deux jours après, la flottille anglaise, profitant à son tour d'un vent favorable, vint attaquer Arnold jusque sous les batteries de Saint-Frédéric. Quatre des batiments américains prirent la fuite, un cinquième amena pavillon, et Arnold, après avoir fait échouer le reste sur le rivage, y mit le feu, fit sauter le fort, et se retira à Carillon.

332. Cependant, le général Burgoyne était passé en Angleterre pour y concerter avec les ministres le plan de la prochaine campagne. Burgoyne était un officier d'une ambition et d'une suffisance que ses talents militaires étaient loin de justifier. Enflé de ses succès contre Arnold, il réussit à faire adopter le projet d'envahir la Nouvelle-York par mer et par terre, et à se faire donner le commandement de cette expédition, de préférence au général Carleton. De retour à Québec le 9 mai 1777, il s'empressa de terminer ses préparatifs, et de faire parvenir au lac Champlain tous les approvisionnements nécessaires ; Carleton, quoique désappointé de n'avoir pas été chargé de cette expédition, ne laissa pas de le seconder avec zèle. Burgoyne partit avec 9,000 hommes, pour opérer sa jonction avec le général Howe. Après quelques succès, sur le lac Champlain, il approchait d'Albany, lorsqu'il fut battu deux fois de suite, forcé de rétrograder jusqu'à Saratoga, où il fut cerné par des forces supérieures, et obligé de poser les armes, le 16 octobre, avec les 5,800 hommes qui lui restaient.

333. Carleton, laissant au général Burgoyne le soin de soutenir l'honneur des armes anglaises, put s'occuper plus librement de l'administration intérieure, qui demandait de nombreuses réformes. La guerre avait empêché la réunion du conseil législatif en 1776 ; il le convoqua de nouveau en 1777. Le conseil passa plusieurs mesures, dont les plus importantes avaient rapport à l'administration judiciaire, et à la milice. Sur ce dernier point, les ordonnances du conseil renfermaient des dispositions tout à fait tyranniques, assujettissant tous les habitants à un service rigoureux pendant un temps indéfini, à faire les travaux de leurs voisins employés à l'armée, et à remplir gratuitement d'autres charges considérables sous les peines les plus sévères. Par cette conduite, le gouvernement, qui avait encore à compter avec les anglais mécontents de l'acte de Québec, s'aliénait de plus en plus les Canadiens, au lieu de leur faire

oublier les offres séduisantes que venaient de leur faire les Anglo-Américains. Malheureusement, la rigueur avec laquelle le successeur de Carleton usa de ses pouvoirs ne fit qu'aigrir les esprits et empirer le mal.

334. Carleton avait demandé et obtenu son rappel; ce fut le général Haldimand, suisse de naissance, qui le remplaça au commencement de juillet 1778. C'était un vieux militaire, impérieux, sévère, et mieux fait pour commander des troupes, que pour administrer un gouvernement. Entouré de provinces en révolution, il crut qu'il ne pourrait maintenir l'obéissance, que par une rigueur inflexible. Les corvées redoublèrent, et devinrent un vrai fléau pour les campagnes. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts; Haldimand, les attribuant à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, n'en sévit qu'avec plus de rigueur, faisant emprisonner les citoyens par centaines, sans distinction d'innocent et de coupable.

335. Le corps législatif restait spectateur tranquille de cette violence. Le conseil ne siégea que quelques jours en 1779, et encore ce ne fut guère que pour continuer des ordonnances dont le terme était expiré. L'année suivante (1780), la session fut un peu plus longue, et l'opposition eut le temps de proposer quelques mesures. La demande d'un gouvernement constitutionnel, que l'Angleterre avait déjà refusée quelques années auparavant, fut une des premières questions soulevées. Allsopp, l'un des chefs du parti, alla jusqu'à demander copie des instructions du gouverneur sur l'organisation du pays; sa motion fut écartée par l'ordre du jour. L'opposition fut également battue, sur la discussion relative à la réforme de la justice. Allsopp cependant ne perdit pas courage; quoique sûr d'avance de ne pas obtenir directement l'objet de ses demandes, il persista à proposer des amendements à toutes les mesures du gouvernement. Cette tactique avait l'avantage de faire connaître les vues et les motifs de l'opposition bien mieux que tous les mémoires particuliers,

parce que les propositions, inscrites au procès-verbal, ne pouvaient manquer d'être envoyées aux ministres à Londres. Dans un moment où l'Angleterre était déjà embarrassée de sa lutte avec les Etats-Unis, c'était faire preuve sinon de patriotisme, du moins d'une certaine adresse, que de forcer la main à la métropole, pour l'obliger enfin à donner au pays une constitution plus libérale.

336. Au milieu de ces discussions politiques, Haldimand, par sa conduite despotique, se rendait tous les jours de plus en plus odieux à tout le pays. Le secret des lettres était violé; sur le soupçon le plus léger, on jetait à grand bruit un citoyen en prison, pour intimider le public; d'autres disparaissaient soudainement, et les parents n'apprenaient que longtemps après dans quel cachot ils étaient détenus. Cette tyrannie inquiète descendit bientôt du chef du pouvoir aux juges mêmes qui siégaient dans les tribunaux; grand nombre de personnes furent ruinées par des dénis de justice, ou par des jugements iniques rendus en violation de toutes les lois; plusieurs riches citoyens de Québec et de Montréal furent dépouillés de leurs biens, ou arrêtés sans aucune forme de procès. On commença par les personnes de basse condition, et l'on remonta à celles des premiers rangs de la société; ainsi MM. Joutard, Hey, Carignan, Du Fort, négociants, La Terrière, directeur des forges de Saint-Maurice, et M. Pellion, furent détenus à Québec à bord des vaisseaux de guerre, ou jetés dans les cachots, sans qu'on leur eût donné connaissance des accusations portées contre eux.

337. Bientôt, les prisons ne suffisant plus, le couvent des Récollets fut destiné à recéler les nombreuses victimes de cette politique ombrageuse. Un ancien magistrat, nommé Du Calvet, que ses idées libérales faisaient soupçonner de quelque intrigue avec les Américains, fut arrêté tout à coup à sa demeure le 27 septembre 1780, par une troupe de soldats, dépouillé de son argent et de ses papiers, conduit à Québec, détenu d'abord dans un vaisseau,

puis dans un cachot militaire, et enfin transféré dans le couvent des Récollets. Il offrit de mettre tous ses biens en séquestre; demanda qu'on lui fît son procès; ses amis se portèrent garants de sa fidélité: on lui refusa tout. Au bout de deux ans et huit mois de détention, il fut remis en liberté, sans qu'on lui eût même dit quel était son crime.

338. Pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil, l'Angleterre le dépouillait à l'extérieur par le traité de 1783, en cédant aux colonies insurgées tout ce qui en avait été impolitiquement détaché après la conquête. Par cet abandon, les villes de Québec et de Montréal se trouvèrent à quelques lieues des frontières; le Canada perdit le lac Champlain avec ses montagnes et ses défilés, qui en faisaient comme une barrière naturelle et facile à garder. Plus de 25,000 royalistes, restés fidèles à l'Angleterre, quittèrent la république des Etats-Unis, pour se fixer dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Toutefois, la paix procura deux avantages au pays: elle mit fin au système de gouvernement militaire, et accéléra l'établissement d'un gouvernement représentatif.

339. Les partis qui avaient divisé le Canada depuis la conquête, étaient maintenant unanimes sur un point, savoir, à se plaindre du gouvernement et de la conduite du général Haldimand; celui-ci, de son côté, fatigué de la position pénible où il se trouvait, demanda son rappel. L'Angleterre, ne croyant pas encore le temps venu de donner au pays une constitution plus libérale, voulant d'ailleurs accorder quelque satisfaction aux Canadiens, rappela Haldimand, en 1785 (1). L'administration du gouvernement fut confiée au lieutenant gouverneur Hamilton, officier très-estimé dans toute la province pour la libéralité de ses principes. L'année suivante (1786), il fut remplacé par le commandant de l'armée, le colonel Hope,

(1) Un des derniers actes signés par Haldimand en 1785, est celui de l'*habeas corpus*. Cette loi donne à un prisonnier le droit de se faire élargir en donnant caution.

qui le fut bientôt lui-même par le général Carleton, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester, et nommé capitaine général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

340. Lord Dorchester arriva à Québec le 21 octobre 1786, avec l'ancien procureur général de la Nouvelle-York, William Smith, qui venait d'être nommé juge en chef du Canada. Suivant les instructions du roi, il nomma des commissaires chargés de recueillir toutes les informations possibles sur l'état de la province, et sur les moyens de remédier aux maux dont on se plaignait.

341. Le comité chargé de faire enquête sur l'état de la justice, constata que les juges suivaient tantôt les lois françaises, tantôt les lois anglaises, suivant le caprice ou l'occasion ; quelques-uns se contentaient des simples principes d'équité naturelle; la cour d'appel elle-même violait ouvertement les dispositions expresses de l'acte de 1774. Le comité du commerce ne fut que l'écho des marchands qu'il consulta, et recommanda l'introduction des lois anglaises en tout et partout, hors la propriété immobilière et les successions. Le comité des terres se prononça contre la tenure féodale, qui suivant lui était la cause du peu de progrès qu'avait fait le pays jusqu'alors, et suggéra de la remplacer par le *franc et commun soccage*, ou tenure franche anglaise. L'influence du juge en chef, dans ce comité, fut fortement secondée par les intrigues d'un seigneur adroit, Charles Tarieu de Lanaudière, aide-de-camp du gouverneur. En devenant propriétaire absolu de ses seigneuries, dont il n'y avait qu'une très-petite partie de concédée, il triplait sa fortune, parce qu'il devenait libre de vendre ses terres à tel prix qu'il voudrait. Un projet de loi était déjà préparé et soumis aux membres du conseil; mais il souleva une telle opposition parmi tout le peuple et même parmi les seigneurs, qu'il échoua complètement.

342. Les travaux du comité de l'éducation étaient peut-être les plus importants pour l'avenir du pays.

Il proposa d'établir : 1° des écoles élémentaires dans toutes les paroisses ; 2° des écoles supérieures de comté ; 3° enfin, une université soutenue à même les biens des Jésuites, dont le gouvernement s'était emparé en 1776. Malgré leur importance, ces suggestions n'eurent pas de suite.

343. Les rapports des divers comités furent successivement présentés à lord Dorchester, qui les transmit aux ministres en Angleterre, où ils allèrent grossir le nombre immense de pièces de même nature produites depuis 1760.

SECONDE ÉPOQUE

DEPUIS L'OCTROI DE LA CONSTITUTION JUSQU'A L'UNION. (1791-1840)

CHAPITRE PREMIER.

Constitution de 1791—Alured Clarke administrateur—Retour de lord Dorchester—Prescott gouverneur—Administrations de Milnes (1799-1805) et de Dunn (1805-7)—Craig gouverneur ; ses difficultés avec la chambre ; la loi des juges ; saisie du *Canadien*—Craig rappelé.

344. Les éléments nouveaux qu'avait introduits dans le pays l'émigration des royalistes des Etats-Unis, ne tarda pas à grossir le parti hostile à la constitution de 1774. En effet, toute cette population anglaise devait avoir pour le moins autant de répugnance à accepter les lois françaises, que les Canadiens en avaient à adopter celles de l'Angleterre. Il fallut donc, par une nouvelle ordonnance, en 1789, modifier le régime existant. Les anglificateurs profitèrent de cet embarras pour essayer encore une fois d'obtenir une nouvelle constitution, ou au moins l'adoption des lois anglaises. Enfin, l'Angleterre se décida à donner au Canada un gouvernement constitutionnel. A l'ouverture des chambres, en 1791,

William Pitt, fils du comte de Chatam, présenta un projet de constitution, pour diviser le Canada en deux provinces, afin de faire cesser la rivalité qui existait entre les Canadiens et les Anglais.

345. Cette loi donnait à chacune des deux sections du pays une chambre élective, avec un conseil législatif, dont les membres seraient nommés à vie par la couronne. Les deux nouvelles provinces devaient être subdivisées en districts électoraux, qui enverraient leurs représentants à la chambre d'assemblée. Aucune loi ne serait en force, qu'elle n'eût préalablement la sanction des deux chambres et celle du gouverneur. Chaque province devait avoir en outre un conseil exécutif composé du gouverneur et de onze membres nommés par le roi.

346. La constitution de 1791 laissa aux législatures provinciales la libre disposition des taxes levées dans la province par le gouvernement impérial. Les lois existantes étaient maintenues jusqu'à révocation ou modification par les législatures locales. Le libre exercice de la religion était encore une fois garanti aux colons.

347. La nouvelle constitution entra en vigueur le 26 décembre 1791. Le 7 mai suivant (1792), une proclamation de l'administrateur Alured Clarke effectua la division de la province en Haut et Bas-Canada, subdivisant chacune de ces deux sections en districts et comtés, et fixant le nombre de ceux qui seraient appelés pour la première fois à représenter les électeurs devant la nouvelle assemblée législative. Les élections se firent dans le mois de juin; et, sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize anglais, afin de montrer par cet acte de confiance leur vif désir de voir régner la concorde.

348. Les membres anglais, pour toute reconnaissance, proposèrent, à l'ouverture des chambres (1), la nomination d'un président anglais, et l'abolition de

(1) Les chambres se réunirent le 17 décembre 1792 dans le palais épiscopal, occupé par le gouvernement depuis la conquête. L'évêque logeait au séminaire.

la langue française. Les débats furent très-animés; enfin les deux propositions furent rejetées : M. Panet fut élu président, et l'on décida, contre le vote de tous les anglais, que les procédés de la chambre seraient écrits dans les deux langues. Les chambres votèrent ensuite une adresse au roi pour le remercier de la nouvelle constitution.

349. Une partie des séances fut consacrée à la question de l'éducation. Peu de temps après la conquête, le collége des Jésuites avait été fermé par ordre du gouvernement; la chambre d'assemblée réclama les biens de cette société, pour les employer à l'éducation, suivant leur destination primitive. Elle s'occupa ensuite des finances; l'une des résolutions les plus importantes fut celle par laquelle elle déclara que le vote des subsides lui appartenait d'une manière exclusive; et, dans les sessions de 92 et de 95, elle imposa des droits sur les boissons et les épiceries, afin d'élever le revenu public au niveau de la dépense (1).

350. Lord Dorchester, qui était en Angleterre depuis 1791, revint au Canada en 1793. La crainte du contre-coup de la révolution française en Canada, et la popularité de ce gouverneur, furent sans doute les motifs qui engagèrent la Grande-Bretagne à lui confier pour la troisième fois le gouvernement de la colonie. Les instructions qu'il avait avec lui, étaient fort amples. Elles portaient, entre autres choses, que les nominations aux charges publiques ne subsisteraient que durant le bon plaisir de la couronne; que les séminaires et les communautés religieuses pourraient se perpétuer suivant les règles de leur institution. Elles autorisaient en même temps le gouverneur à nommer un nouveau conseil exécutif, qu'il composa de neuf membres, dont quatre canadiens.

351. La session de 1795 dura plus de quatre mois.

(1) Le revenu était alors de sept à huit mille louis seulement; tandis que la dépense s'élevait à £25,000.

Les principales questions qui occupèrent alors le parlement furent celles des rentes et autres charges seigneuriales, dont certains particuliers, devenus propriétaires de seigneuries, élevaient le taux outre mesure; celle des chemins, si importante pour les campagnes, et cependant si redoutée par le peuple, qui croyait y voir un retour au système des taxes et des corvées suivi sous Haldimand; enfin celle du numéraire qui avait cours dans le pays; on donna une valeur légale aux monnaies portugaises, espagnoles, françaises et américaines, et l'on convertit le sterling en cours du pays.

352. Lord Dorchester repassa en Angleterre dans l'été de 1796, et fut remplacé par le général Prescott. Celui-ci ouvrit le second parlement provincial le 24 janvier 1797. M. Panet fut de nouveau élu président.

353. Le général Prescott, craignant le progrès des idées révolutionnaires, dont on avait cru voir un indice dans la résistance que rencontrait la loi des chemins, se fit donner par les chambres un pouvoir presque absolu de faire arrêter les citoyens ou les étrangers soupçonnés d'être favorables à la révolution. Il réforma des abus qui s'étaient glissés dans le bureau des terres; mais il s'aliéna les catholiques, en refusant de laisser ériger de nouvelles paroisses. Au bout de trois ans (1799), il fut remplacé par sir Robert-Shore Milnes, sous lequel la couronne, malgré la réclamation de la chambre, s'empara définitivement des biens des Jésuites, à la mort du P. Cazot (1800), dernier membre de cet ordre en ce pays.

354. De 1800 à 1805, il y eut un instant de calme. L'élection de 1800 porta à la chambre quatre conseillers exécutifs, trois juges et trois autres officiers du gouvernement, c'est-à-dire, le cinquième de la représentation. C'était une garantie de la soumission des députés. Aussi, dès que la législature fut réunie, s'empressèrent-ils de renouveler la loi pour la sûreté du gouvernement, et de confirmer l'établissement de « l'Institution Royale, » destinée à angli-fier le pays, par un système général d'instruction

publique en langue anglaise. Cette loi mettait l'enseignement entre les mains de l'exécutif et des protestants. Les Canadiens, qui ne voulaient abjurer ni leur langue, ni leurs autels, la repoussèrent unanimement, et ce funeste projet ne servit, pendant un quart de siècle, qu'à mettre obstacle aux progrès de l'éducation.

355. Les élections qui eurent lieu en 1804 apportèrent peu de changement à la force relative des partis. Cependant la question des taxes commença à échauffer les esprits; et, une fois le combat engagé, il ne manqua pas de sujet pour le nourrir. Le refus d'augmenter le salaire du traducteur français, blessa vivement la chambre. Un comité venait d'être nommé pour s'occuper de cette question, lorsque le parlement fut prorogé.

356. Milnes passa en Europe, et laissa le pouvoir entre les mains du plus ancien conseiller exécutif M. Dunn. Celui-ci convoqua les chambres pour le commencement de 1806.

357. La contestation engagée, à propos des taxes, entre le parti mercantile, ou anglais, et le parti canadien, prit naturellement une teinte de jalousie nationale. Le *Mercury*, fondé en 1805, soutenait qu'il était temps que le Canada fût anglais; un nouveau journal, intitulé *le Canadien*, fut fondé à Québec en novembre 1806, pour défendre « nos institutions, notre langue et nos lois. » L'apparition de cette feuille marqua l'ère de la liberté de la presse en Canada. Jusqu'à cette époque, aucune gazette n'avait encore osé discuter publiquement les questions politiques, comme on le faisait dans la métropole.

358. Au mois d'octobre 1807, arriva à Québec un nouveau gouverneur, Sir James Craig, officier militaire de quelque réputation, mais administrateur despotique, rempli de préjugés contre les Canadiens et leur religion.

359. De graves divisions ne tardèrent pas à éclater entre lui et les représentants du peuple (1808). Ceux-ci, s'autorisant de l'exemple de la métropole, voula-

rent exclure les juges des rangs de la représentation, comme ils le sont en Angleterre; le conseil rejeta la mesure, et, peu de temps après, les principaux membres de l'assemblée, MM. Panet, président, Bédard, Taschereau, Blanchet et Borgia, étaient retranchés de la liste des officiers de milice. A la session suivante (1809), la chambre, qui commençait à sentir sa force, se servit d'un langage ferme et élevé; M. Bourdages, parla des influences pernicieuses qui circonvenaient le pouvoir; M. Bédard, prenant les choses de plus haut, insista avec force sur la nécessité d'un ministère responsable, afin de conserver à la fois l'inviolabilité du monarque ou de son représentant, et la liberté de discussion dans les chambres. Le discours de M. Bédard fit sensation; la majorité cependant crut devoir remettre à un temps plus opportun la consécration de ce principe. Craig fut alarmé de tant de hardiesse. Voyant que la chambre allait encore s'occuper de la question des juges, il saisit l'occasion de l'expulsion de M. Hart, qu'elle venait de retrancher de son sein parce qu'il était juif, pour proroger et dissoudre ensuite le parlement, afin de mettre un terme à des discussions qui lui paraissaient révolutionnaires. Son discours de prorogation était plein de remerciements pour ses créatures, et de reproches pour la majorité des représentants. Aussi les ennemis des Canadiens approuvèrent-ils, avec de hautes clameurs de joie, la conduite de Craig, et lui présentèrent des adresses de félicitation aux Trois-Rivières, à Montréal, à Saint-Jean, lorsqu'il parcourut la province dans l'été.

360. Les élections ne changèrent point le caractère de la chambre, et ne firent que donner une nouvelle force au parti canadien. Le parlement s'assembla à la fin de janvier 1810. La nouvelle chambre accueillit avec satisfaction la décision des ministres, qui enjoignait au gouverneur de sanctionner toute loi défendant d'élire des juges dans la législature. Dès l'ouverture de la session, elle protesta avec énergie contre le langage insultant dont s'était servi le gou-

verneur en prorogeant le dernier parlement, comme étant essentiellement contraire à ses priviléges et aux libertés du pays. Après avoir censuré la conduite du chef du gouvernement, elle passa aux officiers inférieurs, et décida qu'à l'avenir toutes les dépenses publiques lui seraient soumises. L'on vota une adresse au parlement anglais pour l'informer que le Canada était prêt à se charger de ces dépenses, et pour le remercier de ce qu'il avait fait jusque-là.

361. Les fonctionnaires tremblèrent de tomber sous le contrôle du corps qu'ils avaient insulté tant de fois, et soulevèrent une opposition formidable contre cette mesure. Sur ces entrefaites, le bill des juges ayant été amendé par le conseil, la chambre, à une majorité des trois quarts, déclara le siége du juge de Bonne vacant. Le gouverneur, qui avait eu peine à se contenir jusque-là, cassa le parlement, fit saisir les presses du *Canadien*, et arrêter l'imprimeur, M. Lefrançois, sous accusation de haute trahison. Après trois jours employés à examiner les papiers saisis dans l'imprimerie, le conseil, qui se composait du gouverneur, du juge Sewell, de l'évêque protestant et de MM. Dunn, Baby, Young, Williams et Irvine, ordonna l'arrestation de MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Laforce, Papineau, Corbeil, et de plusieurs autres citoyens notables. Craig adressa en même temps au peuple une longue proclamation, qui fut lue dans plusieurs églises, et à l'ouverture de la cour criminelle. La conduite digne et ferme de ces nobles prisonniers finit par embarrasser le conseil exécutif; ils furent remis en liberté les uns après les autres, sans subir de procès.

362. Le pays n'avait pas été longtemps sans découvrir la raison de ces violences ; aussi les élections ramenèrent à la chambre les mêmes députés. M. de Bonne, la cause première de ces difficultés, ne se présenta point aux suffrages des électeurs ; et même, voyant qu'on ne le nommait point au conseil législatif, comme il l'avait espéré, il se démit de sa charge de juge.

363. Il restait au gouverneur à rendre compte aux ministres des troubles qui venaient d'avoir lieu. Il envoya à Londres son secrétaire, M. Ryland, pour leur suggérer un moyen plus efficace d'anglifier le pays et de le rendre protestant : c'était de suspendre d'abord ou de changer la constitution ; de rendre ensuite le gouvernement indépendant du peuple, en employant les biens des Sulpiciens et des Jésuites à payer les dépenses publiques ; enfin de réserver au roi la nomination des curés dans toutes les paroisses. Les ministres se montrèrent assez disposés à agréer ces deux dernières suggestions.

364. La soumission de Mgr Plessis, qui avait bien voulu permettre qu'on lût au prône les proclamations du gouverneur, avaient fait croire à Craig qu'il ferait du prélat ce qu'il voudrait. Il fut trompé ; l'évêque avait cru devoir donner publiquement une marque de loyauté ; mais, dès que le gouvernement civil voulut sortir de ses attributions, et empiéter sur les droits de l'église, il montra une telle fermeté, que le gouverneur n'osa rien entreprendre contre l'administration religieuse du pays. Du reste, l'attitude menaçante des États-Unis était une raison suffisante pour ne point hasarder une mesure aussi délicate.

365. La loi des juges fut adoptée, et reçut la sanction royale. Craig partit pour l'Europe, le 11 juin 1811, laissant l'administration du gouvernement à l'honorable Thomas Dunn, et le commandement des troupes au major général Drummond. La conduite despotique de Craig a fait donner à son administration le nom de « Règne de la Terreur. » Cette qualification néanmoins renferme plus d'ironie que de vérité. Il ne fit pas répandre de sang, malgré la violence de son caractère ; il ne fut que la dupe des mauvais conseillers qui l'entouraient.

CHAPITRE II.

Guerre de 1812—Prévost gouverneur—Campagnes de 1813 et de 1814—Traité de Gand—Mort de Prévost.

366. Trois mois après le départ de Craig, arriva à Québec son successeur Sir George Prévost, ancien militaire suisse d'origine, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. C'était un homme sage, modéré, possédant cette droiture et cette impartialité qui seules pouvaient ramener le calme dans les esprits.

367. En arrivant, Sir George Prévost travailla à faire oublier les anciennes animosités, et à s'attacher les Canadiens par une entière confiance en leur fidélité. M. Bédard, si maltraité par Craig, fut nommé juge des Trois-Rivières, et M. Bourdages, colonel de milice. Bientôt la plus grande sympathie s'établit entre le peuple et lui. Aussi obtint-il tout ce qu'il demanda pour la défense de la province en cas d'une rupture ouverte avec les Etats-Unis. Le parlement vota libéralement l'argent nécessaire, autorisa le gouverneur à lever 2,000 hommes de troupes, et, en cas de besoin, à mettre sur pied toute la milice disponible.

368. Prévost chercha encore à regagner les bonnes grâces du clergé, qu'il croyait mal disposé à l'égard du gouvernement, par suite des tentatives imprudentes de Craig. Il eut plusieurs entrevues avec Mgr Plessis. Celui-ci profita de ses bonnes dispositions pour faire reconnaître pleinement l'existence légale du catholicisme en Canada ; et, comme Prévost manifestait le désir de savoir sur quel pied il serait convenable de mettre les évêques catholiques, Mgr Plessis lui présenta (1812) un mémoire dans lequel il exposait ce qu'étaient les évêques avant la conquête, ce qu'ils avaient été depuis, et ce qu'ils devaient être à l'avenir pour l'avantage du gouvernement et de la religion.

369. On apprit à Québec, le 24 juin, que les Etats-Unis avaient déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Quoique le Canada fût, jusqu'à un certain point, préparé pour la défense, on crut devoir adopter de nouvelles mesures de sûreté ; il fut ordonné à tous les citoyens américains qui se trouvaient en Canada, de quitter la province dans quatorze jours, ou de prêter serment de fidélité. Les chambres, qui avaient déjà siégé dans l'hiver, furent une seconde fois convoquées, et de nouveaux secours pécuniaires furent accordées au gouverneur. On permit l'émission d'un certain nombre de billets d'armée, qui furent déclarés monnaie légale, et payables soit en espèces, soit en lettres de change. La libéralité de la chambre surpassa même l'attente du gouvernement; il fut alloué £15,000 pour payer l'intérêt que pouvaient porter ces billets d'armée, et une somme additionnelle de £2,500 pour subvenir aux frais de bureaux qu'occasionnerait cette mesure.

370. Les troupes américaines devaient attaquer le Canada par divers endroits. Le général Hull, gouverneur du Michigan, s'avança, du côté de l'ouest, jusqu'à Détroit avec un détachement d'un peu plus de 2,000 hommes, auquel on avait donné le titre pompeux d'*armée de l'Ouest*, traversa la rivière, et vint camper à Sandwich. Avant qu'il eût rien fait d'important, le général Brock, gouverneur du Haut-Canada, prorogea le parlement, et marcha à sa rencontre avec environ 300 réguliers, 400 miliciens et 600 sauvages. Hull, dont les forces, après un mois d'inaction, avaient été encore réduites par la maladie et par d'autres causes, crut plus prudent de repasser le fleuve, et alla s'enfermer dans le fort de Détroit. Brock le suivit, et parut inopinément devant le fort. Le général américain, déconcerté, se rendit prisonnier sans coup férir avec son armée. Détroit, avec tout le territoire du Michigan, tomba ainsi au pouvoir des Anglais, qui firent un butin considérable.

371. L'armée du centre, commandée par le général Van Renselaer, ne fut prête à prendre l'offensive que

vers la fin de l'été, et réussit, le 13 octobre au point du jour, à s'établir sur les hauteurs de Queenston, malgré le feu de l'artillerie anglaise. Le général Brock accourut avec 600 hommes seulement, pour arrêter la marche des ennemis, rallia les grenadiers en désordre, et les conduisit lui-même à la charge ; lorsqu'il fut atteint d'une balle dans la poitrine, et mourut de sa blessure. Le combat dura encore quelque temps ; mais il fut impossible de déloger l'ennemi. Les Anglais attendirent alors leurs renforts. Le général Sheaffe, qui les amenait, laissant quelques hommes pour couvrir Queenston, cerna la position des Américains, les mit en désordre et les força à poser les armes au nombre de près de 1,000 hommes.

372. Il ne restait plus que l'armée du nord, composée de 10,000 hommes et commandée par Dearborn ; quoiqu'elle fût plus forte que les autres, elle ne fut pas plus heureuse. Comme Dearborn était en marche pour se rapprocher de Montréal, il trouva que le major Salaberry s'était fortifié à la rivière Lacolle. Le matin du 20 novembre, 1400 fantassins et quelques cavaliers, passèrent la rivière en deux endroits à la fois pour cerner une des gardes avancées de Salaberry ; mais, arrivées de l'autre côté, au milieu de l'obscurité, les deux divisions se prirent réciproquement pour l'ennemi, et se fusillèrent si bien que les troupes canadiennes n'eurent qu'à les laisser faire. Cette malheureuse méprise, et l'arrivée de nouveaux renforts du côté du Canada, déterminèrent la retraite de Dearborn.

373. Au printemps de 1813, les Américains résolurent de pousser la guerre avec vigueur, et divisèrent encore leurs principales forces en trois armées. Le général Harrison, chargé de l'armée de l'ouest, éprouva d'abord quelques échecs près de Frenchtown, où l'un de ses détachements fut défait par le général Proctor. A cette nouvelle, il rétrograda, et se retrancha dans le fort de Meigs sur la rivière des Miamis, où Proctor ne tarda pas à aller l'investir. A peine le siége était-il commencé, que le général

Clay arriva au secours de Harrison avec 1200 hommes ; il surprit et enleva les batteries anglaises, pendant que la garnison du fort faisait une sortie. Mais Clay, s'étant trop attaché à la poursuite des sauvages, fut pris à dos par Proctor, qui lui coupa la retraite, et lui fit 500 prisonniers.

374. Malgré ce succès, Proctor, trouvant le fort trop bien défendu, leva le siége, et se replia sur Sandusky, où il ne fut pas plus heureux. Après un premier assaut, dans lequel il fut repoussé, il se vit contraint de se retirer devant le général Harrison, qui venait pour le prendre en queue.

375. Un grand point restait encore à décider, savoir, qui resterait maître de la navigation du lac Erié. Le capitaine Barclay, avec six voiles et 63 canons, entreprit de bloquer les bâtiments américains dans le havre de la Presqu'île, où était le commodore Perry avec neuf voiles et 54 canons. Les bas-fonds qui ferment l'entrée de ce havre, tinrent quelque temps l'ennemi prisonnier, en l'empêchant d'agir ; mais, Barclay ayant été obligé de s'éloigner un peu, les Américains en profitèrent pour gagner le large. Les deux flottilles se rencontrèrent le 10 septembre à Put-in-Bay. Après un combat de quatre heures, tous les vaisseaux anglais furent contraints d'amener leur pavillon les uns après les autres, et Barclay lui même, couvert de blessures, tomba entre les mains du vainqueur.

376. A la nouvelle de cette défaite, Proctor évacua Détroit, Sandwich et Amherstburg. Il se repliait vers le lac Ontario avec toute la rapidité possible, lorsque Harrison l'atteignit à Moraviantown et mit son armée complètement en déroute, après lui avoir fait six ou sept cents prisonniers. Le corps de Técumseh fut trouvé parmi les morts. La fidélité de ce fameux chef sauvage, son éloquence, son influence sur les tribus de ces contrées, ont fait de lui le héros de cette guerre. La bataille de Moraviantown remit les Américains en possession de territoire qu'ils avaient perdu, et acheva de ruiner la réputation militaire de Proctor.

377. Les opérations de la campagne n'étaient pas beaucoup plus satisfaisantes sur le lac Ontario. Le général Dearborn avait préparé dès le printemps une expédition contre la capitale du Haut-Canada, principal magasin des troupes anglaises. Il s'embarqua, le 25 avril, sur la flotte du commodore Chauncey avec 1700 hommes, et débarqua deux jours après dans le voisinage de Toronto. Le général Sheaffe voulut lui barrer le chemin ; mais il fut repoussé avec perte, et Toronto fut obligé de se rendre.

378. De Toronto, Dearborn dirigea ses forces sur le fort George, à la tête du lac Ontario, où commandait le général Vincent, et se concerta avec le commodore Chauncey, pour attaquer à la fois par terre et par eau. Après une canonnade de trois jours, et un combat livré sous les murs du fort, le général Vincent, ne conservant plus d'espérance. démantela les fortifications, fit sauter les magasins, et se retira à Queenston, puis de là vers Burlington, suivi de près par les Américains, qui se retranchèrent en face de lui. Ceux-ci, attaqués à l'improviste par le colonel Harvey dans la nuit du 5 au 6 juin, furent chassés de leur position, et perdirent les généraux Chandler et Winder, qui furent faits prisonniers.

379. Pendant ce temps, le général Prévost, qui était à l'autre extrémité du lac, profitant de l'absence de la flotte ennemie, attaqua Sacketts-Harbour ; mais il fut repoussé. Cependant il réussit à débarquer plus loin, malgré un feu très-vif. Les Américains incendièrent les abattis derrière lesquels ils s'étaient retranchés, et laissèrent le champ libre à Sir Prévost.

380. Mais ce qui décida des opérations dirigées sur le lac Ontario, fut la bataille du 28 septembre. Les deux flottes, qui s'étaient évitées ou recherchées suivant l'avantage ou le désavantage de la position, se rencontrèrent enfin devant Toronto. Après un combat de deux heures, le commandant anglais Yeo fut obligé d'abandonner la victoire au commodore Chauncey, et d'aller se réfugier à Burlington.

381. Depuis le commencement de la campagne, les

troupes américaines avaient fait des progrès considérables ; il ne restait plus qu'à s'emparer de Montréal et de Québec, et le Canada cessait d'appartenir à l'Angleterre. Pour mieux réussir dans cette grande entreprise, les deux généraux Wilkinson, commandant l'armée du centre, et Hampton, qui était à la tête de celle du Nord, se concertèrent pour se réunir et attaquer conjointement Montréal.

382. Wilkinson rassembla ses troupes à French-Creek, les embarqua sur des berges, et descendit le fleuve jusqu'à la tête du Long-Saut, d'où il continua sa route par terre. Arrivé, le 11 novembre, à Christlers-Farm, à mi-chemin entre Kingston et Montréal, et se voyant pressé de trop près par le colonel Morrison, il prit le parti de faire volte-face, et de livrer bataille. Après un combat de deux heures, il fut complètement défait, quoique son armée fût quatre fois plus nombreuse que celle de Morrison. Ce désavantage n'empêcha pas cependant le général américain de continuer sa route jusqu'à Saint-Régis, où il s'arrêta en apprenant le résultat de la bataille de Châteauguay.

383. De son côté, Hampton s'était mis en mouvement pour opérer sa jonction avec Wilkinson. Son armée était forte de 7,000 hommes. Salaberry partit avec 300 hommes seulement, afin de le retarder dans sa marche. Il remonta la rive gauche de la rivière Châteauguay, et se retrancha dans une excellente position, à environ deux lieues au-dessous de l'embouchure de la rivière des Anglais. La gauche de sa petite armée était appuyée à la rivière ; la droite et le front étaient couverts par des abattis. Le 26 octobre, Hampton porta en avant une forte colonne d'infanterie, et la bataille s'engagea vers les deux heures de l'après-midi. Les Canadiens, protégés par les abattis, accueillirent les troupes américaines par un feu très-vif sur toute la ligne. Hampton eut beau concentrer ses forces, et attaquer tantôt une aîle, tantôt l'autre, toutes ses tentatives furent inutiles. Le détachement du colonel Purdy, qui s'était porté sur la rive droite

pour prendre la position à dos, arriva au moment où Hampton battait en retraite. Les troupes anglaises, accablées sous le nombre, commençaient à reculer devant la supériorité de son feu ; lorsque Salaberry, n'ayant plus rien à redouter du côté de Hampton, prit à son tour l'ennemi en flanc, et le mit complètement en déroute. Dans l'espace de quatre heures, trois cents braves avaient remporté une brillante victoire sur une armée de 7,000 hommes. Le général Prevost arriva sur les lieux à la fin de l'action. Il complimenta les Canadiens sur leur courage, et leur commandant sur ses dispositions judicieuses. Hampton, qui s'était un peu exagéré le nombre des Canadiens, se retira d'abord à Four-Corners, puis à Plattsburg.

384. La victoire de Châteauguay, sans être bien sanglante, eut toutes les suites d'une grande bataille, en déterminant la retraite d'une armée de 15 à 16,000 hommes, et en faisant échouer le plan d'invasion le mieux combiné qu'eût encore formé la république américaine pour la conquête du Canada.

385. Dès que les Américains eurent évacué le territoire du Haut-Canada, les troupes anglaises reprirent l'offensive. Le colonel Murray, à la tête de 5 à 600 hommes, surprit le fort Niagara, fit 300 prisonniers, et enleva une quantité considérable de munitions. Le général Riall le suivait avec deux régiments et les sauvages de l'Ouest, pour le soutenir. Lewiston, Manchester et tout le pays environnant, furent dévastés ; les petites villes de Black-Rock et de Buffalo furent enlevées, après un combat livré dans les rues, et abandonnées aux flammes. Ainsi se terminèrent les opérations de la campagne de 1813. Le gouverneur descendit à Québec dans l'automne, pour l'ouverture des chambres, qui eut lieu au mois de janvier suivant.

386. Vers la fin de l'hiver, le 30 mars 1814, le général Wilkinson, à la tête de 5,000 hommes, attaqua tout à coup le moulin de Lacolle, au pied du lac Champlain ; mais, après l'avoir canonné deux heures et demie inutilement, il fut obligé de retourner à

Plattsburg. Cet échec décida les Américains à diriger tous leurs efforts contre le Haut-Canada. Comme ils attendaient, pour agir sur le lac Ontario, que leur flotte de Sacketts-Harbour mît à la voile, ils furent attaqués à l'improviste par le général Drummond, qui prit et incendia (le 6 mai) Oswégo, principal dépôt des Américains. Ceux-ci s'en dédommagèrent à Chippawa, où ils défirent les Anglais le 5 juillet, et leur causèrent de grandes pertes. L'actif Drummond ne tarda pas cependant à prendre sa revanche ; le 25 juillet, il les attaqua tout à coup à Lundy's Lane, et, dans un combat sanglant qui dura jusqu'au milieu de la nuit, il les défit complètement. Les deux armées laissèrent chacune sur le champ de bataille 7 à 800 hommes tués ou blessés. Les Américains se retranchèrent alors sous le fort Erié, où Drummond alla les attaquer. Il avait déjà pris une partie de leurs ouvrages, lorsqu'une explosion terrible enveloppa dans une ruine commune tous les soldats du fort. Une terreur panique s'empara des assaillants, qui posèrent les armes, ou prirent la fuite, poursuivis par les Américains. Près de 1000 anglais furent tués, blessés ou faits prisonniers, tandis que l'ennemi ne perdit pas 80 hommes.

387. Cependant les événements qui se passaient en Europe allaient précipiter le dénouement de la lutte engagée en Amérique. L'Angleterre, n'ayant plus besoin de ses forces dans le vieux monde, les dirigea sur le nouveau, où elle bloqua les principaux ports des Etats-Unis, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au Mexique. Dans le mois de juillet et d'août, elle envoya au Canada 14,000 hommes de troupes, avec instruction d'envahir le territoire des Etats-Unis par le lac Champlain. Le général Prévost se mit à la tête de l'armée, concentrée entre Laprairie et Chambly, et atteignit Plattsburg le 6 septembre.

388. La flottille du lac devait opérer conjointement avec l'armée. Malheureusement, elle fut rencontrée et défaite par le commodore McDonough ; ce qui obligea l'armée de terre à repasser la frontière. Elle

était en effet trop faible pour pénétrer bien avant dans le pays ennemi sans courir de grands dangers, et trop forte pour une simple excursion. La précipitation avec laquelle se fit la retraite, occasionna la perte d'une grande quantité de vivres et de munitions. Cet échec fut compensé par les avantages obtenus sur le lac Ontario, où l'Angleterre avait fait construire une frégate de cent canons.

389. La paix ne pouvait guère tarder à se faire ; elle fut en effet conclue à Gand, le 24 décembre 1814. Toutes les conquêtes réciproques furent restituées ; mais la question des frontières entre le Maine et le Nouveau-Brunswick fut abandonnée à la décision de commissaires que devaient nommer les deux gouverneurs. Cette question, vivement agitée entre les deux puissances voisines, reçut une solution temporaire en 1818 ; plus tard, en 1831, le roi de Hollande, choisi pour arbitre, donna une décision que les Etats-Unis refusèrent de reconnaître ; elle a été enfin définitivement terminée à l'avantage de nos voisins par le traité ou plutôt le compromis de 1846, conclu par M. Ashburton.

390. Sir George Prévost réunit les chambres au mois de janvier 1815. Un jeune homme de 26 ans fut appelé à la présidence de la chambre d'assemblée ; c'était Papineau, fils de celui qui s'était déjà distingué dans les luttes parlementaires, et qui devait porter ses principes beaucoup plus loin que n'avait fait son père. Les milices eurent leur congé, et l'assemblée passa une résolution pour déclarer que Sir George Prévost, dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé, s'était distingué par son énergie, sa sagesse et son habileté. Le gouverneur fut extrêmement flatté de ce témoignage d'approbation, et informa les chambres qu'il allait passer en Angleterre pour répondre aux accusations que Sir James L. Yeo avaient portées contre lui touchant l'expédition de Plattsburgh. Il emporta avec lui les regrets de toute la province et particulièrement des Canadiens. Il mourut en chemin des fatigues du voyage.

CHAPITRE III.

Question des subsides (1816-22)—Premier projet d'union (1823-27) Crise de 1827-28—Les 92 résolutions (1829-34).

391. La paix ne fut pas plutôt rétablie, que l'attention publique se reporta sur l'administration intérieure. Le général Drummond, qui remplaça temporairement Sir Prévost, ne fut pas longtemps sans reconnaître des abus énormes dans le département des terres et celui des postes. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terre avaient été donnés à une multitude de favoris ; dans le bureau des postes, on constata de tels désordres, qu'il fallut destituer Hériot, chef du département.

392. Au commencement de la session de 1816, un message du gouverneur informa la chambre que les accusations portées contre les juges Sewell et Monk (1) avaient été rejetées, ajoutant que le prince régent avait vu avec peine la conduite de la chambre à l'égard de deux hommes si dignes des hautes fonctions dont ils étaient revêtus. La chambre ordonna un appel nominal, et elle allait voter une adresse au prince régent, lorsqu'elle fut dissoute par le gouverneur, qui lui adressa un discours plein de reproches. Cet acte de sévérité était le résultat de l'influence du parti fanatique dont Ryland était le premier auteur. Le peuple réélut presque tous les mêmes membres. Heureusement que Drummond céda le pouvoir dans l'intervalle (1816) à Sherbrooke, homme infiniment plus habile et plus prudent que lui.

393. Sherbrooke commença son administration par un acte de générosité envers un grand nombre de paroisses ruinées par la gelée. Il s'occupa avant tout à

(1) On reprochait au premier d'avoir violé les lois en imposant ses Règles de pratique, et en substituant à la justice sa propre volonté, dans la cour d'appel ; le juge Monk était accusé de diverses malversations.

bien connaître la situation des affaires, la disposition des esprits, et suggéra au gouvernement impérial plusieurs mesures équitables, entre autres de reconnaître officiellement le titre de l'évêque catholique de Québec. En conséquence de cette recommandation, et en récompense des services rendus à la colonie, Mgr Plessis fut nommé membre du conseil exécutif, et reçut une pension qui fut continuée à ses deux successeurs immédiats.

394. Ce fut sous l'administration de Sherbrooke que la grande question des subsides, déjà soulevée avant l'arrivée de Craig, mais assoupie par la guerre, commença à exciter une profonde agitation dans les esprits. D'un côté, la chambre voulait, comme en Angleterre, avoir l'initiative de toutes les mesures concernant l'emploi des deniers publics; de l'autre, le gouverneur et le conseil exécutif cherchaient à se maintenir en possession d'en disposer comme ils avaient fait depuis la conquête, même depuis la constitution de 1791. Cependant la modération de Sherbrooke empêchèrent bien des difficultés qui troublèrent ses successeurs; mais, dégoûté de la tâche difficile de concilier tant d'intérêts divers et opposés, il demanda son rappel au bout de deux ans. C'était un homme d'un grand sens et à vues élevées, auquel il ne manquait peut-être qu'un peu plus de fermeté.

395. Sherbrooke fut remplacé par un des grands personnages de la Grande-Bretagne, le duc de Richmond, gouverneur d'Irlande, qui avait dissipé sa fortune par son luxe et ses extravagances. Celui-ci arriva à Québec en 1818, accompagné de son gendre, Sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant gouverneur du Haut-Canada.

396. Dès la première session, la chambre refusa de voter la liste civile, parce que le duc de Richmond l'avait élevée d'un cinquième au-dessus de celle des années précédentes. Cette liste comprenait d'ailleurs plusieurs charges que la chambre jugeait inutiles ou exorbitantes. Les députés passèrent un bill de subsides détaillé, et pour une année seulement; le bill

fut rejeté par le conseil, comme inconstitutionnel. Mécontent de ce qu'on ne répondait pas assez vite à ses vœux, Richmond prorogea le parlement, en adressant à la chambre de sévères reproches, contre lesquels elle protesta dans la session suivante. Il tomba malade peu de temps après, et mourut des suites de la morsure d'un renard, et fut enterré avec grande pompe dans la cathédrale anglicane de Québec, le 4 septembre 1819.

397. Dans l'espace de quelques mois, le pouvoir passa successivement par les mains de Monk, qui ne fit que dissoudre la chambre et ordonner de nouvelles élections; par celles de Sir Peregrine Maitland; et enfin par celles du comte de Dalhousie, nommé gouverneur des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

398. Vers le même temps, l'Angleterre, convaincue de l'impossibilité de rendre le pays protestant, prit le sage parti de laisser les Canadiens suivre la religion de leurs pères. En 1819 (12 janvier), le pape Pie VII, de son consentement, érigea l'église de Québec en métropole, et conféra à Mgr Plessis le titre d'archevêque (1), à M. McDonald celui d'évêque de Régiopolis (Kingston), et à M. MacEachern celui d'évêque de Rose, pour le Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard et de la Madeleine.

399. Le comte de Dalhousie arriva à Québec le 18 juin 1820, et convoqua le parlement le 14 décembre suivant. Dans son discours d'ouverture, il manifesta des intentions pacifiques et bienveillantes; mais la chambre, persuadée que le seul moyen d'empêcher les abus, était de veiller de près à l'emploi des deniers publics, s'empressa de voter une liste civile annuelle et détaillée, que le conseil rejeta, comme il avait fait sous le duc de Richmond. La division déjà

(1) Quoique l'évêque de Québec ait porté, depuis Mgr Plessis, le titre d'archevêque dans ses correspondances avec la cour de Rome, Mgr Signay est le premier qui l'ait pris publiquement et officiellement en 1844, après avoir reçu le pallium, lorsque le souverain pontife eut érigé la province ecclésiastique de Québec.

profonde entre les deux branches de la législature alla toujours croissant d'année en année jusqu'en 1827, si ce n'est pendant le voyage de Dalhousie en Angleterre (1824-5), où elle parut s'appaiser un peu; l'administrateur Burton demanda et obtint un bill de subsides, où les deniers étaient accordés par chapitres non détaillés. Après son retour, le gouverneur refusa d'en sanctionner un semblable (1826), et annonça qu'il allait payer les dépenses du gouvernement sur les fonds laissés à sa disposition par les anciennes lois; pour ne pas donner à la chambre le temps de protester, il la prorogea dès le lendemain, et, quelque temps après, il en appela au peuple par les élections générales.

400. Le parti anglais, trouvant un appui dans la population du Haut-Canada, avait réussi à faire introduire à la chambre des communes en Angleterre un projet de loi pour réunir les deux provinces sous un seul gouvernement. Ce bill donnait au Haut-Canada une représentation beaucoup plus nombreuse qu'au Bas-Canada; proscrivait la langue française; restreignait la liberté du culte, et les droits des représentants sur les deniers publics; réduisait en un mot le Canada français à la condition révoltante de l'Irlande.

401. A peine eut-on connaissance, en Canada, des dispositions tyranniques de ce bill, que toute la population s'empressa de protester énergiquement contre une mesure si contraire à tous ses intérêts; on nomma partout des comités pour dresser des pétitions en forme; le mouvement se communiqua même au Haut-Canada, qui, à la surprise d'un grand nombre, se prononça aussi contre l'union. Papineau et Neilson furent délégués à Londres pour porter ces pétitions, et les appuyer de toute la force de leur éloquence. Cette unanimité imposante d'une part, et de l'autre les malversations et la banqueroute du receveur général Caldwell, engagèrent les ministres à laisser tomber un projet qui menaçait la colonie de tant de troubles. C'est alors que Dalhousie passa en Angle-

terre, pour s'entendre avec le bureau colonial sur ce qu'il y avait à faire après la déconvenue du projet d'union.

402. La dissolution du parlement avait produit une agitation extraordinaire, qui fut encore augmentée par la publication d'une adresse au peuple, pour l'engager à réélire des membres de la majorité. Les auteurs de cet écrit étaient MM. Papineau, Heney, Cuvillier, Quesnel et autres. Il se tint des assemblées publiques partout dans les villes et les campagnes, pour blâmer ou approuver la conduite du gouverneur. L'expiration des lois de milice, qui permit de remettre en vigueur d'anciennes ordonnances, augmenta encore le feu des discordes. Des officiers de milice furent destitués, ou renvoyèrent leurs commissions; quelques-uns même allèrent jusqu'à exciter les miliciens à la désobéissance, et réussirent auprès d'un certain nombre. Un journal, l'*Ami du Peuple*, publié dans les Etats-Unis par des réfugiés canadiens, fomentait encore l'excitation générale: aussi, les élections ne purent se faire sans être l'occasion de graves désordres. La chambre se réunit le 20 novembre 1827. Le lendemain, elle se rendit au conseil, et informa le gouverneur qu'elle avait élu pour président M. Papineau. Le président du conseil répondit que son excellence désapprouvait cette élection, et enjoignait à la chambre d'en faire une autre, pour la soumettre à son approbation le vendredi suivant (23 novembre). Le coup n'était pas inattendu. On décida que le choix du président devait être fait librement; que l'approbation du gouverneur, de même que la présentation, était une simple formalité d'usage; M. Papineau fut reconduit au fauteuil, et les membres de la minorité se retirèrent. Le soir même, le parlement était prorogé.

403. Les assemblées publiques recommencèrent plus nombreuses et plus agitées que jamais. Trois membres, MM. Neilson, D.-B. Viger et Cuvillier, furent chargés d'aller porter en Angleterre des requêtes couvertes de plus de 80,000 signatures, où

l'on demandait le rappel du comte Dalhousie, et une enquête sur les affaires de la province.

404. Les débats de la chambre des communes versèrent le blâme et la louange tour à tour sur les deux partis, et le comité chargé de prendre les informations, donna un rapport favorable dans son ensemble à la chambre d'assemblée. Pour faciliter le rétablissement de la concorde, Dalhousie fut nommé au gouvernement des Indes, et Sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, fut mis à la tête de celui du Canada (1).

405. Les adversaires les plus violents du comte Dalhousie ne lui ont jamais refusé une grande aménité de caractère dans la vie privée, un amour extraordinaire du travail, et des vues élevées pour le progrès de l'éducation, du commerce et de l'agriculture. La Société Littéraire et Historique de Québec fut établie sous ses auspices, et l'ancienne capitale du Canada lui doit le monument érigé à la mémoire de Wolfe et de Montcalm.

406. Sir James Kempt trouva les esprits un peu calmés par le rapport du comité de la chambre des communes, et par le rappel de Dalhousie. Conformément à ses instructions, il observa une stricte impartialité entre la chambre et le conseil législatif. En donnant lui-même l'exemple de la modération, il sut l'inspirer à la presse d'abord, puis aux membres du conseil et de la chambre. Il reconnut sans difficulté M. Papineau pour président de l'assemblée. Le nombre des députés fut porté de 50 à 84. A l'exception du salaire du gouverneur et des juges, il laissa à la chambre le libre emploi des deniers mis à la disposition de la couronne par le parlement impérial. La chambre, tout en protestant contre l'intervention du parlement impérial dans les finances de la colonie,

(1) Kempt arriva à Québec le 2 septembre 1828 sur la corvette *the Challenger*, et Dalhousie s'embarqua le lendemain sur le même vaisseau. A son départ, il fut escorté simplement par Sir James Kempt, le commandant et les officiers d'état-major de garnison, ses aides-de-camp, et un ou deux messieurs.

accepta néanmoins cette offre, et vota libéralement les subsides et indemnités demandés par le gouverneur. On accorda plus de £200,000 pour les améliorations publiques; £20,000 pour construire une prison à Montréal; £12,000 pour bâtir un hôpital de marine à Québec; £38,000 pour améliorer les chemins, et ouvrir de nouvelles routes de colonisation; £8,000 pour l'éducation: enfin on voulut prouver que les exigences passées n'avaient eu d'autre motif que celui de répondre aux besoins croissants du pays (1829).

407. On se réjouissait partout de voir la paix rétablie, lorsque l'on apprit que le gouverneur, tout en admettant le besoin de modifier la composition du conseil législatif et du conseil exécutif, avait suggéré aux ministres de ne faire ces changements qu'à la longue et à mesure que les places deviendraient vacantes. A cette nouvelle, les principaux habitants des comtés de Richelieu, de Verchères, de Saint-Hyacinthe, de Rouville et de Chambly, s'assemblèrent à Saint-Charles, et censurèrent vertement la dépêche du gouverneur. Sir James Kempt, prévoyant les difficultés qu'une pareille manifestation semblait lui annoncer, demanda et obtint son rappel. Les membres les plus influents des deux chambres, et les citoyens en grand nombre lui donnèrent à son départ, des marques de leur estime et de la satisfaction général qu'avait causée son administration.

408. Lord Aylmer arriva à Québec le 13 octobre 1830, pour remplacer Sir James Kempt, et ouvrit le parlement dès le mois de janvier 1831. C'était au au moment où le nombre des représentants venait d'être augmenté, et où le parti *réformiste* venait de s'accroître dans une plus forte proportion. Il communiqua à la chambre la réponse des ministres sur la question des subsides. Ils consentaient à abandonner le contrôle de tous les revenus, excepté celui des terres de la couronne, moyennant une liste civile de £19,000 votée pour la vie du roi. Cette réserve paraissait assez raisonnable, d'autant plus qu'elle ne pouvait que diminuer d'importance par les progrès

du pays et l'augmentation de ses richesses. Cependant la chambre, par suite de l'irritation où étaient depuis longtemps les esprits, ne voulut point l'accepter, et demanda au gouverneur copie des dépêches qu'il avait écrites à ce sujet. Lord Aylmer répondit qu'il regrettait de ne pas avoir la liberté de les communiquer. La chambre, blessée de ce refus, ordonna un appel nominal pour prendre en considération l'état de la province, et il fut résolu d'en appeler au gouvernement impérial. Aylmer, qui était un homme très-sensible, parut fort affecté de ce nouvel appel à la métropole, et il pria la chambre de formuler franchement un résumé complet de toutes les plaintes que l'on avait à faire, afin que l'Angleterre pût connaître toute l'étendue du mal, et y porter remède. Il était difficile, ce semble, de pousser plus loin l'esprit de conciliation. Mais déjà une influence funeste poussait insensiblement les représentants du peuple au-delà des bornes de la prudence. Un grand nombre de jeunes gens, emportés par un zèle outré du bien public, s'opposèrent opiniâtrément à tout compromis, à toute transaction qui eût pu comporter le moindre abandon des droits populaires. On ne put s'entendre ni sur la question des terres réservées au clergé protestant, ni sur celle des terres de la couronne.

409. Après la session, l'élection d'un membre pour la ville de Montréal, donna lieu à des troubles sérieux, où trois canadiens furent tués par les troupes anglaises, le 21 mai 1832. Quelques jours après, le choléra, qui éclata pour la première fois en Canada, et qui fit des ravages épouvantables, surtout à Québec, où il enleva le dixième de la population, calma à peine les esprits l'espace de quelques mois. Dans l'automne, se tinrent des assemblées publiques, où l'on discuta les questions politiques les plus propres à augmenter l'agitation. Lord Goderich, ministre des colonies, eut beau mettre en pratique quelques-unes des suggestions de Sir James Kempt pour la réforme des abus, nommer de nouveaux conseillers

législatifs, consentir à ce que les bills de subsides fussent détaillés ; tout cela ne fit qu'augmenter l'effervescence des esprits. La chambre, réunie de nouveau, le 15 novembre, se vit inondée de pétitions contre les abus dont chacun se croyait en droit de se plaindre. Une longue enquête sur l'affaire du 21 mai ; la nouvelle vraie ou fausse que l'on songeait en Angleterre à démembrer le Bas-Canada, pour annexer l'île de Montréal au Haut-Canada ; enfin une requête du conseil législatif au roi, dans laquelle la chambre était accusée de vouloir ériger une république française sur les bords du Saint-Laurent, fournirent un nouvel aliment aux discussions les plus violentes, tant dans l'enceinte du parlement qu'au dehors. Tel était l'état des esprits, lorsque s'ouvrit la session de 1834.

410. La chambre, irritée des accusations portées contre elle, résolut de rompre avec le conseil législatif, et reprit l'enquête sur l'affaire du 21 mai. Le gouverneur lui communiqua une dépêche, où le ministre des colonies blâmait fortement la demande d'un conseil électif, et menaçait de révoquer la constitution de 1791, s'il n'y avait pas d'autre moyen de mettre fin aux difficultés. Cette dépêche fut renvoyée à un comité, et l'on procéda à prendre en considération l'état de la province. M. Bédard proposa une série de 92 résolutions, ébauchées d'abord par M. Papineau, et modifiées ensuite par une réunion particulière de ses principaux partisans ; ces 92 résolutions renfermaient tous les griefs de la colonie contre la métropole. Les débats furent longs et violents. MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel se séparèrent de M. Papineau, en donnant pour motif que le temps n'était pas venu de réclamer la solution de toutes ces difficultés, et surtout un changement dans la constitution. Les 92 résolutions furent finalement adoptées, et devinrent le drapeau pour ou contre lequel chacun s'engageait à combattre. Elles finissaient par mettre lord Aylmer en accusation devant la chambre des lords. M. Morin fut chargé d'aller remettre à M. Viger, à Londres, les pétitions basées sur ces résolu-

tions, et adressées aux deux chambres du parlement impérial. La chambre vota les argents nécessaires à l'éducation et à diverses améliorations, mais sans accorder la liste civile. Le parti appelé *constitutionnel* parce qu'il tenait à conserver la constitution, députa MM. Neilson et Walker en Angleterre, pour y plaider sa cause.

411. Lord Aylmer, en fermant la session de 1834, ayant insinué que la tranquillité de la province était une preuve que les 92 résolutions n'étaient pas généralement approuvées, les membres qui les avaient appuyées organisèrent partout des assemblées en leur faveur, où l'on signa force pétitions au parlement impérial. Une partie de la population anglaise des cantons de l'est, que visita M. Papineau, se prononça pour la politique de la chambre. Un comité central permanent fut nommé pour diriger le peuple, et se mettre en rapport avec une nouvelle association politique formée à Toronto.

412. En Angleterre, les communes, après de longs débats, laissèrent la solution de toutes ces questions au bureau colonial. Le ministre des colonies, M. Stanley, déclara que le conseil était conservé pour la protection de la minorité anglaise, et que les deux Canadas devaient être réunis tôt ou tard.

CHAPITRE IV.

Lord Aylmer remplacé par lord Gosford—Commission royale—Troubles de 1837 et 1838—Colborne administrateur—Lord Durham gouverneur—Colborne lui succède.

413. Le parlement canadien fut dissous au mois d'octobre, et les élections furent accompagnées de grands troubles, malgré les associations constitutionnelles formées dans les villes, avec M. Neilson à leur tête, pour le maintien des institutions et des lois. M. Papineau parcourut les cantons de l'est, où il avait beaucoup de partisans, et la partie inférieure du district de Québec, recommandant partout de n'employer

rien de ce qui aurait été manufacturé hors de la province ; de faire tomber les banques, en exigeant le paiement des billets, et d'établir des banques nationales.

414. La chambre, à peine convoquée (21 février 1835), protesta contre le discours de lord Aylmer à la fin de la session précédente, et renouvela toutes ses demandes, malgré l'opposition de quelques membres canadiens du district de Québec. Le gouverneur, soulevé maintenant contre la chambre et les canadiens, refusa l'argent nécessaire pour payer les dépenses de la chambre, avant qu'elle eût approuvé les paiements qu'il avait ordonnés, et prorogea le parlement. Sur ces entrefaites, furent publiées des dépêches du nouveau ministre des colonies, lord Aberdeen, qui remettaient le redressement des abus à une époque où l'on serait assez éclairé par une enquête pour les corriger tous ensemble. Il écrivit en même temps à lord Aylmer que, tout en approuvant sa conduite, il croyait nécessaire de lui donner un successeur contre lequel personne ne pouvait avoir de préventions. Lord Gosford arriva dans l'été suivant (1835), avec le titre de commissaire royal, et accompagné de deux adjoints, sir Charles Gray et sir James Gipps, pour prendre connaissance des affaires du pays, et en rendre le compte le plus détaillé possible (1).

415. Le parlement fut convoqué pour le 27 octobre. Le discours du trône respirait la modération et la justice ; la chambre y répondit dans le même sens, mais refusa de reconnaître formellement la commission dont elle ignorait ou plutôt pressentait les instructions. Le gouverneur finit par déclarer que, sur les points en contestation, les commissaires feraient leur rapport à Londres, et que du reste les Canadiens pouvaient compter qu'on ne toucherait point à leurs

(1) Le rapport imprimé forma un volume in-folio de plus de 400 pages. Quoique tout à fait hostile, au moins dans son ensemble, aux opinions des membres canadiens, il fut approuvé dans la chambre des communes, et les ministres se disposèrent à l'appuyer.

arrangements sociaux. Au dehors, cependant, l'agitation continuait. L'assemblée constitutionnelle de Montréal organisa un corps de carabiniers de 800 hommes, dont le gouverneur ordonna la dissolution. La publication d'une partie des instructions données aux commissaires, suscita de violents débats dans la chambre ; la presse s'en fit l'écho, et y ajouta des menaces contre l'Angleterre. Une liste civile de six mois fut cependant votée, en reconnaissance de ce que lord Gosford avait accordé de bonne grâce les sommes nécessaires aux dépenses contingentes ; mais le conseil la rejeta, et le parlement fut ajourné après une session qui avait duré jusqu'au mois de mars 1836.

416. Le Haut-Canada, après avoir sollicité des réformes avec assez de chaleur, venait d'élire une chambre dont la majorité se déclarait en faveur du gouvernement. Au Nouveau-Brunswick, on avait accepté les propositions de l'Angleterre. Dans la Nouvelle-Ecosse, les députés avaient révoqué les résolutions qu'ils avaient passées contre l'administration. En sorte que le Bas-Canada se trouva seul en difficulté avec l'Angleterre. Cet isolement encourageait les partisans du gouvernement à réclamer des mesures énergiques pour comprimer le parti de la réforme. Chaque jour, les manifestations populaires devenaient de plus en plus menaçantes ; on pendit le gouverneur en effigie ; on publia l'histoire de la révolution américaine ; enfin on alla jusqu'à faire un appel aux armes.

417. Lord Gosford répugnait aux mesures extrêmes ; aussi ne fit-il venir des troupes du Nouveau-Brunswick qu'au dernier moment. Il espérait calmer les esprits par les changements qu'il suggérait de faire dans les deux conseils, en y introduisant une plus forte proportion d'hommes populaires. Il croyait, d'ailleurs, qu'il y avait beaucoup d'exagération dans les rapports des assemblées tenues par les partisans de M. Papineau, et que la masse des Canadiens n'était pas disposée à se porter aux dernières extrémités.

418. Lord Gosford convoqua les chambres pour le

18 août, et pria les représentants de faire eux-mêmes l'assignation du revenu, sans quoi l'Angleterre se verrait contrainte d'imposer ses conditions. La majorité protesta contre le rapport des commissaires, et le gouverneur se hâta de proroger le parlement, après six jours de session. Il destitua M. Papineau, et plusieurs officiers de milice, auxquels les agitateurs décernèrent les honneurs du triomphe. Des manifestes violents furent répandus dans les campagnes; des associations secrètes se formèrent de tous côtés. A Saint-Denis, à Saint-Charles, à Saint-Eustache, à Berthier, à Lacadie, on organisa une résistance armée. Dans l'automne, le 23 octobre, eut lieu à Saint-Charles la célèbre assemblée des six comtés, où l'on fit une espèce de déclaration des droits de l'homme, et un appel au peuple. C'est alors que Mgr Lartigue, évêque de Montréal, publia un mandement pour calmer les esprits en leur rappelant l'enseignement catholique sur les rapports mutuels des sujets et des souverains. De son côté, le gouverneur effrayé faisait venir des troupes du Nouveau-Brunswick, et armait près de 600 volontaires.

419. Les troubles commencèrent à Montréal, le 7 novembre, entre les « fils de la liberté » et les « constitutionnels », puis s'étendirent successivement à Chambly et à Saint-Denis, où 800 hommes se réunirent sous le Dr Nelson au bruit du tocsin. Après six heures de combat, les troupes furent obligées de s'enfuir. Dans le même temps, se livrait la bataille de Saint-Charles, où périrent un grand nombre d'insurgés. La loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, et lord Gosford refusa d'assembler le parlement. Sir John Colborne (1), envoyé à Saint-Eustache avec 2,000 hommes, y battit les insurgés, qui s'étaient retranchés, au nombre de 250 environ, dans

(1) Sir John Colborne avait remis, l'année précédente, les rênes du gouvernement du Haut-Canada entre les mains de Sir Francis-Bond Head. Rendu aux Etats-Unis pour passer en Angleterre, il reçut du ministre des colonies le commandement militaire des deux Canadas, avec le titre de lieutenant général.

l'église et dans le couvent. Le Dr Chénier, qui les commandait, fut trouvé parmi les morts. Les troupes brûlèrent le village, et ravagèrent inutilement les alentours. Colborne envoya ensuite un détachement incendier le village de Saint-Benoît, quoique les habitants eussent témoigné de leur soumission.

420. Le Haut-Canada n'était pas moins agité que le Bas. M. Mackenzie, à la tête du mouvement, s'était réfugié à Navy-Island, deux milles au-dessus de la chute de Niagara, avec un grand nombre de mécontents et d'américains. Il en fut délogé après un bombardement de plusieurs jours, pendant que les troupes dispersaient les autres corps de son parti. Durant l'hiver, les frontières des deux provinces furent inquiétées par des bandes de réfugiés, jusqu'à ce que les Etats-Unis intervinssent pour faire respecter les lois de la neutralité.

421. Lord Gosford avait demandé et obtenu son rappel dès avant les troubles ; mais il ne partit que dans les derniers jours de février 1838, par la voie des Etats-Unis, laissant l'administration à Sir John Colborne. Il trouva le gouvernement impérial disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour comprimer l'insurrection par la force, et à prévenir le retour des troubles par de nouvelles combinaisons. Dès l'ouverture du parlement, lord John Russell présenta (1838) une loi pour suspendre la constitution de 1791 ; cette mesure passa (1), quoique soutenue d'une faible majorité. Aussitôt, Sir John Colborne reçut l'ordre de mettre cette loi à exécution, et de former un conseil spécial pour l'expédition des affaires les plus pressantes. Ce conseil, composé de 22 membres, dont 11 canadiens, s'assembla dans le mois d'avril.

422. Lorsque lord Durham arriva à Québec, le 27 mai, tout était dans une paix profonde. Il débarqua le 29, au bruit de l'artillerie, et au milieu d'une double haie de soldats, pour se rendre au château

(1) Le bill fut introduit dans la chambre des communes le 17 janvier, adopté le 9 février suivant, et sanctionné le 12 du même mois.

Saint-Louis, où il prêta les serments ordinaires. Lord Durham voulut éclipser, par un faste vraiment royal, tous les gouverneurs qui l'avaient précédé. On s'empara des bâtisses du parlement pour loger le somptueux vice-roi. Un de ses premiers actes fut de remercier le conseil spécial formé par Colborne, et d'en former un autre composé en grande partie des personnes de sa suite. Ce conseil passa un grand nombre d'ordonnances utiles en elles-mêmes, mais qui ont eu besoin d'être modifiées plus tard, parce que ceux qui les avaient faites ne connaissaient pas suffisamment le pays.

423. On peut dire que le fait le plus saillant de ce gouvernement éphémère, fut l'amnistie accordée aux prisonniers politiques arrêtés pendant les derniers troubles. Lord Durham, avait choisi pour accorder cette grâce, le jour du couronnement de la reine ; il n'en excepta que vingt-quatre, qui furent exilés aux Bermudes. En Canada, cette amnistie causa une grande joie, parce qu'on regardait ces malheureux comme plus aveugles que méchants. En Angleterre, cet acte fut jugé tout différemment ; cependant la condamnation des vingt-quatre exilés sans forme de procès, fut déclarée illégale, et désavouée par le gouvernement impérial. La nouvelle de ce désaveu solennel arriva au moment où lord Durham revenait d'un voyage dans le Haut-Canada, où il avait été reçu avec des honneurs extraordinaires. Cet étrange procédé l'humilia profondément ; il donna immédiatement sa démission, et s'embarqua pour l'Europe avec sa famille le 1 novembre 1838. Sir John Colborne remonta à la tête du gouvernement, et y resta usqu'à l'arrivée de lord Sydenham.

424. Après le départ de lord Durham, les réfugiés politiques aux Etats-Unis organisèrent, avec quelques américains, un nouveau soulèvement dans les deux Canadas à la fois. Des insurrections partielles éclatèrent sur plusieurs points de la rivière Chambly, à Beauharnais, à Terrebonne, à Châteauguay, à Rouville, à Varennes, à Contrecœur, et dans quelques

autres paroisses; tandis qu'un corps d'américains et de réfugiés pénétrait dans le pays sous les ordres du Dr Nelson, et prenait possession du village de Napierville. Sir John Colborne, qui s'y attendait, assembla le conseil spécial, proclama la loi martiale, arma les volontaires, fit arrêter toutes les personnes suspectes, puis marcha, avec 7 à 8,000 hommes, sur le pays insurgé, où tout était déjà rentré dans l'ordre quand il y arriva. Il n'eut qu'à y promener la torche incendiaire; il ne laissa que des ruines et des cendres sur son passage. Du côté du Haut-Canada, les insurgés débarquèrent à Prescott, et prirent possession d'un moulin, où ils furent bientôt cernés par des forces considérables, et obligés de se rendre. Quelques autres partis de rebelles inquiétèrent la frontière tout l'hiver, attaquèrent Windsor, Détroit et quelques autres points, mais sans exécuter rien de sérieux.

425. Colborne fit juger les prisonniers par une cour martiale; 89 furent condamnés à mort, 47 à la déportation, et tous leurs biens furent confisqués. Treize condamnés, le chevalier de Lorimier à leur tête, périrent sur l'échafaud. Ces mesures sévères furent fortement blâmées en Angleterre, même par des personnes puissantes, entre autres par le duc de Wellington.

426. Dès que l'effervescence populaire fut calmée, l'on tourna les yeux vers l'Angleterre, pour voir comment elle allait prendre les derniers événements, et recevoir lord Durham avec ses suggestions pour la pacification du pays. Le long rapport de lord Durham, écrit avec beaucoup d'art et de soin, n'était qu'un plaidoyer spécieux en faveur de l'anglification, quoiqu'il approuvât les principes que la chambre avait toujours défendus. Après avoir reconnu que l'on aurait dû laisser aux représentants la libre et entière disposition des deniers publics, et blâmé fortement ses prédécesseurs d'avoir fait bien des nominations directement opposées aux veux du peuple, il attribue toutes ces malheureuses divisions à la différence d'origine des deux peuples qui habitent le Bas-

Canada, et en conclut que l'anglification est le seul moyen d'y obvier à l'avenir. Il recommande, en attendant qu'on puisse faire une union fédérale de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, de réunir les deux provinces du Canada sous un seul gouvernement en donnant à chacune un égal nombre de représentants, des municipalités électives pour les affaires locales, un conseil législatif mieux composé, l'abandon de tous les revenus de la couronne, moins celui des terres, à la législature, pour subvenir à une liste civile suffisante, et enfin un ministère responsable.

427. Les ministres et les communes adoptèrent presque à l'unanimité les suggestions de lord Durham ; elles éprouvèrent plus de difficultés à la chambre haute, où elles passèrent néanmoins, malgré les protestations de lord Gosford et du duc de Wellington, et malgré les pétitions du clergé catholique et des Canadiens. Le bill d'union reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, mais ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841, en vertu d'une proclamation royale datée du 5 du même mois.

428. L'acte d'union porte, que la langue anglaise sera la seule langue parlementaire ; que £45,000 seront affectés d'une manière permanente au paiement du salaire du gouverneur et des juges ; que £30,000 seront appropriés à chaque règne pour payer le salaire des ministres et de certains fonctionnaires ; que le nombre des représentants sera de 84, c'est-à-dire, 42 pour chacun des deux Canadas, et qu'il faudra les deux tiers de la chambre législative pour changer la division électorale de la province et le chiffre de la représentation.

429. Au moment de l'union, le Haut-Canada devait un million à la maison Baring, et se trouvait à la veille de manquer à ses engagements. Cette puissante maison, dans l'espoir d'assurer sa créance, fit tous ses efforts pour engager le parlement à consentir à l'union ; beaucoup de marchands, de capitalistes, et peut-être de membres du parlement, y étaient intéressés. Devant tous ces motifs personnels, ajoutés

aux préjugés nationaux, la cause des Canadiens-français devait succomber. Par cet acte d'union, il est réglé expressément, qu'après les frais de perception soldés, l'intérêt de la dette publique telle qu'elle est au moment de l'union, sera payé avant toute autre dette ; le salaire du clergé et la liste civile ne viennent qu'après.

430. L'acte d'union mit fin à la constitution de 1791, passée d'abord pour soustraire la petite population du Haut-Canada à la domination des Canadiens-français, et révoquée plus tard pour mettre ces Canadiens-français sous la domination de la population anglaise, devenue plus nombreuse.

TROISIÈME ÉPOQUE

DEPUIS L'UNION JUSQU'À LA CONFÉDÉRATION (1840–1866).

Résumé des principaux événements.

431. Pour faire fonctionner le nouveau gouvernement des Canadas unis, l'Angleterre fit choix du président du bureau de commerce, l'honorable Charles Poulett Thompson, qui fut créé baron de Sydenham en 1840. Il arriva en Canada en 1839, avec la mission spéciale de faire agréer l'union aux législatures des deux provinces. Le conseil spécial imposé au Bas-Canada, était facile à gagner ; non-seulement il accepta l'union, mais il consentit à partager l'énorme dette du Haut-Canada, après une simple conférence avec le gouverneur général, en novembre 1839. La législature du Haut-Canada, qui avait tout à y gagner, ne fut pas longtemps à donner son assentiment ; on discuta la chose une couple de semaines, et la mesure fut emportée, dans le mois de décembre. Sir John Colborne avait cédé son gouvernement à Thompson le 19 octobre, le jour même que celui-ci était arrivé, et Sir George Arthur lui remit le sien le 22 novembre ;

de manière qu'à partir de cette époque, il n'y eut plus dans le pays qu'un seul représentant de l'autorité royale. Cette union, agréée des deux provinces, reçut la sanction royale en 1840, et fut proclamée en Canada le 10 février 1841.

432. Les élections générales, pour la nouvelle législature, eurent lieu dans le mois de mars 1841 ; et le premier parlement s'ouvrit solennellement à Kingston le 13 de juin. Cette mémorable session jeta les fondements de nos institutions civiles les plus importantes : le système municipal, l'éducation populaire, les douanes, le cours monétaire, etc. Une des améliorations les plus remarquables de cette époque, fut la création du bureau des travaux publics ; jusqu'alors les grands travaux d'améliorations ou de constructions étaient abandonnés à des compagnies privées et irresponsables, ou confiés aux différents départements de l'administration. Afin de permettre à ce bureau d'effectuer certains projets d'un intérêt public, et de consolider la dette déjà contractée, l'Angleterre, à la recommandation de lord Sydenham, vota une somme de £1,500,000 sterling au crédit de la province. La session se termina au mois de septembre, au milieu des regrets universels causés par la mort imprévue de lord Sydenham (1), qui arriva le 19 de ce mois. La fermeté et la sagesse de ce gouverneur contribuèrent grandement à dégager la politique de l'ornière des personalités, et à placer l'homme d'état à sa véritable hauteur.

433. Son successeur, Sir Charles Bagot, arriva dans la capitale en janvier 1842. Depuis la mort de lord Sydenham, l'administration était entre les mains du commandant des forces Sir Richard Jackson. Le nouveau gouverneur eut cependant à lutter contre de grandes difficultés. Pendant son administration, se réveillèrent à diverses reprises les anciennes querelles politiques ; mais sa prudence en prévint les

(1) Il mourut des suites d'une chute de cheval, et fut enterré à Kingston en septembre 1841. Il n'était âgé que de 42 ans.

funestes effets. Il eut le bon esprit de donner sa confiance aux hommes remarquables qui se trouvaient alors à la tête du parti de la réforme. Le célèbre Robert Baldwin devint procureur général du Haut-Canada, et Lafontaine procureur général du Bas; Hincks inspecteur général; Morin, commissaire des terres de la couronne. Ces hommes de talent et d'énergie étaient capables de travailler efficacement au bien du pays. Malheureusement, le mauvais état de sa santé obligea le gouverneur à demander son rappel; il était sur le point de retourner en Angleterre, lorsqu'il mourut à Kingston au mois de mai 1843, sincèrement regretté de tout le peuple.

434. Sir Robert Peel jeta les yeux, pour le remplacer, sur un homme de mérite, Sir Charles Metcalfe, qui s'était distingué comme gouverneur des Indes et de la Jamaïque. Celui-ci arriva à Boston le 20 mars 1843, et se rendit immédiatement à Kingston, où il prêta les serments d'usage le 29 suivant, et prit possession de son gouvernement. Pendant les premiers mois de son administration, les choses parurent aller au gré des ministres; mais bientôt de graves divergences d'opinions vinrent briser toutes leurs espérances. Ils voulaient que le gouverneur, avant de nommer aux emplois publics, consultât son conseil, afin de ne pas paralyser les bonnes intentions de ses ministres; le gouverneur, de son côté, voyait dans cette demande une atteinte portée au privilége de la couronne, et il persista dans sa résolution de ne point céder sur cette question. Quelques autres mesures ministérielles, qu'il ne voulut point sanctionner, entre autres le bill des sociétés secrètes, rendirent la position des ministres si critique, qu'ils se virent contraints de résigner. De nouvelles élections donnèrent une majorité à la politique du gouverneur.

435. Ce fut sous l'administration de Metcalfe, que le siége du gouvernement fut transféré à Montréal (1844).

436. Lord Metcalfe était déjà atteint d'un mal qui devait le conduire au tombeau; un chancre qui lui

rongeait le visage, l'obligea à demander son rappel (1845) et à repasser en Angleterre, où il succomba, en 1846, aux souffrances que lui causa cette cruelle maladie. Après le départ de lord Metcalfe, le commandant des forces, lord Cathcart, eut entre les mains les rênes du gouvernement jusqu'à l'arrivée de lord Elgin, en janvier 1847.

437. Le commencement de l'administration du nouveau gouverneur fut marqué par l'apparition d'un terrible fléau, qui, après avoir désolé l'Irlande et l'Ecosse, jeta sur les bords du Saint-Laurent 70,000 émigrés à demi morts de faim et de privations, ou brûlés des ardeurs d'une fièvre contagieuse. La maladie fit de grands ravages dans les lieux les plus exposés, et les autorités civiles furent contraintes de passer des règlements sévères pour prévenir de pareilles calamités à l'avenir.

438. Lord Elgin fit preuve de beaucoup d'habileté et de sagesse. Ce fut sous son administration que s'accomplirent plusieurs des événements et des améliorations les plus remarquables de notre époque. La responsabilité du gouvernement fut franchement mise en pratique, et l'on remédia à tous les justes sujets de plaintes. Rarement un gouverneur s'identifia plus intimement avec les intérêts du Canada, ou réussit mieux à mener à bonne fin les grandes entreprises. Après les élections générales de 1848, qui donnèrent une prépondérance marquée au parti réformiste, lord Elgin s'entoura des chefs de ce parti ; sous son habile direction, le ministère Lafontaine-Baldwin fit adopter les mesures les plus importantes. Grâce au rappel de l'acte impérial de la Navigation (1848), le Canada put jouir de tous les avantages de la liberté de commerce, et régler lui-même tous les détails du tarif et de l'administration des douanes.

439. Une mesure, cependant, vint un moment réveiller la violence des partis. Dès 1845, sous l'administration de lord Cathcart, le gouvernement avait nommé une commission pour prendre connaissance des pertes et dommages occasionnés pendant les

troubles de 1837–38. Le rapport de cette commission fut soumis (1849) au gouverneur en conseil, puis aux deux branches de la législature, et la question fut définitivement réglée, nonobstant une assez vive opposition. A peine le gouverneur eut-il donné à ce bill la sanction royale, qu'il se vit assailli dans les rues de Montréal par une troupe de mécontents, qui, après l'avoir insulté, allèrent jusqu'à incendier les bâtisses du parlement (1). Cet acte de violence, fut cause que le siége du gouvernement fut transféré de Montréal à Toronto. Cependant, toutes les parties de la province s'empressèrent de signer de nombreuses adresses à lord Elgin, pour lui exprimer le regret de ces actes de brutalité, et pour lui témoigner de la pleine confiance que tout le pays avait dans la sagesse de son administration ; ce qui n'empêcha pas le gouverneur d'offrir sa résignation. Mais le gouvernement impérial, loin de l'accepter, voulut lui donner une marque de son entière approbation, en l'élevant à un grade supérieur dans la hiérarchie civile. Bientôt le calme se rétablit, et lord Elgin fut plus que jamais l'objet de l'estime et du respect de toutes les classes de la population canadienne.

440. Cette même année (1849) vit s'organiser, dans le Haut-Canada, le système municipal, qui s'étendit bientôt à la province inférieure. Dès lors, chaque district, et même chaque paroisse, put disposer de la gestion de ses propres affaires locales, et le gouvernement se trouva du coup débarrassé d'un fardeau qui devenait tous les jours de plus en plus embarrassant.

441. Lord Elgin peut être regardé comme l'un des plus zélés promoteurs de l'éducation en Canada. En 1851, il posa la pierre angulaire de l'école normale du Haut-Canada ; l'année suivante, il recommandait au gouvernement anglais l'octroi de la charte impé-

(1) Cet incendie fit périr une des bibliothèques les plus précieuses ; elle renfermait près de deux mille volumes sur le Canada seulement.

riale de l'université Laval (1), et, deux ans plus tard (1854), il voulut bien honorer de sa présence et encourager de son éloquente parole l'inauguration solennelle de cette institution.

442. Quand lord Elgin quitta le Canada, en 1854, la province jouissait de la paix et d'une grande prospérité. Le nombre des représentants du peuple avait été porté de 84 à 130. Un grand nombre d'améliorations s'étaient opérées ; le département des postes avait (1851) réduit le port des lettres à un taux uniforme et libéral ; plusieurs lignes de voies ferrées offraient une nouvelle route au commerce de l'Ouest, et une communication plus facile avec les États-Unis ; l'établissement de nouveaux phares commençait à donner plus de sûreté à la navigation du Saint-Laurent. Le Canada enfin se crut capable de rivaliser avec les peuples de l'ancien continent, et les succès qu'il obtint à l'exposition de Londres en 1851 prouvèrent qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces.

443. En quittant le Canada, lord Elgin, dont l'Angleterre savait apprécier le tact et l'habileté, fut chargé d'aller représenter à Washington les intérêts du gouvernement britannique ; le traité de réciprocité avec les États-Unis fut conclu en juillet 1854. Par ce traité, l'Angleterre permettait, avec certaines réserves, aux vaisseaux américains la pêche dans les eaux britanniques, et leur ouvrait la navigation du Saint-Laurent ; en retour, les États-Unis accordaient aux Canadiens le droit de naviguer sur le lac Michigan.

444. Sir Edmund Head remplaça lord Elgin en 1854, et tint les rênes du gouvernement jusqu'en 1860. Quoique son administration ait été moins brillante et surtout moins populaire que celle de son prédécesseur, elle n'est pas une des moins remarquables dans cette époque de notre histoire. Deux questions impor-

(1) Cette charte fut signée par Sa Majesté la Reine Victoria le 8 décembre 1852, jour de l'Immaculée Conception. Le séminaire de Québec se chargea de la fondation, suivant le vœu des pères du premier concile de Québec.

tantes et longtemps discutées, y furent réglées définitivement : la question des réserves du clergé, et celle de la tenure seigneuriale. La première intéressait particulièrement le Haut-Canada ; le parlement, en vertu d'un acte impérial, sépara l'état de toute liaison avec l'église établie, régla l'application des fonds provenant de ces réserves, et divisa le reste entre les diverses municipalités du Haut-Canada. La tenure seigneuriale, qui avait toujours été en vigueur dans le Bas-Canada, fut abolie en 1855 ; de toutes les charges dont le censitaire était grevé, il ne lui resta plus qu'une légère rente foncière, qui remplaçait le droit de cens et rente, mais qui devenait rachetable à volonté. Le gouvernement se chargea d'indemniser les seigneurs des droits de quint, de banalité et de lods et vente, que leur enlevait cette mesure ; une somme d'environ £650,000 fut votée pour cette fin.

445. En 1856, le gouvernement lui-même subit une modification importante dans les éléments de sa constitution ; on introduisit le principe électif dans le conseil législatif. Les anciens membres demeuraient conseillers à vie comme par le passé ; mais les nouveaux membres devaient à l'avenir être élus par un des quarante-huit colléges électoraux nouvellement érigés.

446. Depuis l'incendie du parlement à Montréal, le siége du gouvernement avait été ambulant ; la chambre tenait ses séances alternativement à Toronto et à Québec. Un système aussi dispendieux ne pouvait durer longtemps. Sa Majesté, à la demande même de la législature provinciale, consentit à fixer le siége du gouvernement, et choisit la ville d'Ottawa.

447. Peu de temps avant le rappel de Sir Edmund Head, le Canada fut honoré de la visite du prince de Galles, dans l'été de 1860. Le prince reçut partout des témoignages non équivoques de la loyauté du peuple canadien.

448. Lord Monck remplaça Sir Edmund Head en 1861. Pendant son administration, le Canada fut presque continuellement inquiété, du côté des Etats-

Unis, soit par le contre-coup de la guerre du Sud, soit par les sourdes menées des Féniens. Mais la vigilance et l'attitude ferme du gouvernement rétablit l'ordre et la tranquillité sur les frontières.

449. Pendant que nos milices réprimaient les assauts de ces ennemis insaisissables, la commission chargée en 1860 de la codification de nos lois, continuait son œuvre pacifique : elle y mit la dernière main en 1865.

450. L'union des deux provinces n'ayant pas eu tout le résultat qu'on s'en était promis, et l'esprit d'antagonisme allant toujours croissant, bien loin de s'appaiser, on imagina un nouveau système de gouvernement, qui pût laisser à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, et assurer à toutes les avantages que donne toujours l'union des forces. Les provinces appelées à former cette confédération étaient les deux Canadas, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard et celle de Terre-Neuve ; mais ces deux dernières, ne trouvant point leur compte dans cette union projetée, préférèrent garder leur autonomie. Dans une première entrevue, les délégués des différentes provinces, réunis à Québec en 1865, jetèrent les bases de la nouvelle constitution. La question, après avoir été discutée dans les chambres, fut enfin soumise au parlement impérial le 12 février 1867, et adoptée le 29 mars suivant. En conséquence, une proclamation royale, datée du 23 mai, fixa au 1er juillet l'inauguration de la nouvelle Puissance du Canada, qui serait composée des quatre provinces suivantes : le Haut-Canada, appelé désormais Ontario ; le Bas-Canada, ou province de Québec ; le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse. Le 1er juillet fut en effet célébré comme un jour de fête. Le lendemain, Sir N. F. Belleau était nommé lieutenant gouverneur de la province de Québec ; Henry W. Stisted, de la province d'Ontario ; Sir F. Williams, de la Nouvelle-Écosse, et C. H. Doyle, du Nouveau-Brunswick.

PROGRAMME

N. B. Les chiffres renvoient aux numéros.

DOMINATION FRANÇAISE.

Première époque. *Voyages de découverte.*—1. Premiers voyages aux côtes de Terre-Neuve—2. Expédition de Vérazzani—3. Cartier choisi pour une expédition de découverte en Canada—4. Opposition des *terreneuviers*—5. Découverte du golfe—6. Croix plantée à Gaspé—7. Retour—8. Préparatifs du second voyage de Cartier—9. Traversée—10. Origine du nom de Saint-Laurent—11. Découverte du fleuve jusqu'au Saguenay—12. Province de Canada—13. Réception que les sauvages font aux Français—14. Lieu choisi pour hiverner—15. Accueil fait à Cartier par les habitants de Stadaconé—16. Difficultés à vaincre pour se rendre à Hochelaga ; récit du voyage—17. Accueil fait aux Français à Hochelaga—18. Description de cette bourgade—19. Réception ; visite du mont Royal—20. Retour à Stadaconé—21. A quoi s'étaient occupés les français demeurés au hâvre de Sainte-Croix—22. Hivernement—23. Circonstances du départ—24. Troisième voyage de Cartier—25. Réception que lui fait Agona—26. Lieu choisi en 1541—27. Hivernement de 1541-42—28. Rencontre de Cartier et de Roberval à Terre-Neuve—29. Lieu choisi par Roberval—30. Hiver de 1542-1543 — 31. Le Canada après Roberval—32. Entreprise du marquis de La Roche— 33. Privilége de la traite accordé à Chauvin—34. Peu de fruit de ses entreprises—35. M. de Chates succède à Chauvin—36. Il s'assure les services de Champlain—37. Premier voyage de Champlain—38. M. de Monts succède à M. de Chates—39. Premiers établissements à l'Acadie—40. Difficultés suscitées à M. de Monts—41. Sa commission révoquée ; défauts de son entreprise.

Deuxième époque (1608-1663).—42. Site choisi par Champlain—43. Fondation de Québec—44. Principales nations sauvages du pays à cette époque—45. La première expédition contre les Iroquois décidée—46. Champlain accompagne les alliés—47. Marche d'une armée sauvage—48. Le jongleur—49. Rencontre des Iroquois—50. Bataille du lac Champlain—51. Retour de Champlain en France—52. Seconde expédition contre les Iroquois—53. Le retour ; pourquoi Champlain repasse en Europe—54. Danger qu'il court—55. La Place-Royale (Montréal) dans la pensée de Champlain—56. Traite de 1611—57. Publication des Voyages de Champlain—58. Compagnie des marchands formée par Champlain—59. Ce qui le retint en France en 1612 — 60. Traite de 1613 peu fructueuse—61. Champlain remonte l'Outaouais pour la première fois—62. Cérémonie superstitieuse pratiquée au saut de la Chaudière—63. Compagnie de Rouen et de Saint-Malo—64. Champlain procure au Canada des missionnaires—65. Leurs premiers travaux—66. Troisième expédition contre les Iroquois—67. Champlain part pour le pays des Hurons—68. Description de ce pays—69. Occupation de Champlain jusqu'au départ—70. Marche de l'armée—71. Attaque du fort des Iroquois—72. Champlain contraint d'hiverner avec les sauvages—

DOMINATION ANGLAISE



